RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES.

VOLUME IV.

PARIS,
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, Rue de Richelieu, 67.

M DCCC LXXXIII.

OUVRAGES

RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

D'ABBADIE (A.). Dictionnaire de la langue Amariñña. Paris 1881. in-8°. br. 50 fr.
BRUGSCH (H.). Examen critique du livre de M. Chabas; intitulé: Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc., au XIVe siècle avant notre ère. gr. in-8°. 1 fr.
DEVÉRIA (T.). Notation des centaines de mille et des millions dans le système hiéroglyphique des anciens Égyptiens. gr. in-8°. 3 fr.
— — La nouvelle table d'Abydos. gr. in-8°. 3 fr.
— — Bakenkhonsou, grand-prêtre d'Ammon et architecte principal de Thèbes, contemporain de Moïse. gr. in-8°. 2 fr.
— — Quelques personnages d'une famille pharaonique de la XXIIe dynastie. gr. in-8°. 3 fr.
DOMICILE DES ESPRITS (LE), papyrus du Musée de Turin publié en fac-similé par le professeur R. V. Lanzone de Turin, 11 planches et 2 pages de texte, in-f°. 30 fr.
DUVAL (R.) Traité de grammaire syriaque. Paris 1881. gr. in-8°. br. 20 fr.
— — Les dialectes Néo-Araméens de Salamas. Textes sur l'état actuel de la Perse et Contes populaires, publiés avec une traduction française. Paris 1883. in-8°. br. 8 fr.
GUIEYSSE (P.). Rituel funéraire égyptien, chapitre 64e. Textes comparés, traduction et commentaires d'après les papyrus du Louvre et de la Bibliothèque nationale. 1 vol. in-4°, pl. (forme la 6e liv. des Études égyptologiques). 20 fr,
HYMNE À AMMON-RA des papyrus égyptiens du musée de Boulaq, trad. et commenté par E. Grébaut. élève de l'École des Hautes Études, avocat à la Cour d'appel de Paris. 1 vol. gr. in-8°. 22 fr.
HYMNES AU SOLEIL, composant le XVe chapitre du rituel funéraire égyptien. Traduction comparée par E. Lefébure. 1 vol. in-4°. 25 fr.
INSCRIPTIONS hiéroglyphiques copiées en Égypte pendant la mission scientifique de M. le vicomte E. de Rougé, publiées par M. le vicomte J. de Rougé, 4 vol. in-4° (forment les 9e, 10e, 11e et 12e livraisons des Études égyptologiques). 120 fr.
LEDRAIN (E.) Les monuments égyptiens de la Bibliothèque Nationale (Cabinet des Médailles et Antiques). Livraisons 1 à 3 in-4°, 100 planches 37 fr.
LEFÉBURE (E.). Le Mythe Osirien. Première partie: Les Yeux d'Horus (forme la 3e livraison des Études égyptologiques). 1 vol. in-4°. 20 fr.
— — Deuxième partie: Osiris (forme la 4e liv. des Études égyptologiques). 1 vol. in-4°. 20 fr.
LEPSIUS (C.-R.). Les métaux dans les inscriptions égyptiennes, traduit de l'allemand par W. Berend, avec notes et corrections de l'auteur. in-4°, avec 2 pl. 12 fr.
LIEBLEIN (J.). Index alphabétique de tous les mots contenus dans le Livre des Morts, publié par R. Lepsius d'après le papyrus de Turin. 1 vol. petit in-8°. 12 fr.
MARIETTE-BEY. Denderah, Description générale du grand temple de cette ville. Tomes I à IV et supplément. 5 vol. in-f° contenant 339 pl. acc. d'un volume de texte in-4°. 390 fr.
Le volume de texte se vend à part 60 fr.
— — Supplément aux planches. Séparément, in-f°, — 9 pl. dont 1 double 10 fr.
— — Une visite au musée de Boulaq ou description des principaux monuments conservés dans les salles de cet établissement (en langue arabe). 1 vol. in-8°, relié demi-toile. 5 fr.
— — Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie. Se publie par livraisons de 4 pl. ou feuilles de texte au prix de 6 fr. chaque.
Les 26 premières sont en vente.
— — Les papyrus égyptiens du musée de Boulaq, publiés en fac-similé. Tomes I et II, Papyrus 1 à 20. 2 vol. in-f° ornés de 101 planches. (Quelques exemplaires seulement, le restant de l'édition a été détruit dans un incendie.) 300 fr.
— — Le même ouvrage, Tome III, 20 pl. gr, in-f° en couleurs 100 fr.
— — Le Sérapéum de Memphis. Nouvelle édition publiée d'après le manuscrit de l'auteur par G. Maspero. Vol. I avec un atlas in-f°. 50 fr.
— — Les Mastabas de l'ancien empire. Fragments du dernier ouvrage de A. Mariette-Pacha, publiés d'après le manuscrit de l'auteur par G. Maspero. La livraison 12 fr. 50
Les livraisons 1 à 4 sont en vente.
MASPERO (G.). Des formes de la conjugaison en égyptien antique, en démotique et en copte. 1 vol. gr. in-8°. 10 fr.
— — Essai sur l'inscription dédicatoire du temple d'Abydos et la jeunesse de Sésostris. 15 fr.
— — Hymne au Nil, publié et traduit d'après les deux textes du musée britannique. in-4°. 6 fr.
— — Une enquête judiciaire à Thèbes au temps de la XXe dynastie. Étude sur le papyrus Abbott. 1 vol. in-4°. 7 fr. 50
— — Du genre épistolaire chez les anciens Égyptiens de l'époque pharaonique. 1 vol. gr. in-8°. 10 fr.

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES.

QUATRIÈME ANNÉE.

216385

PARIS,

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, Rue de Richelieu, 67.

M DCCC LXXXIII.

VIENNE. — TYP. ADOLPHE HOLZHAUSEN,
IMPRIMEUR DE LA COUR I & R. ET DE L'UNIVERSITÉ.

TABLE DES MATIÈRES.

	Page
Fragments de manuscrits thébains du Musée de Boulaq, I, par Urbain Bouriant	1—4
Sur différentes formes des mots dérivés, par E. Lefébure	5—11
Dialectes égyptiens (suite), par Auguste Baillet	12—20
Les fêtes d'Osiris au mois de Khoiak (suite), par V. Loret	21—33
Ein Denkmal aus den Zeiten Amenophis II., von E. von Bergmann	33—38
Monuments égyptiens de la collection de Schackenborg, par le Comte de Schack	38—40
La pyramide du roi Ounas (suite et fin), par G. Maspero	41—78
Relics from the tomb of the priest-kings at Dayr-el-Baharee, by Amelia B. Edwards	79—87
Die Aussprache der Negation [hieroglyph], von Dr. A. Wiedemann	87—89
Les statuettes funéraires du Musée de Boulaq, par V. Loret	89—117
Petites notes de critique et de philologie (5e article), par Karl Piehl	117—124
Rapport sur une mission en Italie (suite), par G. Maspero	125—151
Fragments de manuscrits thébains du Musée de Boulaq, II (suite), par Urbain Bouriant	152—156
Note complémentaire sur le [hieroglyph], par V. Loret	156
Essai sur le système métrique assyrien (suite), par A. Aurès	157—220

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES.

Vol. IV. 1882.

FRAGMENTS
DE
MANUSCRITS THÉBAINS DU MUSÉE DE BOULAQ.

PAR

URBAIN BOURIANT.

I.

Le Musée de Boulaq possède plusieurs feuillets de parchemin, provenant de manuscrits coptes achetés chez un marchand du Caire. Les différents usages auxquels ils ont été employés les ont assez gravement endommagés; la lecture néanmoins en est relativement facile.

M. MASPERO, directeur du Musée, a bien voulu m'autoriser à les soumettre aux lecteurs du *Recueil*. Je le remercie de la bienveillance avec laquelle il a mis à ma disposition ces fragments, que je m'empresse de publier avant que le temps et leur état, qui s'aggrave de jour en jour, ne les aient rendus indéchiffrables.

Les feuillets ont été arrachés à des manuscrits de dialecte thébain dont la date ne nous a pas été conservée; mais, d'après l'écriture et l'absence de traduction arabe, on peut présumer qu'ils remontent à une époque antérieure à la conquête musulmane, ou du moins, à une période de la conquête, où la langue arabe ne s'était pas encore assez implantée dans le pays pour nécessiter une traduction.

De ces fragments, les uns appartenaient à des traductions suivies du Nouveau Testament, d'autres à des hagiographies égyptiennes, quelques-uns à des Recueils de sermons et de prières, les derniers enfin à des Rituels semblables à ceux qu'a publiés Tuki.

Aucun d'eux n'a fait partie d'un texte suivi de l'Ancien Testament, mais on retrouve ça et là quelques versets épars dans les sermons; nous les signalerons à leur place.

Ces textes, trop peu longs et trop peu nombreux, peuvent donc se classer en trois séries:

1e Nouveau Testament,
2e Hagiographies,
3e Sermons et Prières.

Tel est l'ordre dans lequel seront publiés les fragments de Boulaq. Nous n'en donnons pas une description générale plus étendue, chaque manuscrit devant être étudié séparément.

I. NOUVEAU TESTAMENT.

PREMIER FRAGMENT. EVANGILE DE MATTHIEU.

Le manuscrit auquel appartenaient ces deux feuilles était haut de 32 cent., large de 0·18. Le texte, sur deux colonnes, est d'une écriture de moyenne largeur, très nette et fort lisible malgré l'humidité qui en certains endroits à fait pâlir l'encre. Quelques parties des deux feuilles sont rongées, et des lettres ont disparu, mais il a été facile de les restituer grâce au texte de WOIDE.

Chapitres VII, 13 à VIII, 31.

Ch. VII, 13. . . ϫⲓⲙⲟⲉⲓⲧ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲉⲡⲧⲁⲕⲟ ⲁⲩⲱ ϩⲁϩ ⲛⲉⲧⲛⲁⲃⲱⲕ ⲉϩⲟⲩⲛ ϩⲓⲧⲟⲟⲧⲥ. — 14. ϫⲉ ⲥϭⲏⲩ ϫⲉ ⲛϭⲓ ⲧⲡⲩⲗⲏ ⲁⲩⲱ ϩϫϩⲱϫ[1] ⲛϭⲓ ⲧⲉϩⲓⲏ ⲉⲧϫⲓⲙⲟⲉⲓⲧ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲉ̀ⲡⲱⲛϩ̄. ⲁⲩⲱ ϩⲉⲛⲕⲟⲩⲓ ⲛⲉⲧⲛⲁϩⲉ ⲉⲣⲟⲥ. — 15. ϯϩⲧⲏⲧⲛ̄ ⲉⲣⲱⲧⲛ̄ ⲉ̀ⲛⲉⲡⲣⲟⲫⲏⲧⲏⲥ ⲛ̀ⲛⲟⲩϫ ⲛⲁⲓ ⲉⲧⲛⲏⲩ ϣⲁⲣⲱⲧⲛ̄ ϩⲛ̄ ϩⲉⲛϩ̄ⲃⲥⲱ[2] ⲛ̄ⲉⲥⲟⲟⲩ. ⲛⲉⲩϩⲟⲩⲛ ϫⲉ ϩ̄ⲉⲛⲟⲩⲱⲛϣ[3] ⲛ̄ⲣⲉϥⲧⲱⲣⲡ ⲛⲉ. — 16. ⲉⲃⲟⲗ ϩ̄ⲛ ⲛⲉⲩⲕⲁⲣⲡⲟⲥ ⲉⲧⲉⲧⲛ̄ⲁⲥⲟⲩⲱⲛⲟⲩ[4]. ⲙⲏⲧⲓ[5] ϣⲁⲩϫⲉⲉⲗⲉ ⲉⲗⲟⲟⲗⲉ[6] ⲉⲃⲟⲗ ϩⲛ̄ ϣⲟⲛⲧⲉ. ⲛ̀ ϣⲁⲩⲕⲉⲧϥ ⲕⲛ̄ⲧⲉ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲛ ϩⲉⲛⲁⲣⲟⲟⲩⲉ[7]. — 17. ⲧⲁⲓ ⲧⲉ ⲑⲉ ⲛ̀ϣⲏⲛ ⲛⲓⲙ ⲉⲛⲁⲛⲟⲩϥ ϣⲁϥⲧⲁⲩⲉ ⲕⲁⲣⲡⲟⲥ ⲉⲃⲟⲗ ⲉⲛⲁⲛⲟⲩϥ. ⲛϣⲏⲛ ϫⲉ ⲉϥϩⲟⲟⲩ[8] ϣⲁϥⲧⲁⲩⲉ ⲕⲁⲣⲡⲟⲥ ⲉⲃⲟⲗ ⲉϥϩⲟⲟⲩ. — 18. ⲙⲛ̄ ϣϭⲟⲙ[9] ⲛ̀ⲟⲩϣⲏⲛ ⲉⲛⲁⲛⲟⲩϥ ⲧⲁⲩⲉ[10] ⲕⲁⲣⲡⲟⲥ ⲉⲃⲟⲗ ⲉϥϩⲟⲟⲩ ⲟⲩⲧⲉ[11] ⲟⲩϣⲏⲛ ⲉϥϩⲟⲟⲩ ⲉ̀ⲧⲁⲩⲉ ⲕⲁⲣⲡⲟⲥ ⲉⲃⲟⲗ ⲉⲛⲁⲛⲟⲩϥ. — 19. ϣⲏⲛ ϭⲉ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲉⲛⲉϥ [ⲛⲁⲧⲁⲩⲉ ⲕⲁⲣⲡⲟⲥ][12] ⲁⲛ ⲉⲃⲟⲗ [ⲉⲛⲁⲛⲟⲩϥ ⲥⲉⲛⲁ] ⲕⲟⲣϥ ⲛ[ⲥⲉⲛⲟⲩϫϥ ⲉⲧⲥⲁⲧⲉ]. — 20. ⲁⲣⲁ ⲅⲁⲣ [ⲉⲃⲟⲗ ϩⲛ̄ ⲛⲉⲩ ⲕⲁⲣ]ⲡⲟⲥ ⲥⲧⲉⲧⲛ̄ⲁⲥⲟⲩⲱⲛⲟⲩ. — 21. ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ ⲛⲉⲧϫⲏ[13] ⲙ̀ⲙⲟⲥ ⲛⲁⲓ ϫⲉ ⲛϫⲟⲉⲓⲥ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲛⲉⲧⲛⲁⲃⲱⲕ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲉⲧⲙⲛ̄ⲧⲉⲣⲟ ⲛ̀ⲙ̄ⲛⲏⲩⲉ[14] ⲁⲗⲗⲁ ⲡⲉⲧⲛⲁⲉⲓⲣⲉ ⲡⲉ ⲙ̀ⲡⲟⲩⲱϣ ⲙⲡⲁⲉⲓⲱⲧ ⲉⲧϩⲛ̄ ⲙ̄ⲡⲏⲩⲉ. — 22. ⲟⲩⲛ̄ϩⲁϩ ⲅⲁⲣ ⲛⲁϫⲟⲟⲥ ⲛⲁⲓ ϩⲙ̄ ⲛⲉϩⲟⲟⲩ ⲉⲧⲙ̄ⲙⲁⲩ ϫⲉ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ «ⲙⲛ ϩⲣⲁⲓ̈ ϩⲙ̄ ⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲁⲛ ⲡⲣⲟⲫⲏⲧⲉⲩⲉ ⲁⲩⲱ ϩⲣⲁⲓ̈ ϩⲙ̄ ⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲁⲛⲛⲉϫ ⲇⲁⲓⲙⲱⲛⲓⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗ[15]» ⲙⲛ ϩⲣⲁⲓ̈[16] ϩⲙ̄ ⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲁⲛⲣ̄ϩⲁϩ ⲛ̀ϭⲟⲙ. — 23. ⲧⲟⲧⲉ ϯⲛⲁϩⲟⲙⲟⲗⲟⲅⲉⲓ ⲛⲁⲩ ϫⲉ ⲙ̀ⲡⲉⲓⲥⲟⲩⲛ ⲧⲏⲩⲧⲛ̄ ⲉ̀ⲛⲉϩ. ⲥⲁϩⲉ ⲧⲏⲩⲧⲛ̄ ⲉⲃⲟⲗ ⲙ̀ⲙⲟⲓ ⲛⲉⲧⲣ̄ϩⲱⲃ ⲉ̀ⲧⲁⲛⲟⲙⲓⲁ. — 24. ⲟⲩⲟⲛ ϭⲉ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲥⲱⲧⲙ̄ ⲉ̀ⲛⲁϣⲁϫⲉ ⲉⲧⲉ ⲛⲁⲓ̈ ⲛⲉ ⲉϥⲉⲓⲣⲉ ⲙ̀ⲙⲟⲟⲩ ⲉϥⲛⲁⲉⲓⲛⲉ ⲛ̀ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ ⲛ̀ⲥⲁⲃⲉ ⲡⲁⲓ ⲛ̀ⲧⲁϥⲕⲱⲧ ⲙ̀ . . . . . ⲉϫⲏⲧⲡⲉⲧⲣⲁ[17]. — 25. ⲁϥⲉⲓ ⲉⲡⲉⲥⲏⲧ ⲛϭⲓ ⲡϩⲱⲟⲩ ⲁⲩⲉⲓ ⲛϭⲓ ⲛⲉⲓ̈ⲉⲣⲱⲟⲩ ⲁⲩⲛⲓϥⲉ ⲛϭⲓ ⲛ̀ⲧⲏⲩ ⲁⲩϩⲓⲟⲩⲉⲉ ⲉϩⲟⲩⲛ ϩⲙ̄ ⲡⲏⲓ̈ ⲉⲧ̄ⲙⲙⲁⲩ ⲁⲩⲱ ⲙ̀ⲡⲉϥϩⲉ ϫⲉ ⲛⲉϥⲧⲁϫⲣⲏⲩ ⲅⲁⲣ ⲡⲉ ⲉϩⲣⲁⲓ̈ ⲉϫⲛ̄ ⲧⲡⲉⲧⲣⲁ. — 26. ⲁⲩⲱ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲥⲱⲧⲙ̄ ⲉ̀ⲛⲁϣⲁϫⲉ ⲉⲧⲉ ⲛⲁⲓ̈ ⲛⲉ ⲉⲛ̄ϥⲉⲓⲣⲉ ⲙⲙⲟⲟⲩ ⲁⲛ. ⲉϥⲛⲁⲉⲓⲛⲉ ⲛ̀ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ ⲛ̀ⲥⲟϭ. ⲡⲁⲓ̈ ⲛ̀ⲧⲁϥⲕⲱⲧ ⲙ̀ⲡⲉϥⲛⲓ̈ ϩⲓϫⲛ̄ ⲡϣⲱ. — 27. ⲁϥⲉⲓ ⲉ̀ⲡⲉⲥⲏⲧ ⲛ̀ϭⲓ ⲡϩⲱⲟⲩ. ⲁⲩⲉⲓ ⲛ̀ϭⲓ ⲛⲉⲓ̈ⲉⲣⲱⲟⲩ. ⲁⲩⲛⲓⲃⲉ ⲛ̀ϭⲓ ⲛⲧⲏⲩ. ⲁⲩϩⲓⲟⲩⲉ ⲉϩⲟⲩⲛ ϩⲙ̄ ⲡⲏⲓ̈ ⲉⲧ̄ⲙⲙⲁⲩ ⲁϥϩⲉ ⲁⲩⲱ ⲡⲉϥ ϩⲉ ⲛⲉϥⲟ̀ ⲛ̀ⲟⲩⲛⲟϭ — 28. ⲁⲥϣⲱⲡⲉ ϫⲉ ⲛ̀ⲧⲉⲣⲉ ⲓ̄ⲥ̄ ⲟⲩⲱ ⲛ̀ⲛⲉⲓϣⲁϫⲉ ⲁⲩⲣ̄ϣⲡⲏⲣⲉ ⲛ̀ϭⲓ ⲙ̀ⲙⲏⲏϣⲉ ⲉϩⲣⲁⲓ̈ ⲉϫⲛ̄ ⲧⲉϥⲥⲃⲱ. — 29. ⲛⲉϥϯⲥⲃⲱ ⲅⲁⲣ ⲛⲁⲩ ⲡⲉ ϩⲱⲥ ⲉⲩⲛ̄ⲧϥ ⲧⲉⲝⲟⲩⲥⲓⲁ ⲙⲙⲁⲩ ⲁⲩⲱ ⲛ̀ⲑⲉ ⲛⲉⲩⲅⲣⲁⲙⲙⲁⲧⲉⲩⲥ.

Ch. VIII, 1. ⲉϥⲛⲏⲩ ϫⲉ ⲉⲡⲉⲥⲏⲧ ϩⲓⲡⲧⲟⲟⲩ ⲁⲩⲟⲩⲁϩⲟⲩ ⲛ̀ⲥⲱϥ ⲛϭⲓ ϩⲉⲛⲙⲏⲏϣⲉ ⲉ̀ⲛⲁϣⲱⲟⲩ. — 2. ⲁⲩⲱ ⲉⲓⲥϩⲏⲏⲧⲉ ⲉⲓⲥ ⲟⲩⲁ ⲉϥⲥⲟⲃϩ ⲁϥϯ ⲛⲉϥⲟⲩⲟⲓ̈ ⲉⲣⲟϥ ⲉϥⲟⲩⲱϣⲧ ⲉϥϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ[18] ϫⲉ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲉⲕϣⲁⲛⲟⲩⲱϣ ⲟⲩⲛ̄ϣϭⲱ[19] ⲙ̀ⲙⲟⲛ ⲉⲧⲃ̄ⲃⲟⲓ̈. — 3. ⲁϥⲥⲟⲟⲩⲧ̄ⲛ ϫⲉ ⲛ̀ⲧⲉϥϭⲓϫ ⲉⲃⲟⲗ ⲁϥϫⲱϩ ⲉⲣⲟϥ ⲉϥϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ ϯⲟⲩⲱϣ

---

1) WOIDE, *Fragm. N. T. Sahidice.* ⲥϩⲉϫϩⲱϫ. — 2) *id.* ϩⲉⲃⲥⲱ. — 3) *id.* ⲛ̀ⲟⲩⲱⲛϣ p. ϩⲉⲛⲟⲩⲱⲛϣ. — 4) *id.* ⲧⲉⲧⲛ̄ⲁⲥⲟⲩⲱⲛⲟⲩ p. ⲉⲧⲉⲧⲛ̄ⲁⲥⲟⲩⲱⲛⲟⲩ. — 5) *id.* ⲙⲏⲧⲉⲓ. — 6) *id.* ϣⲁⲩϫⲉⲣⲉ ⲗⲟⲟⲗⲉ p. ϣⲁⲩϫⲉⲉⲗⲉ ⲉⲗⲟⲟⲗⲉ. — 7) *id.* ϩⲛ̄ⲁⲣⲟⲟⲩⲉ p. ϩⲛ̄ ϩⲉⲛⲁⲣⲟⲟⲩⲉ. — 8) *id.* ⲉⲑⲟⲟⲩ ⲉ̀ ϣⲁϥⲧⲁⲩⲉ. — 9) *id.* ⲙⲛ̄ ϭⲟⲙ. — 10) *id.* ⲛ̀ⲟⲩϣⲏⲛ ⲛ̀ⲉⲛⲁⲛⲟⲩϥ ⲉϣⲁϥⲧⲁⲩⲉ. — 11) *id.* ⲟⲩϫⲉ. — 12) Cette lacune et les suivantes sont comblées d'après le texte de WOIDE. — 13) WOIDE, ⲛⲟⲩⲟⲛ ⲁⲛ ⲉⲧϫⲱ. — 14) *id.* ⲙ̄ⲙⲡⲏⲩⲉ. — 15) La partie entre guillemets est passée dans WOIDE. — 16) *id.* ⲙⲛ ϩⲣⲁⲓ̈ ⲁⲛ. — 17) WOIDE donne simplement : ⲡⲁⲓ ⲛⲧⲁϥⲕⲱⲧ ⲉϫⲉⲛ ⲧⲡⲉⲧⲣⲁ; dans notre manuscrit, entre ⲕⲱⲧ et ⲉϫⲛ̄ il y a place pour un mot dont la première lettre est lisible — peut-être faut-il lire ⲙⲙⲟⲟⲩ. — 18) *id.* ⲉϥⲟⲩⲱϣⲧ ⲛⲁϥ ⲉϥϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ. — 19) *id.* ⲟⲩⲛϣϭⲟ.

ⲧⲃ̅ⲃⲟ ⲁⲩⲱ ⲛ̅ⲧⲉⲩⲛⲟⲩ ⲁϥⲧ̅ⲃⲃⲟ ⲛϭⲓ ⲡⲉϥⲥⲱⲃϩ. — 4. ⲡⲉϫⲁϥ ⲛⲁϥ ⲛϭⲓ ⲓ̅ⲥ̅ ϫⲉ ϭⲱϣⲧ ⲙ̅ⲡⲣ̅ϫⲟⲟⲥ ⲉ̀ⲗⲁⲁⲩ ⲁⲗⲗⲁ ⲃⲱⲕ ⲛ̅ⲅ̅ⲧⲟⲩⲟⲕ ⲉⲛⲟⲩⲛⲏⲃ ⲛ̅ⲅ̅ⲧⲁⲗⲟ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲙ̅ⲡⲇⲱⲣⲟⲛ[1] ⲛ̅ⲧⲁϥⲟⲩⲉϩⲥⲁϩⲛⲉ ⲙⲙⲟϥ ⲛ̀ϭⲓ ⲙⲱⲩⲥⲛⲉ ⲉⲩⲙⲛ̅ⲧ-ⲙⲛ̅ⲧⲣⲉ ⲛⲁⲩ. — 5. ⲛⲧⲉⲣⲉϥⲃⲱⲕ ⲇⲉ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲉ̀ ⲕⲁⲫⲁⲣⲛⲁⲟⲩⲙ ⲁϥϯ ⲡⲉϥⲟⲩⲟⲓ ⲉⲣⲟϥ ⲛ̀ϭⲓ ⲟⲩϩⲉⲕⲁⲧⲟⲛⲧⲁⲣⲭⲟⲥ ⲉϥⲡⲁⲣⲁⲕⲁⲗⲉⲓ ⲙ̀ⲙⲟϥ. — 6. ⲉϥϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲛⲁϣⲏⲣⲉ ⲛⲏϫ ϩⲣⲁⲓ ϩⲙ̅ ⲡⲁⲏⲓ̈ ⲉϥⲥⲏϭ ⲁⲩⲱ ⲉϥⲃⲁ-ⲥⲁⲛⲓⲍⲉ ⲉⲙⲁⲧⲉ. — 7. ⲡⲉϫⲁϥ ⲛⲁϥ ⲛ̀ϭⲓ ⲓ̅ⲥ̅ ϫⲉ ⲁⲛⲟⲕ ϯⲛⲏⲩ ⲧⲁⲣⲡⲁϩⲣⲉ ⲉⲣⲟϥ. — 8. ⲁϥⲟⲩⲱϣⲃ ⲇⲉ ⲛ̀ϭⲓ ⲡϩⲉⲕⲁⲧⲟⲛⲧⲁⲣⲭⲟⲥ ⲉϥϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲛ̀ϯⲙ̀ⲡϣⲁ ⲁⲛ ϫⲉⲕⲁⲥ ⲉⲕⲉⲉⲓ ⲉϩⲟⲩⲛ ϩⲁ ⲧⲁⲟⲩⲉϩⲥⲟⲓ̈ ⲁⲗⲗⲁ ⲁϫⲓⲥ ⲙ̀ⲙⲁⲧⲉ ϩⲙ̅ ⲡϣⲁϫⲉ ⲁⲩⲱ ϥ̀ⲛⲁⲗⲟ. — 9. ⲕⲁⲓ ⲅⲁⲣ ⲁⲛⲟⲕ ⲁⲛ̅ⲅ̅ ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ ⲉⲓϣⲟⲟⲛ ϩⲁ ⲟⲩⲉⲝⲟⲩⲥⲓⲁ ⲉⲣⲉ ϩⲛⲙⲁⲧⲟⲓ̈[2] ϣⲟⲟⲛ ϩⲁⲣⲁⲧ ϣⲁⲓ̈ϫⲟⲟⲥ ⲙ̀ⲡⲁⲓ̈ ϫⲉ ⲃⲱⲕ ⲁⲩⲱ ϣⲁϥⲃⲱⲕ ⲁⲩⲱ ⲕⲉⲟⲩⲁ ϫⲉ ⲁⲙⲟⲩ ⲁⲩⲱ ⲛ̀ϥⲉⲓ[3] ⲁⲩⲱ ⲡⲁϩ̅ⲙ̅ϩⲁⲗ ϫⲉ ⲁⲣⲓ ⲡⲁⲓ̈ ⲛ̅ϥⲁⲁϥ. — 10. ⲁϥⲥⲱⲧ̅ⲙ̅ ⲇⲉ ⲛ̅ϭⲓ ⲓ̅ⲥ̅ ⲁϥⲣ̅ϣⲡⲏⲣⲉ ⲁⲩⲱ ⲡⲉϫⲁϥ ⲛ̀ⲛⲉⲧⲟⲩⲛϩ ⲛ̀ⲥⲱϥ ϫⲉ ϩⲁⲙⲏⲛ ϯϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ ⲛⲏⲧⲛ̅ ϫⲉ ⲙ̀ⲡⲓϩⲉ[4] ⲉ̀ⲡⲓⲥⲧⲓⲥ ⲛ̀ⲧⲉⲓϭⲟⲧ ⲕⲧⲛ̅ ⲗⲁⲁⲩ ϩⲙ̅ ⲛⲓⲛ̅ⲗ̅. — 11. ϯϫⲱ ⲙ̅ⲙⲟⲥ ⲛⲏⲧⲛ̅ ϫⲉ ⲟⲩⲛ̅ϩⲁϩ ⲛⲏⲩ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲛ̅ ⲙ̀ⲙⲁⲛ̅ϣⲁ ⲙ̅ⲛ̅ ⲛ̅ⲙⲁⲛϩ̅ⲱⲧⲡ ⲛⲥⲉⲛⲟϫⲟⲩ ⲙ̅ⲛ̅ ⲁⲃⲣⲁϩⲁⲙ ⲙ̅ⲛ̅ ⲓⲥⲁⲁⲕ ⲙ̅ⲛ̅ ⲓⲁⲕⲱⲃ ϩⲣⲁⲓ̈ ϩⲛ̅ ⲧ̀ⲙⲛ̅ⲧⲉⲣⲟ ⲛ̀ⲙⲡⲏⲩⲉ. — 12. ⲛ̀ϣⲏⲣⲉ ⲇⲉ ⲛ̅ⲧ̀ⲙⲛ̅ⲧⲉⲣⲟ ⲥⲉⲛⲁⲛⲟϫⲟⲩ ⲉⲃⲟⲗ ⲉ̀ⲛⲕⲁⲕⲉ ⲉⲧϩⲓⲃⲟⲗ ⲉϥⲛⲁϣⲱⲡⲉ ⲙ̀ⲙⲁⲩ ⲛ̀ϭⲓ ⲡⲣⲓⲙⲉ ⲙ̅ⲛ̅ ⲡϫⲁϩϫϩ[5] ⲛ̀ⲛⲟⲃϩⲉ. — 13. ⲡⲉϫⲁϥ ⲇⲉ ⲛ̀ϭⲓ ⲓ̅ⲥ̅ [ⲙ̀ⲡϩⲉⲕⲁⲧⲟⲛⲧⲁⲣ]ⲭⲟⲥ ϫⲉ ⲃ[ⲱⲕ ⲛⲑⲉ ⲛ̀ⲧⲁⲕ]ⲡⲓⲥⲧⲉⲩⲉ [ⲙⲁⲣⲉϥϣⲱⲡⲉ]ⲛⲁⲕ ⲁⲩⲱ [ⲁϥⲗⲟ ⲛ̀ϭⲓ ⲡⲉϥ]ϣⲏⲣⲉ ϫⲓⲛ ⲛ̀ⲧⲉⲩⲛⲟⲩ[6] [ⲉⲧ]ⲙ̀ⲙⲁⲩ. — 14. ⲁϥⲉⲓ [ⲇⲉ ⲛ̀ϭⲓ] ⲓ̅ⲥ̅ ⲉϩⲣⲁⲓ̈ ⲉⲡⲏⲓ̈ [ⲙ̀ⲡⲉⲧⲣⲟⲥ] ⲁϥⲛⲁⲩ ⲉ̀ⲧⲉϥ [ϣⲱⲙⲉ][7] ⲉⲥⲛⲏϫ ⲁⲩⲱ ⲉⲥ[ϩⲏⲙ.] — 15. ⲁϥϫⲱⲕ[8] ⲉ̀ⲧⲉⲥϭⲓϫ [ⲁϥⲕⲁⲁⲥ] ⲛ̀ϭⲓ ⲡⲉϩⲙⲟⲙ ⲁⲥⲧⲱ[ⲟⲩⲛ] ⲁⲥⲇⲓⲁⲕⲟⲛⲉⲓ ⲛⲁϥ. — 16. ⲣ[ⲟⲩϩⲉ] ⲇⲉ ⲛⲧⲉⲣⲉϥϣⲱⲡ[ⲉ. ⲁⲩ]ⲉⲓⲛⲉ ⲛⲁϥ ⲛ̀ϩⲁϩ ⲉⲩⲟ̀[ⲛ̅ⲇⲁⲓ]ⲙⲟⲛⲓⲟⲛ ⲁϥⲛⲟⲩϫⲉ ⲉⲃ[ⲟⲗ] ⲛ̅ⲛⲉⲡⲛ̅ⲁ̅[9] ϩⲙ̅ ⲡϣⲁϫⲉ [ⲛ̅ⲣⲱϥ] ⲁⲩⲱ ⲁϥⲉⲣⲡⲁϩⲣⲉ ⲙⲡⲟⲛ . . . ⲛⲓⲙ[10] ⲉⲧⲙⲟⲕϩ. — 17. ϫⲉ[ⲕⲁⲥ] ⲉϥⲉϫⲱⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲛϭⲓ ⲡ[ⲉⲛ̀]ⲧ ⲁⲩϫⲟⲟϥ ϩⲓⲧⲛ̅ ⲡⲥⲁⲓ[ⲁⲥ] ⲡⲉⲡⲣⲟⲫⲏⲧⲏⲥ ⲉϥϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲛⲧⲟϥ [ⲡⲉⲛ̅]ⲧⲁϥϫⲓ ⲛ̅ⲛⲉⲛϣⲱⲛ[ⲉ] ⲁⲩⲱ ⲁϥϥⲓ[11] ϩⲁ ⲛⲉⲛ ⲗ[ⲟϫ]ⲗⲉϫ. — 18. ⲛⲧⲉⲣⲉϥⲁⲁⲩ [ⲇⲉ] ⲛ̀ϭⲓ ⲓ̅ⲥ̅ ⲉⲩⲙⲏⲛϣⲉ ⲙ̀ⲡ[ⲉϥ]ⲕⲱⲧⲉ ⲁϥⲟⲩⲉϩⲥⲁϩⲛⲉ ⲃⲱⲕ ⲉⲡⲉⲕⲣⲟ. — 19. ⲁϥ[ϯ]ⲡⲉϥⲟⲩⲟⲓ[12] ⲉⲣⲟϥ [ⲛ̀ϭⲓ ⲟⲩ]ⲅⲣⲁⲙⲙⲁⲧ[ⲉⲩⲥ ⲡⲉϫⲁϥ] ⲛⲁϥ ϫⲉ ⲡⲥⲁϩ [ⲧⲁⲟⲩⲁϩⲧ̅ ⲛ̀ⲥⲱⲕ ⲉ̀ⲡⲙⲁ ⲉ]ⲧ ⲕ̅ⲛⲁⲃⲱⲕ [ⲉⲣⲟϥ. — 20. ⲡⲉϫ]ⲁϥ ⲛ̀[ϭⲓ ⲓ̅ⲥ̅ ϫⲉ] ⲛ̀ⲃⲁϣ[ⲟ]ⲣ ⲟⲩⲛ̅[ⲧⲁⲩ] ⲛⲉⲩⲃⲏⲃ ⲁⲩⲱ ⲛ̀[ϩⲁⲗⲁ]ⲁⲧⲉ ⲛ̀ⲧⲡⲉ ⲟⲩⲛ̅[ⲧⲁ]ⲩ ⲛⲉⲩⲙⲁϩ ⲡϣⲏ[ⲣⲉ ⲇⲉ] ⲙ̀ⲡⲣⲱⲙⲉ ⲙ̅ⲛ̅[ⲧϥ̅] ⲙⲁⲛ̅ⲣⲉⲕⲧ ⲧⲉϥⲁⲡⲉ. — 21. [ⲕⲉⲟⲩⲁ] ⲇⲉ ⲛ̅ⲙⲙⲁⲑⲏⲧⲏⲥ [ⲡⲉϫ]ⲁϥ ⲛⲁϥ ϫⲉ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ [ⲟⲩ]ⲉϩ-ⲥⲁϩⲛⲉ ⲛⲁⲓ̈ ⲛϣⲟⲣⲡ [ⲧⲁ]ⲃⲱⲕ ⲧⲁⲧⲱⲙⲉ ⲙ̀[ⲡⲁ]ⲉⲓⲱⲧ. — 22. ⲡⲉϫⲁϥ ⲇⲉ ⲛⲁϥ ⲛϭⲓ ⲓ̅ⲥ̅ ϫⲉ ⲟⲩⲁϩⲕ̅ ⲛ̀[ⲥ]ⲱⲓ ⲛⲅ̅ⲕⲱ ⲛⲛⲉⲧⲙⲟⲟⲩⲧ ⲉ̀ⲧⲱⲙⲉ[13] ⲛⲛⲉⲩⲣⲉϥⲙⲟⲟⲩⲧ. — 23. ⲛⲧⲉⲣⲉϥ[ⲁⲗ]ⲉ ⲇⲉ ⲉ̀ⲡϫⲟⲓ̈ ⲁⲩⲟⲩⲁϩⲟⲩ [ⲛ]ⲥⲱϥ ⲛ̀ϭⲓ ⲡⲉϥⲙⲁⲑⲏⲥⲏⲥ. — 24. ⲁⲩⲱ ⲉⲓⲥ ⲟⲩⲛⲟϭ[14] ⲛ̅ⲕⲙ̅ⲧⲟ ⲁϥϣⲱⲡⲉ ϩⲛ̅ ⲑⲁⲗⲁⲥⲥⲁ ϩⲱⲥⲧⲉ ⲉⲧⲣⲉ ⲡϫⲟⲓ̈ ϩⲱⲃⲥ̅ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲓⲧⲛ̅[15] [ⲛ̅]ϩⲓⲙⲏ. ⲛ̅ⲧⲟϥ ⲇⲉ [ⲛ]ⲉϥ̀ⲛⲕⲟⲧⲕ̅ ⲡⲉ. — 25. ⲁⲩϯⲡⲉⲩⲟⲩⲟⲓ̈[16] ⲉⲣⲟϥ̅ ⲁⲩⲧⲟⲩⲛⲟⲥϥ ⲉⲩϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟⲥ ϫⲉ [ⲡϫⲟⲉ]ⲓⲥ ⲙⲁⲧⲁⲛϩⲟⲛ [ϫⲉ ⲧⲛ̅]ⲛⲁⲃⲱⲕ. — 26. ⲡⲉ[ϫⲁϥ ⲛ]ⲁⲩ ϫⲉ ⲁϩⲣⲱⲧⲛ̅ [ⲧⲉⲧⲛ̅ⲣ̅]ϩⲟⲧⲉ ⲛⲁⲧ̀ⲕⲓⲟⲩⲓ̈[17] ⲙⲡⲓⲥⲧⲓⲥ. ⲧⲟⲧⲉ ⲁϥⲧⲱⲟⲩⲛ[18] ⲁϥⲉⲡⲓⲧⲓⲙⲁ ⲛⲛ̅ⲧⲏⲩ[19] ⲙⲛ̅ ⲑⲁⲗⲁⲥⲥⲁ ⲁⲥϣⲱⲡⲉ[20] ⲛ̀ϭⲓ ⲟⲩⲛⲟϭ ⲛ̀ϫⲁⲙⲏ. — 27. ⲛ̀ⲣⲱⲙⲉ ⲇⲉ ⲁⲩⲣ̅ϣⲡⲏⲣⲉ ⲉⲩϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲟⲩⲁϣ ⲙⲙⲓⲛ ⲉ̀ⲡⲉ ⲡⲁⲓ̈ ϫⲉ ⲛ̅ⲧⲏⲩ ⲁⲩⲱ[21] ⲑⲁⲗⲁⲥⲥⲁ ⲥⲱⲧ̅ⲙ̅ ⲛⲥⲱϥ. — 28. ⲛⲧⲉⲣⲉⲓ[22] ⲇⲉ ⲉⲡⲉⲕⲣⲟ ⲉ̀ⲧⲉⲭⲱⲣⲁ ⲛ̀ⲛ̀ⲅⲉⲣⲁⲍⲏⲛⲟⲥ ⲁⲩⲧⲱⲙⲛ̅ⲧ[23] ⲉⲣⲟϥ ⲛ̀ϭⲓ ⲛ̀ⲣⲱⲙⲉ[24] ⲥⲛⲁⲩ ⲉⲣⲉ ϩⲉⲛⲣⲉϥϣⲁⲁⲣ ϩⲓⲱⲟⲩ ⲉⲩⲛⲏⲩ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲛ̅ ⲛⲉⲙ̀ϩⲁⲁⲩ ⲉⲩⲛⲁϣⲧ̅ ⲉⲙⲁⲧⲉ ϩⲱⲥⲧⲉ ⲛ̀ⲧⲉⲧⲙ̅ ⲗⲁⲁⲩ ϣⲉⲉⲓ̈[25] ⲉⲃⲟⲗ ϩⲓ ⲧⲉϩⲓⲏ ⲉⲧ̅ⲙⲙⲁⲩ. — 29. ⲁⲩⲱ ⲉⲓⲥ ϩⲏⲏⲧⲉ ⲁⲩϫⲓϣⲕⲁⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲩⲉϫⲱ (sic) ⲙ̀ⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲉⲕⲟⲩⲉϣ ⲟⲩ ⲛ̅ⲙⲙⲁⲛ ⲓ̅ⲥ̅ ⲡϣⲏⲣⲉ ⲙ̀ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛⲧⲁⲕⲉⲓ̈ ⲉ̀ⲡⲉⲓ̈ⲙⲁ ⲉ̀ⲃⲁⲥⲁⲛⲓⲍⲉ ⲙⲙⲟⲛ ϩⲁⲑⲏ ⲙ̀ⲡⲉⲩⲟⲉⲓϣ[26]. — 30. ⲛⲉⲩ ⲛ̀ⲟⲩⲁⲅⲉⲗⲏ ⲇⲉ ⲛ̅ⲣⲓⲣ ⲉ̀ⲛⲁϣⲱⲟⲩ ⲟⲩⲛⲩ ⲙ̀ⲙⲟⲟⲩ ⲉⲩⲙⲟⲟⲛⲉ ⲙⲙⲟⲥ. — 31. ⲛ̀ⲣⲉϥϣⲁⲁⲣ[27] ⲇⲉ ⲁⲩⲥⲡ̅ⲥⲱⲡϥ̅ ⲉⲩϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲉϣϫⲉ . . . . . .

---

1) *Id.* ⲙ̀ⲡⲉⲕⲇⲱⲣⲟⲛ. — 2) *id.* ϩⲉⲛⲙⲁⲧⲟⲓ̈. — 3) *id.* ϣⲁϥⲉⲓ. — 4) *id.* ⲙⲡⲉⲓϩⲉ. — 5) *id.* ⲡϭⲁϩϭϩ̅. — 6) *id.* ⲛ̅ⲛⲧⲉⲩⲛⲟⲩ. — 7) *id.* ⲛ̀ⲧⲉϥϣⲱⲙⲉ. — 8) *id.* ⲁϥϫⲱϩ ⲇⲉ. — 9) *id.* ⲛ̀ⲛⲉⲡⲛ̅ⲁ̅ ⲛ̀ⲁⲕⲁⲑⲁⲣⲧⲟⲛ. — 10) Woide ne présente aucun intervalle entre ⲁϥⲉⲣⲡⲁϩⲣⲉ et ⲛⲓⲙ. Dans notre manuscrit il se trouve à cette place un autre mot qui, d'après le sens du verset, ne peut être autre chose que ⲙ̀ⲡⲟⲛⲏⲣⲟⲥ. — 11) Woide ⲁϥϥⲉⲓ. — 12) *id.* ⲡⲉϥⲟⲩⲟⲉⲓ. — 13) *id.*, ⲉ̀ⲧⲉⲙⲥ̅. — 14) ⲉⲓⲥ ϩⲏⲏⲧⲉ ⲉⲓⲥ ⲟⲩⲛⲟϭ. — 15) ϩⲓⲧⲙ̅. — 16) *id.* ⲁⲩϯⲡⲉⲩⲟⲩⲟⲉⲓ. — 17) *id.* ⲛⲁⲧⲕⲟⲩⲓ. — 18) ⲁϥⲧⲱⲟⲩⲛ passé dans Woide. — 19) *id.* ⲙ̅ⲛⲧⲏⲩ. — 20) *id.* ⲁⲩⲱ ⲁⲥϣⲱⲡⲉ. — 21) *id.* ⲙⲛ̅ p. ⲁⲩⲱ. — 22) *id.* ⲛⲧⲉⲣⲉϥⲉⲓ. — 23) *id.* ⲁⲩⲧⲱⲙⲧ̅. — 24) Woide donne ⲣⲱⲙⲉ sans article. — 25) *id.* ϩⲱⲥⲧⲉ ⲉⲩⲙⲛ̅ⲧⲣⲉ ⲗⲁⲁⲩ ⲉ̀ϣⲉⲓ. — 26) *id.* ⲙ̀ⲡⲉⲛⲟⲉⲓϣ. — 27) *id.* ϣⲟⲟⲣ p. ϣⲁⲁⲣ.

2e FRAGMENT. EVANGILE DE LUC.

Cette feuille a été arrachée d'un rituel. Les deux premières lignes en effet sont ainsi conçues:

. . . . . ϩⲣⲁⲓ

[ϩⲛ̄] ⲧⲥⲩⲛⲧⲉⲗⲉⲓⲁ ⲙ̀ⲡⲁⲓⲱⲛ.

«Jusqu'à la consommation des siècles».

C'est la fin d'une prière ou d'une invocation, qui n'a rien à voir avec le passage de Luc cité plus bas. Celui-ci, du reste, a pour son propre compte un titre à l'encre rouge, ⲡϣⲟⲙⲛ̄ⲧ ⲙⲡϣⲁ ⲡⲕⲁⲧⲁ ⲗⲟⲩⲕⲟⲥ.

Ce manuscrit était d'une petite écriture ordinaire assez lisible; la hauteur en était de 0.26 et la largeur de 0.16. Comme le précédent il a souffert de l'humidité.

Chap. XXIV, 12 à 26.

Ch. XXIV, 12. ⲁⲡⲉⲧⲣⲟⲥ ⲇⲉ ⲧⲱⲟⲩⲛ ⲁϥⲛⲱⲧ ⲉ̀ⲡⲉⲙϩⲁⲁⲩ[1] ⲁϥϭⲱϣⲧ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲁϥⲛⲁⲩ ⲉ̀ⲛⲉϩⲃⲱⲱⲥ[2] ⲛ̀ⲥⲁ ⲟⲩⲥⲁ ⲁϥⲃⲱⲕ ⲇⲉ ⲉϥⲣ̄ⲙⲟⲉⲓϩⲉ[3] ϩⲣⲁⲓ̈ ⲛ̀ϩⲏⲧϥ̄ ⲙ̀ⲡⲉⲛⲧⲁϥϣⲱⲡⲉ. — 13. ⲁⲩⲱ ⲉⲓⲥ ⲣⲱⲙⲉ ⲥⲛⲁⲩ ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̀ϩⲏⲧⲟⲩ ⲉⲩⲙⲟⲟϣⲉ ⲉⲩϯⲙⲉ ⲙ̀ⲡⲉⲓϩⲟⲟⲩ[4] ⲛ̀ⲟⲩⲱⲧ ⲉϥⲟⲩⲛⲩ[5] ⲛ̀ⲑⲓⲉ̀ⲣⲟⲩⲥⲁⲗⲏⲙ̀ ⲛ̀ⲥⲉ ⲛ̀ⲥⲧⲁⲇⲓⲟⲛ ⲉ̀ⲡⲉϥⲣⲁⲛ ⲡⲉ ⲉⲙⲙⲁⲟⲩⲥ[6]. — 14. ⲛⲧⲟⲟⲩ ⲇⲉ [ⲛⲉⲩϣⲁϫⲉ ⲙ̄ⲡⲛⲉⲩⲉⲣⲏⲩ ⲉⲧⲃⲉ ⲛⲁⲓ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲛ̀]ⲧⲁⲩϣⲱ[ⲡⲉ]. — 15. ⲁⲥϣⲱⲡⲉ [ⲇⲉ ϩⲙ̄] ⲡⲧⲣⲉⲩϣ[ⲁϫⲉ] ⲁⲩⲱ ⲛⲥⲉⲥ[ⲛⲛⲉⲛ̀]ⲧⲉⲓ[7]. ⲁ ⲓ̄ⲥ̄ ϩⲱⲛ ϩⲟⲩⲛ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲁϥⲙⲟⲟϣⲉ ⲛ̄ⲙⲙⲁⲩ. — 16. ⲛⲉⲩⲁⲙⲁϩⲧⲉ ⲇⲉ[8] ⲛⲛⲉⲩⲃⲁⲗ ⲡⲉ ⲉⲧⲙ̄ⲧⲣⲉⲩⲥⲟⲩⲱⲛϥ̄[9]. — 17. ⲡⲉϫⲁϥ ⲇⲉ ⲛⲁⲩ ϫⲉ ⲟⲩ ⲛⲉ ⲛⲉⲓϣⲁϫⲉ[10] ⲉ̀ⲧⲉⲧⲛ̄ ϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟⲟⲩ ⲙ̄ⲛⲛⲉⲧⲛ̄ⲉⲣⲏⲩ ⲉ̀ⲧⲉⲧⲛ̄ⲙⲟⲟϣⲉ ⲁⲩⲱ [ⲁⲩ]ⲁϩⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲉⲩⲟⲛⲙ̄. — 18. ⲁ ⲟⲩⲁ ⲇⲉ ⲛ̀ϩⲏⲧⲟⲩ ⲟⲩⲱϣⲃ̄[11] ⲉⲡⲉϥⲣⲁⲛ ⲡⲉ ⲕⲗⲉⲟⲡⲁⲥ[12] ⲡⲉϫⲁϥ ⲛⲁϥ ϫⲉ ⲛⲧⲟⲕ ⲙⲁⲩⲁⲁⲕ[13] ⲡⲉⲧⲟ̀ ⲛ̀ϣⲙ̄[ⲙⲟ] ⲉⲑⲓⲉⲣⲟⲩⲥ[ⲁⲗⲏⲙ] ⲁⲩⲱ ⲙ̀ⲡⲕ̄ⲉ[ⲓⲙⲉ] ⲉ̀ⲛⲉⲛⲧⲁⲩ[ϣⲱ]ⲡⲉ ⲛ̀ϩⲏⲧⲥ̄ [ⲛ̀ⲛ̀ⲓϩⲟⲟⲩ. ⲡⲉϫⲁϥ ⲇⲉ ⲛⲁⲩ ⲁϣ ⲛⲉ. ⲛⲧⲟⲟⲩ ⲇⲉ ⲡⲉϫⲁϥ ⲛⲁⲩ ϫⲉ ⲉⲧⲃⲉ] ⲓ̄ⲥ̄ ⲡⲛⲁⲍⲱ[ⲣⲁⲓⲟⲥ] ⲡⲁⲓ̈ ⲉⲛ[ⲧⲁϥ] ϣⲱⲡⲉ ⲛ̀ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ ⲙ̀ⲡⲣⲟⲫⲏⲧⲏⲥ ⲛ̀ⲇⲩⲛⲁⲧⲟⲥ ϩⲙ̄ ⲡϩⲱⲃ ⲙ̄ⲛ ⲡϣⲁϫⲉ ⲙ̀ⲡⲉⲙⲧⲟ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲙ̄ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲙ̄ⲛ ⲡⲗⲁⲟⲥ ⲧⲏⲣϥ. — 20. ⲉⲁⲩ ⲡⲁⲣⲁⲇⲓⲇⲟⲩ ⲙ̀ⲙⲟϥ ⲛ̀ϭⲓ ⲛⲁⲣⲭⲏⲉⲣⲉⲩⲥ ⲙ̄ⲛ ⲛ̀ⲁ[ⲣⲭ]ⲱⲛ ⲉⲩϩⲁⲛ [ⲛⲧⲉ] ⲡⲙⲟⲩ ⲁⲩ[ⲥϯ]ⲟⲩ ⲙ̀ⲙⲟϥ. — 21. ⲁⲛⲟⲛ ⲇⲉ ⲉⲛϩⲉⲗⲡⲓⲍⲉ[14] ϫⲉ ⲛⲧⲟϥ ⲡⲉⲧⲛⲁⲱⲧ ⲉⲙⲡⲓⲛ̄ⲗ ⲁⲗⲗⲁ[15] ⲛⲃⲏⲗ[16] ⲛ̀ⲛⲁⲓ̈ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲡⲙⲉϩϣⲟⲙⲛ̄ⲧ ⲛϩⲟⲟⲩ ⲡⲉ . . ⲟⲩ[17] ϫⲓⲛⲧⲁ[ⲡⲁⲓ̈] ϣⲱⲡⲉ. — 22. [ⲁⲛ̀]ⲛⲉ ⲥϩⲓⲙⲉ [ⲇⲉ ⲉⲃⲟ]ⲗ ⲛϩⲏⲧ[ⲟⲩ ⲡⲉϣⲉ ⲡⲉⲛϩⲏⲧ ⲁⲩⲃⲱⲕ ⲛ̀ϩⲧⲟⲟⲩⲉ ⲉ̀ⲡⲙ̄ϩⲁⲁⲩⲉ. — 23. ⲁⲩⲱ ⲙ̀ⲡⲟⲩϩⲉ ⲡ̄ϥⲥⲱⲙⲁ ⲁⲩⲉⲓ ⲉⲩ] ϫⲱ [ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲁⲛ]ⲛⲁⲩ ⲉ[ⲩⲟⲡⲧⲁ]ⲥⲓⲥ ⲛⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲛⲁⲓ̈ ⲉⲧϫⲱ[18] ⲙ̀ⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲁϥⲧⲱⲟⲩⲛϥ̄[19]. — 24. ⲁⲩⲱ ⲁ ϩⲟⲉⲓⲛⲉ ⲃⲱⲕ ⲛⲛⲉⲧⲛ̄ⲙ̀ⲙⲁⲛ ⲉ̀ⲡⲉⲙϩⲁⲁⲩ[20] ⲁⲩϩⲉ ⲉⲣⲟⲥ ϩⲓ ⲛⲁⲓ̈ ⲕⲁⲧⲁ ⲑⲉ ⲛ̀ⲧⲁⲛ̀ⲕⲉϩⲓⲟⲙⲉ ϫⲟⲟⲥ ⲛⲧⲟϥ ⲇⲉ ⲙ̀ⲡⲟⲩⲛⲁⲩ ⲉⲣⲟϥ. — 25. ⲡⲉϫⲁϥ ⲇⲉ ⲛⲁⲩ ϫⲉ ⲱ ⲛ̀ⲁⲛⲟⲛⲧⲟⲥ ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲧⲱⲥⲕ ϩⲙ̄ ⲡⲉⲩϩⲏⲧ ⲉ̀ⲡⲓⲥⲧⲉⲩⲉ ⲉϩⲱⲃ[21] ⲛⲓⲙ ⲛ̀ⲧⲁ ⲛⲉⲡⲣⲟⲫⲏⲧⲏⲥ ϫⲟⲟⲩ. — 26. ⲙⲛ ϩⲁⲡⲥ̄ ⲁⲛ ⲉⲧⲣⲉ[22] ⲡⲉⲭ̄ⲥ̄ ϣⲉⲡ ⲛⲁⲓ̈ ⲁⲩⲱ ⲛ̄ϥⲃⲱⲕ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲉⲡⲉϥⲉⲟⲟⲩ. — ⲁϥⲁⲣⲭⲉ[23] ϫⲓⲛ ⲙⲱⲩⲥ . . . . . .

(A suivre.)

---

1) WOIDE ⲉ̀ⲡⲙϩⲁⲁⲩⲉ. — 2) *id.* ⲉ̀ⲛⲉϩⲃⲟⲟⲥ. — 3) ⲁⲩⲱ ⲁϥⲃⲱⲕ ⲉϥⲣ̄ϣⲡⲏⲣⲉ. — 4) *id.* ⲙ̀ⲡⲓϩⲟⲟⲩ. — 5) *id.* ⲉⲩⲟⲩⲛⲩ. — 6) *id.* ⲉⲡⲉϥⲣⲁⲛ ⲉ̀ⲙⲙⲁⲟⲩⲥ. — 7) *id.* ⲥⲛⲛⲉⲛ̀ϯ. — 8) *id.* ⲡⲉ p. ⲇⲉ, par suite le ⲡⲉ qui suit ⲛⲛⲉⲩⲃⲁⲗ, ne se trouve pas dans WOIDE. — 9) *id.* ⲉⲧⲙ̄ⲧⲣⲉⲩⲥⲟⲩⲱⲛϥ. — 10) *id.* ⲛⲓϣⲁϫⲉ. — 11) *id.* ⲟⲩⲱϣϥ̄. — 12) *id.* ⲕⲗⲉⲱⲡⲁⲥ. — 13) *id.* ⲙⲁⲟⲩⲁⲁⲕ. — 14) ⲧⲉⲛϩⲉⲗⲡⲓⲍⲉ. — 15) *id.* ⲁⲩⲱ p. ⲁⲗⲗⲁ. — 16) *id.* ⲡⲃⲩⲗ. — 17) *id.* ⲛϩⲟⲟⲩ ⲡⲟⲟⲩ ϫⲓⲛ ⲛⲧⲁ. — 18) *id.* ⲉⲩϫⲱ. — 19) ⲃⲟⲛϩ p. ⲁϥⲧⲱⲟⲩⲛϥ̄. — 20) *id.* ⲁⲩⲱ ⲁϩⲟⲉⲓⲛⲉ ϩⲛ̄ ⲛⲉⲉⲧⲛⲁⲙ̀ⲙⲁⲛ ⲃⲱⲕ ⲉⲡⲙ̄ϩⲁⲁⲩⲉ. — 21) *id.* ⲉϩⲱⲱϥ. — 22) *id.* ⲙⲛ ϩⲁⲡⲥ ⲁⲛ ⲡⲉ ⲉⲧⲣⲉ. — 23) *id.* ⲁⲩⲁⲣⲭⲉ.

SUR DIFFÉRENTES FORMES DES MOTS DÉRIVÉS.

PAR

E. LEFÉBURE.

Les textes thébains des tombes royales présentent certaines particularités, entre autres l'habitude de mentionner souvent deux fois, et avec variantes, les noms ou les surnoms des personnages divins. En réunissant à ces exemples d'autres variantes moins directes que fournissent les mêmes textes, on peut grouper des renseignements assez nombreux sur les suffixes qui servent à tirer de substantifs ou de verbes, des noms d'agent, des ethniques ou des adjectifs, et qui n'ont le sens passif qu'en des cas assez rares, comme dans [1], variante de [2] et [3], masculin, [4], féminin, avec la signification de l'immolé, le supplicié, la suppliciée.

Quelques-uns des noms ou surnoms, dont il s'agit, sont figurés en écriture secrète : y a la valeur —, la valeur , la valeur , et ainsi que la valeur . Ces valeurs ont déjà été signalées par MM. GOODWIN, LE PAGE RENOUF et MASPERO. En dehors de l'écriture secrète, il sera encore utile de noter les variantes pour , comme dans pour [5], et pour ou , comme dans [6] pour ou et [7] pour . L'équivalence de et de ou se retrouve dans des textes analogues à ceux des tombes royales, ainsi le mot , du tombeau de Séti Ier [8], est écrit [9] dans le passage correspondant, au papyrus publié par M. LANZONE.

Il y a quatre divisions à faire parmi les variantes de noms dérivés que fournissent les textes des tombes royales :

ou le suffixe est supprimé,

ou il est exprimé par la lettre *t*,

ou il est exprimé par la lettre *i* pouvant se réunir au *t*,

ou il est exprimé par diverses combinaisons que caractérise la présence de la voyelle *u*.

SUPPRESSION DU SUFFIXE.

Quelquefois le suffixe ne s'écrit pas, comme dans pour [10], dans [11] pour [12], dans pour [13], dans pour [14], mot analogue à [15], et dans pour [16], analogue à [17], etc. On remarquera dans les deux derniers exemples le redoublement de la consonne finale, et l'on rencontrera encore d'autres exemples du même genre, reconnaissables malgré l'absence de variantes immédiates, comme [18], le frappeur, au féminin [19].

Ces cas de redoublement ne sont ni assez nombreux, ni assez concluants, pour qu'on puisse y voir avec certitude une manière d'exprimer le suffixe, qui serait propre surtout aux

1) CHAMPOLLION, *Notices*, II, p. 510. — 2) *id.*, p. 593. — 3) *id.*, p. 593. — 4) *id.* II, 510. — 5) *id.* I, 767. — 6) *id.* II, 526 et 597. — 7) *id.* 594. — 8) *id.* I, 782. — 9) LANZONE, *Le Domicile des Esprits*, pl. II, 2e registre. — 10) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 782. — 11) *Denkmäler*, III, 203, *b*, l. 23. — 12) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 754. — 13) *id.* II, 585. — 14) *Denkmäler*, III, 79. — 15) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 428. — 16) *id.* I, 760. — 17) *id.* II, 600. — 18) *id.* I, 785. — 19) *id.* 789.

mots en *n*, et qui se rapprocherait ainsi d'une terminaison *n* entrevue par M. MASPERO pour le suffixe des participes. On trouve au tombeau de Ramsès VI le mot [1], ceux du pays de Mafek (l'Orient), pour [2], et au sarcophage de Séti Ier [3], les contempteurs, ceux qui mettent derrière eux, (, d'après une phrase du contexte) : malheureusement le passage qui parle des Orientaux est bien incorrect, et sur le sarcophage de Séti Ier, le ʊ doit être une erreur pour ○, variante de et de [4], qui détermine dans le même texte les noms donnés aux ennemis ou aux mânes, comme , (*sic*), [5], et [6], variante de [7]; il y a encore là la variante [8] pour [9].

EMPLOI DU *T*.

Quand le suffixe n'est pas vocalisé, tantôt il s'écrit par un simple *t*, au féminin, comme dans : pour [10], orientale, et même au masculin, comme dans : pour , dans : pour (*sic*) [11], le rugissant, mot analogue à [12]; et dans: pour [13] (cf. la forme , , du pronom relatif, au pluriel [14], et pour , pour etc.); tantôt les deux *t* remplacent la terminaison *it* pour le féminin, et la terminaison *ti* pour les deux genres, comme dans : , l'adoratrice [15], mot écrit ailleurs [16]; dans , nom d'un dieu dont la forme féminine est [17]; dans [18], [19], au sarcophage de T'aho , le divin; et dans , qui est la transcription en écriture secrète du nom féminin [20], *nesu-t*, écrit ailleurs [21], l'ignée; on trouve aussi le nom de déesse [22], qui équivaut à [23].

EMPLOI DE L'*I*.

Tantôt le suffixe se présente, dans ce cas, sous sa forme la plus simple , par exemple dans [24], variantes et [25], au sarcophage de Taho ; dans [26], celui de la flèche, mot qui équivaut pour le sens à ou [27], l'archer, le sagittaire, etc.

Tantôt *i* varie avec *ti*, avec *it* au féminin, et avec *iti*, comme dans : [28], nom de créocéphale écrit ailleurs [29]; dans pour [30], pour [31], pour [32], et pour [33] noms féminins; dans

1) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 641. — 2) *id.* 639. — 3) SHARPE et BONOMI, *Le Sarcophage de Séti Ier*, 14, c. — 4) *id.* II, 518. — 5) *Sarcophage de Séti Ier*, 14, c. — 6) *Id.* B. — 7) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 518. — 8) *id. ibid.* — 9) *Sarcophage de Séti Ier*, 15, c. — 10) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 428. — 11) *id.* I, 440. — 12) *Id.* II, 600. — 13) *Denkmäler*, III, 113; cf. *Notices*, I, 438, et *Sarcophage de Taho*. — 14) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 645, 657 et 653; et *Denkmäler*, VI, 115 b. 1 à 4. — 15) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 568. — 16) *id.* 588. — 17) *id.* 574 et 575. — 18) *id.* 540. — 19) *Denkmäler*, III, 113. — 20) CHAMPOLLION, *Notices*, II., 529. — 21) *id.* 591. — 22) *Sarcophage de Séti Ier*, 9, A. — 23) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 828. — 24) *id.* 438. — 25) *Denkmäler*, III, 113. — 26) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 784; cf. BRUGSCH, *Zeitschrift*, 1880, p. 3. — 27) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 786. — 28) *id.* II, 542. — 29) *id.* 506. — 30) *id.* 527. — 31) *id.* I, 799. — 32) *id.* 800. — 33) *id.* 800.

[1] pour [2], et dans [3] pour [4], le pleureur, mot dans lequel, comme dans : [5], apparaît une forme en *iti*, née sans doute du besoin de distinguer le suffixe en *i* des terminaisons qui féminines ou non, ont persisté dans certaines finales en ⲉ ou en ⲓ du copte.

Tantôt, dans les noms pouvant s'écrire par un seul syllabique, la réduplication du signe remplace la finale *ti*[6], comme dans pour [7], celui qui parle, plutôt que la double parole; dans pour [8], celui du vêtement, plutôt que le double vêtement, au sarcophage de Taho; dans pour [9], le dominant, plutôt que le double maître; dans : et , pour et [10], celui du séjour de dieu ou des dieux, plutôt que le double séjour de dieu ou des dieux (on remarquera que le déterminatif n'est pas redoublé); dans pour [11] (avec un seul déterminatif aussi) celui de la campagne plutôt que la double campagne, et dans , le guide, plutôt que le double guide[12]; (dans pour ou [13], MM. NAVILLE et PIEHL voient de même le dieu local, et non le dieu des deux régions). Le redoublement du déterminatif paraît avoir eu, au moins quelquefois, la même valeur que le redoublement du syllabique, comme dans : pour , le vipérin, plutôt que la double vipère[14].

Tantôt enfin, *it* varie avec *ti*, au féminin, comme dans : pour [15]; et *ti* varie avec *i-ti*, comme dans : pour [16], ou bien avec *ti-i*, comme dans : [17] pour [18], qui équivaut à [19]. La forme *mer-ti-i* au masculin n'a rien d'invraisemblable, car il existe un féminin qui pourrait lui correspondre, [20], l'Infernale, si l'on veut lire ce mot *ament-i-it*. On remarquera toutefois que, dans ces deux derniers cas, pourrait n'être aussi qu'un simple redoublement graphique, analogue à d'autres phénomènes de redoublement déjà signalés par M. DE ROUGÉ. En ce qui concerne la combinaison , M. DE ROUGÉ transcrivait *hai* et non *haii*[21], le groupe , *ai* et non *aii* le groupe [22], etc., et de même, [23] ou [24], variantes de [25] ou de [26], suggèrent les lectures *semui* et *nebui*, plutôt que les lectures *semuii* et *nebuii*. D'un autre côté, quand le syllabique ou , *ti*, intervient comme marque du suffixe, il peut être, accompagné soit par l'un de ses compléments phonétiques, le *t* ou l'*i*, soit par tous les deux; on trouve en conséquence le *t* complémentaire dans [27], ceux qui sont, [28], les justes, variante [29], [30], variante [31], les orientaux, et [32], les occidentaux, mot analogue à [33]. On trouve l'*i* complémentaire, par contre, dans [34] ou [35]; et enfin,

1) *Sarcophage de Séti Ier*, 14, c. — 2) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 518. — 3) *id.* I, 754. — 4) *Denkmäler*, III, 203, b, l. 29. — 5) *id.* 204, l. 72. — 6) Cf. K. PIEHL, *Zeitschrift*, 1879, p. 145, et NAVILLE, *id.* 1880, p. 24 et 25. — 7) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 439. — 8) *id.* 777. — 9) *id.*, *ibid.* — 10) *id.* 777 et 778. — 11) *id.* 779. — 12) *id.* 788. — 13) *Zeitschrift*, 1880, p. 25, 26 et 65; cf. CHAMPOLLION, *Notices*, I, 440. — 14) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 527. — 15) *id.* 529. — 16) *id.* I, 406. — 17) *id.* II, 628. — 18) *id.* 614. — 19) *id.* 629. — 20) *Sarcophage de Séti Ier*, pl. 9, B, et CHAMPOLLION, *Notices*, II, 537. — 21) *Chrestomathie*, 3e fascicule, p. 84. — 22) *Chrestomathie*, 2e fascicule, p. 109. — 23) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 583. — 24) *id.* 628. — 25) *id.* 583. — 26) *id.* 614. — 27) *Sarcophage de Séti Ier*, 14, A. — 28) *id.* 6, C. — 29) *id.*, *ibid.* — 30) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 538. — 31) *Sarcophage de Séti Ier*, 9, A. — 32) *id.* 6, B. — 33) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 641. — 34) *id.* 499. — 35) *id.* 500.

on trouve les deux lettres dans [1], l'habitant[2], pour [3], [4], [5], les ennemis, etc. Dans le papyrus de Turin qui reproduit l'un des textes des tombes royales, le nom de l'Amenti est écrit [6] et [7]. Ces observations montrent qu'il faut lire *ti* et non *ai* le suffixe signalé par M. DE ROUGÉ[8], et qu'il n'est pas nécessaire de chercher une distinction entre des mots, comme : , , par exemple, et leurs variantes : et [9]. L'on concluera donc, en dernier lieu, qu'il y a beaucoup de chances pour que soit *mer-ti*, et *Amen-tit*.

EMPLOI DE L'*U*.

Quand les noms d'agent prennent la finale *u*, dans laquelle M. DE ROUGÉ[10] a déjà vu un véritable suffixe du participe, d'après un exemple à la vérité peu concluant, il se présente des cas assez variés.

Tantôt l'*u* est seul, comme dans le nom d'un ibiocéphale, [11], mot analogue à [12], le porteur, dans , le lanceur, [13], le repousseur, etc., noms qui, au nombre de six, en accompagnant six autres du même genre, dont un sans suffixe, deux avec suffixe en *a*, deux avec suffixe en *ti*, et un avec redoublement de la dernière consonne radicale, , le frappeur[14]. Une série analogue[15], composée de treize noms, en a deux sans suffixes, un avec suffixe en *a*, , un avec suffixe en *ti*, rendu par le redoublement du syllabique, un avec suffixe en *ti* (au moins à ce qu'il semble), rendu par l'hiéroglyphe , un avec redoublement du ʊ final, et quatre avec finale en , parmi lesquels le preneur (cf. , l'éclaireur[16]).

Tantôt le suffixe *i* ou *ti* est précédé par la lettre *u*, comme dans [17], celui du sceptre, mot dont la forme féminine paraît être [18], et dont la racine est *djam-t*, au pluriel [19]; comme dans *ser-uti*, variante de *ser-i*, déjà cité[20], et comme dans : [21] pour *rem-i*[22] ou *rem-i-ti*[23], au féminin *rem-it*[24], de la racine [25], laquelle sans le suffixe suffit à rendre l'idée de pleureur.

Tantôt l'*u* figure après le suffixe en *i* ou en *ti*, comme dans : [26], mot analogue à [27], les mort, dans : [28], variante [29], de la racine *abeb-t*, pique, au pluriel [30], dans :

1) *Denkmäler*, III, 303, b, 5. — 2) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 784. — 3) *id.* 657, etc. — 4) *id.* 592. — 5) *id.* I, 787. — 6) LANZONE, *Le Domicile des Esprits*, pl. 9, l. 52. — 7) LANZONE, *Le Domicile des Esprits*, pl. 10, l. 68. — 8) *Chrestomathie*, 2e fascicule, p. 35. — 9) LANZONE, *Le Domicile des Esprits*, pl. 2, 3e registre. — 10) *Chrestomathie*, 2e fascicule, p. 83. — 11) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 767. — 12) *id.* II, 621. — 13) *id.* I, 784 et 785. — 14) *id.* 785. — 15) *id.* 788 à 790. — 16) *id.* 429. — 17) *id.* 780. — 18) *id.* I, 784. — 19) *id.* 778. — 20) *id.* II, 506 et 542. — 21) *id.* I, 755. — 22) *id.* 754. — 23) *Denkmäler*, III, 203, b, l. 29. — 24) *id.* III, 79. — 25) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 678. — 26) *id.* I, 753. — 27) *Sarcophage de Séti Ier*, 4, c. — 28) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 521. — 29) *Sarcophage de Séti Ier*, 12, B. — 30) *id.* 12, B et CHAMPOLLION, *Notices*, II, 522.

[1] pour [2], dans : [3], variante probable de [4], dans : [5], pluriel [6], etc.

On remarquera l'analogie des désinences *u*, *ui* et *iu*, qui sont masculines, avec les désinences plurielles du masculin, lesquelles ne sont pas toujours accompagnées du déterminatif, par exemple dans : du papyrus publié par M. LANZONE[7], variante de du tombeau de Séti Ier[8], dans [9], variante de [10], et dans [11], variante de [12], pour le pluriel en *u* et *iu;*

enfin dans [13], guides, dans [14], habitants, (accompagnant il est vrai un substantif) mot écrit aussi [15], pour [16], et dans , variante de [17], pour le pluriel en *ui*, correspondant aux pluriels coptes en ⲟⲩⲓ et ⲟⲩⲉ.

L'expression du pluriel est moins visible encore dans [18], les ennemis, dans [19], ceux qui sont, et dans [20], les occidentaux, ce qui pourrait expliquer pourquoi le surnom Khent-ament d'Osiris, sous sa forme habituelle Khent-Amenti ou Khenti-Amenti est écrit tantôt avec la marque du pluriel, [21], [22] pour [23], et [24], tantôt sans la marque du pluriel, [25], [26], etc. Comprise comme un singulier, l'expression Khenti-Amenti paraît avoir donné naissance à deux personnages divins du tombeau de Ramsès VI, , Osiris qui est dans l'Ament, et , l'Amen-ti qui est avec Osiris[27].

L'absence assez fréquente de la marque déterminative du pluriel fera reconnaître des pluriels véritables dans certains singuliers des tombes royales. Ainsi, dans la Litanie du Soleil, où 75 formes de Ra sont successivement adorées, quelques-unes d'entre elles représentent des groupes de personnages réunis sous une seule dénomination, laquelle correspond à l'un des aspects du dieu : trois momies, par exemple, les Aat, sont appelées [28] dans le tableau, et dans la légende [29] ou [30]. Dans le dernier exemple, le nom des Aat-u n'éveille plus que l'idée d'un personnage unique, et la voyelle *u* y est le seul reste du pluriel primitif. On remarquera encore l'unification des Veilleurs, trois momies allongées dont les pieds touchent à un disque, et dont le nom est dans le tableau[31] : le texte en fait l'*urshi-u*, [32]. On retrouvera de même les suppliciés dans le mot , déterminé par un seul personnage[33], et les pleureurs dans le mot [34]. Les *urshi-u* et les *aakebi-u* sont représentés par groupes de quatre personnages isolés au tombeau de Ramsès VI[35]: il y a même là quatre *akebi-u*, hommes et quatre *akebi-t-u*, femmes. Quant aux *neki-u*, leur

1) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 755. — 2) *id.* 428. — 3) *id.* 428. — 4) *Denkmäler*, III, 203, b, 74. — 5) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 515. — 6) *id.* — 7) Pl. 2, 3e registre. — 8) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 785. — 9) *id.* II, 517. — 10) *Sarcophage de Séti Ier*, 14, A. — 11) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 534. — 12) *Sarcophage de Séti Ier*, 11, B. — 13) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 583. — 14) *id.* 513. — 15) LANZONE, *Le Domicile des Esprits*, pl. 1, 3e registre. — 16) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 779. — 17) *Sarcophage de Séti Ier*, 14, B. — 18) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 499 et 545; cf. GRÉBAUT, *Hymne à Ammon-Ra*, p. 26. — 19) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 500. — 20) *id.* 646. — 21) *id.* 601. — 22) *id.* 533. — 23) *Sarcophage de Séti Ier*, 11, A. — 24) Papyrus sans nom du Louvre, premier texte. — 25) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 493. — 26) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 500; cf. *Denkmäler*, II, 81, 98, etc. — 27) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 514. — 28) CHAMPOLLION, *Notices*, I, 428. — 29) *id.* 754. — 30) *Denkm.*, III, 203, b. l. 23. — 31) CHAMP., *Notices*, I, 779. — 32) *Denkm.*, III, 203, b, l. 67. — 33) CHAMP., *Notices*, I, 429. — 34) *id.* 755. — 35) CHAMP., *Not.* II, 623 et 529; conf. *Sarc. de Séti Ier*, 10e et 9, c.

séjour, [1], est mentionné sous un texte appartenant aux tombes royales. En dehors des Litanies solaires, un des noms cités plus haut, *kebiu*, accompagne un groupe de quatre hommes renversés, le [illegible], le [illegible], le [illegible] et le [illegible] [2] : l'analogie donne à penser qu'il y a encore là des collectifs, d'autant plus que, dans un autre groupe de quatre personnages, chacun d'eux est dit [illegible] [3], au pluriel.

Faut-il voir aussi des pluriels dans certains des autres noms d'agent en *u*, déjà mentionnés, comme *utes-u, ut-u, khesef-u, shep-u*, etc.? Il est difficile de le dire, et de savoir jusqu'à quel point les observations précédentes peuvent être étendues dans le domaine des textes appartenant aux tombes royales, ou dans le domaine des autres textes. Il suffira, pour le moment, d'avoir noté plusieurs cas qui ne sont point douteux.

Les noms cités jusqu'ici dans ce paragraphe sont masculins : au féminin, l'*u* ne paraît subsister, ni pour le singulier, car on n'en trouve pas d'exemples, ni pour le pluriel, car on a seulement alors des formes comme [illegible], féminin de [illegible] [4], [illegible] dans un passage du papyrus sans nom du Louvre [5]), féminin de [illegible] [6], [illegible] [7] ou [illegible] [8], féminin de [illegible] [9] ou [illegible] [10], et [illegible] [11], [illegible] [12], (celles) qui sont dans, etc. Dans le mot féminin [illegible] [13], remorqueuses, le signe [illegible] est un déterminatif et non la lettre *u*. Quant aux mots *sem-u* et *sem-ui* [14], qui ont été cités plus haut et qui désignent des déesses, leur apparence masculine paraît avoir sa raison d'être dans ce fait, que les personnages indiqués sont appelés Akhemu Seku par un papyrus du Louvre qui reproduit la même scène [15] : les Akhemu Seku, qui partout ailleurs sont des dieux, auront été remplacés par des déesses sans qu'on ait songé à modifier entièrement, dans ce sens, la légende explicative. Au féminin pluriel, le mot *guide* est en égyptien [illegible] [16] et au féminin singulier [illegible] [17].

RÉCAPITULATION.

En ajoutant à ces exemples les formes pour lesquelles il n'existe pas de variantes, comme [illegible] [18] (cf. [illegible] [19]) pour le masculin, et [illegible] [20] pour le féminin, on obtiendra le tableau suivant, dont la composition montre que les différentes expressions du suffixe n'ont aucune répugnance à s'échanger entre elles, puisqu'on a pour le mot pleureur, par exemple, *(rem), rem-i, rem-i-ti, rem-u-i-ti*, etc.

Masculin	Féminin
t	*t*
tt	*tt*
a	»

1) Cf. Papyrus sans nom du Louvre, premier chapitre, l. 22. — 2) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 515. — 3) *id.* 500 et 501. — 4) *Sarcophage de Séti Ier*, 12, B et 13, B. — 5) Premier chapitre, l. 9. — 6) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 539. — 7) *id., ibid.* — 8) *Sarcophage de Séti Ier*, 9, c. — 9) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 538. — 10) *Sarcophage de Séti Ier*, 10, c. — 11) *id.* 7, c. — 12) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 640. — 13) *Sarcophage de Séti Ier*, 11, c. — 14) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 583. — 15) DÉVÉRIA, *Catalogue des manuscrits égyptiens du Louvre*, p. 41 — 16) *Sarcophage de Séti Ier*, 11, c. — 17) *id.* 11, B, et CHAMPOLLION, *Notices*, II, 578. — 18) CHAMPOLLION, *Notices*, II, 578 et 587. — 19) *id.* I, 429. — 20) *id.* II, 595.

Masculin	Féminin
i	*i*
u	*u*
u-i	*u-i-i*
i-u	»
ti	{ *ti* / *tit*
i-ti	
ti-i	*ti-it*
u-i-ti	
i-u-ti	

Dans ce tableau, le *t* simple ou double du masculin est une abréviation évidente pour *ti*, comme l'indiquent les variantes, ce qui montre que *it* masculin équivaut à *iti* : le *t* et l'*i* du féminin sont de même des expressions régulièrement incomplètes de la syllabe *it;* enfin, les formes *ti-i* pour le masculin, et *ti-it, u, ui-i* pour le féminin, sont douteuses. Si l'on considère de plus le rôle de l'*u* comme n'ayant pas encore été analysé d'une manière suffisante, il restera seulement :

Masculin	Féminin
a, i	*it*
ti	{ *ti* / *tt* / *tit*
i-ti	

Et maintenant, puisque plusieurs variantes sont purement graphiques, il reste encore à savoir si, dans le tableau final, les formes féminines *ti* et *tet* ne sont pas de ce genre, l'une avec la valeur *it* que lui attribue M. PIEHL[1], l'autre avec la valeur *tit* que M. MASPERO[2] penche à lui donner. De plus, le rôle du *t* dans *ti* n'étant pas précisé, et la fonction de l'*i* dans *i-ti*, ne paraissant pas mieux déterminée que celle de l'*u* en général (car *i* et *u* peuvent ne figurer, dans certains cas du moins, que comme allongement du radical ou comme voyelles de liaison), on se retrouve ainsi, au point de vue de la certitude, en présence des deux suffixes fondamentaux, *i* pour le masculin et *it* pour le féminin, tandisque les autres suffixes offrent des problèmes qui demeurent difficiles à résoudre, dans l'état actuel de la science. Pour difficiles que soient ces problèmes, il ne faut pas moins chercher à en réunir les éléments d'après les différents groupes de textes, car c'est là le point de départ d'une solution, et ceci justifiera jusqu'à un certain point la méthode employée dans le présent travail, qui a pour but de décrire plutôt que d'expliquer.

Le CAIRE, Mai 1881.

1) *Zeitschrift*, 1879, 143. — 2) *id.* 1880, 44.

DIALECTES ÉGYPTIENS.

(Suite.)

DÉCRETS DE CANOPE ET DE MEMPHIS[1].

L'an IX de son règne, Evergète Ier réunissait les prêtres de tous les temples de l'Égypte en un concile tenu à *Pekouta* (Κανωπος).

L'an IX de son règne, Epiphane réunissait de même un concile à *Mennofer* (Μεμφις).

Evergète Ier était maître de toute l'Égypte; Epiphane, devenu roi à l'âge de cinq ans, à peu près dépouillé de ses états par l'invasion de son oncle Antiochus roi de Syrie, par la révolte du reste de l'Égypte et l'intronisation de rois dans les principales villes d'Égypte, Epiphane venait de reconquérir une partie de son royaume. La prise de Lycopolis et la soumission de plusieurs dynastes, l'avaient rendu maître de toute la Basse Égypte, mais la Haute Égypte et Thèbes notamment avec son roi Aonchis (Anchtou) échappaient encore à son autorité.

Les deux décrets ont donc été rendus dans la Basse Égypte, et si pour celui de Canope on réunit des prêtres de tous les temples de l'Égypte[2], il ne peut évidemment en être de même pour le décret de Memphis, bien que la formule du texte n'ait subi aucun changement[3]. Les temples de l'Égypte supérieure soumis aux rois indigènes ne purent envoyer à Memphis des députés rendre un décret en l'honneur du roi grec.

Or l'Égypte, au moyen âge, parlait trois dialectes, le sahidique, le memphitique et le bachmourique à Thèbes, à Memphis et dans le Delta. De plus j'ai montré par les contrats démotiques qu'on peut, dès l'époque des Ptolémées, distinguer au moins deux de ces dialectes, selon que les actes sont passés à Thèbes ou à Memphis. Ne peut-on se demander en quel dialecte ont été rédigés les deux décrets de Canope et de Memphis? Puisque tous deux ont été rendus dans des assemblées tenues dans l'Égypte inférieure, puisque les prêtres de la Thébaïde ne purent même participer à la rédaction du second, il paraît *a priori* bien présumable qu'on ne dut pas adopter le dialecte thébain mais celui de Memphis.

Je vais essayer de voir si l'étude du texte ne confirmerait pas la théorie nouvelle que je viens de développer à propos des deux contrats ptolémaïques, et ne nous fournirait pas quelques autres renseignements sur l'existence du dialecte memphitique déjà signalée dans les contrats.

I. La paléographie du texte des décrets, ou au moins celle du décret de Canope, les rapprocherait de celle du contrat memphitique. Ainsi sur seize mots contenant un ⲛ, quatorze l'écrivent par ⲩ au lieu du tracé thébain de cette époque ⲥ.

---

1) Le décret d'Evergète Ier a été rendu à Canope et trouvé à San ou Tanis; le décret d'Epiphane a été rendu à Memphis et découvert à Rosette. Il faut donc dire : Décrets de Canope et de Memphis, et Pierres ou Inscriptions de San et de Rosette.

2) « Les grands-prêtres, les prophètes et les prêtres qui entrent (*āq*, [illegible]) dans le sanctuaire pour faire la vestiture des dieux, et les hiérogrammates et les autres prêtres qui étaient venus des *(iu n)* temples d'Égypte, le 5 Dios, où l'on célèbre la naissance du roi, et le 25 du même mois, anniversaire de son intronisation etc. » (Décret de Canope, édition Revillout, *Chrestomathie démotique*, p. 126.)

3) « Les grands-prêtres, les prophètes et les prêtres qui entrent ([illegible]) dans le sanctuaire pour faire la vestiture des dieux, et les ptérophores, et les hiérogrammates et les autres prêtres qui sont venus *(iu n)* des temples de l'Égypte à Memphis pour faire la panégyrie de la prise de la puissance suprême etc. » (Décret de Memphis, *ibid*, p. 7.)

II. On ne peut lire le décret de Canope sans être frappé de la quantité de mots terminés en *i* qu'on y rencontre, ce qui est un des caractères du dialecte memphitique. Ce sont:

ⲁⲣⲏⲓ *temple*[1], pages 127, 129, 131, 134, 138 (3 fois), 140, 146 (2 fois), 148, 159, 160 (2 fois), 161 (2 fois), 163, 164 (2 fois), 165, 166 (3 fois), 175, 176;

ⲁⲓ *grand*[2] (p. 128, 138, 147 3 fois);

ⲁⲣⲁⲓ *diadème,* p. 163, 169, 179;

ⲕⲉⲙⲓ *l'Égypte,* p. 127, 129, 130, 132, 133, 135, 137, 138, 140, 147, 148, 153. 158, 159, 163, 165;

ⲕⲓ *autre,* p. 132, 134, 137, 139, 140, 147, 168, 172, 174; est écrit par deux grands et non par ⸗;

ⲕⲓ *forme* et *manière, raison d'être,* p. 139, 145, 171;

ⲁⲟⲩϥⲣⲙⲣⲓ *enroulé,* p. 170;

ⲛⲁⲕⲉⲙⲁⲓ les p. 172, 173;

ⲓⲥ *voici que* (as) p. 175;

ⲙⲟⲩⲓ *pensée,* p. 134;

ⲙⲓ *île,* p. 135;

*ⲧⲙⲧⲓ *rétablir*[3], p. 156;

ⲙⲉⲧⲓ *milieu,* p. 169;

ⲙⲓ ⲧⲓⲟⲩ *qu'on donne,* p. 175;

ⲛⲁⲓ *ces,* p. 161, 172;

*ⲡⲓ *ce,* p. 140;

*ⲡⲓⲥ *sa,* p. 161, 164, 165; il semble difficile qu'ici ⸗ soit et non ;

ⲣⲉⲛⲓ *image* (statue), p. 169, 171;

*ⲥⲟⲛⲧⲓ *préparatifs,* p. 130;

ⲥⲉϣⲉⲛⲓ *l'événement, ce qui arrive, arriver,* p. 133, 141, 150, 152, 154, 156, 157, 158;

*ⲥⲙⲉⲧⲓ *forme,* p. 150;

---

1) Je répète qu'en me servant de l'alphabet copte, je n'entends pas assimiler l'égyptien au copte.

2) , ⲁⲁ, au singulier masculin, p. 149.

3) Dans plusieurs de ces mots j'ai considéré ⸗ = ⸗. M. MASPERO a fait de même dans son essai de transcription du texte du roman de Setni. Ici même j'en trouverais la justification. Le mot qui signifie temple est le plus ordinairement écrit , tant au singulier qu'au pluriel, mais aussi quelquefois (page 159, d'après la correction de M. BRUGSCH et de M. REVILLOUT; cf. *Chrest. démotique,* note). Il en est de même pour le verbe ⲥⲉϣⲉⲛⲓ :

il arriverait, s'il arrivait, εαν δε και συμβαινῃ (p. 150);

pour qu'il n'arrive pas, και μη συμλβαινῃ (p. 152):

ce qui était arrivé, καθαπερ προτερον τε συμβεβηκεν (p. 154);

il arriva, συνεβη (p. 157);

sur ce qui arrivait tout-à coup, επι τῳ συμβεβηκοτι ευθεως (p. 158.)

J'ai marqué d'un astérisque les mots écrits par ⸗, ces deux traits pouvant aussi être interprétés .

ⲥⲉⲕⲧⲁⲓ *barque,* p. 160;
ⲧⲁⲓ *ce* (f.), p. 158, 170;
ⲛⲁⲧⲁⲓ les *caractères,* p. 170;
ⲧⲉⲃⲉⲛⲓ *périple,* p. 164, 165 (2 fois), 171;
*ⲁⲟⲩⲟⲩⲧⲉⲛⲓ *suppliant,* p. 158;
?ⲧⲉⲛⲓ *transporter,* p. 150;
ⲧⲉⲥⲓ *élévation,* p. 136; à côté de ⲁⲟⲩϥⲧⲉⲥ *élevé;*
ⲟⲩⲓ *éloigner,* p. 131, 134;
ϥⲓ *porter,* p. 139, 173;
*ϣⲁϣⲁⲟⲩⲓ ils *exaltent,* p. 160;
*ⲛⲧϧⲓ (?) *à cause de, pour,* p. 133, 134, le 3e [hieroglyph] en ligature avec la finale?
ⲛⲁϧⲉⲛⲁⲣⲓ les *malheurs,* p. 133;
ϧⲟⲩⲓ *consacrés,* p. 129;
*ⲛⲁϧⲟⲩⲓ les *autels,* p. 161;
ⲛϩⲓ *en quantité,* p. 129, 130, 134, 136, 140, 164;
ϩⲓ *dépenses,* p. 130; [hieroglyphs], le 3e [hieroglyph] formant ligature avec [hieroglyph];
ϩⲉⲃⲓ *deuil,* p. 158;
ϩⲉⲙⲓ *femme,* p. 159, 170, 172, 173;
ϩⲟⲃⲥⲓ *habillement,* p. 167.

Ce même caractère n'est pas moins frappant dans le texte de Rosette; on y trouve:

ⲁⲣⲓ *uræus,* p. 1, 46 (2 fois);
ⲁⲣⲡⲓ *temple,* p. 8, 11, 12, 17, 18, 23, 31 (2 fois), 34, 35, 37, 38, 39, 40 (5 fois), 50, 51, 52 (2 fois), 57 (3 fois);
ⲁⲁⲓ *puissance,* [hieroglyphs] p. 12, 30, 55 et [hieroglyphs] p. 14 et 38 avec ligature des trois derniers signes;
ⲁⲓ *grand,* p. 27;
ⲁⲗⲟⲗⲓ *vigne,* p. 15 et 32;
ⲁⲛⲓ *pierre,* p. 57;
ⲃⲁⲕⲓ *l'Égypte,* p. 41;
ⲃⲓⲣⲓ *vaisseau,* p. 22;
ⲕⲉⲙⲓ[1] *l'Égypte,* p. 1, 2, 8, 10, 12, 21, 22, 23, 25, 38, 52, 56;
ⲙⲕⲉⲧⲓ *comme,* [hieroglyphs] p. 3 (2 fois) écrit aussi [hieroglyphs] p. 26, antique [hieroglyphs].
ⲕⲉⲛⲓ *victoire,* p. 6, 37, 42;
ⲕⲉⲛϩⲓ *naos,* p. 36;
ⲕⲓ *autre,* p. 8, 13, 33, 35, 38, 41, 52, 54.
ⲕⲓ *manière d'être* etc., p. 19, 20, 35, 36, 37, 54;
ⲙⲉⲧⲓ *occuper,* p. 28;
*ⲙⲉⲛⲓ *bâtisse,* p. 36 (2 fois); [hieroglyphs];
ⲙⲁⲓ *à neuf,* p. 36 (2 fois), 37;

---

1) Dans l'inscription de Rosette, je lis ce nom [hieroglyphs] (p. 1 et 2) et [hieroglyphs] (p. 8 etc.) le dernier [hieroglyph] formant avec [hieroglyph] la sigle finale arrondie.

ⲙⲉⲧⲓ *milieu,* p. 47, 48 (2 fois), 49;
ⲛⲁⲓ *ces choses,* p. 23, 37, 51;
*ⲛⲁⲙⲓ *beau,* p. 2, 4, 5, 53, 54, 55, 56 (2 fois);
ⲟⲩⲓ *laisser, céder, exempter,* p. 13, 14 (2 fois), 17, 18, 31, 33.
*ⲟⲩⲧⲉⲛⲓ *libation,* p. 53.
ⲡⲓⲥ *son,* p. 24 (2 fois), 28, 31, 32, 50;
ⲥⲟϩⲧⲓ *préparatifs,* p. 24;
ⲥⲉϩⲓ *abattre,* p. 28, 30;
ⲥⲉϩⲉⲛⲓ *survenu,* p. 34; *fortune,* p. 39;
ⲥⲉⲛϩⲓ *vigueur,* p. 37;
*ⲥⲟⲩⲛⲓ *connu,* p. 56;
ⲧⲉⲛⲓ *jardin,* p. 16;
ϣⲉⲧⲓ *exiger,* p. 32;
ϥⲓ *porter,* p. 6 (2 fois);
ϩⲗⲓ *inférieur,* p. 3, 49;
ϩⲟⲩⲓ *sacré,* p. 33;
*ϥⲓ *dépenser,* p. 11, 22, 26; écrit , le 2e formant ligature avec cf. ci-dessus;
ⲛϥⲓ *en quantité,* p. 10, 11 (3 fois), 14, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 31, 33, 35;
ϫⲉⲧⲓ *impôt,* p. 12.
ϫⲉⲣⲓ *dur,* p. 57;
ϫⲉϫⲓ *ennemi,* p. 2.

Il est à remarquer que nombre de ces mots ont un qu'ils n'avaient pas dans l'ancienne langue.

III. — Si le texte des décrets est memphitique, tous les mots antiques doivent conserver le , sans tendance à l'adoucir en ou . C'est ce qui arrive en effet. Dans le décret de Canope, je rencontre les mots suivants, qui sont absolument semblables à ceux de la langue des monuments des siècles précédents :

DÉCRET DE CANOPE	ÉCRITURES ANCIENNES	
		bienfait, employé 12 fois;
		accomplir, ϣⲁⲛ, p. 128;
		honneurs, consécration, p. 129;
		statue, image, p. 130, 166, 168, 173;
		combat, combattre, p. 131;
		arriver, fortune, événement, p. 133 etc. V. supra;
		misérable, ϣⲟⲛⲉ, *infirmitas,* p. 133;
	et	*chaleur,* p. 134, 162;

Décret de Canope	Écritures anciennes	
		vie, ⲱⲛϧ ⲁⲛϩ, p, 135;
		Phénicie, p. 135;
	. . . . .	τα αγνεια, p. 145;
		savoir, p. 156;
		tout-à-coup, p. 157, 158;
	. . . . .	*lorsque*, p. 160;
		autel, p. 161;
		δρομος, p. 161;
		épi, p. 169, 173;
		premier, ϣⲟⲣⲡ, p. 173;
		nourriture, p. 175, 2 fois;

De même au Décret de Memphis :

		jeune homme, p. 1;
		vie, p. 2 et 4;
		savoir, p. 26;
		consacrer, p. 33;
et ,		*survenir*, *événement*, p. 34 et 39;
		autel, p. 36;
		statue, p. 43;
		le schent, p. 49;
		inférieur, p. 49;
		renverser, p. 28.

IV. — Ainsi, d'une part, les deux textes conservent, comme le dialecte memphitique, l'usage de ϧ; et d'autre part, aucun des mots en ϩ employés ne provient d'un mot antique en , comme le démontre le relevé suivant :

ÉCRITURE DÉMOTIQUE	ORTHOGRAPHE HIÉROGLYPHIQUE	
		punir (Memphis, p. 30).
	cf. approcher	*jusque* (M. 30 et 32; Canope, 142).
		remplir (M. 32; C 150 et 156).
		bœufs (M. 33).
		plus que (M. 33).
		droit, (M. 35).
		deuil (C. 158).
	cf. miroir	*apparent* (M. 42) ⲟⲩⲱⲛϩ *manifestare.*
		ⲕⲟⲥⲙⲟⲥ (M. 43, 52).
	même racine	ⲟⲡⲗⲱⲛ ⲡⲁⲣⲁⲑⲉⲥⲓⲥ (M. 23).
		occuper, ⲁⲙⲁϩⲓ (c. 160).
		reine (c. 168).
		femme (c. 172).
		cœur (M. 2, 11 etc.; c. 133, 137, 162).
		impôt (M. 12).
		chevaux (M. 22 et 26).
		détenir, emprisonner (M. 14).
		coin, angle (M. 48).

V. — Quant aux particularités de syntaxe remarquées dans les contrats démotiques elles ne se présentent plus dans les deux décrets de la même manière.

1° le nom de *Soter* n'est ni traduit comme dans le contrat de Memphis par «les dieux qui écartent la défaillance», ni transcrit comme dans le contrat de Thèbes par , mais par «les dieux qui sauvent» (M. p. 40) expressions qu'on rencontre aussi dans les textes thébains.

2° l'usage des supports pronominaux n'y est pas réglé absolument comme dans les contrats que nous avons examinés et l'on ne saurait rattacher sur ce point les décrets à l'un des contrats plutôt qu'à l'autre.

a) L'inscription de Tanis unit presque toujours le pronom au verbe par la préposition ⲛ̀ⲛ : *à lui :* qu'un phylarque soit *à elle* (à la 5ᵉ classe de prêtres, p. 146); qu'on fasse être *à lui* (p. 169); qu'on *lui* dise (p. 169).

à elle : il *lui* dit (p. 163) qu'on *lui* fait (p. 164), qu'on produise *à elle* (p. 166);

à eux : leur ont donné (p. 136), qu'ils *leur* fassent (p. 137 et 171); qu'on leur *dise* (p. 139 et 140); qu'ils *leur* fassent être (p. 140), *leur* ont fait (p. 147).

b) on emploie quelquefois ⲁⲙ : *lui* rendant honneur (p. 168).

c) il est plus curieux de trouver l'emploi de (mot à mot : sur leur échine) dans les phrases : qu'ils gravent le nom du roi *sur eux* (sur leurs bagues), qu'ils y gravent le nom du roi (p. 140); établi *sur elles* (p. 152; il s'agit de saisons ou de la manière de régler l'année).

De même au texte de Rosette on trouve :

a) *à lui : lui* donna (p. 3 et 37); qu'ils *lui* disent (p. 41); *lui* faisant (p. 41) on *lui* fit (p. 47 et 50);

b) *à elle :* qu'ils *lui* fassent (p. 43); qu'ils *lui* disent (p. 54).

c) *à eux*[1], *sur eux,* etc. : il *leur* céda, il *les* exempta (p. 13, 14, 33); veiller *sur eux* (p. 27); ceux qui firent impiété *contre eux.*

Le rédacteur du décret de Memphis paraît avoir plus de tendance à varier les prépositions que celui des actes notariés :

b) *en eux, leur* : il *leur* supprima (p. 12);

c) qui *leur* appartiennent (p. 16);

d) les faire rester *pour eux* (p. 16) en sorte que leurs biens soient *pour eux* (p. 21);

e) sa bienveillance *envers eux* (p. 45).

Mais de plus le rédacteur place divers supports avant les pronoms :

f) la puissance royale établie *pour lui* (p. 38);

g) établir *pour* (ou *devant*) elles l'ornement (p. 43);

h) les anneaux qu'ils portent *sur eux* (p. 55 à leurs doigts et non sur leur dos);

i) employé même devant un nom : que cela soit accordé *aux* hommes (en la main des hommes p. 55).

CONCLUSION. — Les deux décrets de Canope et de Memphis ayant été rendus dans la Basse Égypte, il y avait lieu de penser *a priori* que, si le dialecte memphitique existait alors, c'était en ce dialecte que les décrets devaient être écrits. L'étude du texte confirme en effet cette présomption : sans parler de la syntaxe qui n'offre peut-être pas de règles concluantes, la paléographie, la présence du ϧ, celle du ϩ sans dérivation d'un ϩ antique, la fréquence de la finale ⲓ, rattachent la langue de ces deux précieux documents, d'une part au dialecte du contrat de Memphis que nous avons trouvé différent de celui du contrat thébain, et d'autre part au dialecte memphitique usité dans les textes coptes.

[1] Peut-être faut-il lire (comme dans le texte de Tanis (il y a bien / mais / et — paraissent s'échanger dans les mêmes formules. S'il faut lire / ⲣ et non ⲛ̀ⲛ ⲕ, cela établirait une différence entre Tanis et Rosette.

DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX DÉCRETS. — On peut maintenant se demander si les deux rédacteurs ont bien exactement employé le même dialecte. Or l'identité, comme on va le voir est loin d'être absolue.

1° Ainsi les scribes n'ont pas tout-à-fait la même méthode d'écriture. Chacun d'eux a ses habitudes particulières dans l'emploi de certains signes homophones. Par exemple, le scribe de Tanis emploie la lettre , □, ⲛ, qui est *inconnue* au scribe de Rosette. On la trouve dans 14 mots dont quelques-uns sont répétés plusieurs fois. Le scribe de Rosette en ces cas ne se sert jamais que de dont le scribe de Tanis n'use que dans la ligature qui écrit le mot ἱερον employé 25 fois sans variante d'orthographe, et le mot *statue* (Can., p. 169 et 171); le nom de l'Égypte est écrit dans Tanis, et dans Rosette sans la barre supérieure; «en tout temps« (p. 129) de Tanis (ou des textes hiéroglyphiques) est écrit dans Rosette : νυν τε και εις τον επειτα χρονον (p. 45), «la chose établie, la coutume» ειθισμενον (Tanis, p. 162) devient τα ειθίσμενα (Rosette, p. 19) etc. Cela ne touche pas au dialecte.

2° Mais ce qui commence à être plus remarquable, sans être encore décisif, il est vrai, c'est que le rédacteur du décret de Memphis emploie des mots que celui du décret de Canope ignore pour rendre la même idée. L'idée de : *se préoccuper de* est rendue dans l'inscription de Tanis par διαπαντος ποιουνται (p. 129), προσταντες κηδεμονικως (p. 133), (p. 134) προνοηθεντες, tandis que l'inscription de Rosette la traduit par le mot προς φυλακι (p. 29) ou par l'expression «faire tout soin pour (p. 19 et 22)».

3° Bien plus une même racine peut prendre une forme différente dans les deux textes : Canope écrit ⲥⲟⲛⲧⲓ *préparatifs* χορηγια (p. 130); et Memphis ⲥⲟⲃⲧⲓ, χορηγια (p. 214).

4° Ensuite y a deux points plus importants à signaler.

a) Dans le texte de Canope on écrit Ευεργεται θεοι (p. 128 etc.) *bienfait,* ευεργετουντες (p. 128), ευεργεσια (p. 136); — dans Memphis on écrit : (p. 2, 6, 11 etc.);

b) Dans Canope, on écrit : στολισμος (p. 126); — dans Memphis, on écrit : (p. 7);

c) De même Memphis écrit : l'égyptien antique «fort, force» (p. 37);

d) de même (p. 39 et 41) pour (stèle de Bachtan, etc. etc.);

e) et *éventail* (p. 9) pour (CHAMPOLLION, *Monum.*, t. III, 219 etc.).

On voit par ces cinq exemples que le rédacteur du texte de Rosette a une tendance à changer en dans certains mots. Or on sait que le dialecte memphitique introduit volontiers la schuintante où le sahidique garde les gutturales, les aspirées ou la sifflante.

Il ne faut pas non plus négliger une autre permutation : Dans les deux décrets le verbe qui signifie *prendre* est ordinairement écrit (M. p. 8, 30, 47, 50, 51) = ,

ⲙⲡ (V. BRUGSCH, *Zeitschrift*, II, p. 43); mais dans le texte de Rosette on trouve la variante dans la phrase : « il ordonna de ne point PRENDRE d'homme de force (p. 18.).

5° Enfin le même mot n'a pas toujours le même genre dans les deux textes : celui de Tanis dit :

« la vie » σωτηρια (p. 135) :

le texte de Rosette au contraire fait ce mot du genre masculin :

« la vie » τον βιον (p. 2).

La formule Αγαθῃ τυχῃ est traduite dans le décret de Canope :

(p. 141).

et dans celui de Memphis :

(p. 38).

L'un des rédacteurs semble faire les noms abstraits du genre féminin; l'autre, du genre masculin [1].

Ainsi bien que les deux textes appartiennent au dialecte memphitique, il y aurait entr'eux des différences remarquables, notamment des différences dans le genre des mots et surtout le changement du en dans le texte de Rosette. Peut-être peut-on en conclure que le rédacteur du décret de Canope appartenait par son langage à l'Egypte inférieure, et que celui du décret de Memphis écrivait la langue parlée à Memphis même.

Je répète en terminant que je n'ai pas l'intention d'établir du premier abord des règles absolues sur quelques points de détail. Mais en face de la théorie généralement admise que toutes les variantes que l'on rencontre sont le produit de la modification de la langue par le temps, j'ai cru nécessaire de faire des réserves et de poser la thèse nouvelle en égyptologie en dehors du copte, que certaines variantes tiennent à l'influence locale, en d'autres termes constituent des dialectes. Dans toutes les langues qui ont une histoire, ces deux causes, le temps et le lieu, agissent concurremment, pourquoi n'en serait-il pas de même en égyptien? Je reviendrai probablement sur cette question; mais je n'en invite pas moins mes savants confrères à l'examiner et à relever soigneusement les faits qu'on doit rapporter à l'une ou à l'autre cause.

ORLÉANS, décembre 1880.

AUG. BAILLET.

[1] On trouve ces mêmes différences pour plusieurs mots dans des textes hiéroglyphiques anciens.

LES FÊTES D'OSIRIS AU MOIS DE KHOIAK.

PAR

V. LORET.

(Suite.)

§ 49. — Col. 48.

Col. 49.

§ 50. —

§ 49. — Les substances aromatiques contenues dans un récipient sacré sont au nombre de douze, à savoir : écorce de cannelle[1], — bois odorant, — *qaiu* de l'oasis[2], — *qaiu-ma*, — acore[3], — écorce[4] d'Éthiopie, — graines d'*uan*, — graines de *šen*[5], — jonc, — *peqer*[6], — *nekpet*[7], — *t'alma*[8]; total : 12. Broyer très fin[9], passer dans un linge, mettre dans ce récipient.

§ 50. — Les pierres précieuses vraies contenues dans ce récipient sacré sont au nombre de quatorze pierres, à savoir : argent et or, — lapis lazuli vrai, — émeraude et émeraude en

1) Cf. קִדָּה, *casia*.

2) Voir H. BRUGSCH, *Dict. géogr.*, au mot .

3) Je traduis comme s'il y avait (cf. *Rec.* I, 190). est ajouté, dans la seconde liste des plantes, col. 138.

4) Cf. ⲕⲟⲩⲣⲉ, *cortex*.

5) M. H. BRUGSCH, dans le supplément de son *Dict. hiérogl.*, p. 282, donne la phrase suivante , dans laquelle paraît bien désigner une variété de , soit d'acacia.

6) Comp. ⲫⲁⲣⲓ, السمسم (KIRCH., p. 194). السمسم, d'après P. FORSKÅL (*Flora aegypt.-arabic.*, p. 306) désigne le *Sesamum indicum*. Comp. aussi בקעות, pluriel d'un mot בקע, *Citrullus Colocynthis*, SCHRAD. (H. BAILLON, *Dict. de botan.* s. v. *Coloquinte*).

7) M. LAUTH, dans son article intitulé : *Die siebentägige Trauer um Osiris* (*Zeitschr.* 1866, p. 66), rapproche ce mot de « *nacophthon, species rori marini* (?) ».

8) Comp. ϫⲁⲏⲓⲙⲓ, الرشاد (KIRCH., p. 194). الرشاد désigne le cresson, et الرشاد البرّ le *Raphanus lyratus* (FORSK., *Flor.*, p. 119). Dans le papyrus démotique n° 384 de Leyde, étudié par M. E. REVILLOUT (*Rev. égypt.*, I, 156), se trouve la phrase : « *Les pays bien arrosés ne produisent pas le parfum t'alem* ».

9) Ce groupe me semble être la transcription de la formule hieratique nt qui revient si souvent au papyrus Ebers.

Col. 50. 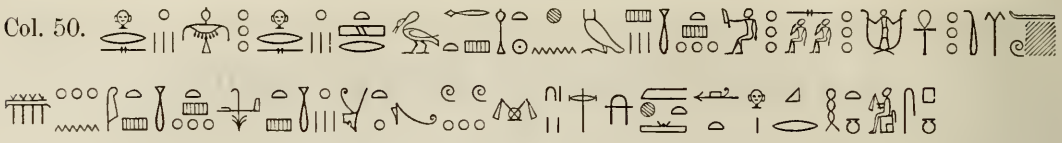

§ 51. — 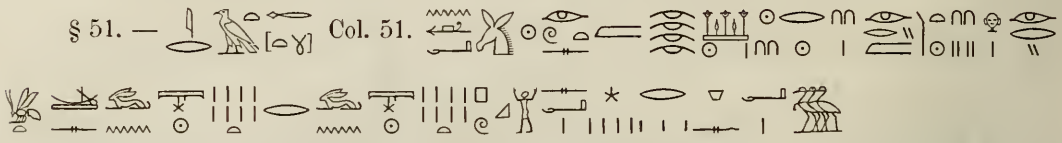 Col. 51.

§ 52. — 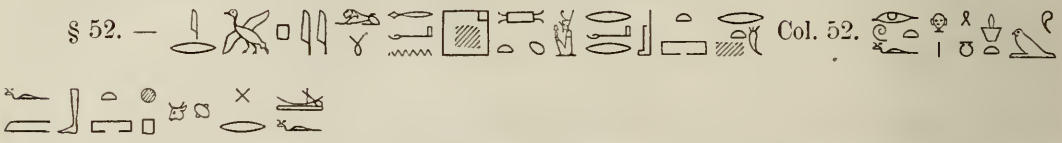 Col. 52.

§ 53. — 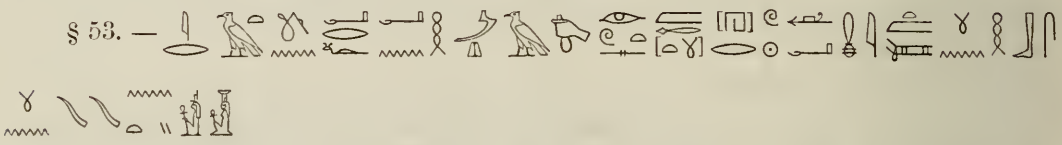

§ 54. — Col. 53.

menus fragments, — *seher* et *seher-hemaga*, — *tes* blanc et *tes* noir, — *hers* . . . ., *hers* blanc et *hers* rouge, — pierre blanche, — cornaline, — *uat*, — *mesdem*, — *senen*[1], — albâtre, — *tamhu* vrai, — *uat* du sud et *uat* du nord. Espèces, total, quatorze. Broyer très fin en une seule masse, dans ce récipient sacré.

§ 51. — Le tissu d'un jour est fait du jour 20 du mois de Khoïak au jour 21, ce qui fait vingt quatre heures de travail en lui, de la 8e heure à la 8e heure. Sa longueur est de neuf coudées $^1/_3$ (4.68), sa largeur de trois coudées (1.56).

§ 52. — Il y a la grande bandelette de la salle de Neith, faite pour le lieu de la végétation. En son milieu est représentée une maison dans laquelle se trouve un grand .

§ 53. — Le nœud pour attacher le sac est fait avec *le tissu d'un jour*[2], comme l'enveloppe qui recouvre les cornes d'Isis et de Nepthys.

§ 54. — Il y a les amulettes en pierres précieuses, de ce dieu bon. Ils sont au nombre de quatorze, à savoir : Quatre génies funéraires en quartz blanc, en forme de quatre momies à tête d'homme, à tête de cynocéphale, à tête de chacal, et à tête d'épervier; — quatre de lapis-lazuli vrai; — deux lions en pierre de *meh;* — une statuette d'Horus en . . . . . vrai; — une statuette de Thot, pareillement . . . . . en cornaline; deux yeux symboliques en lapis-lazuli vrai.

1) La variante de ce mot, dans la seconde liste des pierres précieuses (col. 141), est .

2) Voir pour *le tissu d'un jour* les §§ 51 et 61.

§ 55. — Col. 54. Col. 55. Col. 56. Col. 57. Col. 58. Col. 59.

§ 55. — Il y a les *tebeḥ* du moule de Sokaris. Ils sont au nombre de quatorze *tebeḥ*. Sont données les contenances de chacune de ces quatorze choses qui sont en forme de vases sacrés. A savoir : c'est la tête; elle est faite en argent massif; *χa*, 1 = *hin*, $^1/_3$. — Ce sont les pieds; ils sont faits en or massif; *χa*, $^1/_6$. — Ce sont les bras; ils sont faits en or massif; *χa*, $1^1/_6$. — C'est le cœur; il est fait en argent massif; *χa*, $2^1/_3$ = *hin* $^7/_9$. — C'est l'estomac; il est fait en bronze noir massif; *χa*, $1^3/_4$ = *hin*, $^7/_{12}$. — C'est la langue; elle est faite en bronze noir massif; *hin*, $1^1/_4$. — C'est l'œil; il est fait en or massif; *χa*, 1 = *hin*, $^1/_3$. — C'est le poing; il est fait en argent massif; *χa*, 1 = *hin*, $^1/_3$. — Ce sont les doigts; ils sont faits en . . . . . massif; *χa*, 1 = *hin*, $^1/_3$. — C'est le corps; il est fait en . . . . . massif; *χa*, $4^2/_3$ = *hin*, $1^5/_9$. — C'est la colonne vertébrale; elle est faite en argent massif; *hin*, $1^1/_1$. — Ce sont les oreilles; elles sont faites en bronze noir massif; *χa*, 1 = *hin*, $^1/_3$. — C'est le dos; il est fait en or massif; *χa*, 1 = *hin*, $^1/_3$. — Ce sont les os; ils sont faits en or massif; *χa*, 1 = *hin*, $^1/_3$.

Total, quatorze *tebeḥ* en forme de quatorze membres divins. Mettre toutes ces mesures dans la *Salle dorée*, avec le moule de Sokari.

§ 56. —

§ 57. —

Col. 60.

§ 58. — Col. 61.

Col. 62.

§ 59. — Col. 63.

§ 56. — La mesure *χa* employée pour la Fête du Labourage de la terre est faite en or et est égale à *hin*, $^1/_3$. — C'est l'œil d'Osiris[1].

§ 57. — Le terrain du Champ d'Osiris, dans lequel on sème les grains, mesure deux schênes[2] du sud au nord et . . . . . chênes de l'ouest à l'est; le terrain du champ mesurant en tout . . . . . — . . . . . se fait du 12 au 19 Tobi. — Son commencement est semé d'orge, son extrémité est semée d'épeautre, et son milieu est semé de lin.

Règle pour labourer la terre.

§ 58. — Qu'on amène deux vaches noires. Le joug est en bois d'*am*, la charrue en tamaris, et le soc en bronze noir. Un homme est derrière la charrue pour labourer, avec une vache menée en laisse, à portée de sa voix. Ses vêtements sont en *mensch*, une étroite bandelette est sur sa tête. Un petit enfant est près de la charrue pour jeter les semences à terre. Une perruque est sur sa tête, son vêtement est en *mensch*. Or, on couvre les deux vaches d'un bandeau enroulé, puis l'officiant en chef récite les *Chapitres d'ensemencer les Champs*, tels qu'ils se trouvent au Rituel.

§ 59. — Il y a l'orge qui croît en lui (le champ d'Osiris). On la coupe le 20e jour de Tobi, à la fête *Šefb* . . . . . La mettre sur le lit, devant Šenti au milieu de Mendès,

1) On a vu en effet au chapitre précédent que l'œil est en or massif et égale un *χa*, c.-à-d. un tiers de *hin*.

2) ϣⲉⲛⲛⲟϥ, σχοινισμα. D'après M. LEPSIUS (*Zeitschr.* 1865, p. 98) le schêne mesure 40 ou 48 coudées (21.10 m. ou 25.32).

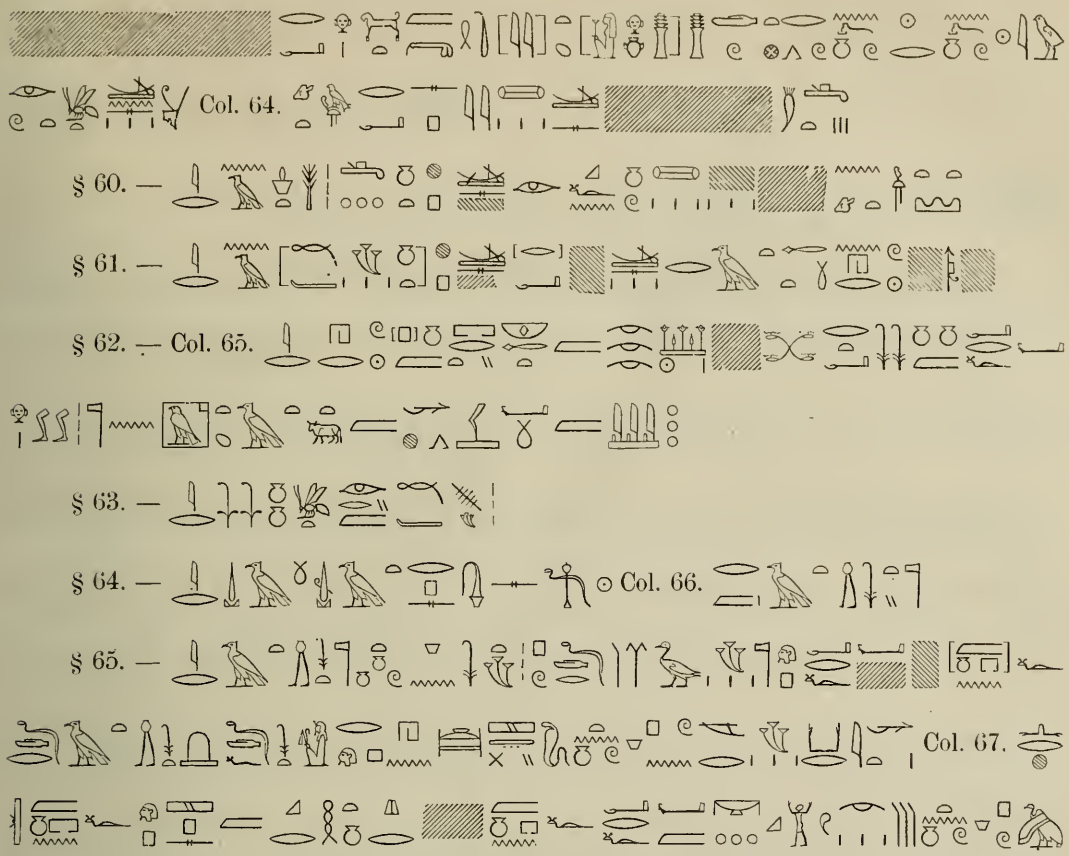

jusqu'à ce que vienne le moment d'en faire usage pour Khent-Ament. En faire des gâteaux . . . . . des dattes.

§ 60. — Il y a l'épeautre qui croît en lui. En faire des gâteaux . . . . . pour Khent-Ament.

§ 61. — Il y a le lin qui croît en lui. Employer le . . . . . qui est en ce lin pour en faire *le tissu d'un jour*[1].

§ 62. — Le jour de la grande fête *Perti,* qui tombe le . . . 8 du mois d'Hâthor, on met ces choses dans un sac, aux pieds d'Hâthor la vache, après l'avoir attaché dans le champ.

§ 63. — Il y a ces ouvrages que l'on fait avec le lin.

§ 64. — Il y a une bandelette pure pour cuire et éclairer auprès de l'*ansuti*[2].

§ 65. — L'*ansuti,* c'est une cassette de jonc, autrement dit, de roseau. *Dieu premier,* il est recouvert d'or en son intérieur, autrement dit, l'*ansuti* est appelé *Roi en premier.* — *Coffre mystérieux*[3], c'est une cassette en acacia, naos dans lequel on ne sait pas ce qu'il y a.

1) Pour le tissu d'un jour, voir plus haut les chapitres 51 et 53.

2) M. H. Brugsch (*Dict. hiérogl. suppl.,* p. 82—83) traduit cette phrase, assez obscure du reste, par: « *Es ist ein intacter Docht das Licht spendend bei der Ansuti* ».

3) M. H. Brugsch *(ibid.)* traduit ainsi le commencement de ce chapitre : « *In Bezug auf die Ansuti, so »ist das ein Binsenkorb aus Hühnerbinse, wie sie heisst. Das Haupt des Gottes befindet sich eingewickelt in dem- »selben. Er heisst die Ansuti, weil der König (sut, suten) sich das Haupt des heiligen Kastens nennt* ».

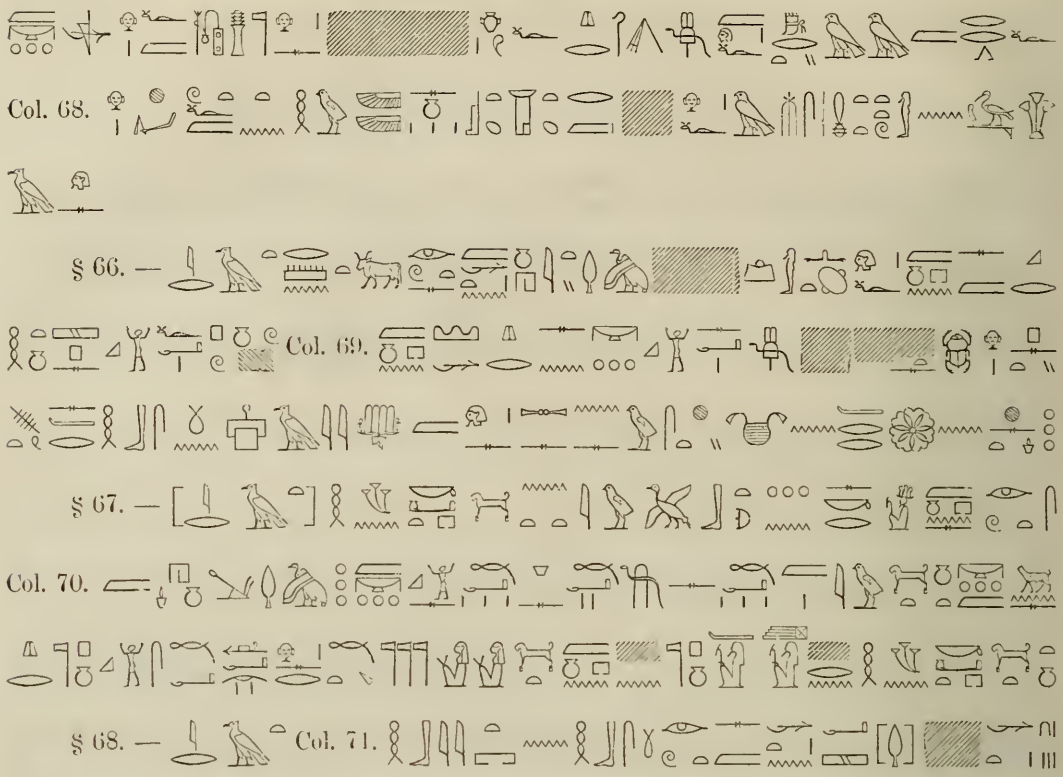

Chef vénérable, dans un récipient avec . . . . . en lui, recouvert d'or et dont la hauteur est de 3 p. 3 d. (0.245), c'est une cassette recouverte d'or sur laquelle est représenté un divin. — . . . . . [ses deux bras repliés sur] son estomac, tenant le et le . Le est sur sa tête, les deux oiseaux couveurs, placés de chaque côté de lui, le protègent de leurs ailes; Isis et Nephthys sont auprès. Un . . . . . est sur lui, ainsi que les quatre génies funéraires. Une image de l'ibis de Thot est derrière sa tête.

§ 66. — Il y a la vache *Remen-t.* Elle est faite en bois de sycomore recouvert de . . . . . — Une momie dont la tête n'est pas enveloppée est en son intérieur, dans un récipient vénérable; sa longueur est d'une coudée. — . . . . dans la montagne. Un baguette est sous elle, en or; sa longueur est d'une coudée. Un est sur sa . . . . ., un scarabée, sur son dos, et un tissu arrangé en bandeau, sur sa tête. Elle est ornée d'un large collier de fleurs en lapis lazuli.

§ 67. — La chambre dans laquelle se trouve le moule de Sokari est faite en ébène orné d'or. Sa longueur est de 3 coudées (1.58), sa largeur de 2 coudées (1.05) et sa profondeur de 3 coudées ½ (1.84). Un lit d'or, placé en son intérieur, soutient ce dieu; sa longueur est 1 coudée, 2 palmes (0.66). Sa face est tournée vers le nord. Les deux dieux compagnons du lit sont dans . . . . . de ce dieu. *Nu* et *Sa* . . . . . de cette chambre.

§ 68. — L'armoire au linge[1] est faite en bois d'acacia. Quatorze . . . . . reposent sur le sol; leur tête et leurs pieds sont en bronze. L'armoire est recouverte de nattes en feuilles

1) V. plus bas, col. 125.

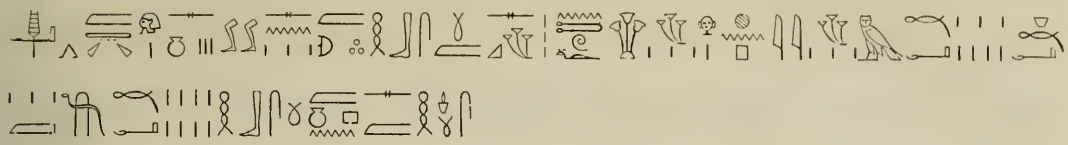

§ 69. — Col. 72. 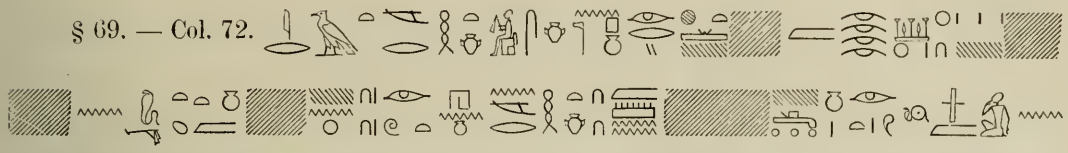

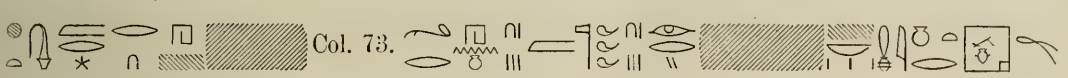

Col. 73. 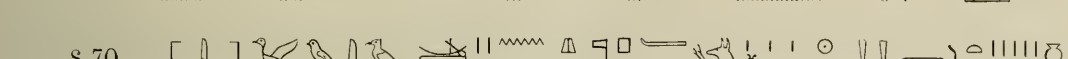

§ 70. — 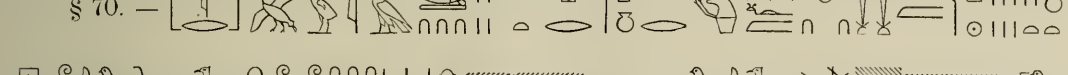

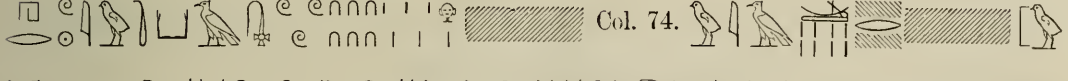

Col. 74.

§ 71. — 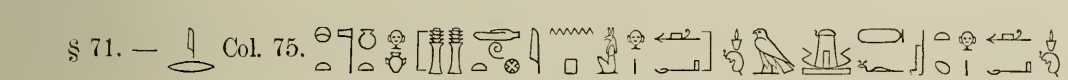

Col. 75.

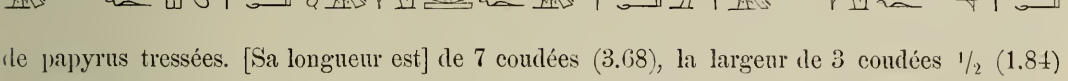

de papyrus tressées. [Sa longueur est] de 7 coudées (3.68), la largeur de 3 coudées $^1/_2$ (1.84) et sa profondeur de 8 coudées (4.20). A l'intérieur, elle est tendue d'étoffe.

§ 69. — L'huile sacrée de ce dieu fait les choses . . . . . au mois de Khoiak, jour . . . . . de cette déesse, du . . . . . au vingt-deuxième jour. On fait vingt *hin* (9 l. 60) d'huile avec du *men* . . . . . et des grains d'*ār-Rā*. Faire réduire au feu de $^3/_{10}$ *hin*, [de sorte qu'il reste] quatorze *hin* (11 l.), pour les quatorze membres divins. Faire toutes [les prescriptions] comme (il est dit) dans la chambre aux huiles.

§ 70. Les 34 barques sur lesquelles se trouvent ce dieu et ses parèdres le 22, à la 8e heure du jour[1], ont 365 lumières sur . . . . . huit barques . . . . . .; — barques à épervier, 4; — barques à épervier du Sud, 4; barques d'agrément[2], 8; — barques rapides, 4; — barques des rois du Nord, 4; — barques des rois du Sud, 4; — barques des rois du Sud et du Nord, 4; — total : 34 barques.

§ 71. — L'ennéade divine qui est au milieu de [Mendès comprend Anubis, placé sur une[3]] barque nommée *barque à épervier;* Isis, placée sur une barque nommée *barque à épervier;*

1) Cf. supra, § 17.

2) 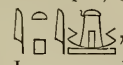 , *tepi,* forme de 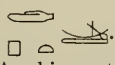 .

3) Les noms de Mendès et d'Anubis sont restitués d'après le § 17, col. 19 et 21.

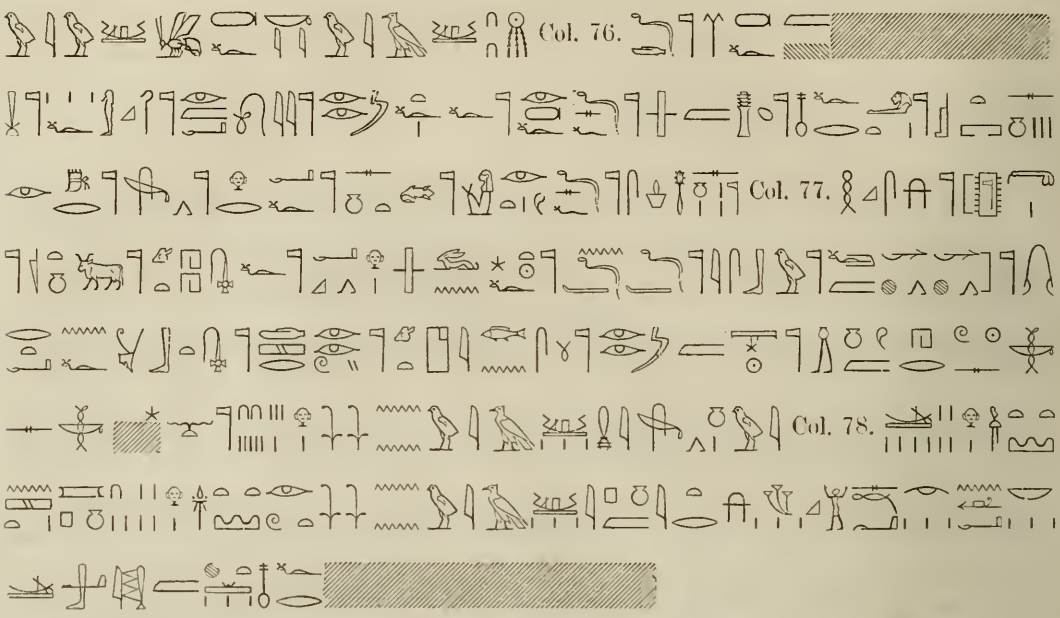

§ 72. — 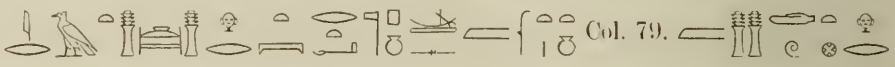

Nephthys, placée sur une barque nommée *barque à épervier du Sud;* Horus, placé sur une barque nommée *barque des rois du Sud;* Thot, placé sur une barque nommé *barque des rois du Nord.*

Les 29 autres barques sont occupées par les dieux dont voici chacune par son nom: [Mesta, Hapi, Dua-maut-f, Kebh-[1]] snou-f, Sāḥ-haq, Ar-m-āui, Ma-tef-f, Ar-ran-f-t'esf, Am-dad, Nefer-ḥāt, As-t-sen-ar-t'er, Sem, Her-tot-f, Sent, Ar-mer-f-t'es-f, Sebeχ-sen, Haqes, [Neter-baḥ, Qat, Xent-hah-f, Aq-her-âm-unnu-f, Net'eḥt'eḥ, Asbu, Per-m-χetχet[2]], Rtā-nef-nebt[3], Des'er-merui[4], Xent-ḥā-âns[5], Ma-m-χerḥ[6], An-f-m-heru-seksek[7] . . . . . Total, 29 dieux qui sont sur ces barques selon la règle de (8) barques a l'ouest de ce bassin et (16) barques à l'est. Ces barques sont faites en papyrus. Leur longueur est de 1 coudée, 2 palmes (0.656) pour chacune d'elles. Elles sont munies de choses bonnes . . . . . .

§ 72. — Le tombeau supérieur dans lequel on met ce dieu, en cette année, dans Mendès supérieure, est orné intérieurement de disques[8] d'argent. La *Sebau-t supérieure* est nommée

1) La première lettre du premier nom et la dernière partie du quatrième sont encore lisibles. Le § 17 (col. 21), nomme formellement *les quatre génies funéraires.*

2) Ces sept noms sont restitués d'après un texte publié par M. DÜMICHEN (*Tempelinschr.*, I, 10, 16). Outre ces sept dieux, ce texte nomme encore les cinq de notre liste.

3) Var. 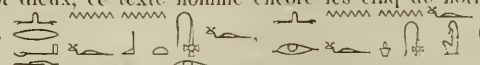 (DÜMICHEN, *loc. cit.*).

4) Var. 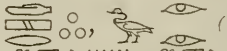 *(Ibid).*

5) Var. 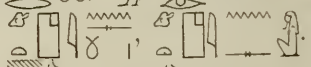

6) Var. 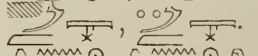

7) Var. 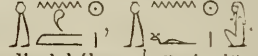

8) Le radical hébreu עגל signifie *volvit, rotavit; rotundus.* Cf. l'arabe عجلة *roue, poulie.*

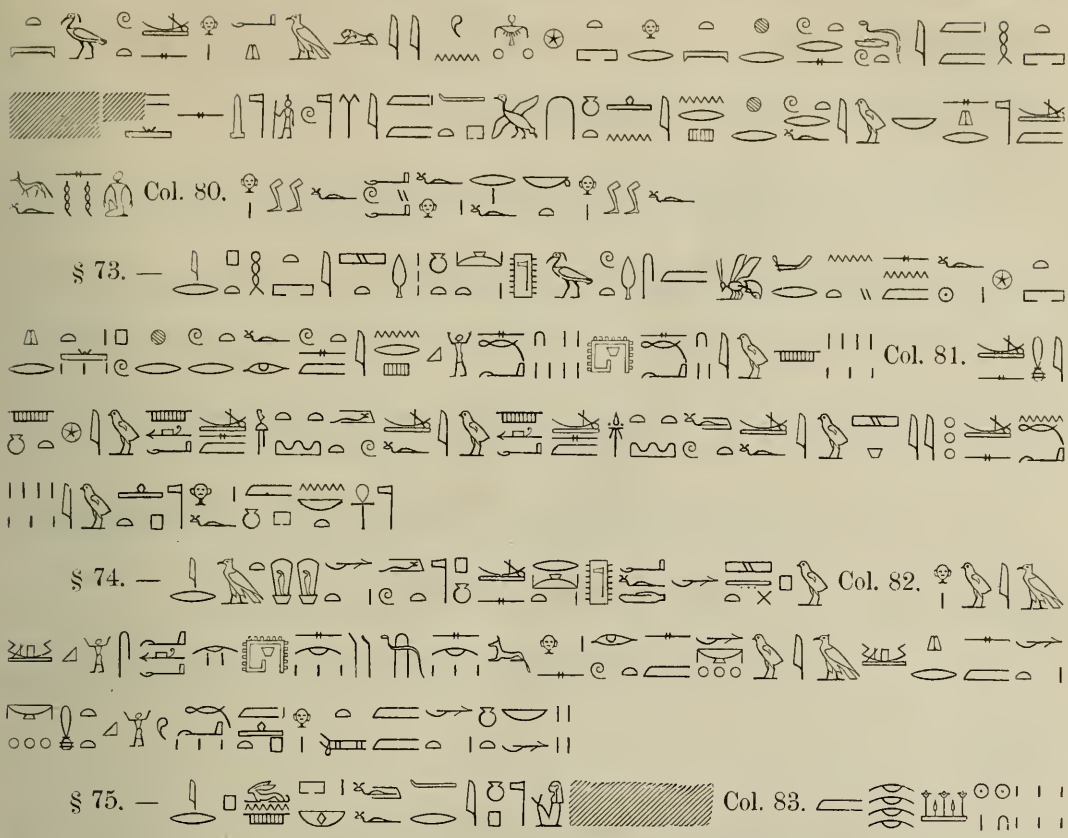

âmmaḫ-t . . . . . déposer le dieu grand dans l'*âmmaḫ-t*. Dans la *Salle de repos,* faite en pierre, se trouve le *Maître du silence* dans la position[1] (d'un homme) accroupi sur ses jambes; (de) ses mains, (l'une est) sur sa bouche, l'autre sur ses jambes.

§ 73. — La châsse des arbres *ašet*, de l'*endroit divin* est ornée intérieurement de travaux magnifiques de la veille; c'est la *Sebau-t inférieure.* Elle est faite en pierre; sa longueur est de seize coudées (8.40) et sa largeur de douze (6.30). Elle est munie de sept portes, comme les portes de la *Sebau-t.* Une est à l'occident : c'est par elle qu'on entre; une autre est à l'orient : c'est par elle qu'on sort. Il y a dans cette châsse un [2] de sept coudées (3.68); c'est sur lui que repose le dieu, à l'intérieur du sarcophage.

§ 74. — L'*âtur* dans laquelle entre ce dieu pour aller à l'*endroit divin* est un coffre mystérieux posé sur une barque. Sa longueur est d'une coudée et deux palmes trois doigts (0.245), et sa profondeur de trois palmes (0.195). Un chacal accroupi est sur elle; elle est faite en bois doré. La barque sur laquelle elle se trouve est également en bois doré; sa longueur est de trois coudées et demie (1.82). Elle repose sur un support formé de quatre tiges de roseau[3].

§ 75. — A la fête UN-PA, (le dieu) paraît avec Anubis . . . . . le 16e et le 24e

1) = (v. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, p. 1198).

2) ne me semble pas avoir ici, comme plus haut, le sens de *gâteau.*

3) = .

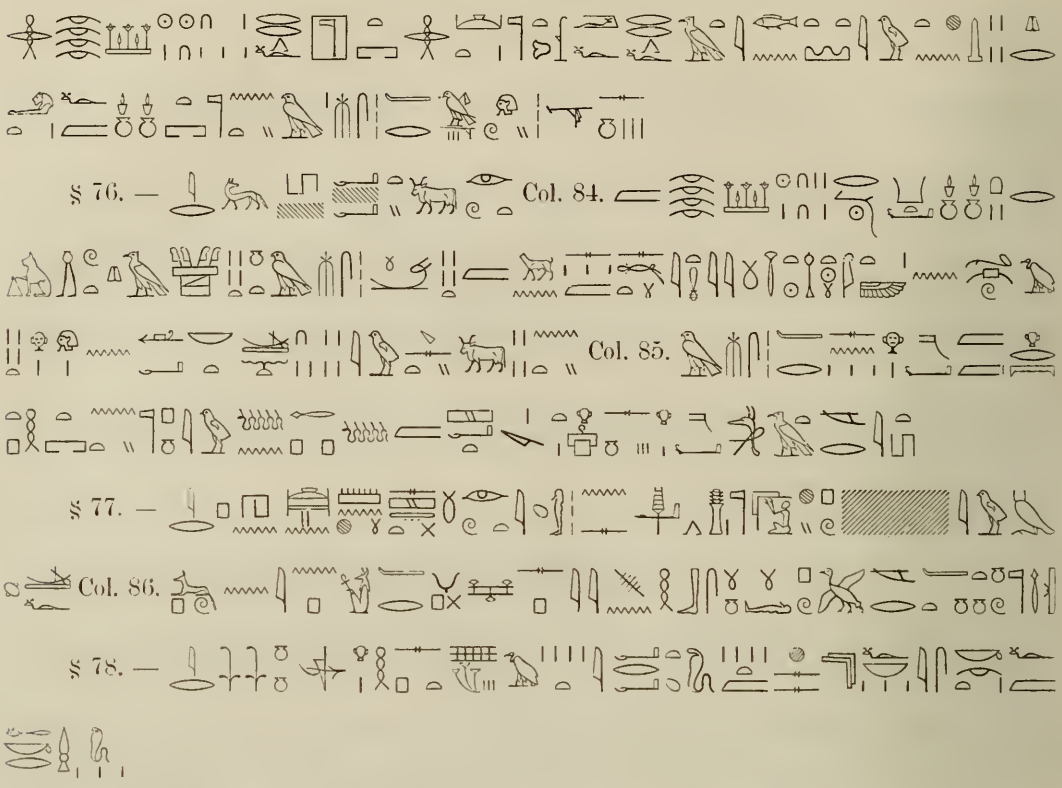

jour du mois de Khoiak, il parcourt le temple et le *Lieu de rajeunissement;* il entre, il parcourt la vallée. Quatre obélisques sont devant lui ainsi que les pyramidions des quatre génies funéraires avec des dieux sur leur support.

§ 76. — L'attelage de la double paire[1] de genisses se fait du 23e au dernier jour du mois de Khoiak. Tirer deux pyramidions en avant. Amener les quatre coffrets des génies funéraires; en eux sont quatre voiles, l'un en étoffe bleue, l'autre en étoffe rouge, le troisième en étoffe verte et le dernier en étoffe blanche. Quatre plumes de vautour sont fixées à chacun de ces coffrets : soit, en tout, seize plumes[2]. Les quatre genisses des génies funéraires sont avec eux pour tirer dans la partie supérieure de la châsse de ce dieu. Le serpent Apophis est derrière elles avec un couteau pour frapper l'attelage.

§ 77. — Pour la double caisse des tissus mystérieux, on fait la cérémonie de l'édification du divin . . . . . il y a un mort en lui, c'est le chacal d'Anubis et Ap-matennu, c'est un fragment du linceul de la momie . . . . . cette huile du dieu grand[3].

§ 78. — Les représentations gravées sur la cuve se composent de quatre vautours et quatre uræus à chaque coin[4]; sur le rebord est un ornement composé d'uræus.

1) désigne *toute configuration à angles droits* et signifie, par suite, *carré, quadrige.*

2) L'hiéroglyphe sert d'illustration à ces quelques lignes.

3) Il y a là une suite de mots de genre et de nombre différents, *m.*, *f.*, *pl.* qui me font croire à une faute de gravure.

4) Si, comme je le crois, la cuve est circulaire, il faut entendre par là les quatre coins d'un carré imaginaire inscrit dans la circonférence.

§ 79. — Col. 87.

§ 80. —

§ 81. — Col. 89.

§ 82. — Col. 90.

Col. 91.

§ 79. — Dans l'intérieur du bassin placé au dessous de cette cuve sont quatre . . . ., comme cela a lieu dans le temple de Neith.

§ 80. — Le 12e jour du mois de Khoiak, a lieu la grande fête TENA à Mendès, à Abydos . . . . . ., à Saïs, et à Aq-ti. On a coutume de fabriquer l'objet dans le temple de Šenti avec ces grains, parceque . . . . . .

§ 81. — Le 14e jour du mois de Khoiak, a lieu la grande fête PER-T dans Ka-ḥebset dans Ari-ḥeb. On y fabrique l'objet dans le moule de Sokari, en ce jour, avec les choses du récipient sacré, parceque, pour ce qui est de la momie de Teštеš, on a coutume de mettre en pièce ce dieu, lui étant mort, dans Ka-kem, en ce jour. Il y a pour cela quatre prêtres à Mendès, dans le temple de Šenti : ce sont les quatre dieux qui sont dans le sanctuaire d'Héliopolis.

§ 82. — Le 16e jour du mois de Khoiak, a lieu la FÊTE D'OSIRIS KHENT-AMENT dans Amu et dans Xoïs, avec les choses des membres divins d'Osiris, de la tête aux pieds. Horus vient amenant sur l'eau, en ce jour, les membres d'Osiris en sa forme de crocodile. On fait la transformation dans le temple d'Osiris, en son nom de *Crocodile seigneur d'Amu,* ainsi que dans le temple de Ka. En ce jour on met en œuvre le moule de Sokari pour y introduire ce dieu, à Mendès, à Memphis, à Sam-hud, à Amu, à Xoïs et à Héracléopolis, parceque c'est en ce jour que le dieu grand s'est transformé dans ces localités.

§ 83. — Col. 92. Col. 93.

§ 84. —

§ 85. — Col. 94.

§ 86. — Col. 95.

§ 87. — Col. 96. Col. 97.

§ 83. — Le 19e jour du mois de Khoiak, on retire ce dieu du moule de Sokari afin de faire cuire l'huile de ce dieu pour le jour . . . . . des bras de sa mère. Horus vient voir son père en ce jour; il trouve l'objet.

Entrée en paix dans le sanctuaire en ce jour.

§ 84. — Le 21e jour du mois de Khoiak, on fait la *bandelette d'un jour,* parceque . . . . . [1]

§ 85. — Le 21e jour du mois de Khoiak, on retire le moule de Khent-Ament de sa cuve, parceque . . . . . .

§ 86. — Le 24e jour du mois de Khoiak, on embaume Osiris dans le sanctuaire, — comme cela eut lieu dans le temple d'Osiris, la première fois, quand Horus se trouva dans le temple pour être vêtu au milieu des dieux, — puis on veille sur la momie d'Osiris.

§ 87. — Le dernier jour du mois de Khoiak on édifie un dans Mendès. Ce jour là a lieu l'enterrement d'Osiris au *Lieu des beh,* dans la châsse placée sous les *ašed,* parce que c'est en ce jour que furent amenés les divins membres d'Osiris, après qu'on eût embaumé Osiris. Édifier le divin . . . . . .

1) Les lacunes qui coupent le texte m'empêchent de traduire ce membre de phrase ainsi que la fin du paragraphe suivant.

§ 88. —

§ 88. — Pendant sept jours, — du 24e au dernier jour de Khoiak[1], — ce dieu, après avoir été embaumé, reste sans être enterré. On le place pendant ce temps sur des branchages de sycomores dans la *Sebau-t* de Mendès supérieure.

(On fait cela) pour les sept jours qu'ils passa dans le ventre de sa mère Nout, enceinte de lui. *Un jour est pour (remplacer) un mois; — les sycomores sont pour (tenir lieu de) Nout.*

(A suivre.)

Victor Loret.

EIN DENKMAL AUS DEN ZEITEN AMENOPHIS II.

von

E. von Bergmann.

Die rege Theilnahme und Fürsorge, welche Kronprinz Rudolf von Oesterreich der Förderung der Wissenschaft auf allen ihren Gebieten zuwendet, haben Höchstdenselben veranlasst, während seiner Orientreise eine namhafte Anzahl altägyptischer Denkmäler zu acquiriren und diese dem k. k. Hofmuseum zum Geschenke zu machen. Die gewählte Sammlung enthält Objecte aus fast allen Denkmälergruppen, vornehmlich jedoch Inschriftsteine, welche sämmtlich Grabstelen aus den verschiedenen Epochen der altägyptischen Geschichte sind, mit einer Ausnahme, die ich eben hier besprechen will. Das betreffende Denkmal ist eine aus fussdickem schwarzem Granit gearbeitete, leider unvollständige Stele, deren vorhandene sieben Bruchstücke von ungleicher Grösse etwa die Hälfte des ganzen Inschriftsteines repräsentiren. Zu oberst der Stele befinden sich der Himmelsbogen und der geflügelte Sonnendiscus mit den beiden herabhängenden Uræusschlangen und den Beischriften 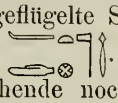 . Den Giebel halbiren zwei vertikale Schriftcolumnen, von welchen die rechts stehende noch theilweise leserlich : 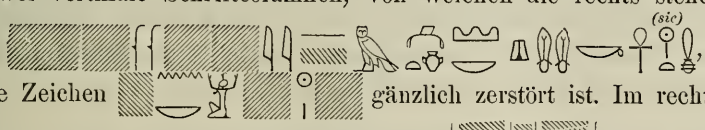

, die andere dagegen bis auf die Zeichen gänzlich zerstört ist. Im rechten Giebelfelde (vom Denkmale aus genommen) adorirt Amenophis II. , die Arme gesenkt, den Helm auf dem Kopfe und mit dem Menkertgeschmückten Schurze bekleidet, den Gott Chnum (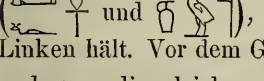 und 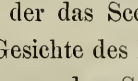), der das Scepter in der Rechten und das Lebenszeichen in der Linken hält. Vor dem Gesichte des Königs befinden sich in horizontaler Lage die Symbole und , die gleichsam von dem Scepter des Gottes auszugehen scheinen. Dabei die Inschrift: 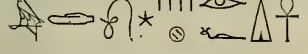 «göttlicher Lobpreis viermal, welchen verrichtet der Lebensspender

1) Cf. §§ 34, 86, 87.

(i. e. der König)». Der Rest des rechten Giebelfeldes fehlt, aber eine auf der linken Schulter des Königs sichtbare Hand lässt erkennen, dass hinter demselben eine Gottheit, aller Wahrscheinlichkeit nach die Göttin Sati, stand, welche ihre Hand auf dessen Schulter legend dargestellt war. Das linke Giebelfeld zeigt Amenophis II. in der oben beschriebenen Stellung vor dem Gotte Amon mit der Doppelfeder auf dem Kopfe, mit und in den Händen. Auch hier befinden sich die Symbole und vor dem Gesichte des Königs. Hinter Amenophis II. steht die Göttin Anuke , welche die Rechte auf des Königs linke Schulter legt und in der Linken das hält. Der unter diesen Darstellungen befindliche fragmentirte Text ist, soweit er erhalten, ein nahezu stets wort-, aber nicht immer schriftgetreues Duplicat der ersten 11 Zeilen der bekannten Inschrift von Amada (Lepsius, *Denkmäler*, III, 65[a]; reproducirt in Reinisch's *Chrestom.*, Taf. 7), welche die Introduction zu deren meritorischem Theile, dem Berichte über Amenophis II. siegreichen Zug nach Syrien, bilden und die Verherrlichung des Königs enthalten.

Es wäre jedoch voreilig, hieraus folgern zu wollen, dass in dem Wiener Denkmale, wie wir es nunmehr nennen dürfen, ein fragmentirtes Duplicat der Stele von Amada vorliege, welches, nach den Gottheiten der Giebeldarstellungen zu schliessen, von Amenophis II. *mutatis mutandis* in der Gegend von Assuan (wahrscheinlich auf der Insel Elephantine) zum Gedächtnisse seiner kriegerischen Erfolge in Asien errichtet worden sei. Abgesehen von der Unvollständigkeit des Textes, welche eine derartige Vermuthung als gewagt erscheinen lässt, spricht der Umstand, dass ein zur Wiener Stele gehöriger Steinsplitter [1], der von der unteren Hälfte derselben herrühren muss, die Gruppen und zeigt, die sich im entsprechenden Theile der Stele von Amada nicht finden, gegen eine solche Annahme. Die textliche Uebereinstimmung beider Denkmäler beschränkte sich also vielmehr wahrscheinlich nur auf den einleitenden Theil mit Amenophis II. Ruhmesprotocoll, dessen pompöse, bilderreiche Diction trotz ihrer Schwülstigkeit den besonderen Beifall des Herrschers gefunden haben dürfte und deshalb auf seinen Denksteinen wiederholt angebracht wurde [2].

Die Stele von Amada trägt die höchste bisher bekannte Regierungszahl (Jahr 3) Amenophis II.; das Datum der Wiener Stele ist leider zerstört. Beide Denkmäler dürften jedoch einander zeitlich nahe stehen. Der folgende Abdruck des Wiener Textes, welcher die Inschrift von Amada mehrfach ergänzt und corrigirt, gibt denselben fortlaufend ohne Zeilentheilung, da Anfang und Ende sämmtlicher Schriftzeilen zerstört sind. Noch bemerke ich, dass im Originale die Hieroglyphen von rechts nach links geschrieben sind.

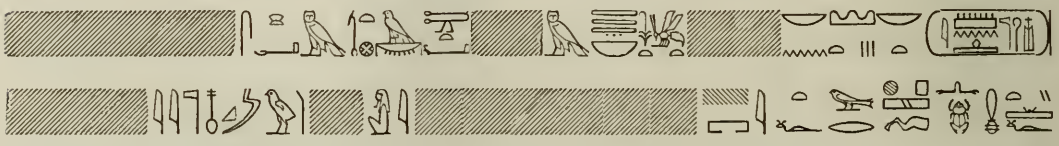

1) Dieses kleine Fragment von 21 Cm. Höhe erstreckt sich über 6 Schriftzeilen, von denen je die 2—5 letzten Zeichen erhalten sind, die ich nachstehend folgen lasse: 1) 2) 3) 4) 5) 6).

2) Die Stele Amenophis II. in Karnak (s. Rougé, *Inscr.*, pl. 175 und Maspero in der *Zeitschr.*, 1879, 56), hat diesen Text übrigens nicht.

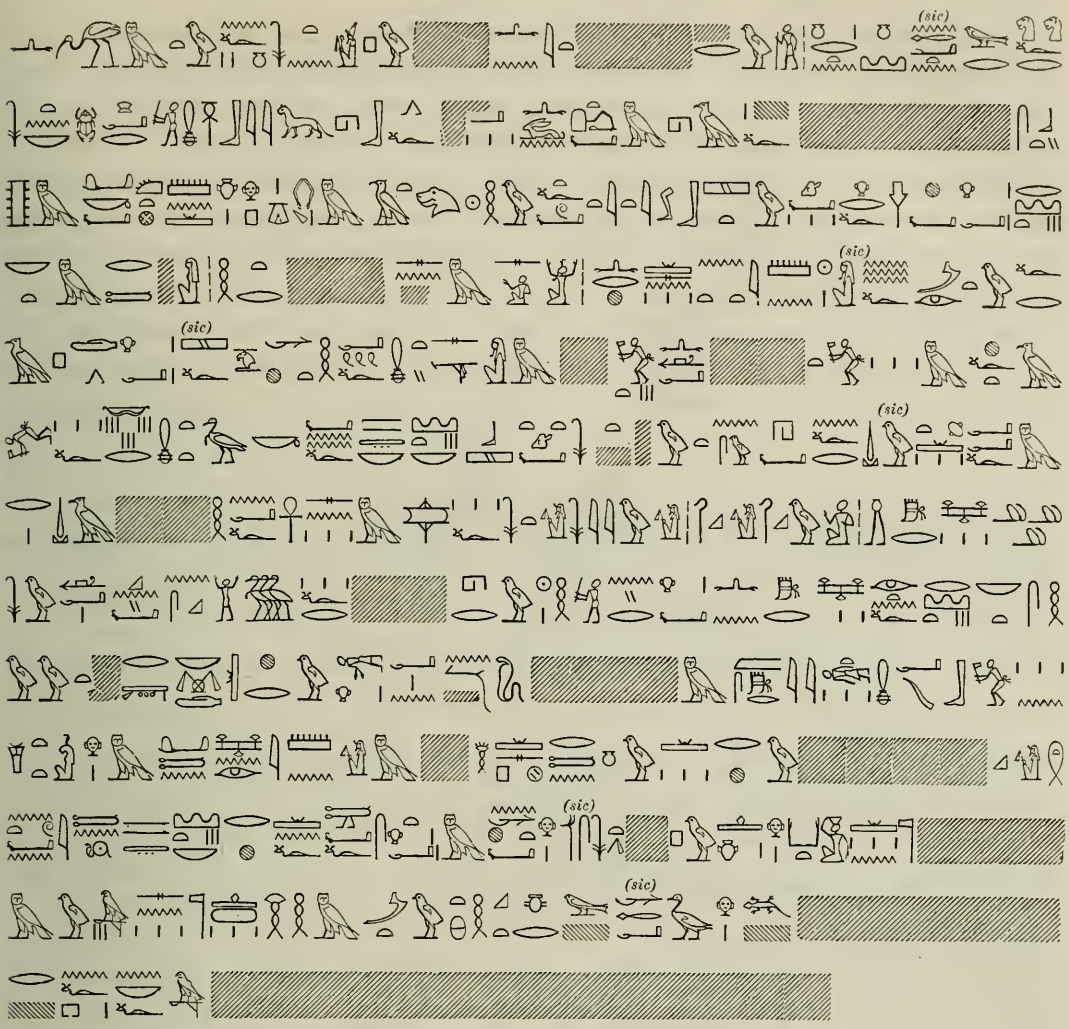

«[Im J. x . . . . . unter Sr. Majestät des Horus, des starken Stieres, des Grossen an Kraft, des Herrn der Diademe, des weithin Mächtigen], der in Theben erscheint, des Goldhorus, der Besitz nimmt [durch seine Gewalt] von allen Ländern, des Königs von Ober- und Unterägypten [Āa-cheperu-rā, des Sohnes des Ra aus dessen Leibe, der ihn liebt], des Herrn aller Länder Amenophis II. [geliebt von Hor-Chuti-Amon, dem Herrn der Throne der beiden Länder]. Der gute Gott der Geschöpfe [des Ra, der Fürst hervorgegangen aus dem Leibe, mächtig wie Horus auf dem Throne seines] Vaters, der Grosse an Stärke, dessen gleichen es nicht gibt, dessen zweiter nicht gefunden wird: ein König ist er [von überaus wuchtiger Hand; nicht wird gespannt sein Bogen von seinen Soldaten, von den Fürsten der fremden Länder und] den Grossen der Retennu wegen seiner Grösse[1]; seine (des Königs) Kraft über-

1) Ich trage Bedenken, statt mit einer naheliegenden Veränderung des letzten Zeichens (*pet* ist femininum) zu lesen, da die Uebereinstimmung beider Texte die Correctheit der erstern Gruppe zu erhärten scheint, obwohl ich zur Zeit kein anderes Beispiel eines derartigen, gleichsam suffigirten der Relation anzuführen weiss. Eigennamen wie (Rougé, *Six prem. dyn.*, p. 64), (Mariette, *Catal. des monuments d'Abydos*, p. 295), (Mariette, *l. c.*, p. 102),

trifft die eines jeden gewesenen Königs. Wuthentbrannt wie der Panther durchstreift er [die Schlachtgefilde]; kein Kampf, wo er sich befindet. [Ein tapferer Bogenspanner im Handgemenge], eine Mauer, die Aegypten schirmt, ruhigen Sinnes auf dem Blachfelde in dem Zeitpunkte der Plünderung, niederschmetternd die Rebellen wider ihn, stärker im Arme als alle Länder mit (ihren) Leuten und Rossen, [welche kommen] als Leute des grossen Haufens, ohne zu wissen wer Amon-Ra ist und sein Samen (oder auch: «sein Wille»). Er wird gesehen wie ein Vogel dahin eilend flugs (εὐθέως), die Gewaltigkeit in seinen Gliedern ist wie die Gewaltigkeit des Gottes Chem . . . . . Nicht einer [rettet sich vor ihm; er behandelt die[1] . . . . .] als seine Feinde, die neun Fremdvölker desgleichen. Ihm dienen alle Länder und alle Völker; der welcher gegen den König sich empörte, er ist in Schrecken versetzt bis zum Aeussersten (?)[2]. Seine (des Königs) Arme sind im Verwunden;

(*Denkm.* II, 71), (*Denkm.* II, 115, b, g [Var. *Zeitschr.* 1874, 66) etc. sind nicht hieherzuziehen, d. h. nicht als Nomina relativa (نِسْبَات) zu erklären, sondern *ṭebḥ-nà, āabu-nà, ḥun(n)u-nà, ptaḥ-ḥotep-nà, ḥer-ꜥu-nà* zu lesen nach Analogie der Namen (sämmtlich auf Stelen der XII. und XIII. Dynastie): (MARIETTE, *l. c.*, p. 253), Var. (MARIETTE, *l. c.*, p. 245 u. s. w.) *pa-nti-nà* «der, welcher mir (dem Vater) ist»; (Stele 71, Wien) *ta-ntt-nà* «die, welche mir ist»; (MARIETTE, *l. c.*, p. 306, Stele 61, Wien) *àuf-nà* «er ist mir» mit der bemerkenswerthen Var. *àf* (ϵϥ)-*nà* (Stele 58, Wien, XII. Dynastie); (Stele 123, Wien) *àus-nà* «sie ist mir» = (Stele 118, Wien) = (Stele 19, Wien) = (MARIETTE, *l. c.*, p. 307) — ich bemerke nebenbei, dass der absonderliche Name (LIEBLEIN, *Dict.*, 352) auf einer fehlerhaften Copie beruht und zu lesen ist (cf. *Rec. de trav.* III, 121, wo MASPERO die Namen der betreffenden Stele publicirt hat); (LIEBLEIN, *l. c.*, 234) *ānχf-nā*, *ānχ-àuf-nà* (Stele 21, Wien) *rtunef-nà* (Stele 36, Wien) etc. Eine namhafte Zahl von Eigennamen zeigt eine einfache und eine durch dieses erweiterte Form, so: — , (MARIETTE, *l. c.*, p. 158) — (Louvre, C. 13) und (Stele 117, Wien); — ; (MARIETTE, *l. c.*, p. 325; daselbst wohl irrig) — (*l. c.*, p. 118) oder (*l. c.*, p. 127); — (MARIETTE, *l. c.*, p. 273); — , — (Stele 30, Wien): — oder (Louvre, C. 39), etc. Dieses *nà* scheint nach den Varr. (LEPSIUS, *Königsb.*, Nr. 248) *àuf-ni*, (LIEBLEIN, Nr. 361) *àus-ni* (Nisbe?) frühzeitig auch *ni* oder *nai* (cf. das demot. *nai*, ⲛⲏⲓ-ⲛⲁⲓ) ausgesprochen worden zu sein. Sollten auch Namensformen wie , , , etc. hieher gehören?

1) vgl. *Denkm.*, III, 52, b: die Lesung des Wortes ist mir zweifelhaft.

2) Auf der Amada-Stele: BRUGSCH (*Wörterbuch* VII, 1020) übersetzt: «die vom Könige abgefallen waren, sie sind in Angst und Schrecken versetzt je nach dem Maasse (ihrer Schuld)». oder , scheint mit , , (*Wörterbuch* VII, 1394) der «Rest» identisch und dürfte von im Sinne von «drüber hinausgehen» herzuleiten sein, wie ja der «Rest» das über eine bestimmte Summe oder Menge Hinausreichende, das Aeusserste (cf. ϫϵ *ultra, amplius*) ist. Dasselbe Wort *t'at* oder *t'nt* findet sich auch an den folgenden Stellen:

[nicht einer macht die Grenze] mit ihm (d. h. hält ihn auf)[1]; sie (die Menschen) leben durch seinen Odem. Der König der Könige, der Fürst der Fürsten, der die äussersten Grenzen (der Erde) erreicht; er ist der Eine, der Starke, dessen Genius preisend erhoben wird, [auf dass es Ra wisse im Himmel. Es bannt sein Blick] am Tage der Niederlage; keine Grenze wird ihm gemacht gegen alle Länder vereint, die ganze Erde insgesammt, niederstürzend im Augenblicke vor seiner flammenden (Uræusschlange) [gleich denen, welche in einem Feuer sind. Kein Entschlüpfen] dortselbst unter den zu Boden Gestreckten gleich den Widersachern der Bast auf dem Wege des Erzeugten *(ár)* des Amon, der glücklichen Erfolges über das Mass des Wissens, [weil er[2] sein (Amons) wirklicher Sohn ist, hervorgegangen aus seinen Gliedern; der eins ist mit ihm, zu beherrschen] die Zone des Sonnendiscus. Alle Länder und Gebiete, die

---

(Mariette, *Abydos* II, pl. 31 = Rougé, *Inscr.*, pl. 21, l. 17) und (*Rec.* I, 44, l. 27 = *Denkm.* III, 30, b, l. 27, in welchen beiden Fällen es eine temporale Bedeutung zu haben scheint: «nicht seid lässig für meine Standbilder bis zum Aussersten des Memnoniums, das ich gemacht habe» d. h. «nicht seid lässig meinen Standbildern Verehrung zu erweisen, so lange mein Memnonium steht». — Zu unserem Texte, in welchem das Wortspiel *suten sut n suh-nef* zu beachten, vergleiche man Phrasen wie: (Rougé, *Inscr.*, 67) und (*Denkm.* III, 73, f). Für an Stelle von führe ich neben dem von Brugsch im Wörterbuche, IV, 1173, citirten (*Denkm.* II, 136, i) als Beleg an: (Ramses II. Mariette, *Catal. des monum. d'Abydos*, p. 416). Das in den sonderbaren Verbindungen (Var.) und hat bisher seine grammatikalische Erklärung noch nicht gefunden. Naville übersetzt mit «suivant» und diese Bedeutung scheint es in der That nach den von diesem Gelehrten gegebenen Beispielen (*Litanie du soleil*, p. 102) zu haben: «conduis l'Osiris royal suivant la direction des esprits suivant la marche des dieux» und «je suis le possesseur au milieu des possesseurs, (se dirigeant) vers la terre, suivant que le conduisent les dieux du Cherneter», welchen ich zwei weitere hinzufüge: (Bonomi, *Sarkoph. of Seti*, pl. 7, D, l. 38) und (*l. c.*, l. 52) «ich gebe euch gemäss dem Machen euren Unterhalt». Wie das etc. (Unas-Pyramide, s. *Rec. de trav.* III, 196), wofür ein Paralleltext gibt, zu übersetzen, ist mir nicht klar. Dieselbe Bedeutung von «gemäss, entsprechend, in Uebereinstimmung mit» hat auch , auf welches bisher noch nicht hingewiesen wurde, in den Sätzen: (*Denkm.* III, 73, e) «sie geben ihm die Dauer des Ra, das Königthum des Vaters Tem, entsprechend dem, das gethan wird für die Machung der Verherrlichung des die Verherrlichung machenden (d. h. gemäss dem, das gethan wird für die Verherrlichung des die religiösen Ceremonien vollziehenden *[ár(ut])* Königs» und ähnlich: etc. (Champollion, *Not. descr.*, II, 67). Ich vermuthe, dass dieses mit dem in in corde ac etiam in lingua (s. Goodwin in den *Mélanges* III$_2$, p. 269) in Verbindung zu bringen ist.

1) Ich corrigire: im Texte der Amada-Stele.

2) Ich restituire: .

er kennt, er nimmt sie in Besitz im Augenblicke als Mächtiger an Stärke (?). Ein König ist er, der sich angelegen sein lässt die Arbeiten für [alle Götter durch Erbauung ihrer Tempel und Formung] ihrer Bilder. Die Opfergaben werden niedergelegt von Neuem, Brot und Bier in Menge, ... täglich immerdar, Rinder und Kleinvieh zu ihrer Zeit; kein Mangel ist daran. Er macht] das Haus seines göttlichen Herrn [versehen mit allen Dingen, mit Stieren, Kälbern, jungen Kühen, Geflügel ohne Zahl. Dieser Tempel ist versorgt durchaus mit Broten und Wein. Er hat hergestellt den (frühern) Zustand von Neuem den Vätern und Göttern, damit es sehen die erleuchteten Menschen (d. h. die in die heiligen Geheimnisse Eingeweihten welche Zutritt in den Tempel haben) und es wissen alle Leute [1]. »

NACHSCHRIFT.

Der vorstehende Artikel wurde im Mai 1881 geschrieben. Aus einer Bemerkung BRUGSCH's im *Wörterbuche* (Bd. VII, S. 1020) ersehe ich nunmehr, dass unsere Stele aus Erment und nicht aus Assuan stammt, wie ich nach den Giebeldarstellungen vermuthete.

MONUMENTS ÉGYPTIENS
DE LA COLLECTION DE SCHACKENBORG
PAR LE
COMTE DE SCHACK.

A. FIGURINES FUNÉRAIRES.

1. *Haut. 0,172.* — Porcelaine bleue. Autour du corps 8 lignes d'hiéroglyphes :

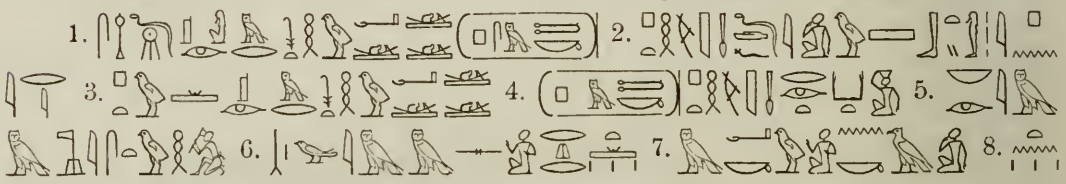

Comp. la stèle 4019 du Louvre. BRUGSCH, *Dict.*, p. 929.

2. *Haut. 0,208.* — Porcelaine bleue. Autour du corps 10 lignes d'hiéroglyphes :

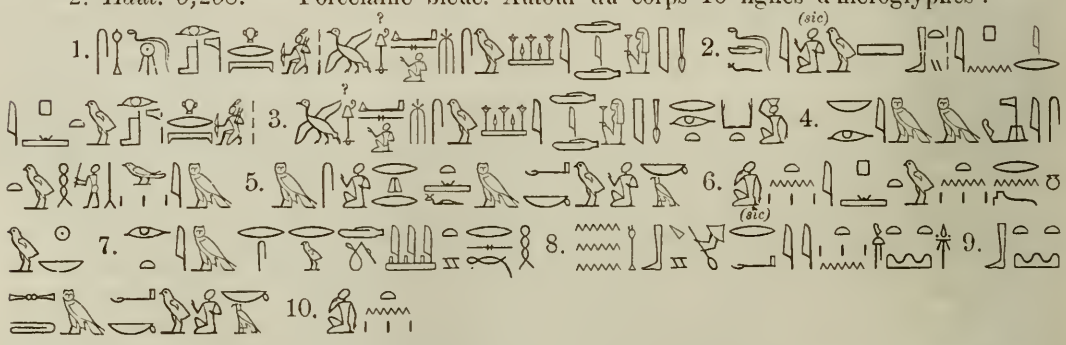

---

1) Der Text bei LEPSIUS ist hier unverständlich. Ich restituire ihn folgendermassen:

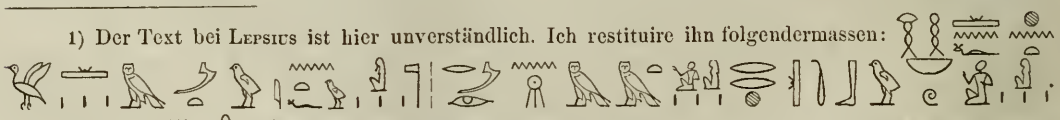

Die Gruppe kehrt in der nächsten Zeile (12) wieder. Den folgenden Theil der Inschrift von Amada hat BRUGSCH in seiner Geschichte Aegyptens S. 390 übersetzt.

3. *Haut. 0,153.* — Porcelaine verte. Autour du corps est gravé en 8 lignes un extrait du chap. VI du Livre des Morts. L'exécution étant bien peu soignée je n'ai même pas pu déchiffrer le nom du défunt.

4. *Haut. 0,199.* — Belle statuette peinte. Figure rouge, perruque noire. Autour du corps couvert de laque jaune une inscription tracée en noir entre des traits rouges:

1. 2. 3.

4. 5.

Le scribe a sans doute voulu écrire au lieu de , comme au n° 3 du Musée du Hâvre.

Dans la lacune je crois distinguer le signe , ce qui nous donnerait la leçon : (?).

5. 6. 7. 8. 9.

(sic)

5. *Haut. 0,199.* — Bois peint de couleur noire. Perruque très longue. Une colonne verticale d'hiéroglyphes sculptés.

6. *Haut. 0,118.* — Porcelaine bleue. Inscription verticale.

7. *Haut. 0,139.* — Porcelaine bleue très claire. Inscription verticale.

8. *Haut. 0,146.* — Statuette du même personnage. Même disposition.

9. *Haut. 0,141.* — Statuette du même personnage. Porcelaine bleue claire.

10. *Haut. 0,196.* } Figurines funéraires anciennement peintes
11. *Haut. 0,20.* } comme n° 4, mais dont la couleur a presque entièrement disparu.

12. *Haut. 0,07.* — Statuette de terre cuite, teintée de bleu. Homme marchant un fouet à la main.

B. STATUETTES DIVINES ET AMULETTES.

1, 2, 3. Statuettes d'Osiris (Bronze).

4. Nefer Tum coiffé de deux longues plumes, qui sortent d'une fleur de lotus.

5. Épervier coiffé du disque solaire. 6. Épervier volant (Bronze).

7—10. Hathor allaitant Horus (n° 7. Pierre calcaire peinte en rouge).

11—13. Apet (n° 11 en profil). 14. Amesi[1]. 15—17. Bès. 18. Set.

19. Fragment d'une statuette en porcelaine. Homme debout sur un sphinx.

20. Chat. 21. . 22. . 23. en pierre rouge. 24. .

25. Collier de 22 perles de porcelaine de cette forme : découpée au jour.

1) Cfr. *Zeitschrift*, 1877, p. 97.

C. RELIEFS.

1. *Haut. 0,07. Larg. 0,075.* — Pectoral de terre émaillée, taillé en forme de naos. Fond bleu. Reliefs bleu verdâtre. Au centre un trou pour recevoir un scarabée. Autour Isis et Nephthys debout dans une barque en adoration devant le scarabée.
2. *Haut. 0,093. Larg. 0,05.* — Fragment de pectoral en pierre émaillée de couleur verte, revêtu d'incrustations d'émaux. Même disposition. Sur la frise un disque ailé. Sous la barque un poisson. Revers : Homme accroupi en adoration.
3. *Haut. 0,05. Larg. 0,05.* — Fragment d'un pectoral semblable. Émail bleu. Revers: Osiris debout. Derrière lui un , qui lui embrasse les genoux. Devant lui une flèche et un scarabée ailé.
4. *Haut. 0,05. Larg. 0,075.* — Fragment d'une plaque de basalte noir. Osiris avec le et le . Homme debout en adoration, devant lui une branche de lotus. Inscription :

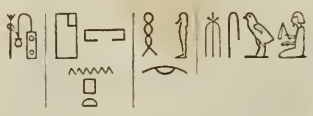

5. *Haut. 0,065. Larg. 0,03.* — Bas-relief en porcelaine bleue. Dieu debout tenant un sceptre surmonté d'un .
6. *Haut. 0,058. Larg. 0,027.* — Demi-relief en porcelaine bleue. Horus debout, coiffé du Schent, le sceptre à la main.
7. *Haut. 0,05. Larg. 0,015.* — Haut-relief en porcelaine bleue. Nu-t debout, coiffée de l'hiéroglyphe de son nom.
8. *Haut. 0,046. Larg. 0,018.* — Bas-relief en pierre teintée de couleur chair. Homme debout, en profil.

D. SCARABÉES.

1. Scarabée en pierre.
2. » » »
3. » » » recouvert d'une couche verte.

4 – 8. Scarabées sans inscriptions.

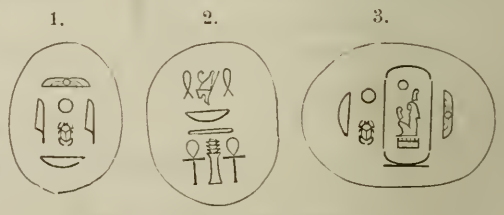

E. MONUMENTS DIVERS.

1. Petite vase d'albâtre. Cont. 1,05 Centilit.
2. Cachet de forme oblongue en terre émaillée bleue. Neuf captifs asiatiques, disposés en trois lignes sous un chacal.

SCHACKENBORG, le 20 juin 1881.

LA PYRAMIDE DU ROI OUNAS

PAR

G. Maspero.

(Suite.)

Le couloir qui conduit de la chambre du sarcophage à la chambre Est était couvert d'inscriptions. Voici celles qu'il portait sur la paroi Nord :

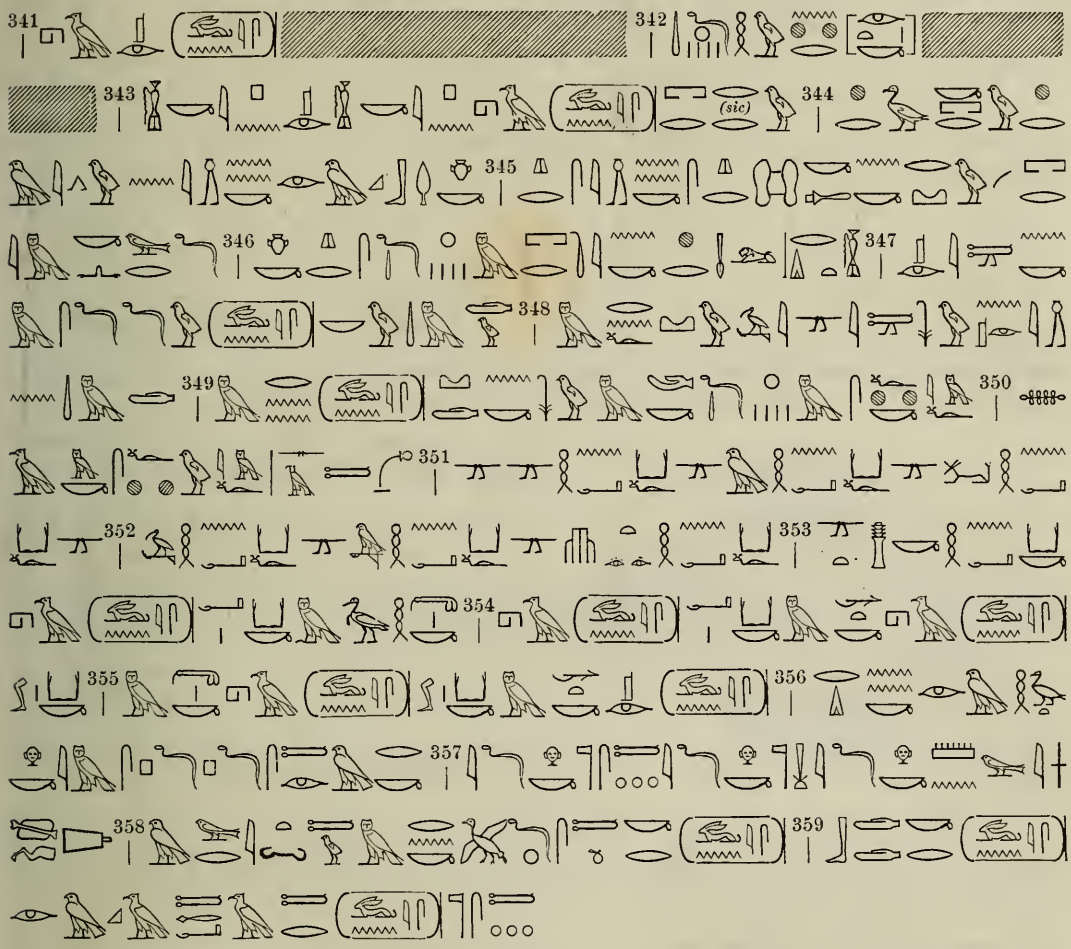

Les deux premières lignes de ce texte sont détruites, et je ne trouve pour les compléter qu'un fragment de Schiaparelli [1]. A la troisième ligne commence le texte que nous avons déjà retrouvé dans la chambre du sarcophage. Sans doute les prêtres le répétaient ici avant de pénétrer avec le mort dans la pièce la plus reculée du tombeau, et versaient la libation prescrite : ils répétaient la même cérémonie en sortant, au moment de quitter la momie pour toujours. Il est inutile de reproduire ici la traduction que j'ai déjà donnée plus haut.

Le texte, contenu dans les trois dernières lignes accompagnait la présentation de l'encens:

«Salut à toi, encens! Salut à toi, encens! Salut à toi, hirondelle qui est dans les membres «d'Haroïri, prends forme en ton nom de pain, que ton parfum [monte] vers Ounas, et ton «arôme vers Ounas! ô œil d'Hor, lève-toi, grandis pour Ounas! — *Encens.*»

1) *Il libro dei Funerali,* pl. LXVI.

Sur la paroi d'en face, se déroule une autre inscription de même étendue :

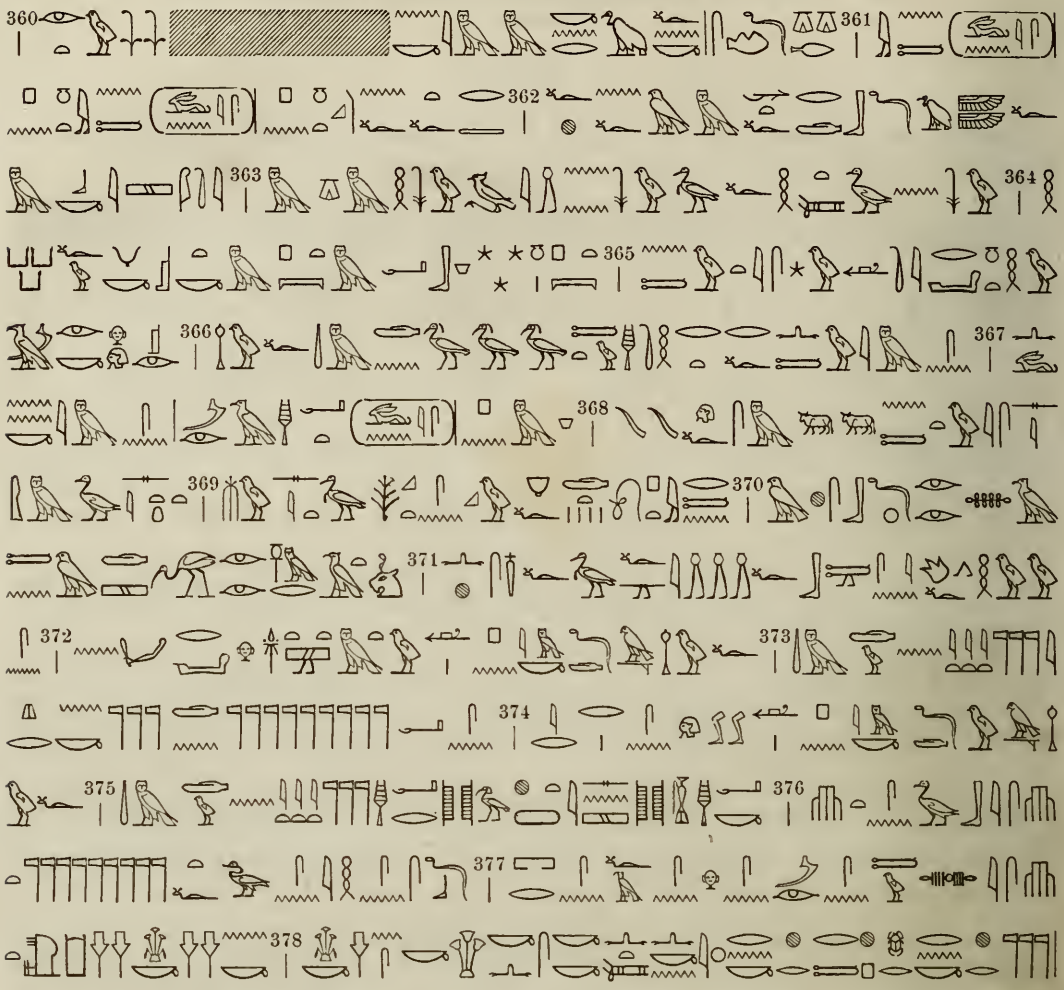

La première ligne est mutilée. Elle se terminait par l'indication ritualistique : «Verser deux vases *rouges.*» Le texte continue : «Il vient à toi cet OUNAS, Nout, il vient à toi cet OUNAS, Nout, il a lancé *le père* à terre, il a précipité Hor derrière lui. Eployant ses deux ailes comme l'épervier, brûlant comme *l'aigle au regard fixe,* réuni à son âme[1], muni de ses charmes magiques, tu prends ta place[2] au ciel parmi les étoiles du ciel, car tu es une étoile unique. Nout écarte le nuisible, et tu vois la figure d'Osiris qui rend ses décrets aux génies, et certes l'esprit protecteur supérieur à Osiris n'est point parmi eux, si toi tu n'es point parmi eux.

Voir l'esprit protecteur de cet Ounas, et les deux cornes de sa tête, les deux bœufs qui sont certes SI et SIT! O enfants de SIT-BOKIT (la fille de l'olivier), vous qu'ont allaités ces quatre déesses[3], il vient à vous Hor aux deux yeux bleus, protégez Hor aux deux yeux

1) Litt. : «Il s'est apporté à lui-même son âme.»

2) Litt. : «Tu *ouvres* ta place.» Il y a ici double changement de personne : 1° après s'être adressée à Nout, la prière s'adresse à Ounas; 2° elle s'adresse à Ounas à la troisième puis à la seconde personne.

3) Le texte est écrit de manière à laisser un blanc dans la colonne. Les variantes donnent . J'en conclus que est une variante de , féminin de *ces.*

rouges, et malade de fureur (?); que son âme ne soit pas repoussée, mais que ses revenus arrivent, que se précipite celui qui presse ses approvisionneurs[1]. Quand il se dirige vers l'Est l'aller unique qui est en toi, Sop parle, donne ses ordres aux pères des dieux et les dieux se prosternent pour toi, le cycle des dieux porte la main à sa bouche, lors de ce rite unique qu'on fait en toi, lorsque Sop rend ses décrets aux pères des dieux; que les deux portes de l'horizon se dressent, que les portes des eaux d'en haut s'ouvrent, et que tu te tiennes entre les deux battants de porte; que Sib et avec lui son cycle de dieux entrent, frappent le mal (?), sortent, portent haut leur face, et te voient; que Min, celui qui est dans les deux rives de l'Égypte et ses deux insignes soient derrière toi, que tes deux insignes à toi soient derrière toi, que l'insigne qui t'appartient (?) soit derrière toi, que tu ne sois jamais détruit, que tu ne sois jamais anéanti, que ton nom soit puissant auprès des hommes et que tu fasses ton devenir parmi les dieux! »

Chambre de l'Est.

Les quatre parois de la chambre Est sont couvertes d'inscriptions de haut en bas. Quelques-uns de ces textes sont des formules magiques destinées comme les formules de la chambre précédente à prémunir le défunt contre certains animaux dangereux dans l'autre monde. La plupart ont pour objet de fournir à l'approvisionnement du mort et de lui assurer les moyens de parvenir et de séjourner parmi les dieux. Comme rien jusqu'à présent ne me permet de déterminer l'ordre suivi par l'écrivain dans la répartition des chapitres de ce livre magique, je commencerai par donner ceux d'entre eux qui ont été gravés sur la paroi la plus proche de la chambre funéraire, c'est-à-dire sur la paroi Ouest.

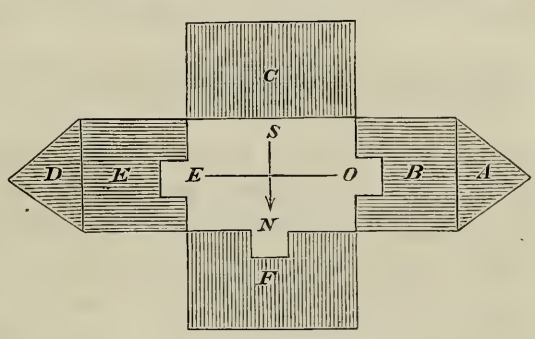

La paroi Ouest porte deux séries de textes; l'une en *A* dans le pignon, l'autre en *B*. Les textes du pignon nous montrent Ounas purifié et dominant sur les dieux : je n'en ai trouvé jusqu'à présent aucune partie qui ait été reproduite sur des monuments d'époque postérieure.

I.

Ton fils Hor t'a fait [le sacrifice], et les grands tremblent quand ils ont vu l'épée qui est dans ta main, à ta sortie du ciel inférieur. Salut à toi, Dieu sage (Saï), toi que Sib a

1) La même phrase presque mot pour mot à la ligne 212. Le mot à mot donne : « se précipite *celui qui fait se hâter* ses approvisionneurs. »

2) Litt. : « Hor *a fait* à toi. » Sur ce sens *faire le sacrifice* de , voir dans les *Mélanges d'Archéologie*, T. III, les *Notes sur quelques points de Grammaire et d'Histoire*.

créé et qu'a enfanté la Neuvaine des dieux, au père de qui HOR se joint, aux années de qui TOUM s'unit, et se joignent les dieux de l'Orient et de l'Occident à la Grande qui devient en tes mains! Un dieu est né, c'est Ounas; Ounas voit, c'est Ounas; Ounas aperçoit, c'est Ounas; [Ounas] entend, c'est Ounas; Ounas est là, c'est Ounas; Ounas, élève-toi jusqu'à ta place, toi l'acte, toi qui détestes le sommeil, qui remplis d'ardeur le défaillant. Voici que *Celui qui vit dans Nodit* te fait ton pain excellent dans PA, et reçoit ta forme dans ON, car lui c'est HOR qui a ordonné ce qu'on doit faire pour son père, le maître des nues, et quand il médite sur ce qui lui a été dit SIT tremble; *Celui qui est dans les bandelettes (Am-ut)* te soulève [comme] il soulève TOUM.

II.

C'est Ounas le grand, Ounas est sorti d'entre les cuisses de la neuvaine des dieux, Ounas est conçu et c'est par SOKHIT, c'est par SHOSKHONTIT. L'étoile Sothis a enfanté Ounas, la marcheuse, car elle conduit la route du soleil chaque jour; aussi Ounas est venu vers son siège de roi du Midi et du Nord et Ounas se lève sous forme d'étoile.

III.

O vieillard qu'on appelle IN-HIR-PI-SI de son nom, c'est Ounas! Ces lotus qui brillent sur terre, quand la main d'Ounas est purifiée par *Celui qui fait son siège*, c'est Ounas, pour les narines du *grand puissant*. Ounas est venu dans l'île de la flamme et Ounas y a donné ce

1) Litt. : «Toi qui fais ce qui est ordonné.»

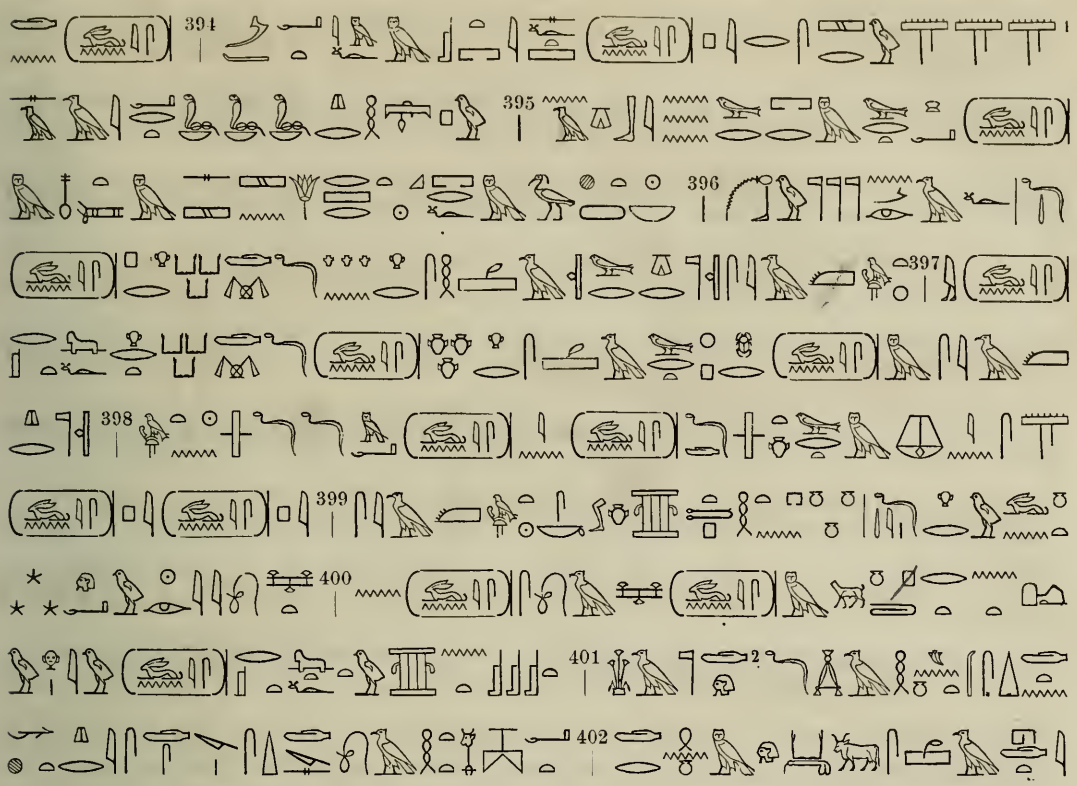

qui est juste, et celui qui est dans le siège *Aswit-to*, c'est Ounas, vêtu de blanc, le destructeur des uræus pendant cette nuit où pleure le grand issu de la Grande. Ounas se lève comme Nofritoum du lotus, vers les narines de Ra, il sort de l'horizon chaque jour, et les dieux sont purifiés de sa vue.

IV.

C'est Ounas le chef des *doubles*, celui qui rassemble les cœurs pour le *Grand chef de sagesse, Celui qui porte le livre sacré — le savant de l'Amenti!* Ounas vient vers son siège *le chef des doubles*, Ounas rassemble les cœurs et il est le *Grand chef de sagesse*, Ounas devient le *savant qui porte le livre sacré de l'Amenti* et discute avec Ounas; c'est Ounas qui récite la grande prière efficace pendant la fête de la poupe, c'est Ounas; c'est Ounas *le savant de l'Amenti*, qui garde un cœur ferme dans la retraite du Nou.

V.

O chefs des heures, ancêtres de Ra, faites un chemin à Ounas, qu'Ounas passe dans la procession des *génies dont la face est belliqueuse*, qu'Ounas aille à ses places parmi les places, derrière le dieu brave armé de cornes, [lui] pourvu de force qui porte le couteau, armé de l'épée [prêt à] trancher la gorge, et à écarter le mal de la tête [du dieu], [lui] le

1) Le mot à mot donne : «C'est Ounas *vers* ou *pour* les narines . . .» et «c'est Ounas *pour* ou *vers* les linges blancs». Si je comprends bien la forme grammaticale, l'auteur a voulu dire simplement que si Ounas prend la forme de lotus, c'est pour être respiré par dieu, et que s'il est identifié avec *Celui qui est sur le siège Aswi-to*, c'est afin de pouvoir revêtir ses vêtements blanchis et purifiés.

2) Litt. : «Donnant la tête», présentant la tête à qui l'attaque.

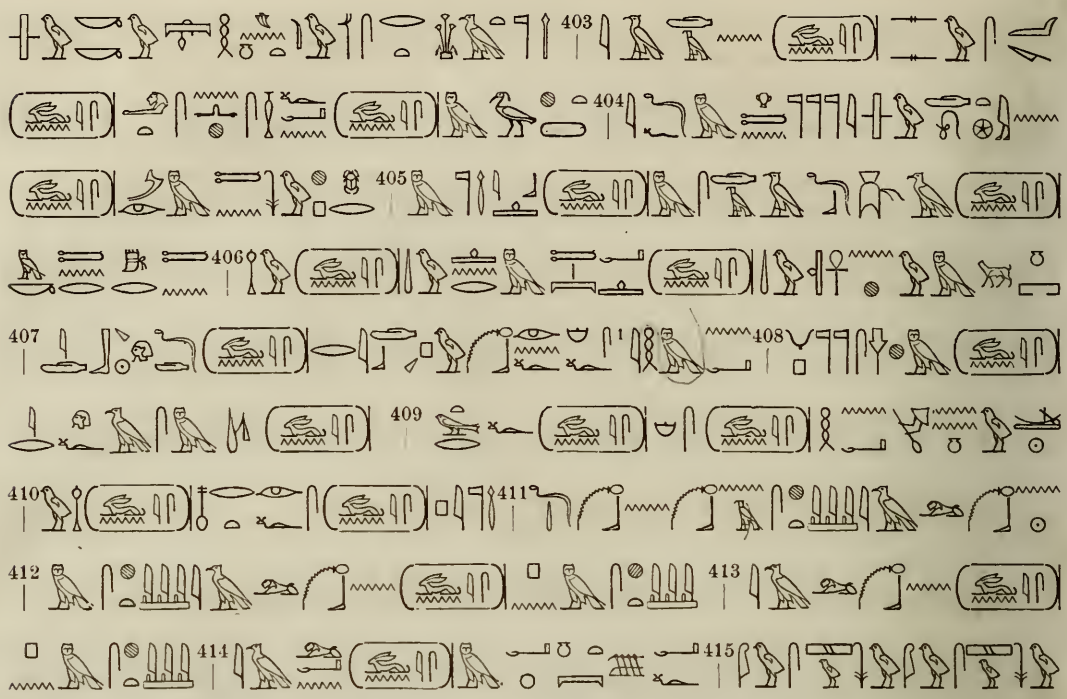

taureau avisé qui charge les habitants des ténèbres, la corne puissante qui est derrière le dieu grand! Ounas a frappé ceux qui attaquent; Ounas a frappé leur front, et Ounas n'est pas écarté de l'horizon. Salut à vous, dieux qui êtes au ciel inférieur, Ounas est venu et vous le voyez qui prend forme du dieu grand; Ounas n'a pas plus peur, car il a votre protection à tous; Ounas donne des ordres aux hommes, Ounas pèse les paroles de ceux qui vivent dans le premier domaine de Ra, Ounas adresse la parole à ce domaine pur où il s'est établi avec Apnoutri, Ounas devient maître de sa tête, Ounas tient le bâton et le fouet, Ounas est purifié, Ounas demeure avec les matelots de la barque de Ra, Ounas y ordonne ce qu'il est bon de faire, car Ounas est le dieu grand.

VI.

Je suis pur, je suis pur dans les champs d'Aïlou! Ra a été purifié dans les champs d'Aïlou et cet Ounas a été purifié dans les champs d'Aïlou, cet Ounas a été purifié dans les champs d'Aïlou. La direction que suit Ounas est la direction que suit Ra : Nout le reçoit et Shou l'introduit, Shou l'introduit.

Le texte gravé sur la paroi *B* a eu quelques lignes mutilées vers le bas par la chute d'un fragment détaché de l'un des blocs qui formaient la paroi immédiatement au-dessus du couloir. J'ai comblé les lacunes au moyen du duplicata qui se trouve dans le tombeau de Téti.

I.

Rosée de la *Grande* pour le *Taureau de Khoun*, flamme du feu [d'Ounas] contre vous, *Dieux qui êtes derrière le naos!* O dieu grand dont le nom est ignoré, [qu'il y ait] des pro-

1) Litt. : « Il a fait sa résidence là. »

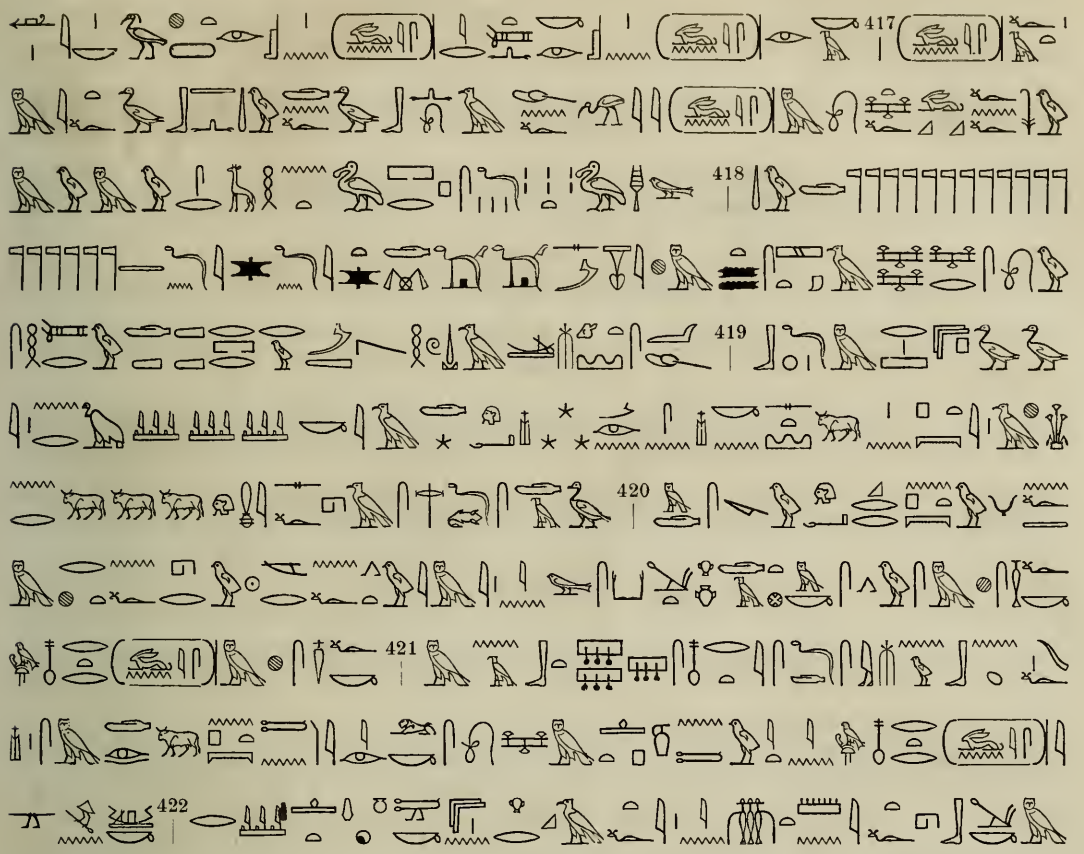

visions sur la place du maître unique! O maître de l'horizon fais une place à Ounas; car, si tu ne faisais pas une place à Ounas, alors Ounas serait en abomination à son père Sib (la terre), Sib ne lui parlerait point, Sib ne lui porterait (?) rien, et ce qu'Ounas trouverait sur son chemin il devrait le dévorer avidement! Dispose le *Hount*, fais que le Dieu *Peset'ti* sorte, que le dieu grand se dresse, que la double neuvaine des dieux de la terre parle, que s'arrondisse la sphère céleste, que se réunissent les deux espaces, que s'assemblent les deux abîmes, dont les voies sont mystérieuses pour ceux qui veulent en approcher, et dont les escaliers sont destructeurs pour ceux qui veulent en sortir, que la corde de hâlage [de la barque solaire?] traverse le ciel, que le cristal [du firmament] soit brisé à la bouche du *Bassin des deux Hopi!* O terreur des champs de Kaïd et d'Apaou-an-sibou, lorsqu'ils ont vu le pilier de Konsit, le taureau du ciel; o *dieu fleurissant* sur le flanc (?) de qui sont des taureaux, qui inspire la terreur et fait trembler les *Génies armés de couteaux*, ancêtres des ouragans célestes, lorsqu'il ouvre la terre et mesure le jour pendant lequel il lui plaît aller; o, *toi qui es le Grand laboureur au sein du Ciel inférieur*, la voici qui vient à l'encontre de toi la belle déesse Amenti, vers Ounas, à l'encontre de toi, avec ses belles tresses, la voici qui te dit : Il vient [vers Ounas], le piquier (?) dont la corne resplendit, le *pilier* aux yeux fardés, le taureau du ciel; te séparant de tes formes, va t'en en paix et joins-toi à ton père!» Et la belle Amenti à Ounas : «Passe,

1) Litt. : «Fait, *certes* Ounas les dégoûts de son père.» ici, comme plus bas au paragraphe deux est la conjonction

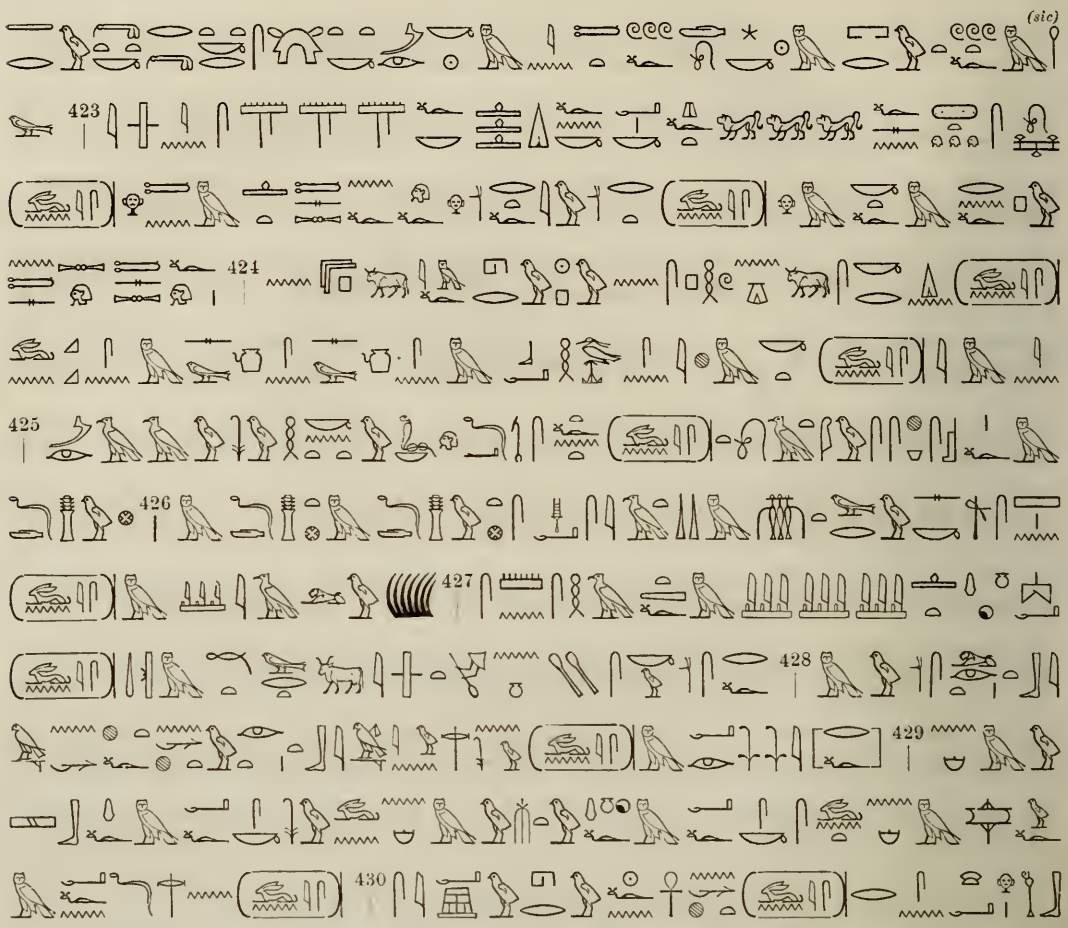

navigue vers le *champ des offrandes,* prends la rame de *Hrikatiw.* O *dieu qui est en son lit funèbre,* toi qui laboure sur terre [cours] à celui qui t'a engendré, à celui qui t'a éjaculé, à celui qui t'a semé! Tu vois RA comme *Celui qui a pris ses liens,* tu adores RA comme *Celui dont les liens proviennent de Sa-oïr; Celui qui est dans ses vêtements de pourpre,* le *maître des Offrandes* vient à ton aide lui et ses singes. O *vous dont les têtes passent (?),* qu'Ounas s'éloigne de vous en paix, car il a élevé sa tête sur son sceptre ⲧ, et le sceptre ⲧ d'Ounas lui sert de protection en son nom de *Souleveur de tête,* grâce auquel il soulève la tête du bœuf HAPI au jour où on lace le taureau. Lorsqu'Ounas a donné qu'on mange de ce dont on boit et qu'on boive de ce dont on a en abondance, quelle est la protection d'Ounas? C'est *celui que le serpent Hakenout voit sur son sceptre T'âm,* la *déesse orpheline (?)* d'Ounas, celle qui soulève SHOU; elle agrandit la place d'Ounas dans le *T'odu,* dans la *T'odit,* dans les *T'odout,* elle dresse les deux supports [d'Ounas] parmi les *dieux chefs;* elle creuse l'étang d'Ounas dans les Champs Élysées, elle lui assure la possession d'un champ dans les *Plaines des offrandes,* et Ounas juge comme la vache MIHTOÏRT entre les deux combattants, car les ressources d'Ounas sont les ressources de l'œil de TOBI, les forces d'Ounas sont les forces de l'œil de TOBI, et Ounas s'est délivré de ces *formes divines* [hostiles] à lui qui [veulent] lui arracher ses provisions; car ceux là qui veulent lui arracher ses vivres, car celles qui veulent arracher les vents au nez d'Ounas, et qui emmagasinent les jours de vie, Ounas est plus fort qu'elles, Ounas se lève sur

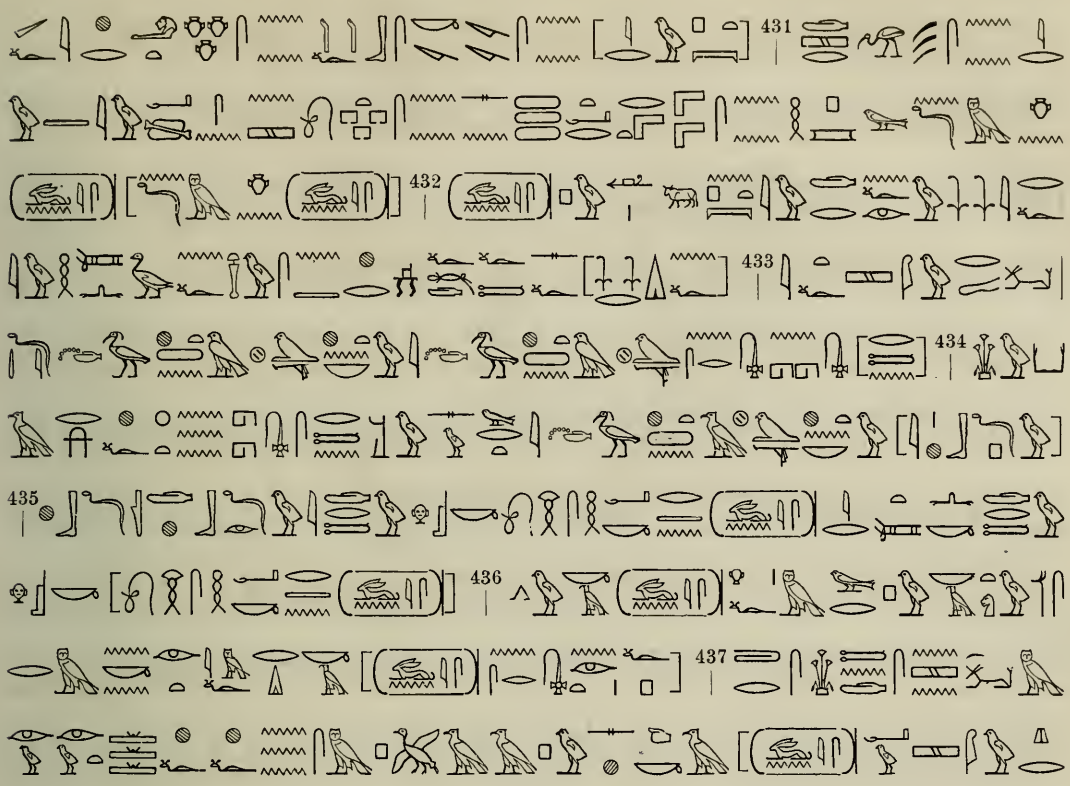

son terrain, et voici leurs cœurs sont [la proie] de ses doigts, leurs entrailles pour *Ceux qui sont au ciel* (les oiseaux), leur sang rouge pour *Ceux qui sont sur terre* (les bêtes sauvages), leurs chairs pour les vils, leurs maisons pour les voleurs, leurs murs pour Hapi le grand! Ounas s'en réjouit [Ounas s'en réjouit], car c'est Ounas l'unique, le taureau du ciel; il a détruit ces *formes divines* qui lui sont [hostiles], il a anéanti celles d'entre elles qui sont sur terre, celles qui sont sous son siège, celles qui agissent pour lui, celles qui le soulèvent, celles que son père Shou lui a données à côté de Sit!

II.

Rosée de l'horizon pour Hor-Khoun, provisions pour les *dieux-maîtres!* Rosée de l'horizon pour Hor-Khoun, flamme du feu [d'Ounas] contre vous, *Dieux, qui êtes derrière le naos,* débordement du feu [de l'horizon] contre Vous, *Dieux qui élevez la Grande!* Rosée de l'horizon pour Hor-Khoun, provisions pour les *dieux-maîtres!* O dieu *Khobt'ou* (replié), dont repliée est la forme et repliées sont les types [1], mets-toi sur ton siège, pose ta momie à terre pour Ounas, car si tu ne te mettais pas sur ton siège, [si tu ne posais pas ta momie à terre pour Ounas], alors Ounas viendrait lui-même comme Dieu grand, maître de violence, fort du mal qu'on lui aurait fait, alors Ounas ferait [que la flamme de son œil] circulât derrière vous, que son œil fît rage comme *Ceux qui accomplissent les rites,* qu'il débordât comme les dieux *Paoutiou,* alors [Ounas] saisit [les bras de Shou sous Nout], alors Ounas pousse son épaule pour protéger ton épaule contre son œil; car voici *le grand* se dresse dans l'intérieur de son naos, [et pose sa momie à terre pour] Ounas, et Ounas a pris Hou et s'est rendu maître de Saï.

1) Je crois voir dans une allusion au dieu replié , du firmament.

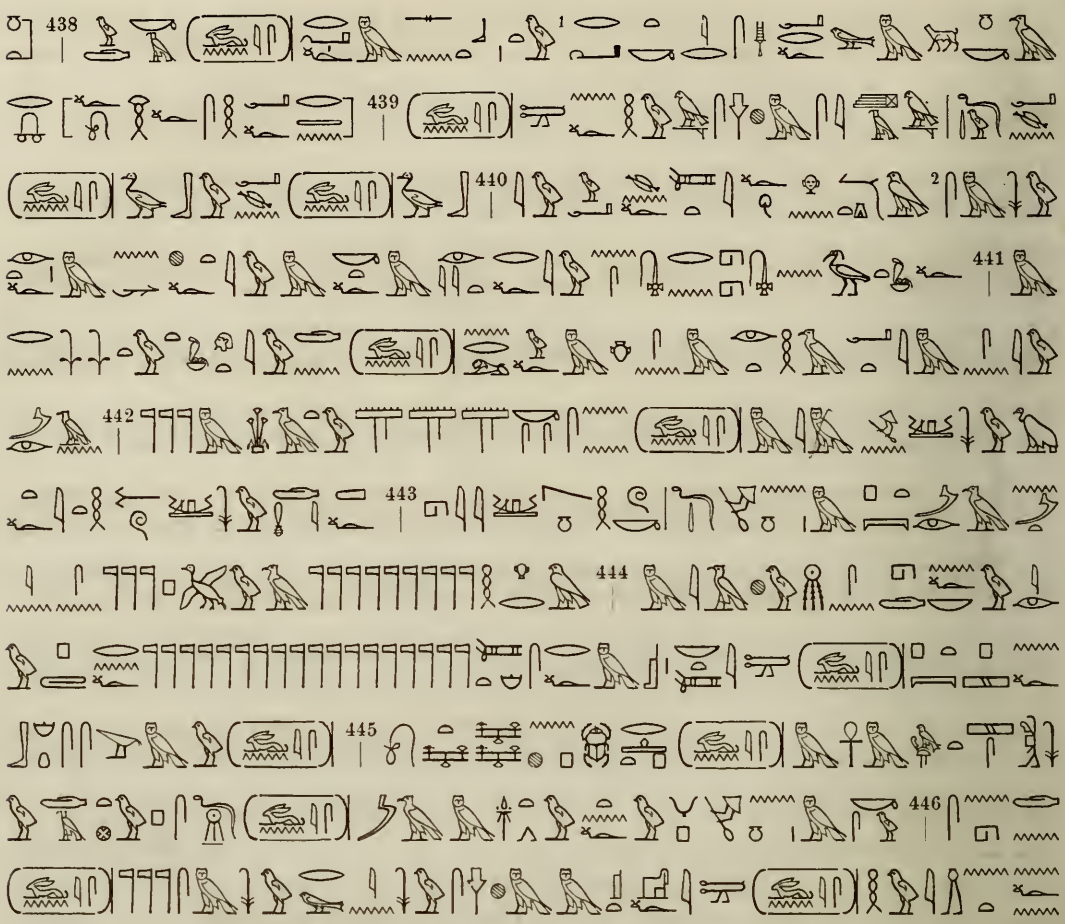

III.

La chair d'Ounas est Sib, la chair d'Ounas est Sib; et sa chair à lui s'est Toum et il est sur le trône de l'Hor des *dieux aînés*, son œil est sa force, sa sécurité est dans ce qu'on lui fait, la flamme du feu de son uræus est sa première *uræus Rannoutit*, Ounas a lancé ses terreurs en leur cœur en leur faisant la guerre, et, quand les dieux [le] voient à nu, ils courbent l'échine devant Ounas, acclamant celui que sa mère conduit à la rame, celui que sa ville hâle, et que ta corde traîne à la remorque.

IV.

Les troubles au ciel que nous voyons de nouveau, ce sont les dieux de la neuvaine d'Hor en leur splendeur, quand Hor fond sur les *Maîtres des formes*, et qu'il court autour de la double neuvaine de Toum. S'asseyant à toute place de Toum, Ounas prend le ciel et en a fendu en deux la substance, Ounas se guide sur les voies de Khopri, Ounas s'unit vivant à l'Amenti et les habitants du ciel inférieur le suivent, Ounas brille nouvel à l'Orient,

1) Litt. : « comme *murs* de ton épaule contre elle ».

2) « Est chair à lui Toum, il est sur le trône. » est une variante assez fréquente de dans les textes de l'ancien Empire, et s'explique probablement par une prononciation af, de .

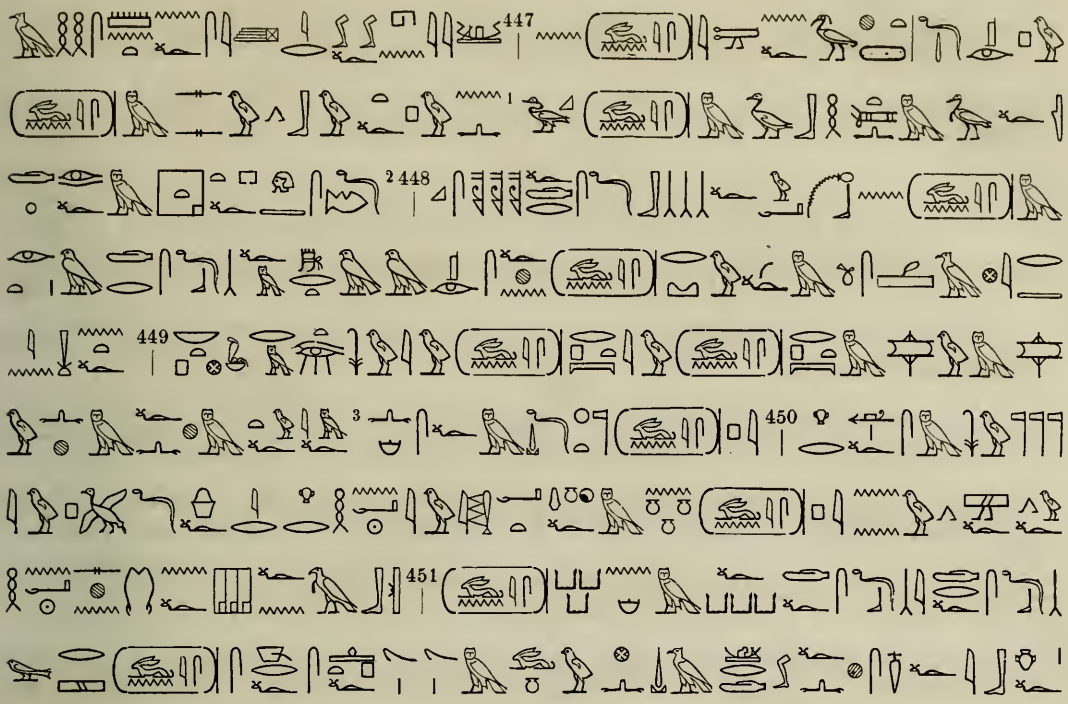

et les messagers du *Rebelle* viennent à lui courbant l'échine, car Ounas a fondu sur les dieux aînés, très fort! Comme Hou est le type d'Ounas en sa place, Ounas saisit Hou, et quand on lui a apporté l'éternité, quand on lui a fixé Saï aux pieds, Ounas est parti en barque, et il a pris l'horizon.

V.

Ounas c'est Osiris en mouvement et qui a horreur de la terre, aussi Ounas n'entre pas en Sib, son âme rompt à jamais[3] son sommeil dans sa demeure qui est sur terre, ses os sont frais, ses maux sont détruits, car Ounas s'est purifié avec l'œil d'Hor. Ses maux sont détruits par l'opération des deux couveuses, Osiris a jeté à terre pour Ounas ses humeurs dans Kousi. C'est sa sœur la dame de Pa qui le pleure et Ounas est au ciel, Ounas est au ciel sous forme d'air, sous forme d'air; il ne détruit rien et rien n'est détruit en lui; il ne demeure pas en place comme gardien du dieu, mais c'est Ounas le *dieu chef unique* des aînés et des dieux, son gâteau d'offrandes est pour Hor et Ra, son repas d'offrandes est Nou. C'est Ounas, le rétrograde, il va, il vient avec Ra, il a enveloppé ses demeures; Ounas saisit les doubles, il délivre les doubles, il donne le mal, il détruit le mal, Ounas veille, il se couche, il met en paix les deux *Nou* dans Ounou, son pied ne s'en va pas, son cœur n'est pas repoussé.

1) Le texte de Téti donne ici qui va mieux que avec le contexte. L'erreur du graveur s'explique aisément par la ressemblance du trait pour avec le trait pour dans l'original hiératique.

2) Téti a qui donne un meilleur sens. Je crois pourtant qu'à la rigueur peut convenir : «Ses os sont *arrosés*» des sucs de vie.

3) Dans Téti le verbe est déterminé par , un homme qui saisit le créneau d'une tour pour la démolir. Le mot à mot du passage serait donc : «Il ne démolit pas, il n'y a point ses démolitions en lui». C'est l'antithèse de l'expression «*édifier* le malheureux», «*construire* le misérable», qui revient fréquemment dans les textes.

452

VI.

O SIB, taureau de NOUT, Ounas c'est HOR, la chair de son père; c'est Ounas qui passe quatrième de ces quatre dieux qui apportent l'eau et présentent les formes ritualistiques.

On dirait que le texte gravé sur la paroi Sud *C* n'est que la suite d'un autre texte. Il commence abruptement :

453 454 455 456 457

I.

Celui qui descend de la cuisse de leurs pères, il aime à être juste en tout ce qu'il a fait. Comme TEWNI et TEWNIT ont pesé Ounas, comme les deux MAÏT ont entendu, comme SHOU a rendu témoignage et comme les deux MAÏT ont arrêté qu'Ounas parcourût les domaines de SIB, se levant à son gré, assemblant ses membres qui sont dans la tombe, rejoignant ceux qui sont dans le NOU, proférant les incantations dans ON, voilà qu'Ounas sort en ce jour en les formes exactes d'âme vivante; Ounas lance la javeline, abat du glaive le rebelle. Ounas sortant vers MAÏT qui lui apporte sa vie, a chassé les influences mauvaises, et a donné le mouvement et la vie à ceux qui sont dans le NOU!

La défense d'Ounas est dans son œil!

La protection d'Ounas est dans [son] œil!

La force d'Ounas est dans son œil!

1) Litt. : « Il aime la justesse de sa voix en tout ce qu'il fait. »

2) Son *état,* sa *condition* ou son *sort.*

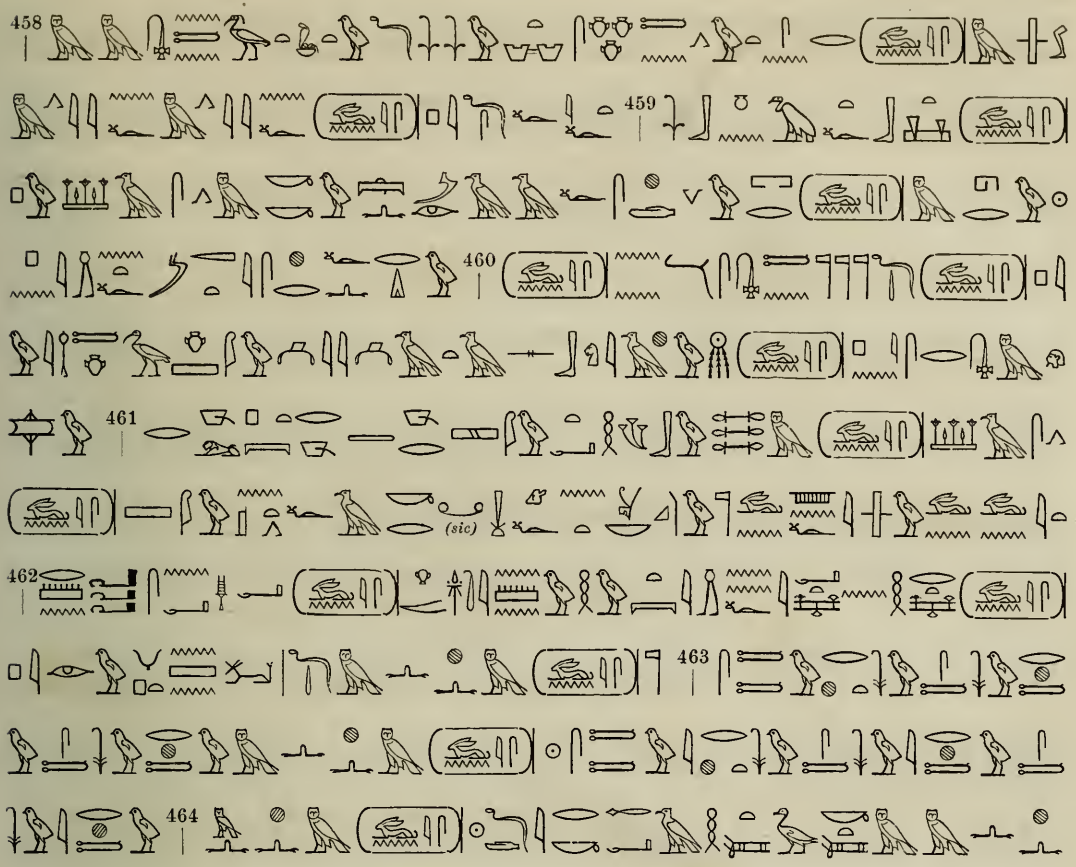

La puissance d'Ounas est dans son œil!

O dieux du midi, du Nord, de l'Est, protégez Ounas qui a eu peur, et qui est demeuré en forme de belette (?); [sinon] les deux salles vous brûleront, et le serpent T'anenout broiera vos cœurs. O vous qui venez vers Ounas, voici le coureur rapide, voici qu'il est venu, voici qu'il est venu, car c'est Ounas lui-même son père et sa mère est Nekhben! L'horreur d'Ounas c'est de courir dans les ténèbres, sans qu'il voie les renversés; aussi Ounas sort en ce jour, Maït lui apporte sa vie, et Ounas n'est pas livré à vos flammes, ô dieux!

II.

C'est Ounas . . . . le cœur de Thot, le cœur de Shou . . . . c'est Ounas la flamme [qui court] sur tout l'air entier, sur le ciel entier, sur la terre entière. Les cours des canaux sont desséchés par Ounas, Ounas poursuit Shou, il parcourt le firmament, il frappe la couronne Nit des bâtons divins de chasse, ceux qui sont dans Ounounit lui ouvrent les bras, et Ounas se tient debout sur la moitié orientale du firmament, il a conduit la direction du chemin, c'est Ounas qui accomplit l'œuvre destructrice.

III.

Ne méconnais pas Ounas, ô dieu, car tu le connais, car il te connaît, car il te connaît!

Ne méconnais pas Ounas, ô Ra, car tu le connais, car il te connaît, car il te connaît!

Ne méconnais pas Ounas, ô Ra; dis : « Grande est ton abondance, ô Toum! »

Ne méconnais pas Ounas, ô Thot, car tu le connais, car il te connaît, [car il te connaît]!

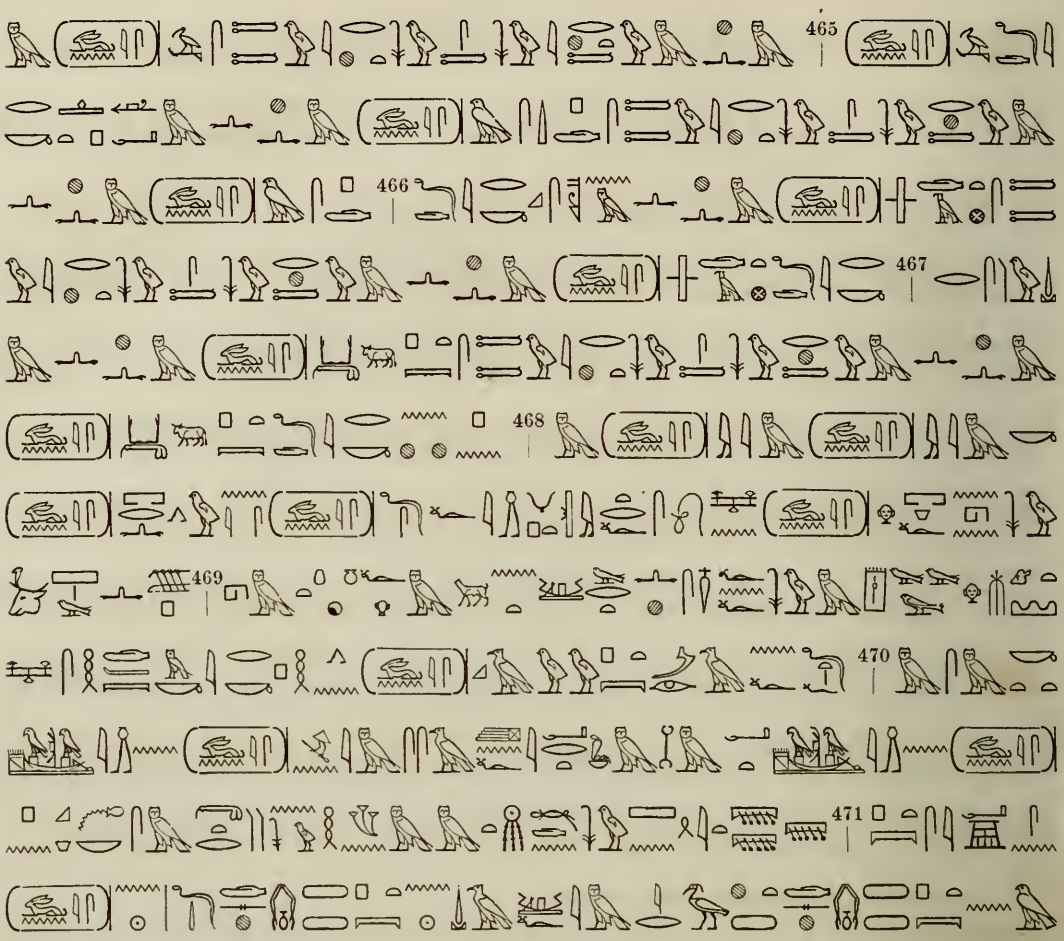

Ne méconnais pas Ounas, ô THOT; dis : «Qu'il repose seul!»

Ne méconnais pas Ounas, HOR-SOPD, car tu le connais, car il te connaît, [car il te connaît]! Ne méconnais pas Ounas, HOR-SOPD; dis : «Malédiction!»

Ne méconnais pas Ounas, *Am-ḍiat*, car tu le connais, car il te connaît, [car il te connaît]! Ne méconnais pas Ounas; dis : «Éveille-toi en bonne santé!»

Ne méconnais pas Ounas, taureau du ciel, car tu le connais, car il te connaît, [car il te connaît]! Ne méconnais pas Ounas; dis : «Cet astre *Nekhekh!*»

Voici qu'Ounas vient, voici qu'Ounas vient, voici qu'Ounas sort; or, si Ounas ne venait pas de lui-même, [votre] message venant à lui, l'amènerait; Ounas s'est avancé vers sa demeure, et la lionne du grand lac s'est inclinée devant lui; on ne lui prend point ses provisions dans la grande barque, il ne s'est pas fait repousser de la *Demeure blanche* des grands vers la région MASKHONT (loin?) du firmament étoilé. Voici donc qu'Ounas est arrivé à la hauteur et à la largeur du ciel, il a vu son corps dans la barque SOMKIT, et Ounas y a exécuté la manœuvre; il a rassasié les uræus de la barque MAT, et Ounas l'a lavée; aussi les génies lumineux lui ont rendu témoignage, les grêlons du ciel l'ont battu, et ils introduisent Ounas à RA.

IV.

Fais que RA soit enfermé entre les deux horizons du ciel, pour qu'il y navigue vers l'horizon!

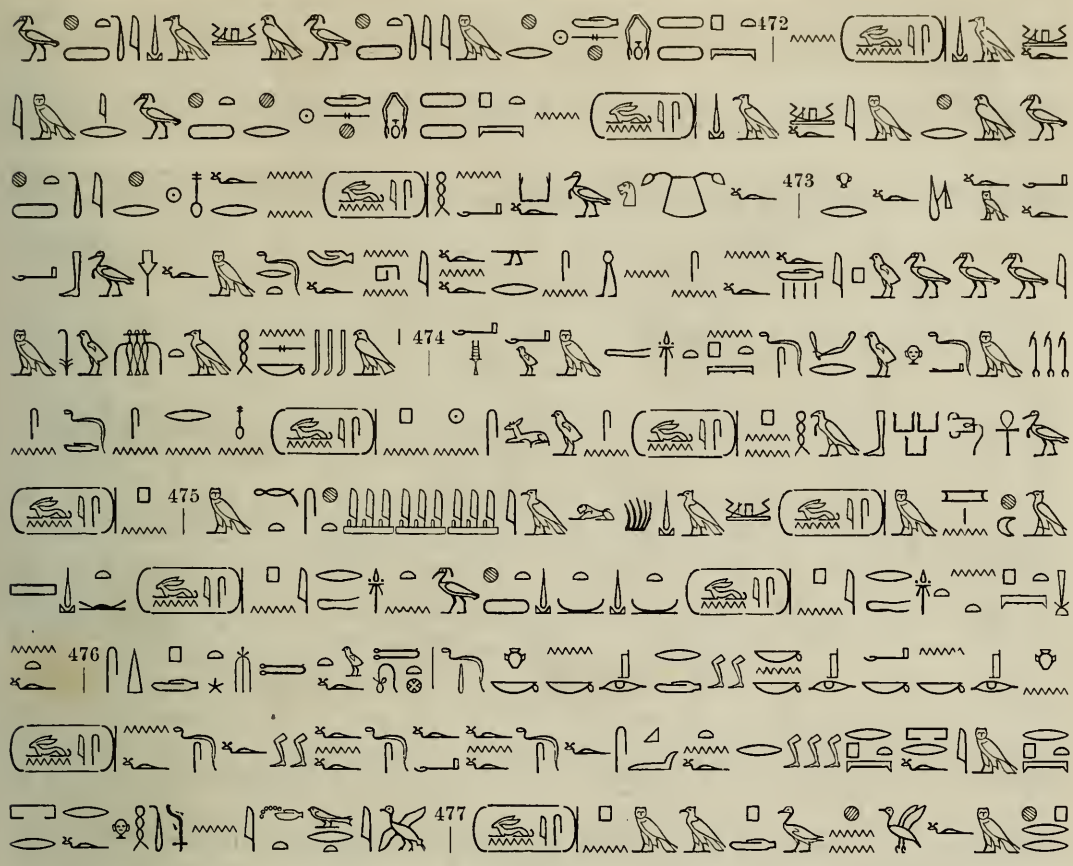

Fais que Hor-Khouti soit enfermé entre les deux horizons du ciel, pour que Hor-Khouti y navigue vers l'horizon avec Ra!

Fais qu'Ounas soit enfermé entre les deux horizons du ciel, pour qu'il y navigue vers l'horizon avec Ra!

Fais qu'Ounas soit enfermé entre les deux horizons du ciel, pour qu'il y navigue vers l'horizon avec Hor-Khouti et avec Ra!

Car Ounas est heureusement uni à son double, sa peau de panthère et son sac à grain sur lui, son fouet dans sa main, son sceptre *âbi* dans son poing aux vers qui s'inclinent devant lui. Ils lui donnent ces quatre esprits aînés qui sont dans les mèches d'Hor, qui se tiennent sur la rive orientale du ciel, qui manient leurs sceptres *t'ām*, et ils disent à Ra le nom excellent de cet Ounas, ils font éviter Nouhb-koou à cet Ounas, et cet Ounas pénètre au nord des champs d'Aïlou, Ounas navigue dans le *bassin de l'autel;* tandis que cet Ounas navigue vers la rive orientale de l'horizon, tandis que cet Ounas navigue, navigue, vers la rive orientale du ciel sa sœur Sopdit, l'enfante ciel inférieur.

V.

Ton cœur à toi, Osiris, tes jambes à toi, Osiris, ton bras à toi, Osiris! Le cœur d'Ounas à lui, lui-même, ses jambes à lui, lui-même, son bras à lui, lui-même! Il a traîné ses pieds vers le ciel, il sort avec eux au ciel, et sa bouche se manifeste par la flamme de *la grande rosée* et cet Ounas vole comme un oiseau, il se pose comme un scarabée; il vole comme un oiseau,

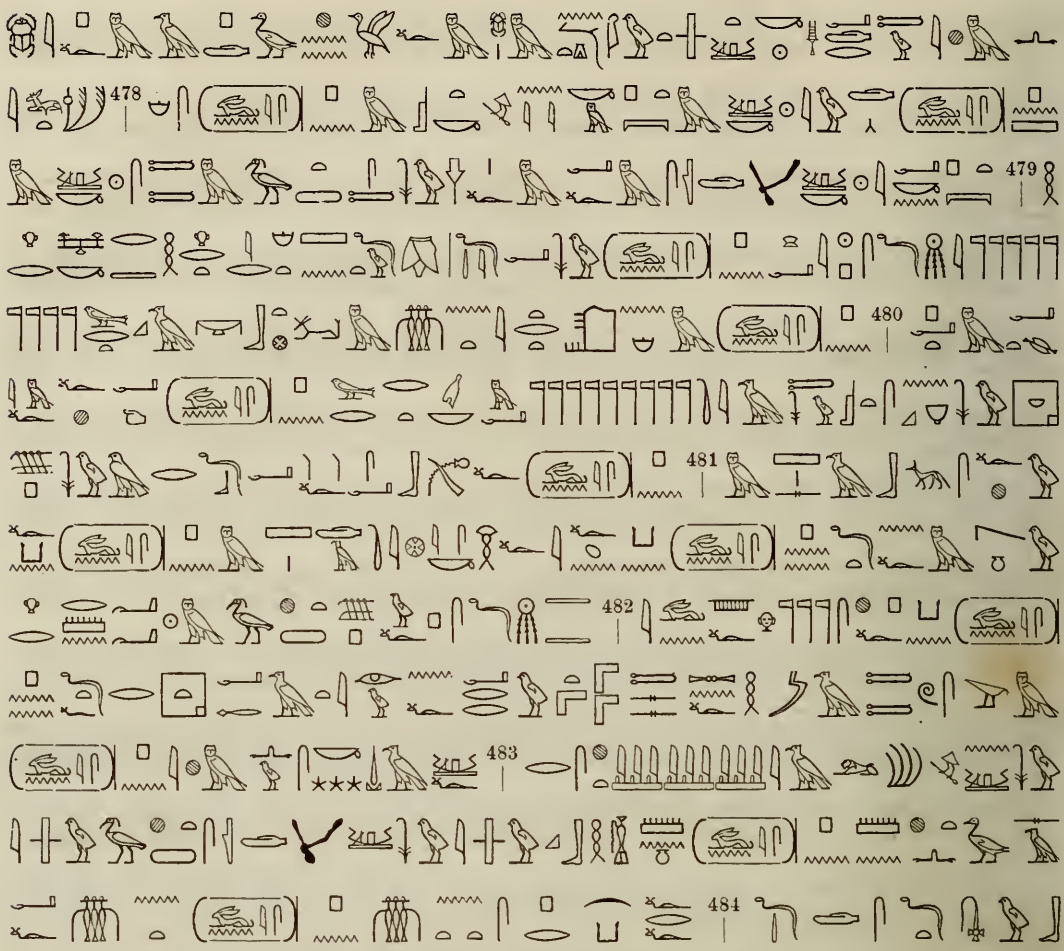

et il se pose comme un scarabée sur le siège vide qui est dans ta barque, ô RA. Voici tu écrases l'AKHIM-AWOUT, et Ounas s'assied à ta place, quand tu navigues au ciel en ta barque, ô RA, et Ounas soutient la terre en ta barque, ô RA. Tandis que tu es dans l'horizon, lui, sa forme est avec lui, faisant naviguer ta barque, ô RA, et ta route est au ciel, ton chemin est vers la terre . . . . . .

VI.

Ounas se fait RA qui se lève, le grand cycle des dieux qui culmine, NOUBTI qui se dresse dans les deux régions du Nil, et cet Ounas arrache le germe et la chair qui est en lui, cet Ounas enlève la couronne de la main du double cycle, et ISIS le nourrit, NEPHTHYS l'allaite, HOR le reçoit entre ses doigts et purifie cet Ounas dans le bassin du chacal, il ôte le double de cet Ounas du bassin du ciel inférieur, il tire la chair du double d'Ounas du corps de ceux-ci et de ceux-là qui sont sur les épaules de RA dans l'horizon, il prend la splendeur des deux terres, il dévoile la face des dieux, il achemine le double d'Ounas à son corps vers la grande demeure. On lui a fait des bastions, on lui a tressé des câbles, et les AKHIMOU-SOKOU conduisent cet Ounas; il navigue vers les champs d'Aïlou, et les habitants de l'horizon le convoient, et les habitants du QOBHOU le naviguent : or le monument de cet Ounas est parfait et n'est pas ruiné, cet Ounas s'interne dans la chambre intérieure, et son double le rejoint.

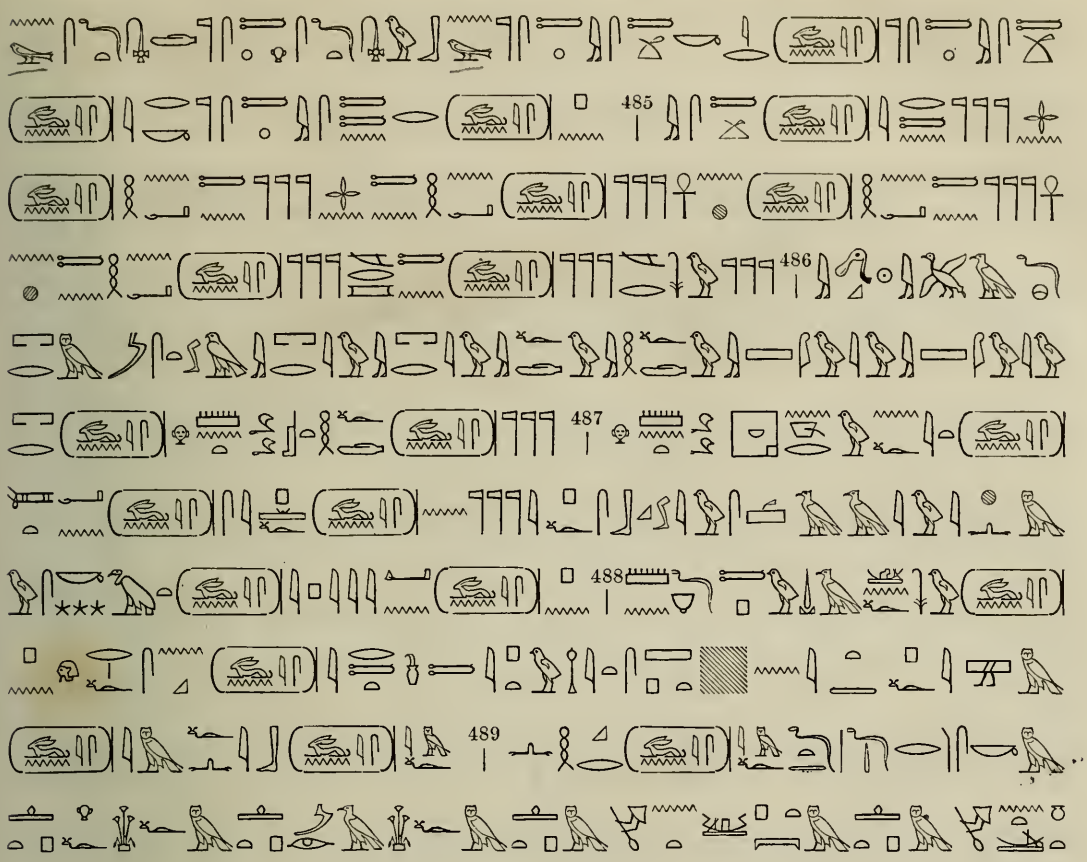

VII.

Donnez le feu afin que se lève le feu, mettez l'encens au feu afin que se lève l'encens! Ton parfum vient vers Ounas, encens; ton parfum vient vers Ounas, encens! Votre parfum vient vers cet Ounas, le parfum d'Ounas vient vers vous, ô dieux! Ounas est avec vous, et vous êtes avec Ounas, ô dieux! Ounas vit avec vous, et vous vivez avec Ounas, ô dieux! Aimez Ounas, ô dieux, aimez-le, ô dieux! Viens, fragment de Ra, viens, substance qui sort des cuisses de Hor! Venez, vous qui sortez! Venez, vous qui sortez! Venez, vous qui vous affaissez! Venez, vous qui vous affaissez! Venez, Shou! Venez, Shou! Venez, Shou! Car Ounas sort sur les cuisses d'Isis, car Ounas s'affaisse, ô dieux, sur les cuisses de Nephthys, et il a été rejeté [du sein]. O père d'Ounas, Toum, donne à Ounas, qu'il soit mis, lui Ounas, au nombre des dieux parfaits et sages et Akhimou-Sokou! O mère d'Ounas, Api, donne ta mamelle à cet Ounas, qu'il la porte à sa bouche et qu'il suce ton lait, ... cette terre-là où vient Ounas, où Ounas n'aura plus soif, où Ounas n'aura plus faim, à jamais.

VIII.

Toi qui veilles, en paix! *Toi, le dieu dont la face est la nuque,* en paix! *Toi, le dieu qui voit sa nuque,* en paix! O barque du ciel, en paix! O barque de Nout, en paix! O barque des dieux, en paix! Car Ounas est venu à toi, transporte-le dans ta barque où tu transportes les dieux. Ounas est venu à sa place, comme le dieu vient à sa place; Ounas est venu à sa

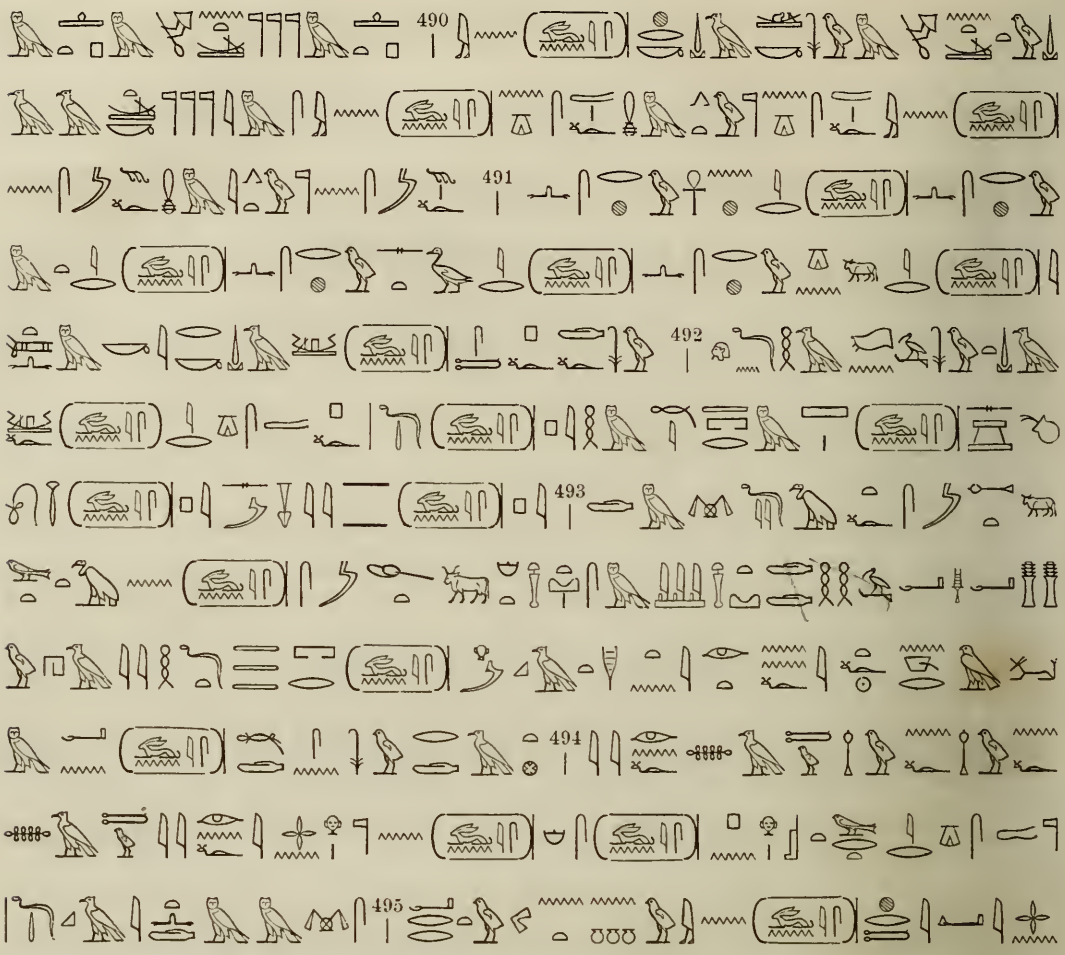

chevelure comme le dieu est venu à sa chevelure. La vie ne se peut distinguer d'Ounas, la mort ne se peut distinguer d'Ounas, la crainte ne se peut distinguer d'Ounas, le taureau ne se peut distinguer d'Ounas : non! Si tu te refuses à transporter Ounas, il se mettra, lui, sur l'aile de THOT, et celui-ci transportera Ounas à sa place.

IX.

C'est Ounas qui s'empare de la terre et sort du bassin des mers! C'est Ounas qui arrose la verdure! C'est Ounas qui joint les deux terres! C'est Ounas qui réunit les deux terres! C'est Ounas qui se joint à sa mère, et la *Grande vache Semaït* est la mère d'Ounas : la vache *Semaït* est l'épouse sur la montagne, l'herbe sur la montagne . . . . . quand vient l'aube, Ounas sort sur cette échelle que lui a faite son père RA; HOR et SIT se sont saisis de la main d'Ounas et l'attirent au ciel inférieur; il a eu l'œil à ce que fût protégé ce qu'il a commandé qui le fût, et il a commandé que fût protégé ce sur quoi il a jeté l'œil et dieu se révèle à Ounas, cet Ounas siège sur le grand siège auprès de dieu.

X.

O élevée, qui n'atteint pas aux créneaux du NOU, Ounas est venu vers toi, donne que

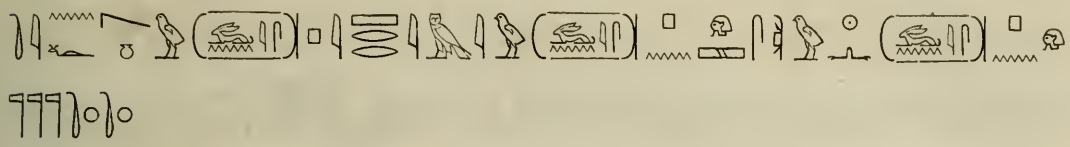

ces créneaux lui soient ouverts, car c'est Ounas l'enfant qui est là, et cet Ounas est le chef des suivants de Ra, cet Ounas n'est pas le chef des dieux turbulents!

La paroi Est est, comme la paroi Ouest qui lui correspond, divisée en deux registres. Le pignon, en *D*, contient un texte magique des plus curieux où le défunt est représenté traitant les dieux comme autant de victimes qu'il prend au lasso, tue, fait cuire et mange pour s'en assimiler les vertus.

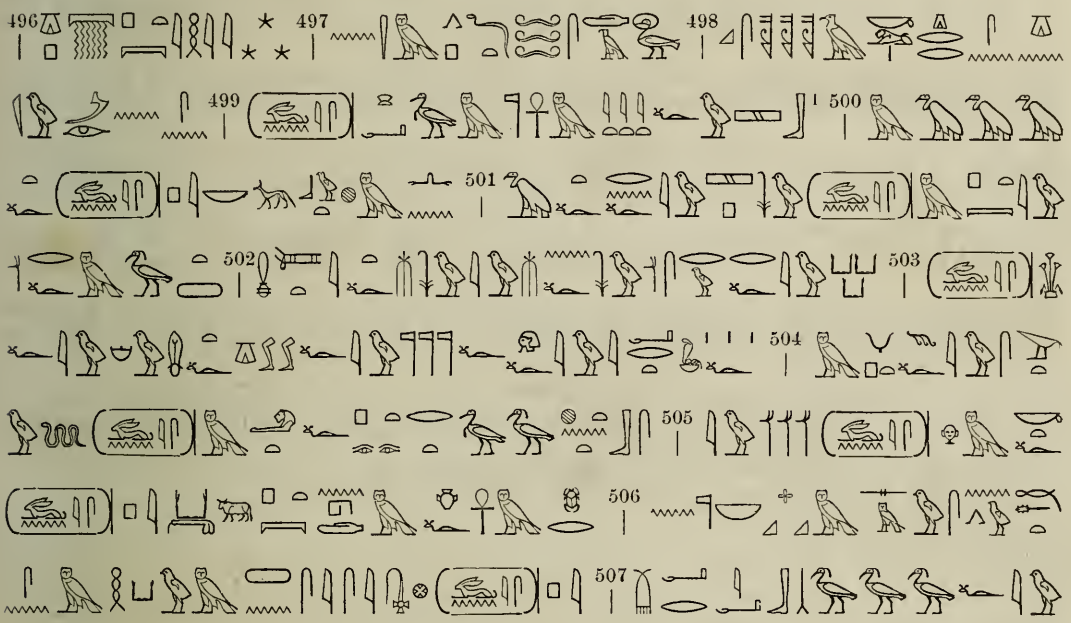

I.

Le ciel fond en eau, les étoiles se battent, les sagittaires font leur ronde, les os des Akerou tremblent et leurs vassaux se sauvent lorsqu'ils ont vu Ounas se lever âme, comme un dieu qui vit de ses pères et qui s'assimile ses mères; car c'est Ounas le maître de sagesse dont la mère ne sait pas le nom. Les richesses d'Ounas sont au ciel et il est fort dans l'horizon comme Toum son père qui l'a engendré, car, après que Toum l'a eu engendré, Ounas est devenu plus fort que lui, parce que les doubles d'Ounas sont derrière lui, sa plante des pieds est sous ses pieds, ses dieux sont sur lui, ses uræus sont sur ses tempes, les guides d'Ounas sont devant lui et l'uræus de flamme voit son âme; les puissances d'Ounas le protègent, c'est Ounas le taureau du ciel, qui se tient à l'écart, qui vit du devenir de tous les dieux et qui se nourrit des chairs de ceux qui viennent remplir leur ventre des sortilèges du *bassin de flamme!* C'est Ounas dont la main est armée contre les génies du bassin de flamme, car

1) C'est une forme en initial (voir *Mélanges d'Archéologie*, t. III, p. 78, note 2) de *approvisionner, provision.*

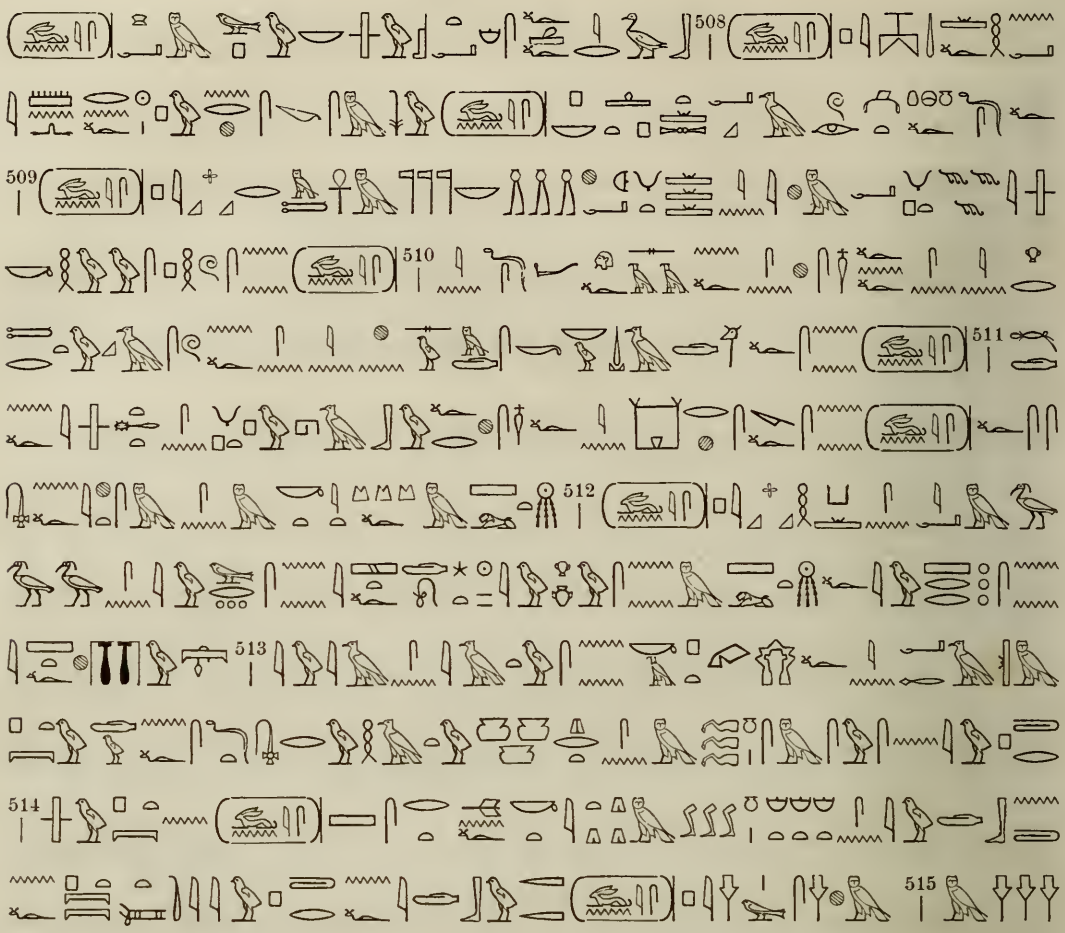

Ounas se lève en chef maître des esprits au bras violent et qui est assis le dos tourné à Sib, et c'est Ounas qui pèse la parole avec le dieu sans nom au jour de dépecer les dieux héritiers, c'est Ounas le maître de l'offrande, qui porte les nœuds de corde, et qui fait lui-même l'abondance de ses biens, c'est Ounas qui mange les hommes, qui se nourrit des dieux, le maître des offrandes, celui qui pèse les registres de revenus. Le *courbeur de fronts qui est dans les champs,* a lacé les dieux pour Ounas; *le génie dont la tête est sacrée,* les a reconnus bons pour Ounas et les a traînés vers lui; le *Maître de la bande* les a liés; *Khonsou le dépeceur des maîtres* a fendu la gorge pour Ounas et a extrait leurs entrailles; car c'est lui *le dieu messager* qu'Ounas envoit à l'encontre d'eux. *Shosmou* les a dépecés pour Ounas et a fait cuire leurs pièces dans ses chaudrons brûlants. C'est Ounas qui dévore leurs vertus magiques et qui mange leurs âmes, et les grands d'entre eux sont pour le repas d'Ounas au matin, les moyens d'entre eux sont pour son rôti, les petits d'entre eux sont pour le repas d'Ounas au soir, les vieux et les vieilles d'entre eux sont pour ses fours! Les *Grands au ciel* ont rué la flamme pour Ounas contre les chaudières remplies des cuisses de leurs héritiers, *celui qui fait marcher en procession les habitants du ciel autour d'Ounas* a lancé dans les chaudrons les jambes de leurs femmes, si bien qu'il a couru autour du double ciel, en son entier, et qu'il a fait le tour des deux parties de l'Égypte; car c'est Ounas le grand type, maître des types, c'est Ounas

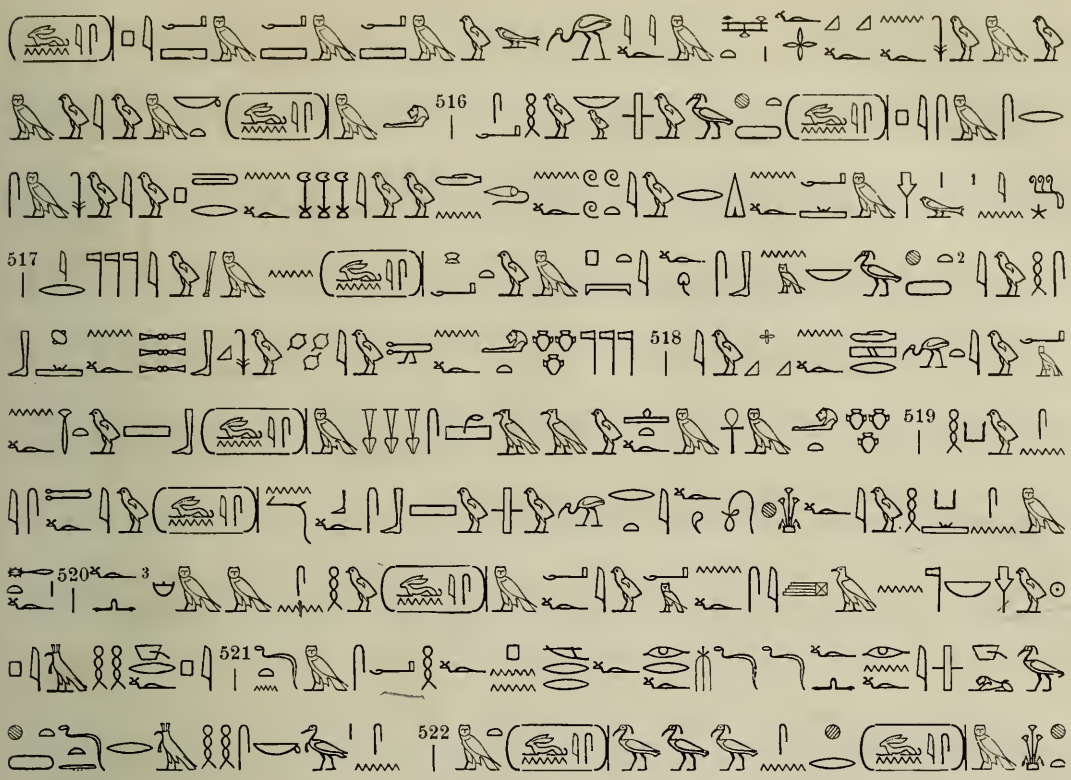

la grande forme sacrée des formes sacrées, ce qu'il trouve sur son chemin, il le mange avidement, et la vertu magique d'Ounas est supérieure à toutes les formes maîtresses de l'horizon; c'est Ounas l'héritier supérieur aux héritiers, il a passé en revue les milliers, il a fait offrande aux centaines, il a travaillé de son bras en sa qualité de *Grande forme,* c'est-à-dire de Sahou, supérieur aux dieux[3], Ounas a renouvelé son lever au ciel, il est la couronne du maître de l'horizon; il a compté les couronnes et les bracelets, il a pris les cœurs des dieux, il a dévoré *la couronne rouge,* il a mangé la *blanche,* les provisions d'Ounas *sont les reins repus,* ses vivres sont *ceux dont les vertus magiques se nourrissent des cœurs.* Car lui, Ounas, il dévore les choses que crache la couronne rouge, et il prospère, car leurs vertus magiques sont dans son ventre et les formes d'Ounas ne sont pas repoussées loin de lui. Il a mangé la sagesse de tout dieu, et c'est la vie d'Ounas que la durée, c'est son période que l'éternité, dans cette forme qu'il lui plaît prendre et qu'il déteste ne pas prendre au sein de l'horizon à toujours et à jamais! Car leur âme est dans Ounas, leurs esprits sont avec Ounas en l'abondance des biens qu'il possède plus abondante que les biens des dieux; la flamme d'Ounas est en leur os, car leur âme est sous Ounas, leurs ombres sont toutes ensemble; comme Ounas est avec ces deux

1) Litt. : «de Grande forme c'est Sahou plus que les dieux.»

2) Le texte de Téti donne , ce qui nous donne une fois de plus l'orthographe pour . Cfr. l. 440 et plus bas, l. 519.

3) est le pronom de la ligne précédente répété par erreur. Téti donne la locution qui n'est pas, comme on le veut généralement, une variante de , mais une conjonction composée de + , litt. : «*de ne pas . . .*», c'est-à-dire, *afin de ne pas.*

Khâ? ces deux dieux qui n'ont point de formes, une fois accomplis les rites du labour (?), la place du cœur d'Ounas est parmi les vivants sur cette terre, à toujours et à jamais.

II.

Ounas vient vers vous, dieux éperviers, dans vos temples, ce qui sort de la bouche d'Ounas à sa naissance est de vos entrailles (?); donnez donc qu'Ounas ouvre les deux battants de la porte du ciel, et qu'Ounas conduise le soleil à travers l'horizon; car Ounas a déposé le vêtement qu'il avait sur terre, et Ounas devient *le Grand dans Shodt.*

III.

Fais pour toi ce qu'on fait pour toi! poursuis *Celui qui court,* le messager!

La paroi *E* nous fournit une série de formules magiques très brèves, dont quelques-unes nous étaient déjà connues par les textes de la chambre précédente. La langue en est archaïque comme l'orthographe et paraît avoir déjà présenté des difficultés sérieuses aux contemporains d'Ounas : je serais assez porté à y voir des formules antérieures peut-être à la première dynastie. De toute façon le sens n'en est pas clair et je ne donne ma traduction que comme un essai très imparfait.

I.

I. — L'œil d'Hor tombe[1], le taureau est châtré de ses testicules : tombe, sois châtré!

1) Ounas, mangeant les dieux et s'en servant comme de provisions, a leurs *Khous* parmi *les biens abondants* qu'on lui offre, ou comme l'exprime le texte, *en l'abondance de ses biens plus que les dieux.*

2) Litt. : *avec leurs compagnons.*

3) Ici également a été répété par erreur comme plus haut, à la ligne 520, mais je ne vois pas le sens de la phrase qui suit. Je soupçonne une erreur pour . La posture du graveur qui travaillait dans le pignon était pénible; la contrainte qu'elle lui imposait devait nuire à la correction des portions du texte qui se trouvent au sommet de chaque ligne.

4) Litt. : « Hor tombe de son œil ».

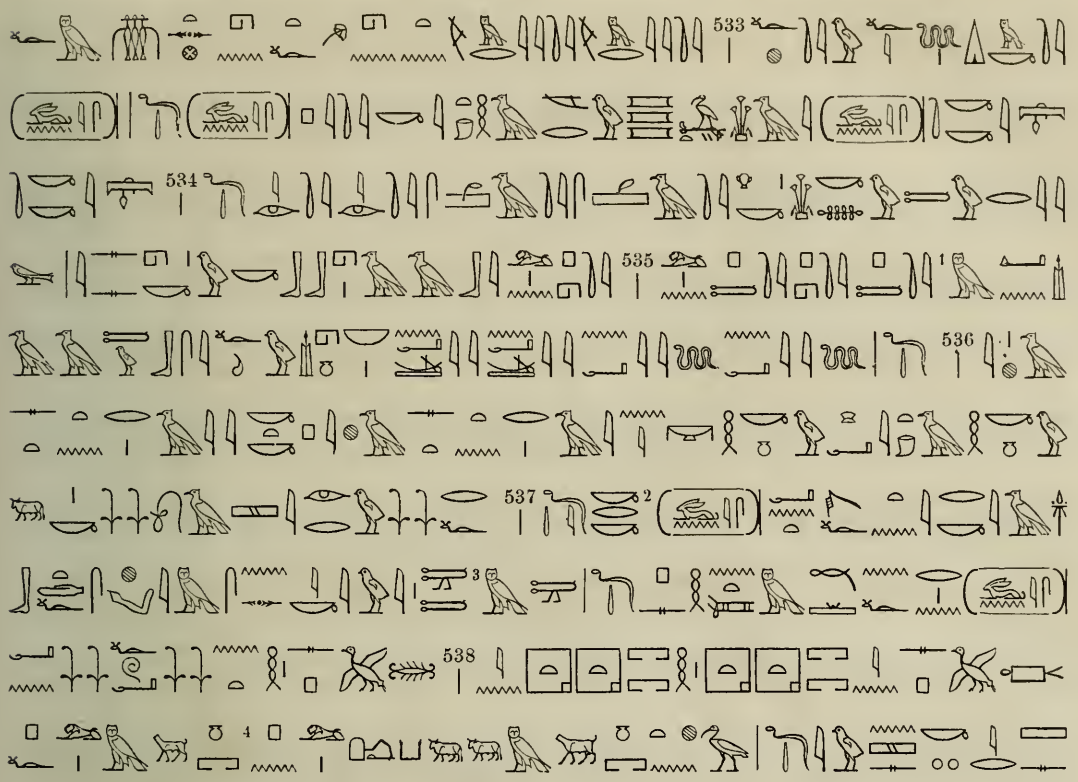

II. — Bibi repousse Mkhontsokhmou, le cercueil (?) crache, le cercueil (?) se fend (?) : aimé, aimé, toi qui lies le serpent Ouwi, donne protection à Ounas!

III. — C'est Ounas qui est Tikatahamirouthuti (celui qui plonge [?] dans les lacs de Thot)! O Ounas, fais les ténèbres, fais les ténèbres (?)!

IV. — Iriti (agissant), Iriti, Sati (protégeant?, rassasiant?), Sati, que ta face et ta nuque soient protégées contre les deux grands.

V. — Accours *ô toi qui t'élances,* replie-toi, *ô toi qui te tords!* Arrive, lion qui déchires, lion qui écrases, déchireur, écraseur, donne tes adorations (?) à On, car les chairs de On (le soleil) inondent (?) les vases! Viens, viens, serpent Naja, serpent Naja!

VI. — O contrée de Roaï! c'est ton . . . . . que cette contrée d'or (?) de Roaï, et les cris (les grains?) du dieu Khaitiou, ce sont les cris (les grains?) de ton taureau qui veut les cérémonies qu'on lui doit.

VII. — Ton . . . . . à toi, Ounas, est pour toi cette griffe droite de laquelle il frappe Minou! O toi qui saisis, ne saisis pas.

---

1) Le graveur avait d'abord mis , sur lequel il a mis ensuite .

2) Première leçon du graveur , corrigée ensuite au plâtre en .

3) pronom du féminin, à cause de , dont le genre est féminin, comme le prouve au verset précédent.

4) Le parallélisme semble indiquer ici un mot passé, répondant au du membre de phrase suivant. On pourrait cependant traduire : « Celui-là est un lion dans celui-ci, un lion combattant « le double taureau dans la grue ».

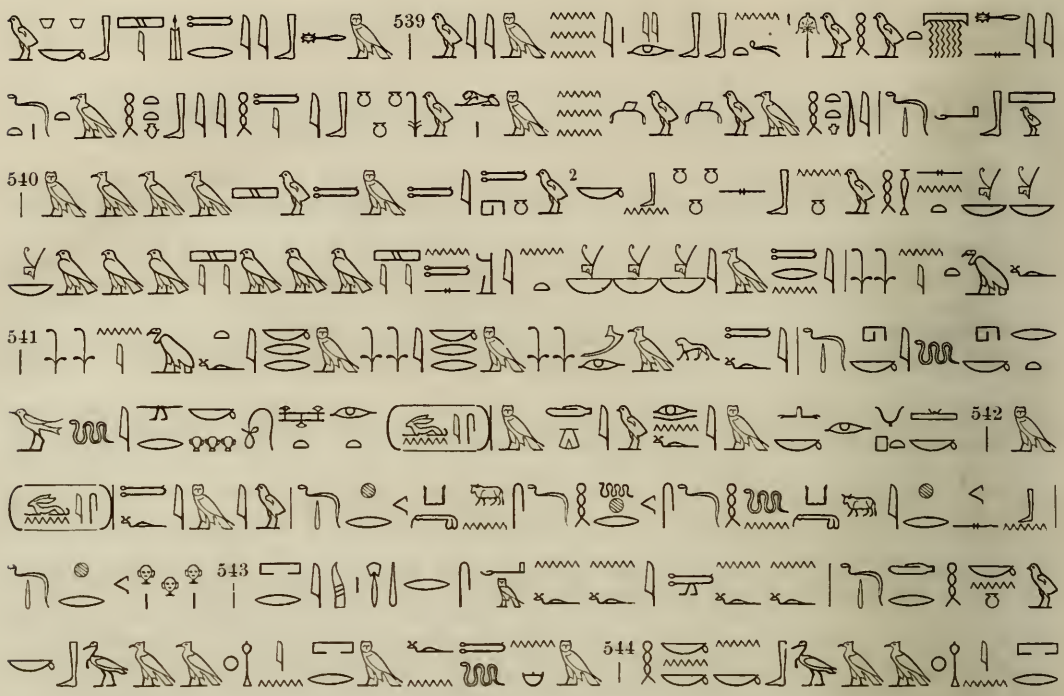

VIII. — TOUM a mordu, il a eu d'OUNAS plein sa bouche; NOUN a lié NOUNIT, l'*habitant du double palais* a frappé *la larve* et la *larve* a frappé l'*habitant du double palais :* celui-là est un lion dans . . . . . ., celui-ci est un lion combattant le double taureau dans la grue.

Je ne saisis pas suffisamment la coupe des mots dans les trois versets qui suivent pour en hasarder la traduction: Le verset IX parlait au début du dieu soleil ON, dont il a déjà été question au verset V : « Lorsque tes deux tas de sable (?) sont dans tes deux godets d'offrande, ON dégorge expulsant l'humidité, rejetant l'eau »; la présence de mots difficiles comme etc., m'empêche de reconnaître exactement quelle action le dieu exerce sur les nuages chargés de pluie, et pourquoi il est question, vers la fin, d'un « lion d'eau (*ou* dans l'eau) qui se réjouit » . Les couronnes jouent un rôle au verset X, mais l'absence complète de déterminatif derrière les mots de ce verset et du verset XI ne me permet pas de choisir entre les trois ou quatre sens divers que comporte chaque formule.

XII. — O serpent HAKI, ô guivre HAKRIT, quand tu passes [avec] tes deux faces sur le chemin de l'œil d'OUNAS, ne regarde pas OUNAS, ne fais pas ton emploi, car voici qu'OUNAS rejette les eaux (?).

XIII. — Le taureau tombe de l'aspic SET'EH, l'aspic SET'EH tombe du taureau : tombe, sois châtré!

XIV. — Tombe *Face-sur-face,* sort le *coureur noir (?)* contre elle et l'a dévorée lui-même, l'a saisie lui-même.

1) Le graveur avait d'abord mis qu'il a surchargé de .

2) Le graveur a emplâtré le et le de : le texte de Téti donne , comme la leçon première d'Ounas.

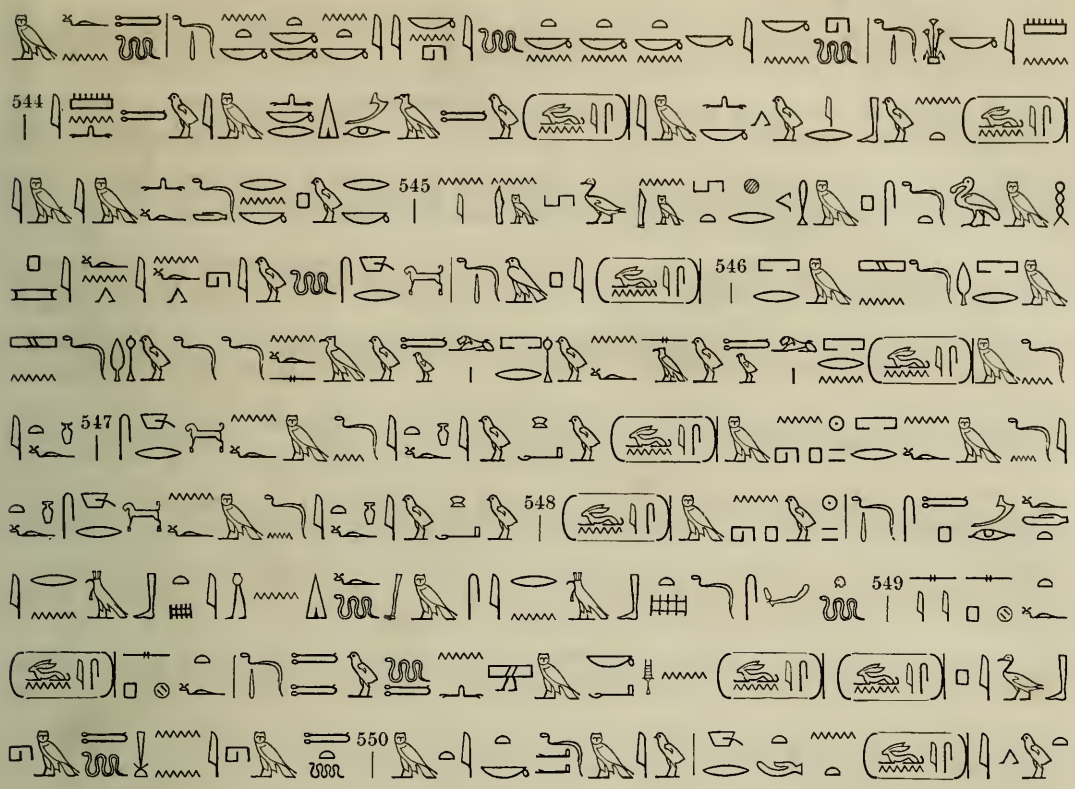

XV. — Celui qui donne tes grains (?) de matière (?) blanche, c'est celui qui sort en forme de ver : celui qui enlève tes grains (?) de matière (?) blanche, c'est celui qui sort en forme de ver.

XVI. — Toi, tu foules aux pieds (?) un autre, ô serpent Akinhi! et l'on te foule aussi aux pieds, serpent Akinhi!

XVII. — Arrière, serpent Amon! ne sois pas là, ne fais pas qu'Ounas te voie, ne viens pas au lieu où est Ounas, si bien qu'il ne soit pas obligé à dire ton nom contre toi de Nem, fils de Nomit. Le dieu Hom-Peset'ti tombe à l'eau, fuis, fuis, serpent Hiou, couche-toi!

XVIII. — Ounas est Hor, qui sort de l'Acacia, qui sort de l'Acacia. On lui a ordonné : « Garde à toi, lion, sors! » et dès qu'on lui a ordonné : « Garde à toi, lion », Ounas est sorti de sa jarre, puis s'est couché dans sa jarre, car Ounas a ses levers demain matin; il est sorti de sa jarre, il s'est couché dans sa jarre, car Ounas a ses levers demain matin.

XIX. — Quand la déesse Lynx a taillé contre le cou du serpent Antiw, et qu'elle a fait de même pour le cou du serpent Tosertap, qu'est-ce qui reste de lui? C'est Ounas ce qui reste de lui.

XX. — Serpent Tetu ne va pas, car Ounas est là debout et Ounas c'est Sib, et le serpent Hamt ainsi que le serpent Sonnihamtit (frère de Hamt) sont avec ton père comme sceptres (?).

XXI. — La main d'Ounas vient à toi, Nashoutnen vient à toi en forme de la déesse Lynx qui réside dans la Maison de Vie : elle te frappe à la face, elle t'attaque à la figure,

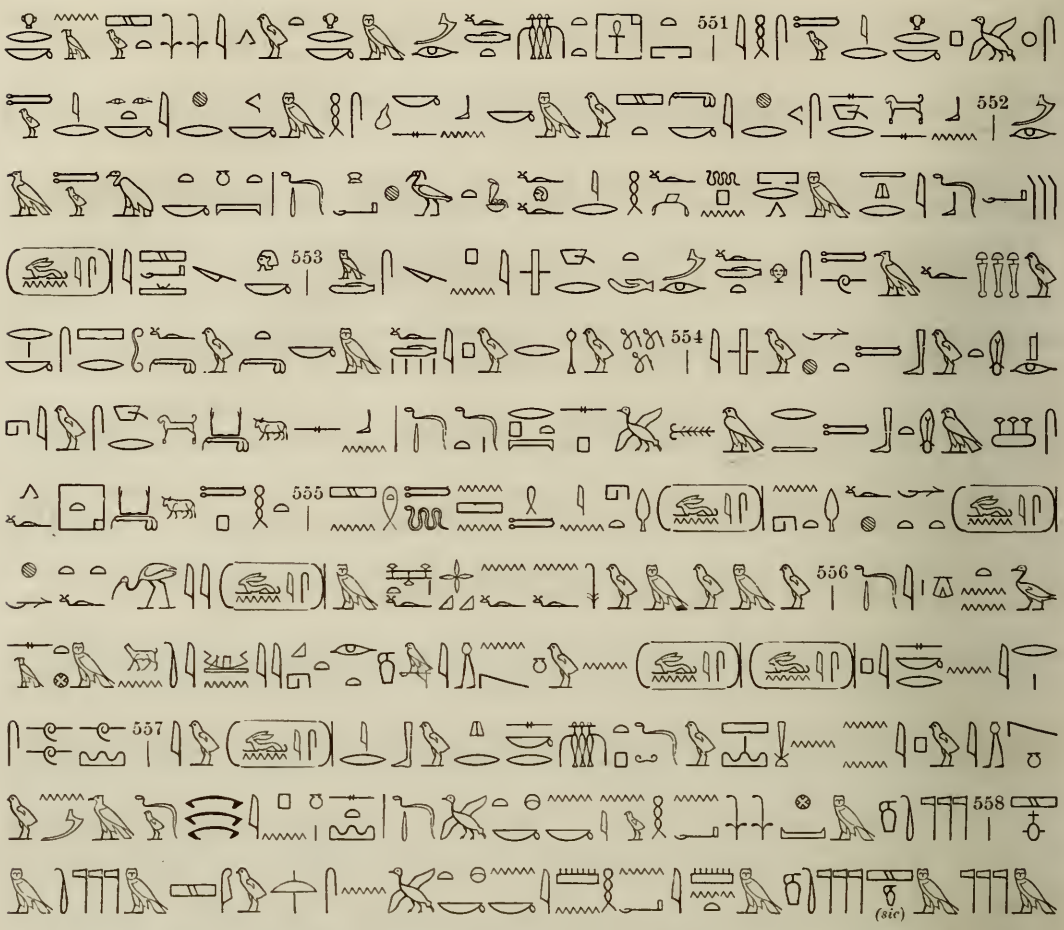

et tu tombes dans ton ordure, tu roules dans ton urine. Elle tombe, se couche, se roule et tu vois ta mère NOUT!

XXII. — Quand son uræus se dresse sur lui contre ce serpent qui sort de terre sous les doigts d'Ounas, il coupe ta tête ce couteau qui est dans la main de la déesse LYNX, pour tirer tes paroles et traire ta semence qui produit ces quatre vigoureux qui sont sous la sandale d'OSIRIS : Serpent HIOU, couche-toi, taureau, roule-toi!

XXIII. — Le corps au ciel, la larve d'HOR à la terre, la sandale d'HOR parcourt la *Demeure du taureau,* la retraite mystérieuse du serpent furieux, le sycomore d'OUNAS est son sycomore, le bois d'OUNAS est son bois, et ce qu'OUNAS trouve sur son chemin, il le dévore avec avidité.

XXIV. — O siège de SAÏ, grâce à la traversée . . . . . que fait KHNOUM apportant ces choses à OUNAS, c'est OUNAS SOKARI au ROSATOU, et OUNAS est au lieu où est SOKARI avec KHONT-PET'OU 'SHE (celui qui est dans les sinuosités, les arcs, de l'Ouady?) ces frères qui apportent ces offrandes de la montagne *(juga montium).*

XXV. — Ton gâteau est à toi, NIOU-NINOUT, comme à celui à qui s'unissent les dieux, et que rafraîchissent les dieux de leur ombre!

Ton gâteau est à toi, AMON-AMONIT, comme à celui à qui s'unissent les dieux, et que les dieux rafraîchissent de leur ombre!

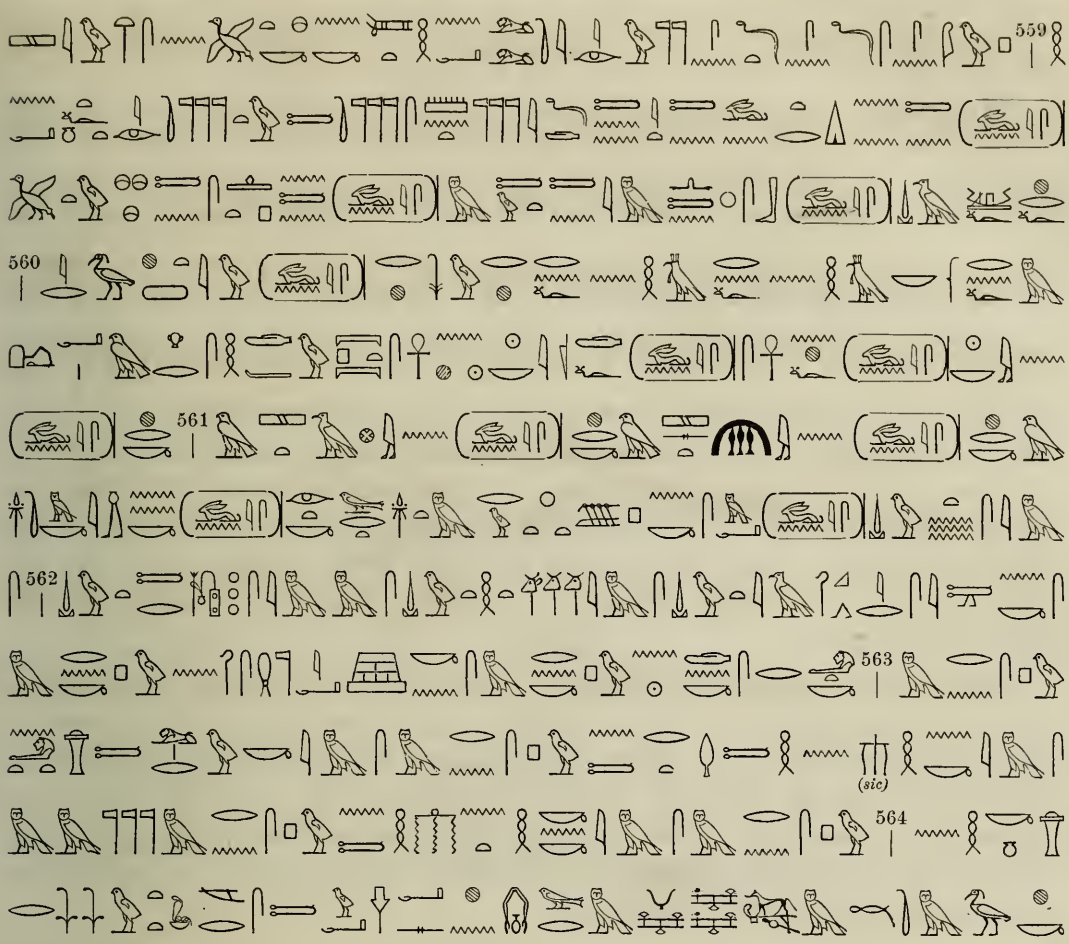

Ton gâteau est à toi, Toum-Déesse en deux Lions formée de deux dieux qui font leurs corps eux-mêmes, et qui sont Shou et Tawnout, comme à celui que font les dieux, que modèlent les dieux, que consolident les dieux!

Dites à votre père : «Puisqu'Ounas vous a donné vos gâteaux, qu'Ounas vous a unis »à vos images (?), ne repoussez pas Ounas quand il voyage avec lui [leur père] vers l'horizon; »car puisqu'Ounas le connaît, connaît son nom, implore son nom, implore le maître de l'année »(car tel est son nom) comme le guerrier, l'Hor maître du firmament céleste qui fait subsister »Ra chaque jour, il conduit Ounas en barque, il fait subsister Ounas chaque jour. Voici »donc qu'Ounas est venu à toi Hor de Sheti, Ounas est venu à toi Hor de Shos, Ounas »est venu à toi Hor oriental. Voici qu'Ounas t'a apporté ton grand œil gauche mesureur »[du temps], tu le reçois d'Ounas avec toute son eau en lui, avec toutes ses couleurs en »lui, avec tous ses conduits en lui, avec tout ce qui entre en lui. Tu l'as pris en ton nom »de *Suzerain de la vertu divine;* tu lui as ouvert en ton nom de Ra, tu l'as mis devant toi »en son nom de parfum *Hâtit;* tu te laves (?) avec lui en son nom de *Saule;* tu brilles par »lui parmi les dieux en son nom de *cristal;* tu es acclamé à cause de lui en son nom de »parfum *Hakinou.* L'uræus Raninout qui t'aime, voici qu'elle embrasse *le Grand* en qualité »d'Apmatonou, s'emparant de ton lumineux qui sort de l'horizon, et tu as pris la couronne

» des deux mains des deux grands chefs Khonti-tahennou et Sobkou, maître de Birjou; tu » vas vers tes champs, tu parcours [les canaux], tu pénètres dans tes bois d'acacia? (de cèdres?), » et ton nez respire les vapeurs de la chapelle (?), tu fais entrer le double d'Ounas auprès de » lui, de même que tu es entré, lorsque tu as parcouru [les canaux]. Purifie Ounas, oins » Ounas en ton *bassin du double Chacal*, où les dieux t'ont purifié, quand tu as pris une âme » pour toi (?), que tu as élu Hor maître de la pierre verte, quatre fois, si bien que les deux » Hor sont florissants. »

Reste, pour avoir complété la description de cette chambre, à transcrire les inscriptions gravées sur la face Nord (en *F*). Elles se retrouvent presque toutes dans les autres pyramides : mais deux seulement des prières qu'elles renferment, sont à ma connaissance reproduites sur des monuments d'un âge postérieur. Ce sont les paragraphes III et IV, qui, réunis en un seul chapitre, se lisent sur le cercueil de (Lepsius, *Aelteste Texte*, pl. XXXVII, l. 33—69). Le texte est écrit en rétrograde et marche de droite à gauche : j'ai rétabli l'ordre ordinaire pour la commodité de l'impression.

I.

Le ciel jette la vie de Sopdit à Ounas, et voici le fils de Sopdit est vivant et la double neuvaine des dieux l'a purifié dans la Grande-Ourse. Akhim-Sok, ne détruis pas la maison d'Ounas [celle] qui est au ciel, n'anéantis pas la place d'Ounas [celle] qui est sur terre, vers lesquelles [accourent] se cacher les hommes, vers lesquelles s'envolent les dieux; car Sopdit a fait envoler Ounas vers le ciel avec ses frères les dieux, Nout la grande a courbé ses bras pour Ounas, elle en a pétri deux âmes divines qui sont parmi les âmes d'On sous la tête de Ra, couché [sur le lit funèbre] et qui sont les deux pleureuses du dieu. Aussi

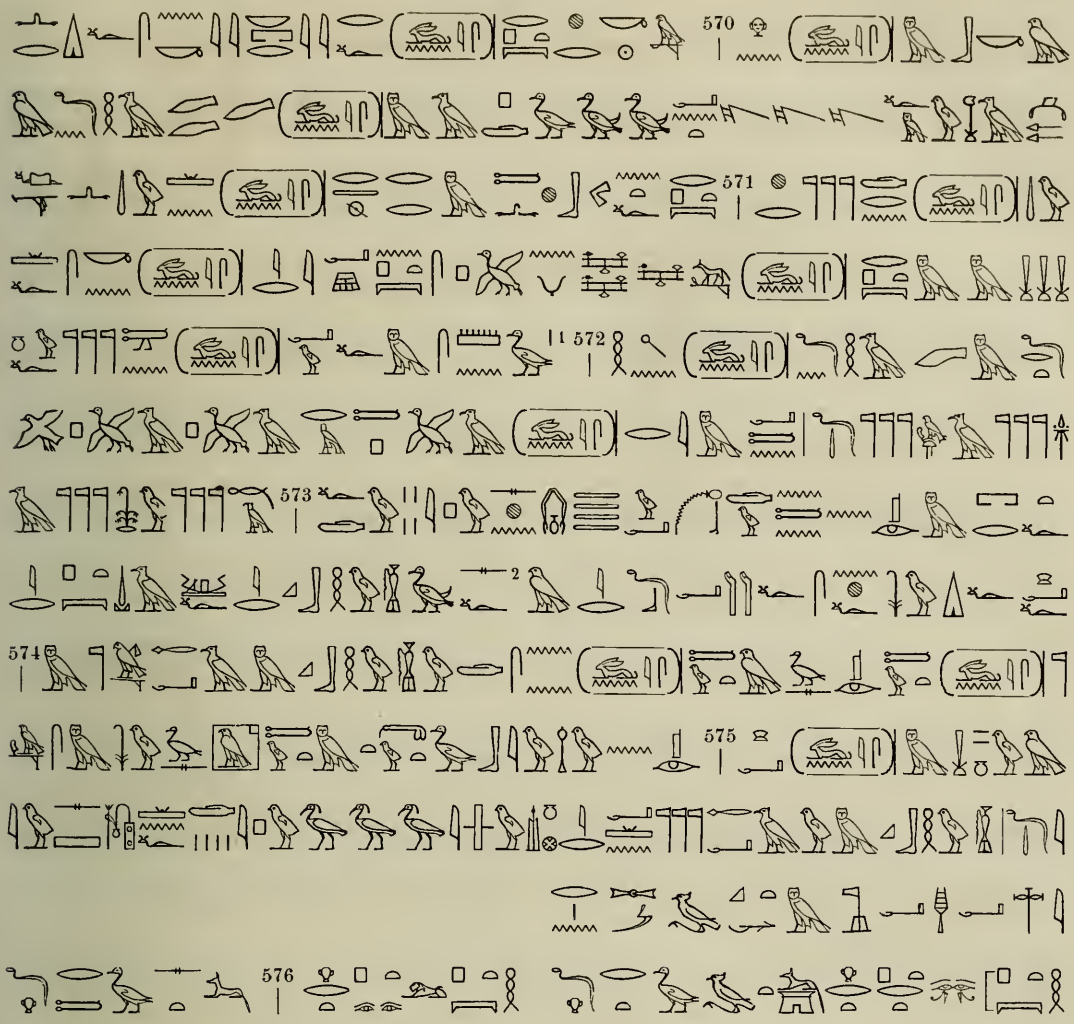

le siège d'Ounas est près de toi, ô Ra, et il ne le cède à aucun autre qui vient vers lui. Ounas est donc près de toi au ciel, la face d'Ounas est des deux éperviers, les ailes d'Ounas sont celles des oies, les ongles d'Ounas sont les deux traits du dieu de Douw; il n'y a aucune parole [mauvaise] d'Ounas sur terre auprès des hommes, aucun mensonge de lui au ciel, auprès des dieux. Ounas a lancé sa parole, Ounas a tiré vers la porte du ciel, car Apmotnou a fait s'envoler Ounas au ciel parmi ses frères les dieux, et Ounas a saisi ses deux bras comme une oie Smon, Ounas a battu des ailes comme la colombe; volez, volez, hommes, Ounas vole vers vous!

II.

Dieux de l'Occident, dieux de l'Orient, dieux du Midi, dieux du Nord, ô quatre sortes de dieux qui enserrez les quatre terres pures, que vous avez données à Osiris lorsqu'il sort

1) Le texte porte : c'est un oubli du graveur qui n'a pas tracé au-dessus de les traits qui complètent .

2) n'est ici que l'orthographe alphabétique de : on trouve de même pour le féminin.

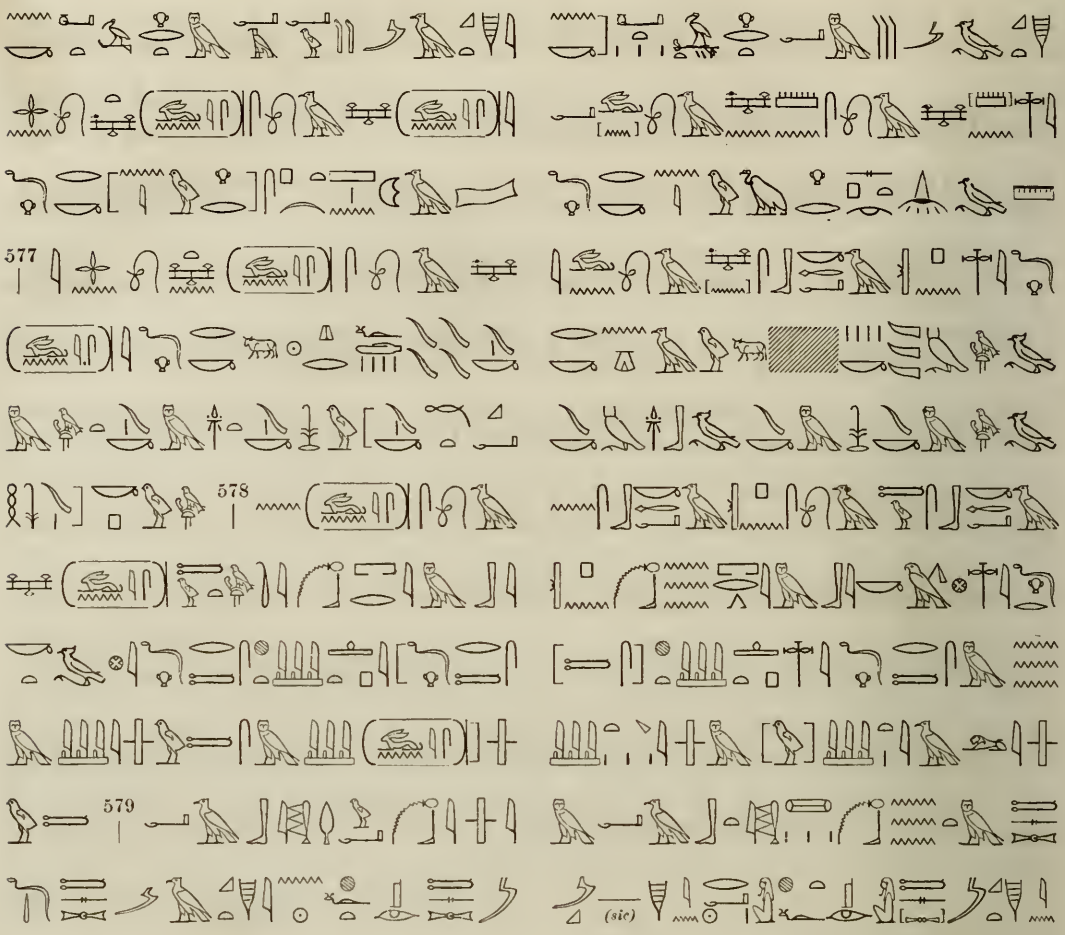

vers le ciel, et qu'il navigue les eaux d'en haut son fils HOR à côté de lui qui le protège et lui accorde de se lever en dieu grand dans le sein des eaux d'en haut, déclarez à OUNAS : « Certes OSIRIS, fils d'ISIS, c'est certes OUNAS, le dieu des dieux aînés, le fils d'HATHOR; c'est » certes la semence de SIB, car OSIRIS a ordonné qu'OUNAS se levât comme le second d'HOR, » et les quatre génies qui sont dans ON ont écrit un rescrit [en ce sens] aux dieux grands » qui sont dans les eaux d'en haut! »

III.

[CHAPITRE DE DRESSER L'ÉCHELLE DEBOUT DANS LE TOMBEAU.]

Salut à toi, fille de l'AMENTI, supérieure de ceux qui contemplent le ciel, don de THOT, maîtresse des deux piliers (montants?), échelle, ouvre la voie à Ounas, laisse passer Ounas!

Salut à toi, NIOU, sur la rive du lac de KHA, ouvre la voie à Ounas, laisse passer Ounas!

Salut à toi, taureau de RA à quatre cornes, qui as une corne à l'ouest, qui as une corne à l'est, qui as une corne au nord, qui as une corne au sud; c'est ton champ à toi que l'AMENTI d'Ounas, laisse passer Ounas, c'est l'habitant de l'AMENTI pur, qui sors de la ville de BAKIT.

Salut à toi, CHAMPS DES OFFRANDES; salut à toi, qui as des prés en toi, qui as les prés d'Ounas en toi, car les offrandes pures sont en toi!

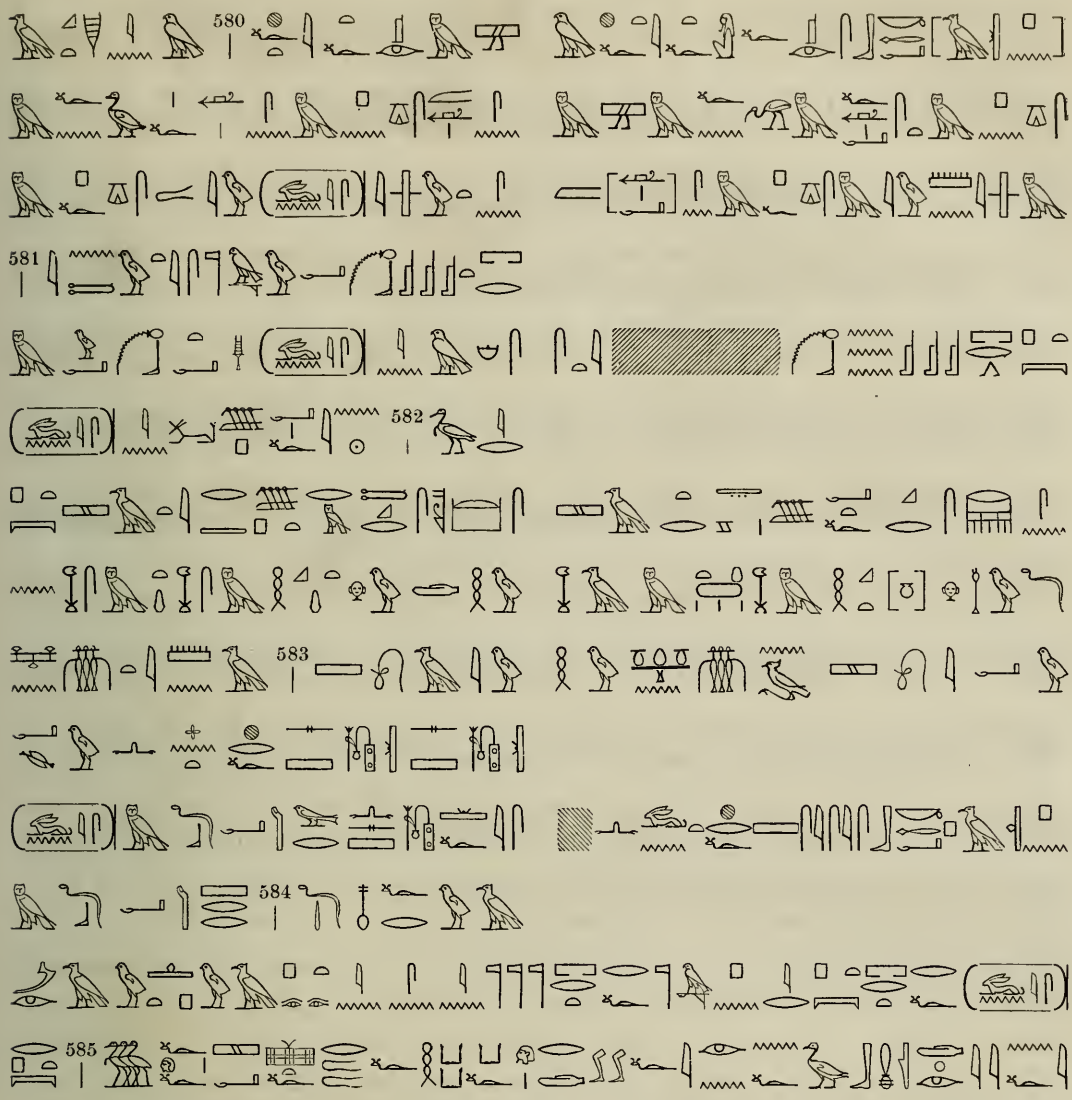

IV.

Celui qui lève l'échelle c'est Ra pour Osiris, celui qui lève l'échelle c'est Hor pour son père Osiris, lorsqu'il va vers son âme, l'un de ce côté-ci, l'autre de ce côté-là, car Ounas est entre eux et il est bien le dieu aux demeures pures sortant du sanctuaire. Ounas se dresse et c'est Hor; Ounas s'assied et c'est Sit; Ra l'accueille, âme au ciel, corps à la terre. Quand les hommes reçoivent leur sépulture avec ses milliers de pains, ses milliers de vases de bière sur la table de Khontamenti, la chair est misérable qui n'a point d'écrit : l'écrit d'Ounas est scellé du grand sceau, certes son écrit n'est point sous le petit sceau.

V.

Ceux qui se lèvent et qui voient [Ounas], ceux qui se couchent et qui contemplent [Ounas], ils sont les dieux. Si ce dieu sort vers le ciel, Ounas sort [aussi] vers le ciel, ses esprits sur lui, ses livres sur ses deux côtés, ses talismans sur ses pieds, et Sib a agi envers lui

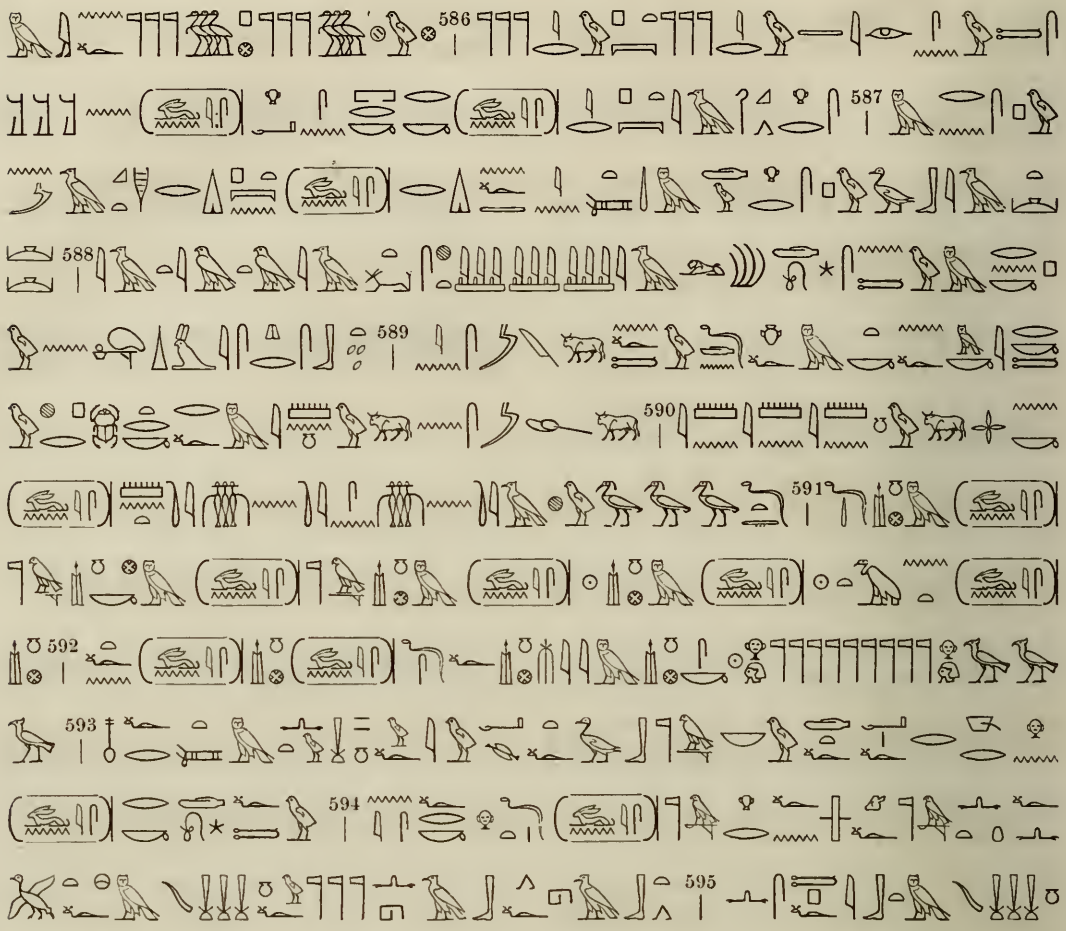

comme on a agi envers lui-même. Les dieux esprits de POU viennent à lui, et les dieux esprits de KHENNOU, et les dieux du ciel, et les dieux de la terre, et ils élèvent OUNAS sur leurs mains. Sors donc, OUNAS, au ciel, entre au ciel en son nom d'*Echelle*. Le ciel est donné à OUNAS, la terre lui est donnée; c'est TOUM qui a rendu son arrêt à ce sujet [avec] SIB, et les domaines de HOR, les domaines de SIT, les champs d'AÏLOU t'adorent en ton nom de KHONSOU SOUPTI, avec leurs récoltes. C'est SEMI qui t'a . . . . . et voici que tu prends pour lui ta forme de taureau journalier qui immole les taureaux journaliers, et ton être ô OUNAS est établi entre eux et entre les génies lumineux éternellement!

VI.

ON est OUNAS, Dieu, ton ON est OUNAS, dieu. — ON est OUNAS, RA, ton ON est OUNAS, RA. — La mère d'OUNAS est ON, le père d'OUNAS est ON, OUNAS lui-même est ON, né dans ON! O RA, à la tête de la neuvaine des dieux, à la tête des hommes, NOFRITOUM qui n'a point de second, dont la chair est SIB, et à qui tous les dieux prêtent leur aide, la face d'OUNAS est tournée vers toi, il t'adore, il t'appelle! La face du corps d'OUNAS est un dieu [prosterné] sur son nez, un dieu qui n'a point son pain, qui n'a point son gâteau d'offrande avec ses frères les dieux, qui ne peut faire de voyage, qui n'a point choisi son sceptre parmi ses frères les dieux, qui n'a point ouvert les deux portes de la barque SAMKTIT, qui n'a point

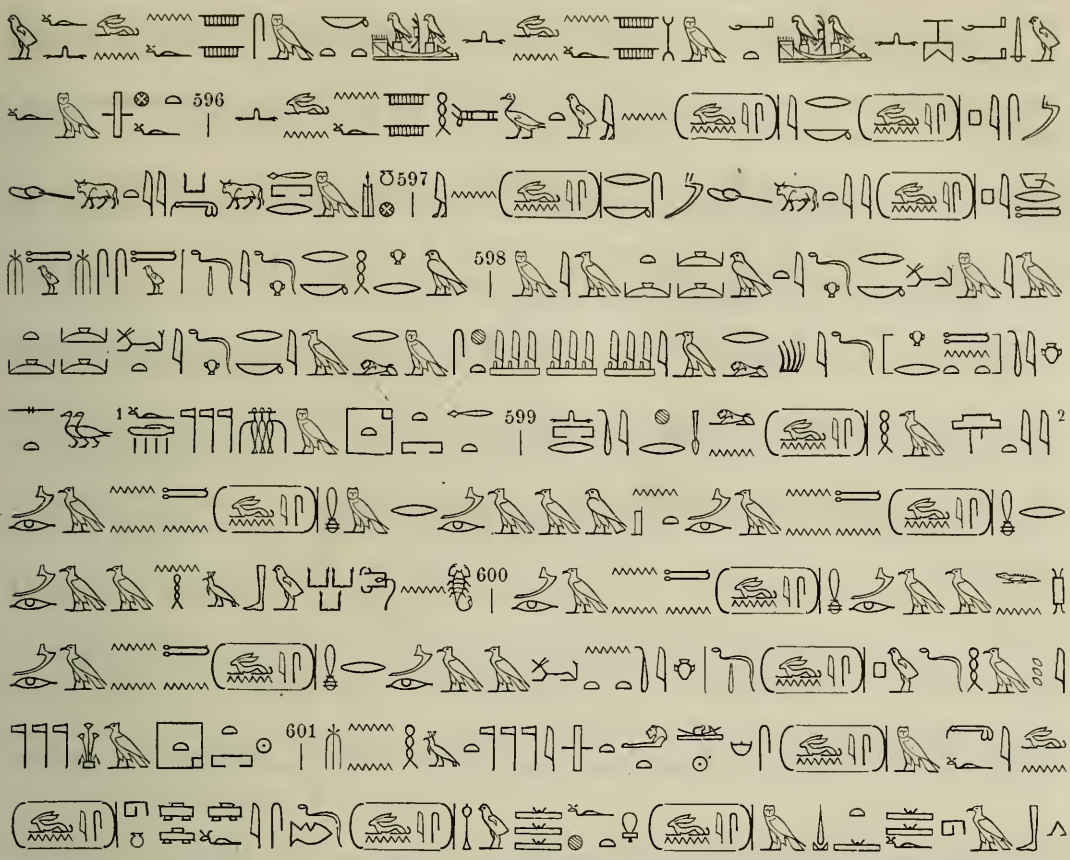

ouvert les deux portes de la barque Mati, qui n'a point encore été établi par un jugement en possession légitime de sa tombe, qui n'a pas ouvert les deux portes de la plénitude! Ounas est venu vers toi; c'est Ounas la vache Semati. O taureau grand qui sort de On, Ounas est venu vers toi, et la vache Semati, c'est Ounas, la donneuse de naissances qui t'a enfanté!

VII.

Salut à toi, Hor dans les domaines d'Hor; salut à toi Sit dans les domaines de Sit; salut à toi *Lion (Aïr)* dans les champs d'Aïlou, salut à toi Ntittib, fille de ces quatre dieux qui sont dans la grande demeure, quand même la parole d'Ounas ne sortirait pas, dévoilez-vous, afin qu'Ounas vous voit, comme Hor voit Isi, afin qu'Ounas vous voit, comme Nouhbkoou voit Selki, afin qu'Ounas vous voit, comme Sobkou voit Nît, afin qu'Ounas vous voit, comme Sit voit Ntittib.

VIII.

C'est Ounas l'argent (? l'étain ?). O dieux qui êtes derrière la demeure de Ra et que Nehit a enfantés, dieux qui êtes à l'avant de la barque de Ra, Ounas est assis devant Ra, Ounas ouvre ses cercueils, Ounas lance ses ordres, Ounas scelle ses décrets, Ounas envoie ses messagers qui ne s'arrêtent jamais, Ounas adresse sa parole à Ounas.

1) La seconde oie paraît avoir été gravée en surcharge sur la première qui était mal placée : le mot est *fille*, de même que nous avons ailleurs , *fils*.

2) Litt. : «ne sortant pas la parole d'Ounas, dévoilez-vous.»

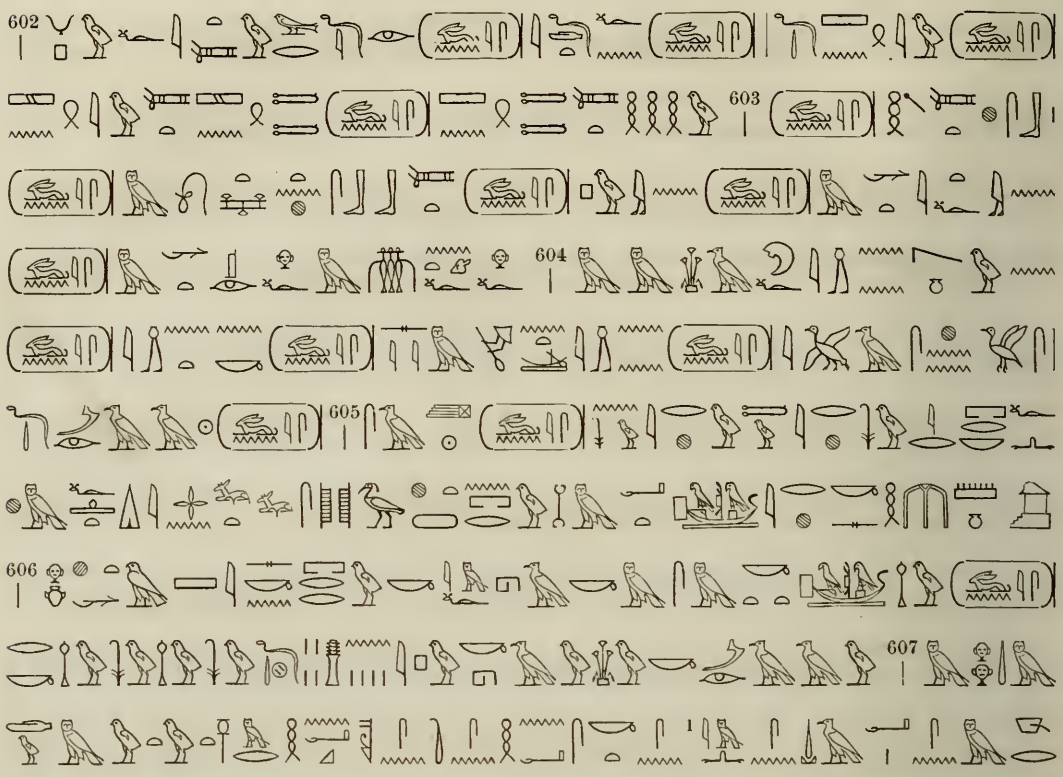

IX.

Les inimitiés d'OUNAS sont les inimitiés de TOUM, les hostilités d'OUNAS, les hostilités de TOUM, les coups d'OUNAS, les coups de TOUM, ce qu'OUNAS chasse sur ce chemin TOUM le chasse; OUNAS est HOR, OUNAS est venu derrière son père, OUNAS est venu derrière OSIRIS. O *Dieu dont la face est du côté du nez, et dont la face est du côté de la nuque,* apporte ces choses à OUNAS qu'OUNAS t'a apportées à toi; que la barque arrive qui apporte à Ounas, qu'elle vole, qu'elle s'arrête.

X.

OUNAS voit RA, OUNAS sait RA, aussi ceux qui te connaissent [ô RA] le connaissent [par la même]. Lorsque son maître [RA] sort, il n'ignore pas [que c'est] l'offrande dont l'abondance (?) ouvre les portes de l'horizon aux sorties de la barque MAT, et tu connais [ô RA] la salle de la chapelle qui est dans l'aire [consacrée] à HOR, tu accours pour y apparaître. Tu descends dans la barque SEMKTIT, et OUNAS ordonne pour toi les ordres qu'il donne les ordres qu'il donne — *dire quatre fois* — à l'ensemble de ces quatre dieux parèdres qui sont derrière toi et qui voient de deux faces, qui parlent comme deux pourvoyeurs de douleur avec leur pouvoir d'affliger et leur force meurtrière, de ne pas étendre leur bras pour tenir éloigné OUNAS de toi; [car] OUNAS vient à toi, il te dit ton nom de GRAND AGAB, sortant de la GRANDE;

1) Litt. : deux émettant [, par duplication, comme plus haut], la douleur avec les »chagrinant [, forme active en de] et leur tuant» [même forme avec pour].

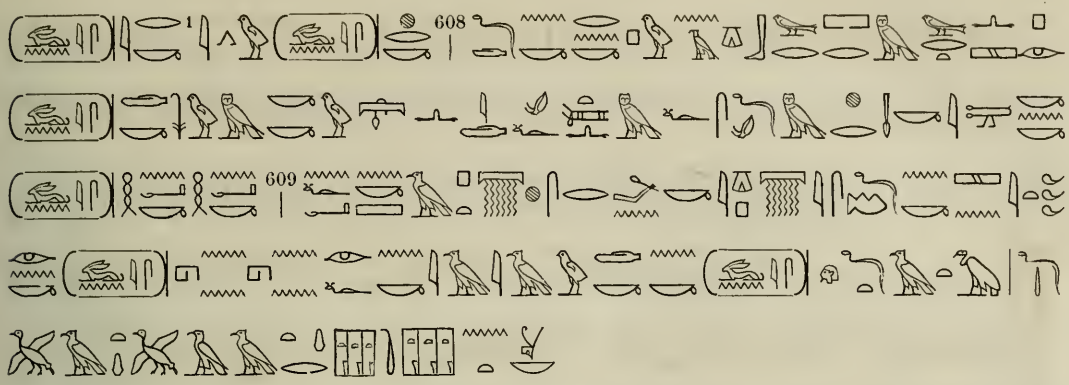

Ounas n'est pas aveugle pour que tu le mets dans les ténèbres, il n'est pas sourd au point de ne pas entendre ta voix. Rends pour toi Ounas avec toi, avec toi, car tu as soufflé l'orage, tu as lancé la tempête, tu as projeté la grêle, et Ounas t'a fait des genuflexions, il t'a fait des acclamations, tu as lancé Ounas sur . . . . . .

XI.

Du pain, du pain pour l'habitant des demeures de la couronne Nit.

La partie du couloir de sortie la plus voisine de cette chambre, est en calcaire, comme j'ai déjà eu occasion de le dire. Les scribes égyptiens n'ont pas voulu perdre une si belle occasion de mettre dans la tombe quelques prières de plus. Sur la paroi Ouest, ils ont gravé en vingt lignes l'inscription suivante :

I.

Lorsque passent ces . . . . . Hor ouvre les portes du ciel, Hor ouvre les portes du ciel, Ounas ouvre les portes du ciel, à travers les flammes qui sont sous le gîte des dieux; Hor se roule, Hor se roule et Ounas se roule au milieu des flammes qui sont sous le gîte des dieux, et les dieux font un chemin à Ounas par lequel puisse passer Ounas, car Ounas c'est Hor.

II.

Recule taureau des taureaux, qui a les doigts d'Aker sur son front! Tomber, reculer!

1) Litt. : «en qualité de tenir éloigné [ ] Ounas de toi.»

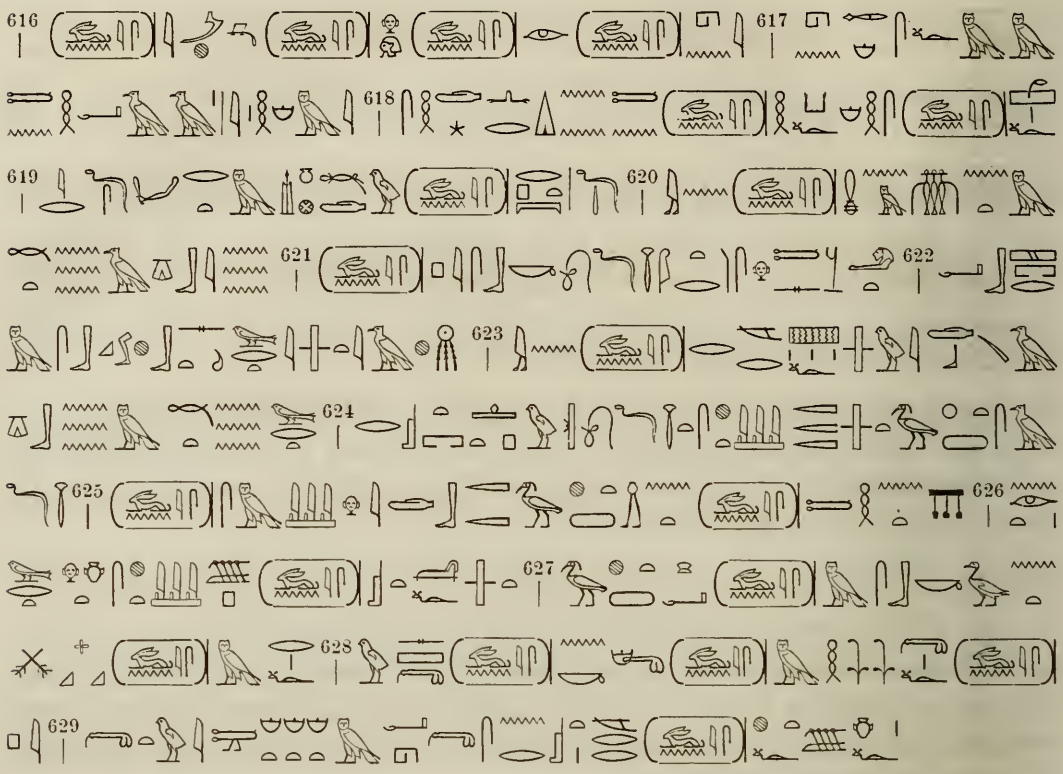

III.

C'est Ounas qui donne . . . . . La graine de palme d'Ounas pousse, Ounas est bienheureux, Ounas agit Ounas, pousse de grandes acclamations et il siège parmi vous, *Vous qui vous réjouissez!*

IV.

O *Vous qui poussez le firmament,* Ounas ne vous a point donné sa vertu magique, mais Ounas est derrière elle . . . . . dans On, et les énergies d'Ounas s'exercent au ciel.

V.

Ounas est venu comme celui qui est Khontmenti-Akabi, et c'est Ounas Sovk à la plume verte, celui qui veille bien et qui porte haut le front, le blanc sorti de la cuisse de la *Grande partie inférieure de corps* qui est dans la lumière! Ounas est venu à ses bassins qui sont sur les deux rives du canal de Mehtoirt à la place des offrandes florissante, aux champs qui sont dans l'horizon, et Ounas a fait fleurir son pré sur les deux rives de l'horizon, Ounas a apporté le cristal au grand œil qui est dans les champs, Ounas a pris sa place dans l'horizon, Ounas se lève comme Sovk, fils de Nit, Ounas mange de sa bouche, Ounas urine, Ounas fait œuvre de son membre, c'est Ounas le générateur qui enlève les femmes à leurs maris au lieu qu'il plaît à Ounas, lorsque son cœur se prend [de désir].

Les inscriptions de la paroi Est renferment une petite formule (§ II) qui nous était déjà connue par le tombeau de Bokenranw (Lepsius, *Denkm.*, III, pl. 262, *c*).

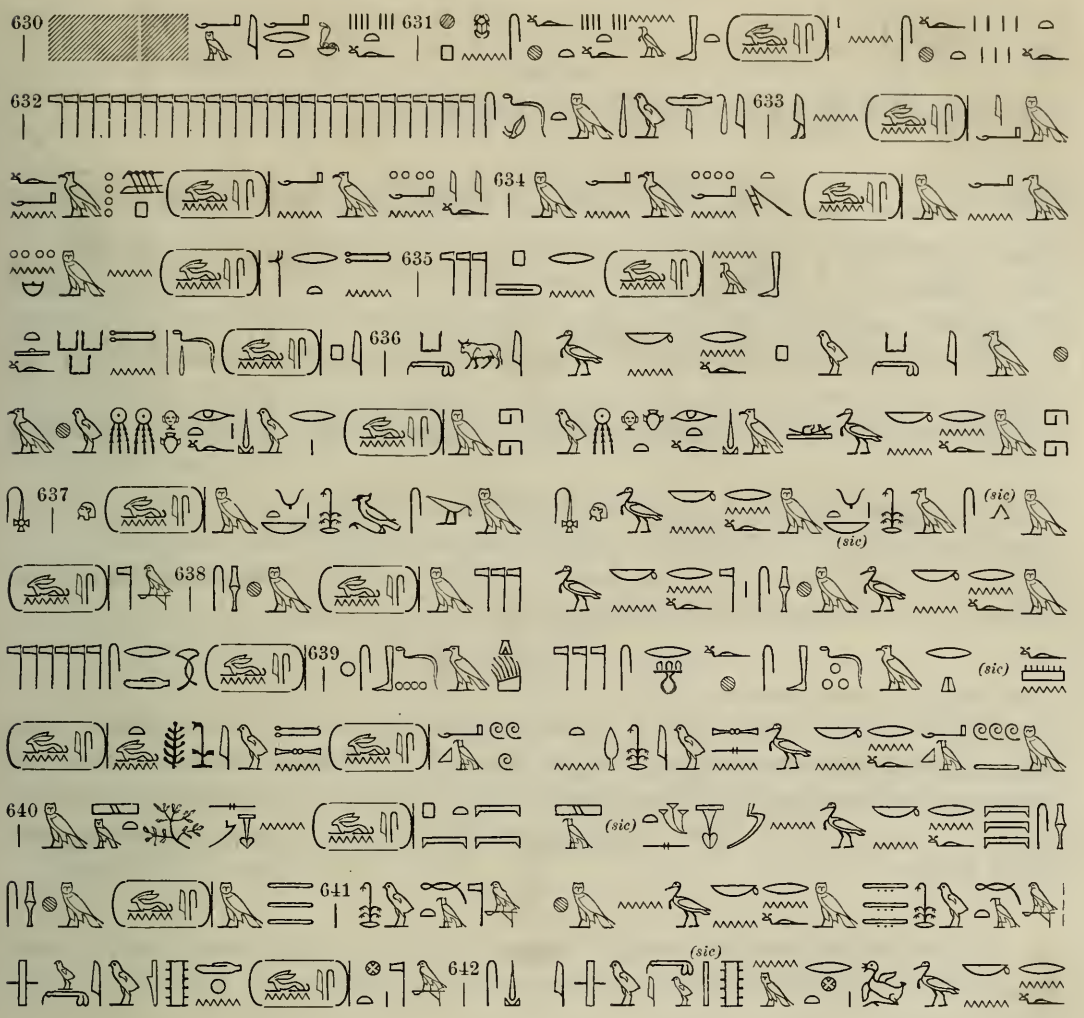

I.

[C'est Ounas le reptile composé] de ses sept uræus qui sont sur ses sept cous, Ounas donne son ordre à ses sept uræus, et le triple cycle des dieux écoute ce qu'il dit. Dès qu'Ounas est venu, il saisit les grains d'encens, il prend les grains d'encens, et son crâne est d'encens, le pouce d'Ounas est d'encens; Ounas a enlevé votre force, ô dieux; Ounas, en faisant sa ronde, rassemble vos doubles.

II.

C'est Ounas le taureau qui a deux lumières en son œil, et la bouche d'Ounas vomit la flamme, la tête d'Ounas est la corne du *maître du Sud*, le guide d'Ounas est le dieu, Ounas est le maître des dieux, Ounas fait pousser le lapis, la plante [favorite] d'Ounas est le platane (?) du midi; quand Ounas a eu tressé les cordes de chanvre (?), Ounas a réuni les cieux, Ounas

1) Les restitutions sont empruntées à la tombe de Papi II.

est le maître des pays du midi et du nord, le dieu de ceux qui existaient auparavant; dès qu'Ounas s'est construit une ville [funèbre], le dieu . . . . . .

III.

Ounas a ordonné la nuit, Ounas a dirigé les heures; quand les formes se lèvent, c'est Ounas qui les ordonne comme BABI, car c'est Ounas le fils d'AKHIMT qu'elle a enfanté des embrassements du maître des ténèbres. Soyez grands, ô maîtres qui n'êtes point les ROKHITOU, ancêtres d'Ounas, car c'est Ounas, BABI le maître des ténèbres, le taureau gracieux qui vit de qui l'ignore!

IV.

O *Dieu dont la nuque est la nuque,* apporte à OUNAS le griffon femelle serein, maître des vertèbres (?) d'OSIRIS, afin qu'OUNAS sorte au ciel sur lui, et que la griffe d'OUNAS poursuive RA au ciel.

La pyramide d'Ounas est ouverte au public depuis le mois d'octobre 1882. En nettoyant la petite salle *C* qui était remplie d'albâtre en morceaux, on a trouvé dans un coin, un amas de petits instruments en bois, manches de couteau, *nous* ⌐, etc. qui avaient servi probablement aux cérémonies de l'enterrement. Divers spécimens ont été déposés au Musée de Boulaq.

RELICS
FROM THE
TOMB OF THE PRIEST-KINGS AT DAYR-EL-BAHAREE.

BY
AMELIA B. EDWARDS.

During the two years which have elapsed since the discovery of the family sepulchre of the Priest-kings at Dayr-el-Baharee, I have had the good fortune to identify various objects which can only have been abstracted from that storehouse of funerary treasure. The objects in question were all purchased from the same dealers, during the same season and at the same place; the buyers being English travellers in Egypt, and the sellers being the brothers Abd-er-Rasoul named in PROFESSOR MASPERO's Official Report, «*la Trouvaille de Deïr-el-Bahari*».

These objects are: —

1. A group of four Canopic vases inscribed with the name of PINOTEM I.
2. A group of four Canopic vases inscribed with the name and titles of Princess NESI-KHONSU.
3. A funereal stela of Princess NESI-KHONSU.
4. The funereal papyrus of Prince AAHA TAT-F-PTHAH-AU-F-ANKH.

I proceed to describe these relics in their order as above.

1. THE CANOPIC VASES OF PINOTEM I. These vases, which stand about 15 inches high, are of Lycopolitan alabaster, with lids sculptured in a finer quality of the same material. The lids represent the heads of the four genii of Karneter. Each vase bears a short inscription in three vertical columns, $3^1/_2$ inches in length. The hieroglyphs — boldly, and somewhat carelessly, cut — are filled in with ultramarine.

They read as follows: —

1.

1. The Osiris, High Priest of Amen, PINOTEM, justified before Pthah, Beloved of the great God Amset.

2.

2. The Osiris, High Priest of Amen, PINOTEM, justified before the Gods, Beloved of the great God Hapi.

3.

3. The Osiris, High Priest of Amen, PINOTEM, justified before Osiris, Beloved of the great God Tuatmutf.

4.

4. The Osiris, High Priest of Amen, PINOTEM, justified before Pthah, Beloved of the great God Kebhsenf.

The formula and the sequence, it will be observed, are identical throughout the series. Each inscription begins in the second column, is continued in the first, and ends with the third. The names of the genii of Karneter are, with one exception, written from left to right; the exception being Amset, which probably by an error of the ancient engraver, reads from right to left.

The PINOTEM of these vases, who assumes no royal cartouche and claims no other title than that of High Priest of Amen, is evidently PINOTEM I, son of PIANKHI and grandson of HER-HOR. The mummy of this Pontiff, enclosed in two mummy-cases, was found in the vault at Dayr-el-Baharee, and is classed as No. XXIII in Professor MASPERO's Memoir contributed to the Fifth Orientalist Congress, Berlin, 1881. In Professor MASPERO's Official Report, he is thus classed under «*Cercueils du Second Groupe*». — «3° Cercueil du *Grand prêtre d'Ammon, général en chef, Pinotem.* La caisse extérieure porte le long des jambes clouée, une bande de cuivre sur laquelle a été estampée l'inscription.» P. 16. *La Trouvaille de Deïr-el-Bahari.* 1881. Regarding the very curious and interesting inscription stamped upon the above-mentioned leather band, see Dr. A. WIEDEMANN's interesting contribution «*Zur XXI. Dynastie Manetho's*» in the *Zeitschrift für Aegyptische Sprache.* Heft II. 1882. This PINOTEM is the same personage whose funereal papyrus was bought at Luxor in 1876 by COLONEL CAMPBELL.

The above vases are the property of G. BRISCOE EYRE Esq. of Warens, Lyndhurst. Three are open, and their contents abstracted. The fourth *(Amset)* is yet closed, and doubtless contains part of the viscera of PINOTEM I.

2. THE CANOPIC VASES OF PRINCESS NESI-KHONSU. These vases stand 15 inches high, including the covers, which measure 4 inches in height and represent the heads of AMSET, HAPI, TUATMUTF and KEBHSENF. The vases are of fine alabaster; the covers of sycamore wood, admirably carved and painted in delicate tempera. The pigments principally used in the colouring of the covers appear to have been red and yellow ochre, terra-verte, and white. All the colours are largely mixed with white. The face of AMSET is laid in with red ochre; the *Klaft,* or headgear, being terra-verte relieved by stripes of pale yellow, apparently of the pigment known as «orpiment». Each vase is inscribed with a hieroglyphed legend in four vertical columns $2^1/_4$ inches in length. The characters are small, very carefully cut, and filled in with pale blue produced by a mixture of cobalt and white. — They read as follows: —

1.

1. Said unto Amset, May he grant food-offerings upon the altar of Unnefer to the Osiris, the first Pallakide of Amen, the Royal Son of Kush, Governor of the Southern Lands, Nesi-Khonsu, justified.

2.

2. Said unto Hapi, the great God dwelling in Karneter, May he grant free passage in and out of Hades to this soul of the Osiris, the first Pallakide of Amen, the chief of the Princesses, Nesi-Khonsu, justified.

3.

3. Said unto Tuatmutf, May he grant water to the soul of the Osiris, the first Pallakide of Amen, the Prophetess of Knoum Lord of Elephantine, the chief of the Princesses, Nesi-Khonsu, justified.

4.

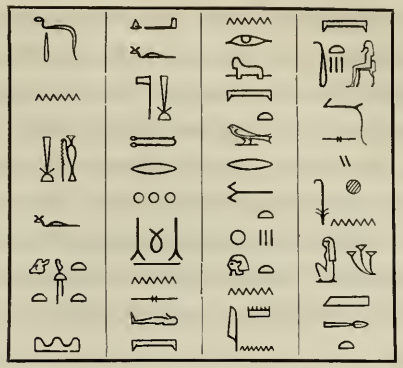

4. Said unto Kebhsenf dwelling in Amenti, May he grant perfumes and garments to the mummy of the Osiris, first Pallakide of Amen, the chief of the Princesses, Nesi-Khonsu, justified.

These legends, as engraved upon the vases, read throughout from right to left, both as to hieroglyphs and columns; not, as here, from left to right.

The inscription upon Vase I. is in some respects extremely curious. Not only is the feminine determinative omitted at in column 3, so styling the deceased «Royal Son» instead of «Royal Daughter», but in column 4, this princess is entitled «Governor of the Southern Lands»; a viceroyalty supposed to be essentially military, and conferred only upon men. But for a further piece of evidence which will presently have to be examined, it might be argued that we have here another instance of carelessness on the part of the scribe, and that «Daughter of the Royal Son of Kush, Governor of the Southern Lands», was probably intended. I, however, beg leave to defer consideration of this point till we arrive at the stela of NESI-KHONSU.

Vase II. Column 1. Owing to the negligence, or perhaps the ignorance, of the engraver, we find the letter □ omitted from the name of HAPI.

Vase IV. In column 2, occurs the group , in which M. NAVILLE (to whose learning and courtesy I am indebted for much invaluable assistance in the translation of these various inscriptions) recognises an interesting variant of the group (*Sahu*-mummy); a word of which several other variants are given in BIRCH's *Hieroglyphic Dictionary*. The undermost character is not very clearly rendered on the vase. It resembles the sign ; but is doubtless intended for the bier .

These vases were purchased at Thebes in 1874 by ANDREW MC. CALLUM Esq., and are now the property of D. PARRISH Esq. of Bickley, Kent.

3. FUNEREAL STELA OF PRINCESS NESI-KHONSU.

This stela is of sycamore wood. Its superficial measurement is $15^1/_2 \times 8^1/_2$ inches; and it is seven-eighths of an inch in thickness. In the texture and colour of the wood, it strikingly resembles a certain inscribed tablet written for this same NESI-KHONSU, which is thus described by PROFESSOR MASPERO in a former number of the RECUEIL DE TRAVAUX[1] : — «le

1) Sur une tablette appartenant à M. ROGERS : par G. MASPERO, *Recueil de Travaux*, vol. II, p. 13, 1880. This tablet has been purchased for the Louvre. A precisely similar tablet, purchased at Thebes in 1874, is in the possession of the Duke of Hamilton.

bois est compact, semé de quelques petits nœuds, d'une teinte jaune, taché aux endroits probablement où il avait été mouillé dans l'antiquité.» The present stela is, in like manner, made from wood of a yellowish tint full of little knots, and is splashed with ancient damp-stains which, unfortunately, the Arab-dealers have sought to mend with touches of raw white. I am myself the possessor of this relic, which I purchased at Luxor in 1874. It is in admirable preservation, and represents the deceased princess, crowned with the cone and lotus-bud, in adoration before OSIRIS. These two figures occupy about four fifths of the surface of the stela, the irregular space above their heads being filled in with a hieroglyphic inscription in seven vertical columns of unequal length.

The inscription reads as follows: —

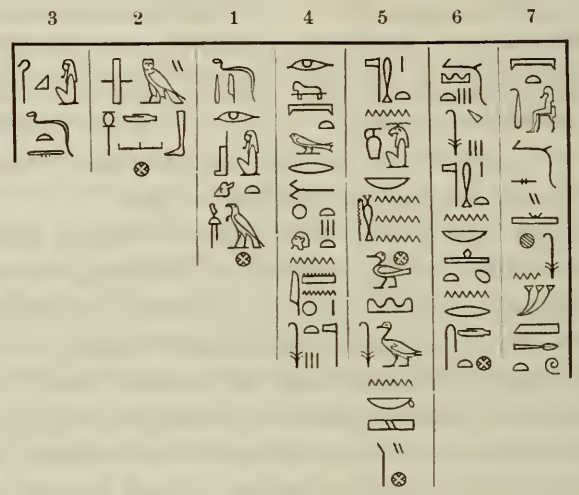

Over the head of Osiris.
1. Saith Osiris Khent-Ament
2. dwelling in Abydos
3. Ruler of Eternity.

(The speech of the God is not given.)

Over the head of Nesi-Khonsu.
4. The Osiris, the chief Pallakide of Amen-Ra King of the Gods;
5. The Prophetess of Khnoum Lord of Elephantine; the Royal Son of Kush,
6. Governor of the Southern Lands; the Prophetess of Nebhotep of Nesert;
7. The chief Princess, NESI-KHONSU, Justified.

As in the inscription upon Vase I (AMSET) of the Canopic set previously described, we here again find NESI-KHONSU designated as «Royal *Son* of Kush», and holding the appointment of «Governor of the Southern Lands». This is very remarkable. Had only one of the relics thus inscribed — *i. e.* the vase, or the stela — come down to the present day, we should be justified in attributing these anomalous distinctions to an error on part of the scribe. Or were the two inscriptions in all respects identical, it might perhaps be conjectured that both scribes — the engraver-scribe and the painter-scribe — had worked from some faulty original. But the inscriptions are identical only in so far as they confirm each other. In both, NESI-KHONSU, primarily designated as first Pallakide of Amen, an office appertaining solely to women, is presently invested with a style and title given exclusively to men. In both, the

sense is perfectly clear, leaving no room for doubt. Were it not for the Pharaonic dignities assumed at an earlier period by QUEEN HATSHEPSU, the case of NESI-KHONSU would be altogether unprecedented. Bearing, however, this historical parallel in mind, I am tempted to suggest that in NESI-KHONSU we may possibly see the eldest of a family consisting, like the family of KHOO-EN-ATEN, of daughters only; in which case the eldest, «Chief of the Princesses», might have been promoted to honours which there was no son to claim. If we take into account the high position accorded to women under the civil law of ancient Egypt, this suggestion will hardly be deemed extravagant. Or, remembering that QUEEN MAKARA of the great Karnak Decree is believed to have been a Ramesside princess, and that her dowry consisted of lands «in the South country», it might be conjectured that NESI-KHONSU was daughter of a Ramesside mother, and that she inherited Kushite rights in virtue of her maternal descent. These, of course, are but guesses, to be taken for what they are worth.

It is unfortunate that neither the Canopic vases nor the stela now under consideration, give the names of Princess NESI-KHONSU's parents. We know them, however, from other sources. The ROGERS-tablet already referred to styles her «This NESI-KHONSU whose mother is TENT-HON-THOTH;» and the important inscription of PINOTEM III at Karnak, lately translated by M. NAVILLE, states that she was daughter to one PRINCE NESI-BA-NEB-TAT, second son of MENKHEPERRA and ISI-EM-KHEB. In contrast with the pompous array of titles by which the name of NESI-KHONSU is preceded on my stela and on MR. PARISH's Canopic vases, it seems singular that neither she nor her mother are, in the ROGERS tablet, designated by royal or sacerdotal honours. Even in the official attestation of NESI-KHONSU's interment, which PROFESSOR MASPERO discovered last year written in the hieratic script upon one of the door-jambs of the mortuary chamber at *Dayr-el-Baharee,* the deceased is given no higher rank than «Venerable» or «Exalted». Between this ostentation of pomp on the one hand and this ostentation of simplicity on the other, there is a discrepancy which calls for explanation. Whatever her royal rank or sacred functions, it is evident that NESI-KHONSU was above all else a votaress of Amen. «The OSIRIS, first Pallakide of Amen» precedes every other title upon my stela and upon MR. PARRISH's vases. The ROGERS-Tablet, which is inscribed on both sides, records certain commands of Amen regarding the making of *Shabti* for her service, and the lamentations which shall be uttered for her; and of the two papyri found with her mummy in the vault of the priest-Kings, one was an ordinary Ritual, and the other a formal Decree of Amen in favour of the deceased.

There are two points of minor importance yet to be noted in the inscription which fills the upper part of the stela.

1. The omission of the speech to be spoken by OSIRIS. Speeches made by the deity to the deceased, being for the most part mere formulæ conveying promises and assurances, are not unfrequently left out where space is wanting.

2. Column 6. NESI-KHONSU is here styled «Prophetess of Neb-Hotep of *Nesert*». I am indebted to M. NAVILLE for noting in this sentence a phonetic variant of the group ; a name ascribed to various localities. Neb-Hotep, again, is a title given indifferently to both ISIS and HATHOR. M. NAVILLE attributes it in the present instance to ISIS.

I now proceed to describe the pictorial details of this stela.

The wood (full, as before mentioned, of little knots) is highly desiccated, and cut neither with, nor across, the grain, but at a long slant. The face of the tablet is overlaid with a thin coat of white, yellowed by age and covered with innumerable fly-specks of ancient date. Below the inscription are represented — 1. To the right, NESI-KHONSU; a vase of incense in one hand; the other hand uplifted in adoration: — 2. To the left, OSIRIS crowned with the *Atef* headdress and grasping the flail and crook. Between the God and his worshipper stands a small altar surmounted by a libation-vessel and a lotus. The figures, outlined in black, are drawn with an unfaltering freedom and purity of line which recalls the best period of Egyptian draughtmanship. This is especially noticeable in the figure of NESI-KHONSU, whose drapery, supposed to be transparent, is left in outline, and shows the form beneath. Where filled in with colour, as in the upper half of the figure of OSIRIS, the pigments are laid on with such solidity that they may be said, in the literal acceptation of the word, to be embossed upon the surface of the tablet. Yet, even where so embossed, the colour stops short of the black outline, upon which it never encroaches.

OSIRIS.

Face, neck and hands	*Green* (terra verte).
Atef crown	*Yellow* (Chrome mixed with white).
Pedum and *Flagellum*	*Pale yellow* (Chrome largely mixed with white).
Plumes of the *Atef*, as also the arms and body of OSIRIS, to waist	*Blue* (Cobalt mixed with white and a little verditer).
Fillet round *Atef*, and sash with long ends round waist	*Red* (Red ochre mixed with a little white, and apparently with a slight admixture of crimson madder.)
Beard	*Black.*
Lower Limbs	*White.*

Collar. — The collar apparently consists of two distinct necklets; the upper one being a plain circlet coloured pale yellow, the lower one representing black cabochon drops on a white ground.

NESI-KHONSU.

Face, figure, and drapery delicately outlined in black upon the white ground of the stela.

Earrings, bracelets, collar and incense-vase	*Pale yellow*	pigments the same as above.
Cone on head	*Red and white*	
Lotus-bud on head	*Green and white*	
Hair	*Black*	
Fillet	*White*	

ACCESSORIES.

Altar and libation-vessel	*Tawny* (Raw Umber).

Lotus: — Calyx, *green* (terra verte); petals, *pale blue* (cobalt largely mixed with white); stem, *red* (Red ochre mixed with white and crimson madder).

The hieroglyphs are boldly put in with the brush, in black, and the columns are divided by red lines.

The features of NESI-KHONSU are characteristic of the pictorial art of the XXIst Dynasty, and bear a marked resemblance to the features conventionally given to NOTEM-MAUT and MAKARA, in the illustrations to the Rituals of these Queens.

4. THE FUNEREAL PAPYRUS OF PRINCE AAHA TAT-F-PTHAH-AU-F-ANKH.

This papyrus, which is in unusually fine preservation, measures 9 feet in length by 12 inches in breadth. The ten introductory columns are written in the hieroglyphic character; the rest in a square, compact hieratic hand, very similar to the hieratic writing of the papyrus photographed in Pl: XV. of PROFESSOR MASPERO'S «*Trouvaille de Deïr-el-Bahari*»[1]. The present document contains four Chapters of the Ritual, beginning with Chapter XXIII. It reads as a whole from right to left; but is occasionally varied by passages reading from left to right. The text is written in vertical columns, the glosses being rubricated in the usual manner.

The papyrus of AAHA TAT-F-PTHAH-AU-F-ANKH commences with a vignette representing the deceased in adoration before OSIRIS. In his right hand he holds a vase of incense (𓆑); on his head, he wears the cone, lotus-bud and fillet. He is clothed in the *Shenti,* or tunic, over which falls a long transparent robe with loose sleeves. Opposite to him sits OSIRIS enthroned upon a raised dais, wearing the *Atef* crown, and grasping the *pedum* and *flagellum.* A small altar, upon which are seen a libation-vase and a full-blown lotus-blossom, stands in front of the dais; while upon an upright staff, apparently supported on the feet of the God, is suspended the panther-skin mantle of the deceased prince, so indicating his priestly rank. The treatment of this vignette is particularly sober, only a little red being employed to tint the cushion and ornamentation of the throne of OSIRIS. The face and hands of the God are black; the *Atef* is left white; even the lotus flower is uncoloured. The figure of AAHA TAT-F-PHTAH-AU-F-ANKH is drawn entirely with the pen. The ten introductory columns of hieroglyphic text occupy the irregular space above the heads of the figures.

The inscription reads as follows: —

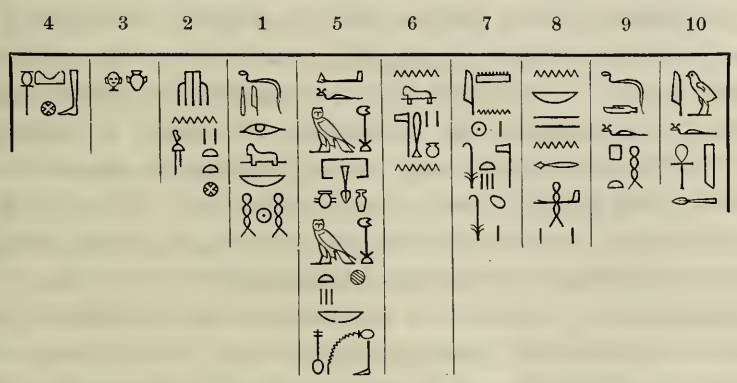

Over the head of OSIRIS.
1. Saith OSIRIS, Lord of Eternity
2. Dwelling in Amenti,
3. Resident in
4. Abydos.

1) *i. e.* The second papyrus of NESI-KHONSU, being the Decree of Amen before-mentioned.

Over the head of deceased.

5. May he grant thousands of sepulchral repasts, thousands of pure and good things
6. to the OSIRIS, the Second Prophet of
7. Amen King of the Gods, The Royal Son
8. Of the Lord of the two Lands, AAHA
9. TAT-F-PHTAH
10. AU-F-ANKH, Justified.

The personage here designated by the name of AAHA TAT-F-PTHAH-AU-F-ANKH (that is to say, AAHA, who is called PTHAH-AU-F-ANKH) is undoubtedly identical with a prince of the same name whose mummy was discovered in 1881, in the tomb of the priest-kings at *Dayr-el-Baharee,* and whose relics are thus described in PROFESSOR MASPERO's address to the Orientalist Congress at Berlin: —

«No. XXXI. Deux sarcophages à enduit jaune usurpés pour le compte du 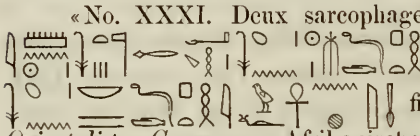 fils royal de Ramsès, T'ot Ptahefonkh dit ailleurs 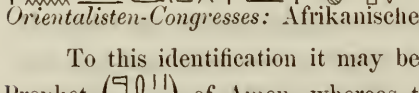 fils du roi.» (*Verhandlungen des Fünften Internationalen Orientalisten-Congresses:* Afrikanische Section: p. 21.)

To this identification it may be objected that the AAHA of the papyrus is styled Second Prophet (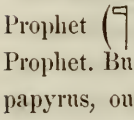) of Amen, whereas the AAHA of PROFESSOR MASPERO's address is only Third Prophet. But, although ranked as *Second* Prophet in the hieroglyphed Introduction to the present papyrus, our personage stands as *Third* Prophet in the hieratic text which follows. We are therefore free to conclude that he was actually 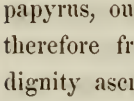 , Third Prophet; and that the higher dignity ascribed to him in the sixth Introductory column is a clerical error on the part of the scribe.

There remains the question of his parentage. In the papyrus, he is called «Royal Son of the Lord of the Two Lands». Upon the sarcophagi he is styled, firstly «Royal Son of RAMESES»; secondly «Royal Son of the Lord of the two Lands». It is unfortunate that the cartouche of this Rameses should nowhere have been given, as without it we have no certain means of determining Prince AAHA's place in the history of the period. In PROFESSOR MASPERO's Official Report, «*La trouvaille de Deïr-el-Bahari*», it is further stated that upon the leather bands of the mummy of the «Royal Son of RAMESES» is stamped the name of «WOUAPOUT», First Prophet of Amen, under whose pontificate the interment of AAHA TAT-F PTHAH-AU-F-ANKH would therefore seem to have taken place. PROFESSOR MASPERO hence concludes that this prince must have been buried in the HER-HOR vault during the reign of Shishak I, at the commencement of the Bubastite Dynasty. If so, his father — a descendant of the old Ramesside line — would have been Lord of the two Lands by courtesy only. Or, as it seems to me with even greater probability, AAHA TAT-F PTHAH-AU-F-ANKH may have been a son of one the last *rois fainéants* of the XXth Dynasty; in which case his wrappings and leather bands may possibly have been renewed, and his mummy removed from some other tomb to this safer resting-place, under the auspices of WOUAPOUT in the reign of SHISHAK I. The fact that one, at least, of the sarcophagi in which this prince's mummy reposed had been originally made for another occupant, is, I venture to think, in favour of this suggestion.

The name of our personage does not seem to have been uncommon towards the close of the Her-Hor dynasty and during the rule of the Bubastites. A younger son of Takeloth II, it will be remembered, was not only the namesake of Prince Aaha, but was likewise a Third Prophet of Amen. Dr. Brugsch also notes a prince of this name.

That the present papyrus was abstracted from the mummy-case of Aaha Tat-f-Phtah au-f-Ankh while yet the secret of the *Dayr-el-Baharee* vault remained undiscovered, cannot be questioned. The document is the property of Miss Brocklehurst, of Danebridge, near Macclesfield. It was purchased by that lady from the brothers *Abd-er-Rasoul* at Thebes, in 1874; being then but partially unrolled, and enclosed in an Osirian statuette of sycamore wood, stained black, and of good workmanship.

Amelia B. Edwards.

DIE AUSSPRACHE DER NEGATION .

von

Dr. A. Wiedemann.

Unter den ägyptischen Ideogrammen findet sich kaum eines, dessen Lesung so häufig gewechselt hätte, wie das der Negation . Während Champollion (z. B. *Gramm.*, p. 519) noch auf eine Lesung verzichtete und die Negation ihrem Sinn entsprechend durch das coptische ⲁⲛ *non*, bez. ⲉⲙⲛ *sine*, umschrieb, glaubte man später auf Grund einer Stelle bei Leps. *Denkm.*, III, 12 d, l. 25, wo stand, dieselbe *an* lesen zu müssen; man zog das *a* zu der Negation, welche man oft durch *n* completirt fand, und erhielt so die neue Lesung. Reinisch (*Stele des Schay* in *Wiener Sitzungsber. Philos.-hist. Cl.* XLVI, p. 558) bewies, dass vielmehr *mâ enti* zu lesen sei und dass der Adler nicht zur Negation gehöre, er verglich mit Recht die gewöhnliche Phrase *Âs-iri χenti Amenti*, in welcher der Adler in demselben Sinne auftrete. Seinerseits stellte er, ebenso wie schon in der Stele des Ptah emwa (*l. l.* XLII, p. 268 ff.) die Lesung *men* auf, doch bewies Le Page Renouf (*Aegypt. Zeitschr.* 1865, p. 54), dass dieselbe auf einem Versehen beruhe, und wollte selbst ⲁⲛ oder ⲛ lesen. Besonders durch Brugsch wurde hierauf die Lesung *nen* oder *en* vertreten, während E. de Rougé in seiner classischen *Chrestomathie* als Varianten *ân, na* (I, p. 61), *χem* (p. 108), *nen* (p. 96) und *âm* (p. 71) anführt. Im Allgemeinen liest letzterer *ân* (III, p. 109), erwähnt jedoch auch eine Variante , welche er für eine reduplicirte Form erklärte. Neuerdings ist besonders durch Le Page Renouf (in seiner *Grammatik* und *Aegypt. Zeitschr.* 1874, p. 102) und durch Ebers (*Zeitschr. der Deutsch-Morg. Gesellsch.* XXXI, p. 467) die Lesung *ân* vertreten worden. — Bei der Wichtigkeit und der Häufigkeit des Auftretens der Negation schien es mir nicht ohne Interesse zu sein, die Gründe für die Lesung des Ideogrammes zu prüfen, und möchte mir nun erlauben, die gewonnenen Resultate hier zusammen zu stellen.

Zunächst möchte ich ein principielles Bedenken gegen die aufgeführten Lesungsversuche geltend machen. Wenn auch kein Zweifel darüber bestehen kann, dass das ägyptische dem Sinne nach dem coptischen ⲁⲛ oder ⲛ entspricht, so ist es doch nicht ohne Weiteres möglich, die Worte auch ihrer Aussprache nach einander gleichzustellen. Das Coptische entfernt sich von dem Hieroglyphischen in der Lautirung der Worte zu weit, es sind zu zahlreiche Lautverschiebungen eingetreten, als dass dies thunlich wäre. Ein solcher Versuch würde ebenso

bedenklich sein, wie der, die Aussprache der lateinischen Worte aus dem Italienischen, der altgriechischen aus dem Neugriechischen zu erschliessen. Aus diesem Grunde muss besonders eine Lesung von Ideogrammen auf Grund des Coptischen mindestens gewagt erscheinen.

Die erste Variante, auf Grund deren man hat *àn* lesen wollen, ist die, dass sich im Grabe Seti I. statt in einem enigmatischen Texte findet. Hier nimmt Renouf an, sei *àat* zu lesen, der Wegfall des *n* in der Schreibung erkläre sich durch Assimilation an das *t*. Dies ist einmal nicht möglich, da wir es hier mit einer Transcription, nicht mit einer jüngeren Form des Wortes zu thun haben, dann aber gibt das Grab Seti I. uns, durch die Variante für , die Lesung für an die Hand, so dass an unserer Stelle vielmehr *àmt* zu lesen ist, wie denn auch de Rougé bereits die Variante *àm* für hervorhob. Es ist also hier keine Schriftvariante, sondern eine Wortvariante, welche für die Negation eintritt. — An zweiter Stelle kommt ein Dämonenname in Betracht, welcher sich auf einem *Àm-tuat* im Besitze des H. Kiepert findet. Hier steht als Name neben einer Gottheit, welche ohne Arme dargestellt wird, , was man «seine Arme sind nicht gegeben ihm» übersetzt hat, indem man als Variante für die Negation auffasste. Allein in den 11 Parallelstellen (Pap. Paris, éd. Pierret, Bulaq, Berlin, Nr. 5, 7, 1456, Leyden, T. 71, 72, 73, Haag, Nr. 1 und Grab Seti I.), welche ich vergleichen konnte, findet sich nirgends die Negation geschrieben; die Stelle lautet vielmehr «er hat, bez. es sind ihm, seine Arme», so dass dem entsprechend auch in dem obigen Texte zu übersetzen ist: «seine Arme zu tragen ist gegeben ihm». Der betreffende Gott *hat* nämlich Arme, er trägt sie jedoch in seinem Leibe verborgen, wie schon aus den Namen seiner drei in gleicher Weise dargestellten Genossen hervorgeht. Diese heissen — die Paralleltexte geben nur unbedeutende Varianten: 1. «der Eröffner der Lande», 2. «er liebt seine Arme» und 3. «seine Arme sind in seinem Bauche». — Endlich hat man für die Lesung *àn* angeführt, dass die Negation im Pap. Ebers und sonst geschrieben werde und dies auch die Schreibung für die vollere Form *àn* der Präposition *n* sei. Allein hier ist doch wohl der Punkt nur als ein expletives Zeichen, ebenso wie der Strich im Hieroglyphischen, zu betrachten, welches auf die Lesung keinen Einfluss auszuüben braucht. Diesen Strich, wie Lemm neuerdings vorgeschlagen hat, in der Regel für eine Art diacritischen Punktes anzusehen, scheint doch die Majorität der Beispiele nicht zu gestatten. Doch selbst, wenn dies der Fall wäre, könnte man bei der Polyphonie zahlreicher ägyptischer Zeichen aus einer gleichen Schreibung, nicht mit Sicherheit einen Rückschluss auf die gleiche Aussprache des betreffenden Zeichens ziehen.

Die obigen Bemerkungen werden wohl genügen, um zu zeigen, dass für die Lesung *àn* der Negation keine zwingenden Gründe vorliegen und dass nach dieser Richtung hin die Aussprache des Ideogrammes nicht festgestellt wird. Betrachten wir nun die Varianten, welche sich sonst für das Zeichen finden. Zunächst findet sich in dem Pap. Mayer K in Liverpool, einem Todtenbuche aus thebanischer Zeit (Goodwin, *Aegypt. Zeitschr.* 1873, p. 16) die Negation gewöhnlich geschrieben, die gleiche Schreibung hat das Todtenbuch der Taruṭ in Berlin, während der Sarg des Paiset ebendort schreibt (Reinisch, *l. l.* 1865, p. 88). In einem Seenamen im Todtenbuche (Pap. Florenz und London, 9905) schreibt der Pap. Sutimes statt vielmehr , der Pap. London Nr. 9900 (Naville, *l. l.* 1882, p. 188).

Der schöne Sarcophag des Bek-en-ren-f in Florenz lässt statt der Negation im Cap. 72 des Todtenbuchs dreimal die Variante auftreten. Im Pap. Nebseni in London erscheinen für den Eigennamen die Varianten und (Naville, *l. l.* 1873, p. 26), während ein Ptolemäertext (Dümichen, *l. l.* 1870, p. 3) die Negation schreibt. Alle diese Beispiele ergeben für die Negation eine Aussprache *nen*. Der consonantische Anlaut derselben wird weiter gezeigt durch die Schreibung des Wortes im Pap. Berlin, I, l. 137 (Maspero, *Mél. d'arch.*, p. 146), des bereits während des alten Reiches vorkommenden Eigennamens und der Negation auf dem Sarkophage des Psammetich im Vatikan. Endlich ist noch die Variante auf zwei Herzensscarabäen in London zu erwähnen (Birch, *Aegypt. Zeitschr.* 1870, p. 74). Aus diesen Beispielen geht mit Sicherheit hervor, dass die Negation *nen*, bez. mit Vocalisation *nin* zu lesen ist.

Neben der Form *nen* begegnete uns in einem Beispiele bereits die verkürzte Form . Diese tritt auch sonst auf, so in den Papyris E und F zu Liverpool (Goodwin, *l. l.* 1873, p. 16), Nebseni (Naville, *l. l.* 1873, p. 26) und Bulaq Nr. 21; auch der Sarkophag des Bek-en-renf gibt einmal diese Variante, welche freilich unverhältnissmässig seltener ist, als die Schreibung *nen*.

Aus dem Vorstehenden ergibt sich und dies ist das Resultat unserer Varianten-Zusammenstellung, dass die Negation im Aegyptischen im Allgemeinen *nen*, bez. *nin*, zu lesen ist. Aus dieser Form entwickelte sich eine verkürzte *n*, aus welcher ihrerseits das coptische ⲛ̀ abzuleiten sein wird.

Bonn, den 12. März 1883.

LES STATUETTES FUNÉRAIRES
DU
MUSÉE DE BOULAQ
PAR
Victor Loret.

Le Musée de Boulaq possède une collection d'environ deux ou trois mille statuettes funéraires, depuis les luxueuses statues de bronze dont on n'a encore rencontré que deux ou trois spécimens, jusqu'aux laides et grossières statuettes de porcelaine qu'on trouve par centaines dans les tombes saïtes de Gizeh. Il m'a semblé que l'étude d'un si grand nombre de monuments de même nature ne pouvait pas être sans utilité pour la science, et que ces petites figurines sans importance devaient nous fournir un certain nombre de renseignements curieux [1]. Les temples s'écroulent peu à peu, les hypogées sont anéantis par les Arabes, tout ce qui est calcaire ou albâtre est bientôt changé en chaux; mais les statuettes funéraires, par leurs dimensions restreintes ou par le peu de valeur de la matière dont elles sont formées échappent, la plupart du temps, à la destruction. De là l'immense quantité de ces monuments

1) L'arrangement des monuments contenus dans les magasins du Musée n'étant pas encore terminé, je n'ai pu copier toutes les statuettes funéraires qui y sont comprises. D'un autre côté, il arrive presque chaque jour à Boulaq des couffes entières de statuettes découvertes à Thèbes, à Abydos ou à Memphis. Je pourrai donc, plus tard, donner une suite à mon travail en publiant toutes les statuettes nouvelles dont le Musée se sera enrichi.

répandue dans les collections publiques et particulières de l'Europe. Je suis sûr qu'il n'est pas un seul petit musée de province qui n'ait au moins sa douzaine de statuettes funéraires; on peut calculer d'après cela le nombre infini qui doit en exister dans le monde.

La première étude à faire est de rechercher les particularités qui caractérisent les différentes époques, de remarquer que la porcelaine n'apparaît qu'à la XIXe dynastie, que les instruments agricoles ne se montrent pour la première fois que sous la XVIIIe, que les statuettes de la XIIIe n'ont, la plupart du temps, qu'un nom sans formule religieuse. Quand nous aurons acquis une connaissance assez approfondie de la question pour reconnaître de suite l'âge exact d'une statue, nous pourrons utiliser cet immense répertoire, réparti dans le monde entier, de noms de personnages de toutes les époques, accompagnés de leurs titres et souvent de leur généalogie; nous pourrons les ranger par familles, par générations, les classer d'après leurs fonctions, et peut-être, un jour, quand nous les connaîtrons bien, pourront-ils nous servir à éclaircir certains points douteux de la chronologie pharaonique. Mais ces statuettes ne sont pas seulement intéressantes pour l'étude des noms et des titres, elles nous aideront encore à fixer le texte d'un des plus curieux chapitres du *Todtenbuch*, à le suivre dans ses différentes transformations à travers les âges et par là même à en saisir mieux le sens qui, jusqu'à présent, ne me semble pas avoir été compris dans toutes ses parties. Enfin, en les étudiant de près, on relève de temps en temps sur ces statuettes des observations grammaticales ou lexicographiques, dont l'une entre autres, — quatre à cinq exemples de l'emploi de au lieu de comme préposition, (n° 26), — est intéressante au plus haut point.

On ne saurait trop recommander aux nombreux amateurs et directeurs de musées qui possèdent de ces statuettes de les signaler et de leur donner le plus de publicité possible.

CHAPITRE PREMIER.

Les statuettes funéraires en général.

En se basant sur les caractères généraux des statuettes funéraires, tels que la matière, le costume, la présence ou l'absence d'emblèmes divers ou d'instruments agricoles, M. MARIETTE[1] est arrivé à préciser les différences qui distinguent ces statuettes aux grandes périodes de la chronologie égyptienne. C'est en appuyant le travail de M. MARIETTE des remarques que j'ai eu l'occasion de faire sur les transformations du *Chapitre VI* dans ces mêmes périodes que j'ai pu former le tableau que je donne plus loin. Mais avant de le présenter au lecteur il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter sur ces transformations un coup d'œil d'ensemble.

1° ASPECT GÉNÉRAL.

Jusqu'à la fin de la XVIIIe dynastie, on n'emploie pour la fabrication des statuettes funéraires que la pierre, le bois ou le métal. La porcelaine n'apparaît qu'au milieu de la XIXe dynastie, et, enfin, à la XXVIe dynastie, elle a pris presque complètement la place de toute autre matière. Une statue de pierre, de bois ou de métal ne peut donc être, à quelques exceptions près, postérieure à la XXIe dynastie (car, de la XXIIe à la XXIVe, on

1) *La Galerie de l'Égypte ancienne à l'exposition rétrospective du Trocadero*, p. 93 et suiv., et *Catalogue général des Monuments d'Abydos*, chap. I, § 4.

ne trouve pas de figurines dans les tombeaux), ni une statue de porcelaine, antérieure à la XIXe dynastie.

Jusqu'à la XIXe dynastie les statuettes représentent des défunts et non des personnages vivants; elles sont par conséquent couvertes des bandelettes de momies entre lesquelles passent quelquefois leurs mains. A la XIXe elles représentent des êtres vivants revêtus des costumes distinctifs de leurs fonctions; puis elles redeviennent de nouveau des momies, vers la XXVIe dynastie.

Enfin, les statues des premières époques n'ont pas d'instruments agricoles; quand leurs mains ne sont pas vides, elles tiennent des emblèmes comme le , le , le ou le . Ce n'est qu'à la XVIIIe dynastie qu'apparaissent les hoyaux, le sarcloir et la couffe.

2° INSCRIPTIONS.

Les statuettes les plus anciennes ne donnent que le nom et les titres du défunt, seuls ou précédés de , etc. Puis arrive la première rédaction du chapitre VI, ainsi conçue :

PREMIÈRE RÉDACTION.

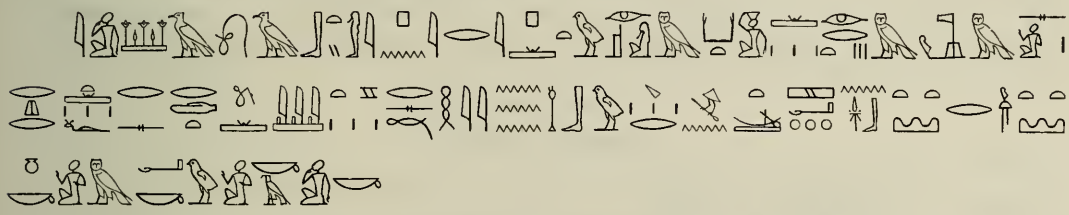

Il faut remarquer que le titre n'est pas encore en usage; il n'apparaît qu'à partir de la XVIIIe dynastie et amène avec lui une petite addition, , qui devient plus tard partie intégrante du chapitre.

A la XIXe dynastie, il y a sur les statues deux sortes de légendes : 1° Les statuettes de pierre, de bois ou de métal portent la seconde forme du chapitre VI, ainsi rédigée :

DEUXIÈME RÉDACTION.

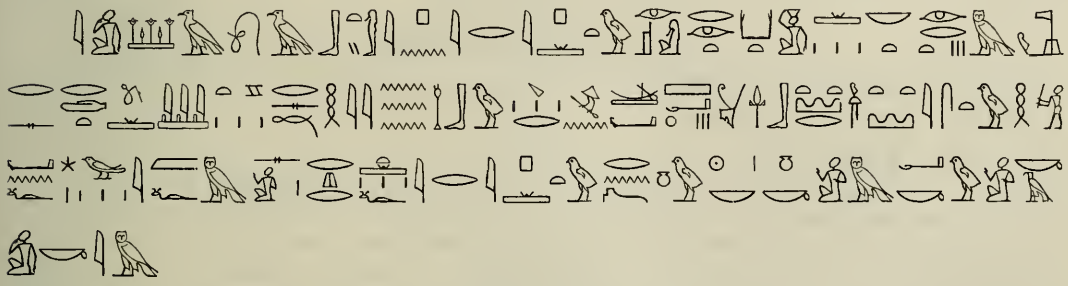

2° Les statuettes de porcelaine qui n'en sont qu'à leur enfance portent le nom et les titres seuls, précédés de , écrits en couleur et non gravés.

La seconde rédaction ne diffère de la première que par l'addition de la formule etc., jusqu'à . La partie est souvent supprimée. Cette formule, au lieu de se mettre à la fin, se place quelquefois entre et . Bien entendu le chapitre se termine toujours par etc.

Enfin les statues de la XXVIe dynastie portent la troisième rédaction qui est exactement celle du papyrus de Turin. Puis, peu à peu, le chapitre s'abrège, est remplacé par le nom seul comme à la XIIIe dynastie, mais sur porcelaine; la taille de la statue diminue. Les statuettes des dernières époques sont extrêmement petites et ne portent plus de légendes.

TROISIÈME RÉDACTION.

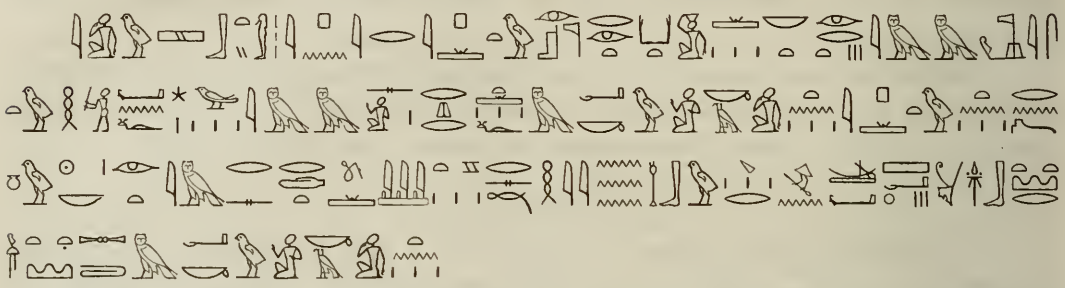

Ce qui distingue la troisième rédaction de la seconde c'est que le défunt s'adresse non plus à une seule, mais à plusieurs statuettes. La formule etc. est désormais fixée derrière et comprend etc., qui revient une seconde fois à la fin du chapitre.

En réunissant ces deux catégories de caractères, nous obtenons le tableau suivant[1] :

I. — XIIIe DYNASTIE.

PREMIÈRE SÉRIE.

1° *Matière.* Pierre, bois ou métal.

2° *Costume.* Bandelettes de momie.

3° *Emblèmes.* , , ou . Souvent rien. Jamais d'outils agricoles.

4° *Texte.* Nom et titres seuls ou précédés de , , jamais de .

DEUXIÈME SÉRIE.

1° *Matière.* Pierre, bois ou métal.

2° *Costume.* Bandelettes de momie.

3° *Emblèmes.* , , ou . Souvent rien. Jamais d'outils agricoles.

4° *Texte.* Chapitre VI, 1e rédaction, sans .

II. — XVIIIe DYNASTIE.

1° *Matière.* Pierre, bois ou métal.

2° *Costume.* Bandelettes de momie.

3° *Emblèmes.* , ou .

4° *Texte.* Chapitre VI, 1e rédaction, commençant toujours par .

1) Bien entendu, — même sans parler des exceptions, dont il faut tenir compte en toutes choses, — les divisions ne sont pas aussi tranchées que semble l'indiquer ce tableau. Les statuettes appartenant à la fin d'une dynastie peuvent offrir les mêmes caractères que les statues du commencement de la dynastie suivante, de même que celles qui se rapportent aux premières années d'une période peuvent conserver encore l'aspect des statuettes qui leur sont immédiatement antérieures. C'est ainsi que (n° 36) est placé au commencement de la XIXe dynastie, bien que nous sachions par des textes (MAR., *Mon. div.*, XXXVI, g = LEPS., *Denkm.*, III, 69 et CHAMP., *Not. descr.*, p. 569 et 862) qu'il appartient au règne d'Aménophis III, à la fin de la XVIIIe. De même les statuettes d'un même personnage, — , — se trouvent réparties, grâce à leurs différents caractères, dans la première et la seconde séries de la section III.

III. — XIX—XXIe DYNASTIE.

PREMIÈRE SÉRIE.

1° *Matière.* Pierre, bois ou métal.

2° *Costume.* Bandelettes de momie ou costume civil à tablier triangulaire.

3° *Emblèmes.* , ou .

4° *Texte.* Chapitre VI, 2e rédaction. Toujours .

SECONDE SÉRIE.

1° *Matière.* Porcelaine peinte. Plus rarement pierre, bois ou métal.

2° *Costume.* Bandelettes de momie ou costume à tablier triangulaire.

3° *Emblèmes.* , rarement et .

4° *Texte.* Chapitre VI, 2e rédaction, souvent abrégée. Souvent le nom seul, précédé de .

IV. — XXVI—XXXe DYNASTIE.

1° *Matière.* Porcelaine gravée.

2° *Costume.* Bandelettes de momie.

3° *Emblèmes.* .

4° *Texte.* Chapitre VI, 3e rédaction. Plus tard, nom précédé de , puis plus d'inscriptions.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Catalogue des statuettes funéraires du Musée de Boulaq [1].

I. — XIIIe DYNASTIE.

PREMIÈRE SÉRIE.

1. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. 5333.

Calcaire. H. 0.15. — Tient un sous ses deux bras croisés. Légende par devant.

(MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 383 [2].)

2. Salle du Centre. Vitr. J.

Granit noir poli. H. 0.14. — Statuette tenant et . Devant, légende en deux colonnes.

(MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 387 [3].)

1) Les numéros entre crochets se rapportent au nouveau catalogue de M. MASPERO.

2) Par erreur, M. MARIETTE a lu le nom .

3) Le *Catalogue d'Abydos* porte au lieu de .

3. Salle du Centre. Vitr. J.

Calcaire peint en rose violacé. H. 0.20. — Tient [hieroglyphs] et [hieroglyphs]. Perruque à queue élargie. La statue est posée sur un large piédestal. Par devant, une colonne verticale. [hieroglyphs] (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 384.)

4. Salle du Centre. Vitr. L. [1351.]

Calcaire. H. 0.24. Le défunt tient [hieroglyphs] et [hieroglyphs]. Par devant, légende verticale. [hieroglyphs] (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 396.)

5. Musée de Boulaq.

Basalte noir poli. H. 0.11. — Statue en forme de momie; les mains ne sont pas apparentes. Légende verticale par devant. [hieroglyphs] (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 388.)

6. Musée de Boulaq.

Albâtre. H. 0.12. — Statue en forme de momie. Inscription en quatre lignes. [hieroglyphs] (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 392.)

7. Salle du Centre. Vitr. L. [1296.]

Bois peint. H. 0.18. — Statue en forme de momie, ornée d'un collier. Devant, inscription verticale en noir sur fond blanc. [hieroglyphs] (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 394.) Cette statuette, qui représente la dernière période de la première série, offre, comme on le voit, un commencement de rédaction du chap. VI du *Livre des morts*.

DEUXIÈME SÉRIE.

8—9. Salle du Centre. Vitr. N. [1106—1107.]

Calcaire. H. 0.30. — Grosse perruque arrondie; mains croisées, vides. Barbe. Deux statuettes identiques, au nom de [hieroglyphs]. (Chap. VI, première rédaction.)

10. Salle du Centre. Vitr. N. [1108.]

Calcaire. H. 0.30. — Statuette identique aux deux précédentes, avec la différence que, représentant une femme, elle ne porte pas de barbe. Le nom de la défunte est [hieroglyphs]. (Chap. VI, première rédaction.)

11. Salle du Centre. Vitr. N. [1142.]

Calcaire. H. 0.29. — Perruque longue, striée; mains croisées, vides; barbe tressée. Cette statuette, d'un très joli travail, a été peinte en partie en bleu; elle est au nom de [hieroglyphs]. (Chap. VI, première rédaction.)

---

1) Le signe [hieroglyph] après [hieroglyphs], et les signes [hieroglyphs] après [hieroglyphs] sont écrits en hiératique sur le monument.

12. Bois. H. 0.25. — Statuette funéraire au nom d'un personnage ayant accompli les mêmes fonctions que le précédent. (Chap. VI, première rédaction; MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 440.)

13. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. 10046.

Bois jaune clair. H. 0.24. — Statuette en forme de momie; les cils, sourcils et hiéroglyphes sont au trait noir. Le nom du défunt est . (Chap. VI, première rédaction.)

14. Salle du Centre. Vitr. I.

Albâtre. — Cat. du Musée de Boulaq (éd. 1876), n° 401. Statuette trouvée à Drah-abu-'l-negah. Barbe carrée; mains croisées, vides. Sur le devant, huit lignes d'hiéroglyphes gravés au trait, et teintés de bleu. Le nom du défunt est . (Chap. VI, première rédaction.) Après , se trouve la variante additionnelle .

15. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 2022.

Bois brun rougeâtre. — Mains croisées, vides; pas de barbe. Yeux noirs, perruque bordée d'un liseret jaune. Inscription à l'encre. Le défunt s'appelait (de dr. à g.) . Le nom hiératique semble avoir été ajouté après coup, car il est d'une autre encre, et il paraît y avoir dessous des traces de signes hiéroglyphiques. (Chap. VI, première rédaction.)

16. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 22038.

Calcaire. H. 0.16. — Barbe; mains croisées, vides; perruque à appendice. Le nom du défunt est . (Chap. VI, première rédaction; MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 385.)

II. — XVIIIe DYNASTIE.

17. Salle du Centre. Vitr. N. [1144.]

Calcaire. H. 0.27. — Perruque à raies bleues et jaunes; chairs et hiéroglyphes bleus. Les instruments agricoles et la couffe sont, par exception, suspendus derrière le dos. La statuette est consacrée à . (Chap. VI, première rédaction. — MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 401.)

18. Salle du Centre. Vitr. J.

Calcaire. H. 0.23. — Bras croisés; pas d'instruments. Yeux et légende à l'encre. Au nom de . (Chap. VI, première rédaction.) Une ligne a été ajoutée après coup : . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 404.)

19. Calcaire. H. 0.23. — Coiffure bleue; hiéroglyphes gravés et peints de la même couleur. La statuette est au nom de . (Chap. VI, première rédaction. — MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 403.)

20. Salle du Centre. Vitr. J.

Albâtre. H. 0.19. — Perruque à bandeaux pointus; tablier triangulaire. Les mains tiennent le et le , et serrent contre la poitrine un grand oiseau à tête humaine. Traits rouges; signes vert olive foncé. La statue a été trempée dans de bitume en fusion, ce qui en rend la lecture très difficile. Le nom du défunt n'a pas été gravé.

Sur le tablier

Derrière la robe

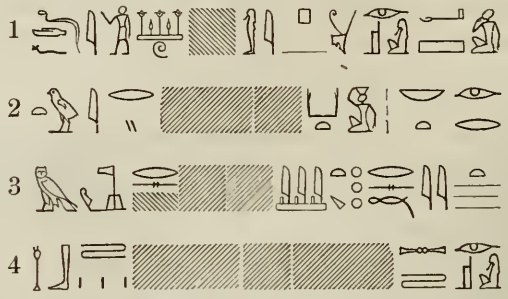

21. Salle du Centre. Vitr. N. [1149.]

Bois. H. 0.16. — Mains croisées, vides. Traces de couleurs noire et blanche. Inscription en vert sombre. Le nom du défunt est . (Chap. VI, première rédaction. Après , .)

22. Salle du Centre. Vitr. N. [1141.]

Calcaire. H. 0.27. — Les mains, sortant des bandelettes, portent chacune un et une couffe. Au nom de . Variante au lieu de . (Chap. VI, première rédaction + .)

23. Salle du Centre. Vitr. N.

Calcaire. H. 0.26. — Mains croisées, vides. Traces de bleu sur le claft et dans le creux des hiéroglyphes. Le défunt est nommé . Il porte aussi le titre de . (Chap. VI, première rédaction + .)

24. Salle du Centre. Vitr. J.

Calcaire. H. 0.21. — Bras croisés; perruque volumineuse. Le nom du personnage est , var. . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 393. — Chap. VI, première rédaction. A partir des mots , l'inscription devient illisible.)

25. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 21859.

Calcaire. H. 0.255. — Légendes peintes d'abord en noir et gravées ensuite. Le personnage tient un hoyau à lame plate et un hoyau à lame effilée. Derrière, une large couffe suspendue à deux cordes passant par les deux épaules. Le texte est très fautif et en très mauvais état; du nom du personnage, on ne peut lire que . (Chap. VI, première rédaction, texte inachevé.)

26. Salle du Centre. Vitr. N. [1105.]

Bois jaune pâle. H. 0.24. — Statuette de travail très soigné. Les bras sont croisés. La main droite tient encore le manche d'un instrument travaillé à part et adapté à la statue. Derrière l'épaule droite, traces de colle à l'endroit où était attachée la couffe, également rapportée. La main gauche paraît également avoir tenu un instrument. Traces de couleur noire aux yeux. Le texte est d'une très grande importance à cause de l'emploi continu de au lieu de la préposition . Aussi me fais-je un plaisir de le publier entièrement.

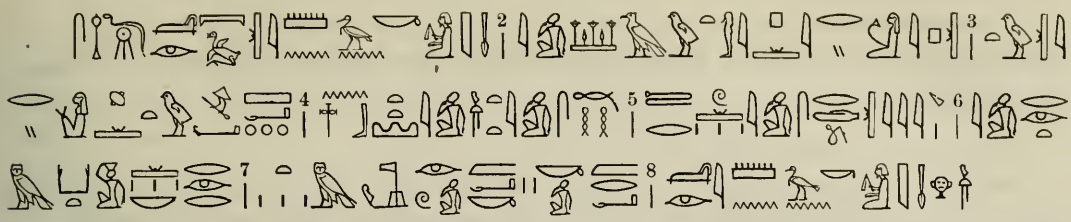

La formule qui termine l'inscription est assez curieuse. Est-elle un complément de , ou l'indication de la place où la statuette devait être posée dans le sarcophage?

27. Cabinet du directeur.

Calcaire. H. 0.17. — Statuette peinte. Instruments agricoles et couffe. Pas de barbe. Ce monument a été découvert à Abydos, le 22 janvier 1881. Le nom du défunt est . (Chap. VI, première rédaction. Entre et la formule etc., on lit : .)

28. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 12045. [1542.]

Calcaire. H. 0.255. — La statuette, peinte entièrement, représente une femme à figure jaune, coiffée d'une immense perruque noire à bandeaux. Devant, une couffe et un à chaque main. L'inscription, teintée en bleu, mérite d'être publiée.

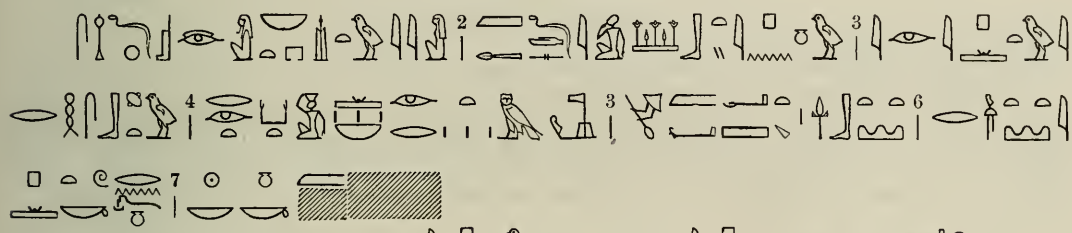

On remarquera l'allongement du pronom et la forme du mot . De plus le verbe *ḥeseb* y est écrit en toutes lettres .

29. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 10039. [1531.]

Bois brun. H. 0.225. — Les mains sont percées de trous qui devaient recevoir des instruments rapportés. Grosse perruque carrée. Bien qu'elle soit beaucoup moins soignée que la statuette n° 26, cette statue semble appartenir au même personnage. La présence de pour semble donner raison à cette supposition. En voici le texte :

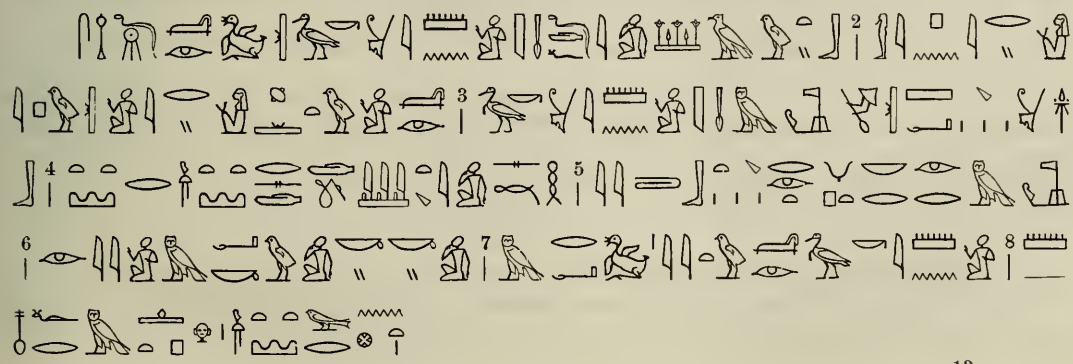

On remarquera encore l'échange de et de , la variante pour , et la formule finale : « Qu'il repose heureusement en paix dans la grande nécropole occidentale de sa ville! »

30. Salle du Centre. Vitr. I.

Calcaire compact. H. 0.22. — Statuette funéraire d'un très beau travail, au nom de . L'inscription, qui est assez curieuse, a été publiée dans MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 427. (Chap. VI, première rédaction.)

31. Salle du Centre. Vitr. L. [1340.]

Bois. H. 0.22. — Mains croisées, vides. Perruque peinte en noir. Inscription gravée au nom de (Chap. VI, première rédaction). A la fin du chapitre, ; — variante curieuse de la forme : .

32. Salle du Centre. Vitr. I. [1635.]

Albâtre. H. 0.16. — Statues d'assez joli travail. Instruments agricoles. Le nom du défunt est . (Chap. VI, première rédaction.)

III. — XIX—XXIe DYNASTIE.

PREMIÈRE SÉRIE.

33—34. Salle du Centre. Vitr. I. [1644, 1630.]

Albâtre. H. 0.16 et 0.18. Deux statues au nom d'un même personnage. L'une d'elles porte le tablier en saillie; ses mains tiennent le et le . Le nom est . (Chap. VI, deuxième rédaction.) La première statuette offre la variante .

35. Salle du Centre.

Basalte. — Petite statuette au nom d'un personnage qui paraît être le même que le précédent; son nom est écrit . (Chap. VI, deuxième rédaction.)

36. Salle du Centre. Vitr. L. [1353.]

Brèche noire. H. 0.255. — Mains croisées, vides, collier, perruque rayée. La statuette est consacrée à un personnage nommé . (Chap. VI, deuxième rédaction.) Cette statuette est placée dans un petit sarcophage en bois goudronné, à couvercle en forme de momie[1]. (Publiée dans MAR., *Mon. divers*, pl. XXXVI, f.)

37. Salle du Centre. Vitr. N. [1169.]

Grès. H. 0.485. — Traces de peinture noire et bleue. Tablier plissé. Mains croisées tenant le et le . Au nom de . Sur le devant : .

1) Sur une seconde statuette, publiée dans les *Mon. divers* (pl. 36, g) le même personnage porte le titre . Ne serait ce pas le même personnage que (LEPS., *Denkm.* III, 69, a) qui fut le nourricier d'Amenhotep III?

38. Salle du Centre. Vitr. N. [1155.]

Grès. H. 0.48. — Statue au nom du même personnage que le numéro précédent. Les bras, croisés sur la poitrine, pressent un grand oiseau à tête humaine, les ailes étendues, et tenant de chaque patte un ○. (Chap. VI, deuxième rédaction[1].)

39—41. Salle du Centre. Vitr. J. [1509—1511.]

Terre cuite sans émail. — Trois statuettes de même travail, enfermées dans des petits sarcophages, à couvercles plats, également en terre cuite. Le nom est peint sur le sarcophage, au-dessous d'un grand oiseau aux ailes déployées. La coiffure, les détails de la figure et des mains, les hiéroglyphes sont peints en noir. Instruments agricoles et couffe. (Chap. VI, deuxième rédaction.)

1° H. 0.193 (sarcoph. H. 0.23). Au nom de la dame .

2° Au nom du [2].

3° Au nom de .

42. Salle du Centre. Vitr. N. [1161.]

Grès rouge. H. 0.24. — Tablier plissé; les bras pressent un oiseau à tête humaine, aux ailes étalées. Le nom du défunt est : . (Chap. VI, deuxième rédaction.)

43. Salle du Centre. Vitr. I. Saqqarah. [1594.]

Bronze. H. 0.193. — Très joli travail. Deux couffes, instruments rapportés, l'un à lame étroite, l'autre à large lame. Perruque rayée, bracelets, collier. Derrière le dos : . (Chap. VI, deuxième rédaction. — Le nom et le titre y sont écrits .)

44. Salle du Centre. Vitr. I. Saqqarah. [1601.]

Bronze. H. 0.19. — Même modèle que la précédente. Instruments gravés, et non rapportés; derrière l'épaule, une seule couffe. . Variante curieuse donnant à la fois et comme marques du passif (comp. n° 31).

45. Salle du Centre. Vitr. I. [1628.]

Calcaire. H. 0.24. — Mains vides, croisées. Perruque à raies bleues. Légende bleue à filets rouges. Par devant on lit : . Ce personnage porte aussi le titre . (Chap. VI, deuxième rédaction. — Variante du nom .)

46. Salle du Centre. Vitr. N. [1143.]

Calcaire. H. 0.31. — Quelques traces de couleurs. Ni instruments, ni couffe. Le nom du défunt est . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 424.)

1) Dans le *Cat. d'Abyd.*, M. MARIETTE énumère (n°s 441—449) neuf statuettes d'un personnage portant le même nom et les mêmes titres.

2) Variante du titre, .

47. Salle du Centre. Vitr. N. [1157.]

Bois. H. 0.225. — Même travail que les statues 26 et 29. Elle appartient au même personnage. Ici le nom est écrit . Le texte est assez fautif. On y lit la variante pour .

48. Salle du Centre. Vitr. I. [1614.]

Bois. H. 0.225. — Inscription gravée et peinte ensuite en bleu. Ni couffe, ni outils. Au nom du .

49. Salle du Centre. Vitr. J. [1536.]

Albâtre. H. 0.19. — Outils et couffe; collier rouge et vert; hiéroglyphes bleus. Devant, le chap. VI (deuxième rédaction). Derrière : .

50. Salle du Centre.

Basalte. H. 0.185; L. 0.125. — Groupe de deux statuettes funéraires; à droite, l'homme, à gauche la femme. L'homme, les mains croisées, tient le et le . Immense perruque et collier. — La femme, également coiffée d'une grande perruque encerclée d'un diadème sur lequel restent des traces de dorure, tient son mari dans ses bras. Chaque personnage porte le chapitre VI du *Todtenbuch* (deuxième rédaction). Le nom de l'homme est , celui de la femme est . Derrière la plaque contre laquelle sont adossées les statuettes, se trouvent deux inscriptions dans lesquelles les noms des défunts ont été laissés en blanc :

1° 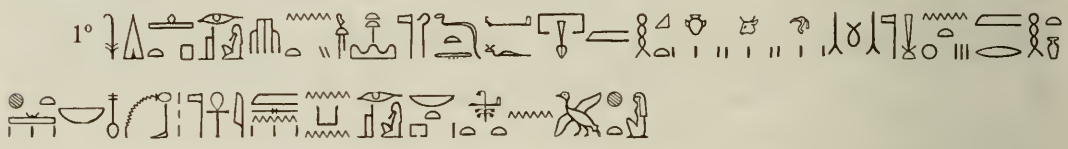

2°

51. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 18789. [1556.]

Calcaire peint en brun. — Statuette en forme de momie; perruque à pendants coupés en carrés. Le nom de la défunte est . (Chap. VI, deuxième rédaction écourtée.)

52. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 6496. [1554.]

Albâtre. — Lignes et filets rouges; hiéroglyphes bleus. Outils et couffe. Le personnage se nommait .

53. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 5325. [1553.]

Calcaire. — Signes peints d'abord en noir et gravés ensuite. Au nom de . Au lieu de on lit .

54. Musée de Boulaq.

Calcaire. H. 0.24. — Statuette découverte dans un petit sarcophage de terre cuite rouge. Le nom du défunt est . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 428.)

55. Cabinet du directeur.

Calcaire. H. 0.28. — Statuette, représentant une femme, peinte entièrement en brun, excepté la longue perruque qui est peinte en noir. Elle tient une couffe de chaque main. Hiéroglyphes bleus. Elle s'appelle .

56—59. Salle du Centre. Vitr. I. [1627, 1629, 1662.]

Albâtre. H. moyenne, 0.19. — Quatre statuettes de travail excessivement soigné, au nom de la même personne que la statue précédente .

60. Cabinet du directeur.

Bois. H. 0.27. — Perruque à pendants pointus, inscription en pâte verte. Deux hoyaux et deux couffes à la main. Le nom du défunt est . Cette statue, exposée autre fois au feu, est aujourd'hui presque entièrement carbonisée ce qui en rend la lecture très difficile. Le mot *ḥeseb* y est écrit en toutes lettres .

61. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 21849. [1547.]

H. 0.30. — Statuette funéraire au nom de deux personnages. Elle débute ainsi : , puis, après le chap. VI, se termine ainsi : ... .

62. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 6060. [1577.]

Bois. — Statuette très allongée. Outils, couffe, collier sculptés en relief et ornés d'incrustations de pâte blanche. . La fin du chapitre est ainsi conçue : . . . etc. Par derrière se trouve la mention très curieuse : «*[Statuette offerte] par la maison des archives.*»

63. Salle du Centre. Vitr. J. [1581.]

Serpentine grise. H. 0.25. — Collier et bracelets; outils et couffe. La statuette a été trouvée dans un sarcophage de bois enduit extérieurement de bitume. Elle est au nom de . Après la formule *māku-ȧ ka-k ȧm*, on lit : .

64. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 56. [1580.]

Calcaire. — Le nom du défunt est . On remarque entre autres variantes ..., .

65. Salle du Centre. Vitr. K. [1500.]

Bois. — Statue très soignée. Outils et parures. Elle est placée dans un sarcophage de bois, noir au dehors, blanc au dedans, dont le couvercle manque. L'inscription, assez fautive du reste, est difficile à lire. Le nom du défunt est .

66. Salle du Centre. Vitr. K. [1456.]

Bois. — Statuette trouvée dans un sarcophage de terre cuite. La tête et la perruque

sont dorées. Les inscriptions, peu soignées, sont peintes en jaune. Le nom du personnage est . Le sarcophage est couvert d'inscriptions en partie effacées; on y lit à une extrémité, au-dessus d'une femme agenouillée, — à l'autre extrémité, au-dessus d'une seconde déesse : . Au-dessus du couvercle : . Les autres légendes sont impossibles à copier; le nom d'Hathor y revient souvent.

67. Salle du Centre. Vitr. K. [1466.]

Albâtre. H. 0.27. — Personnage vêtu de la robe à tablier; il tient le et le . Son nom est , var. . Après , au lieu de *àr àp-tu*, on lit : etc.

68. Salle du Centre. Vitr. K. Inv. n° 5320. [1497.]

Calcaire. — Grande statue d'un travail très soigné. Collier à pectoral contenant un scarabée. Sur la poitrine, Isis, ailée, coiffée du , et flanquée des deux , est agenouillée sur le signe . Le texte n'a de curieux que la vocalisation de la préposition dans la phrase . Quatre légendes gravées sur la statue donnent le nom du personnage auquel elle est dédiée.

1°

2°

3°

4°

Les inscriptions 2° et 3° renferment l'indication de personnes ayant offert la statuette, comme nous l'avons déjà rencontré sur la statue 62.

69. Salle du Centre. Vitr. L. [1379.]

Bois peint. — Texte à l'encre, au nom d'un personnage appelé .

70. Salle du Centre. Vitr. L. [1380.]

Calcaire. — Filets rouges; hiéroglyphes noirs. Mains croisées, vides. Sur l'épaule gauche est écrit et sur l'épaule droite . La statuette est au nom de .

71. Salle du Centre. Vitr. L. [1352.]

Calcaire peint. — Outils et couffe. Le nom du personnage est . Var. , au lieu de *kat-u neb*. A la fin du chapitre, on lit : .

72. Salle du Centre. Vitr. L. [1349.]

Bois peint. — Outils et couffe par devant. Le personnage est le même que le précédent, seulement son nom est écrit à la fois et .

73. Salle du Centre. Vitr. O*.

Bois noir. — Statuette d'excellent travail, dorée en partie. Les hiéroglyphes sont blancs. Elle est étendue dans un petit sarcophage en bois peint de différentes couleurs. Le défunt s'appelle .

74. Salle du Centre. Vitr. O*.

Belle statuette. Les bras ne sont pas visibles. Elle est au nom de . Peut-être appartient-elle au même personnage que le n° 45.

75. Salle du Centre. Vitr. K. Inv. n° 2277. [1462.]

Basalte. H. 0.14. — Outils devant, couffe derrière. L'inscription, très curieuse, renferme des variantes importantes. En voici la reproduction :

76—78. Salle du Centre. Vitr. K. [1459—1461.]

Basalte. — Trois statuettes semblables à la précédente. Elles portent toutes trois le chapitre VI interrompu vers le milieu par le manque de place. Les noms sont : 1° . — 2° . — 3° .

79. Salle du Centre. Vitr. K.

Basalte. — Statuette semblable aux trois précédentes; chapitre également interrompu. Elle est au nom de la dame .

80—82. Salle du Centre. Vitr. L. [1366—1368.]

Basalte. — Trois statuettes de même caractère. Elles portent devant les hoyaux et derrière la couffe. Texte du chapitre VI coupé vers le milieu. Les personnages sont : 1° . — 2° . — 3° . Var. .

83. Salle du Centre. Vitr. L. [1307.]

Albâtre. H. 0.30. — Statuette à tablier. Les mains tiennent le et le . Inscriptions tout autour de la statue, consacrée à , var. .

84. Salle du Centre. Vitr. L. [1306.]

Albâtre. H. 0.32. — Statuette à tablier droit; les bras sont étalés le long des jambes. Les inscriptions, en bleu, donnent le nom suivant : . Var. , au lieu de (cfr. n° 75).

85. Salle du Centre. Vitr. L. [1305.]

Calcaire. H. 0.32. — Tablier droit, collier orné du et du . Les mains tiennent le et le . Au nom de , var. .

86. Salle du Centre. Vitr. L. [1339.]

Bois. H. 0.25. — Légendes et ornements à l'encre. Bracelets et collier blancs. Les mains, croisées, tiennent les deux . Le nom de la défunte est .

87. Salle du Centre. Vitr. M. [1251.]

Albâtre. H. 0.14. — Hiéroglyphes bleus. Chapitre VI écourté. Le nom du défunt est .

88. Salle du Centre. Vitr. M. [1207.]

Calcaire. H. 195. — Statuette peinte en noir, tenant les et la couffe par devant. Chapitre VI abrégé. .

89. Salle du Centre. Vitr. M. [1221.]

Bois. H. 0.185. — Inscriptions et traits gravés puis peints en blanc. Lecture très difficile. .

90. Salle du Centre. Vitr. I.

Albâtre. H. 0.24. — Outils et couffe. Chapitre VI, deuxième rédaction. Le nom a été martelé.

91. Salle du Centre. Vitr. I. [1634.]

Basalte. H. 0.125. — Traits rouges et . Deux hoyaux. Chapitre très abrégé. Le nom du défunt est .

92. Salle du Centre.

Bois. H. 0.22. — Tablier triangulaire. Mains vides. Chap. VI. Devant, on lit, en une colonne verticale : .

93. Salle du Centre. Vitr. I.

Bois. H. 0.15. — Chapitre VI, deuxième rédaction. Le nom du défunt est illisible.

94. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 20268. [1544.]

Basalte noir poli. H. 0.21. — Statuette en forme de momie; elle est gravée au nom de . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 389.)

95. Musée de Boulaq.

Serpentine grise. H. 0.18. — Seconde statuette au nom du même personnage. (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 390.)

96. Musée de Boulaq.

Calcaire. H. 0.24. — Une ligne horizontale suivie de sept lignes verticales. Le défunt est nommé . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 397.)

97. Musée de Boulaq.

Calcaire. H. 0.20. — Mains et figure rouges. Chevelure et hiéroglyphes noirs. Le nom du défunt est . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 430.)

98. Musée de Boulaq.

Albâtre. H. 0.29. — Tablier triangulaire. Les mains tiennent le et le . Le défunt

est . — Var. . Cette statuette ne porte pas le chapitre VI; l'inscription qui y est gravée est dans Mar., *Cat. d'Abyd.*, n° 433.

99—100. Musée de Boulaq.

Bois. H. 0.22 et 0.24. — Deux statuettes consacrées à un même personnage : , . (Mar., *Cat. d'Abyd.*, n°s 435, 436.)

101. Musée de Boulaq.

Bois. H. 0.24. — Statuette dont la lecture est très difficile. On déchiffre néanmoins le nom du défunt . . . . . . (Mar., *Cat. d'Abyd.*, n° 437.)

102. Musée de Boulaq.

Bois. H. 0.26. — Statuette funéraire au nom de . (Mar., *Cat. d'Abyd.*, n° 438.)

103. Musée de Boulaq.

Bois. H. 0.23. — Statuette au nom de . (Mar., *Cat. d'Abyd.*, n° 439.)

Deuxième série.

104. Salle du Centre. Vitr. I. [1633.]

Je place en tête de cette série une très curieuse statuette funéraire au nom d'un Apis de la XXe dynastie; il n'en existe pas d'autre spécimen dans le Musée.

Porcelaine bleue. H. 0.10. — Statuette funéraire à tête de bœuf. Les oreilles, les yeux, les narines, le collier, et un petit triangle sur le front sont marqués au trait, brun foncé. L'inscription, de la même couleur, se lit : .

105—112. Salle du Centre. Vitr. P.

Porcelaine verte et noire. H. 0.15. — Huit statuettes au nom de la princesse . (Mar., *Cat. d'Abyd.*, n°s 412—419.)

113. Salle du Centre. Vitr. I. [1632.]

Basalte. H. 0.17. — Tablier triangulaire. Deux hoyaux. Le nom du défunt a été martelé.

114. Salle du Centre. Vitr. M.

Porcelaine verte. H. 0.12. — Statuette sur laquelle on distingue encore quelques signes de la seconde rédaction du chapitre VI. Elle est au nom de .

115—117. Salle du Centre. Vitr. M. [1250, 1256.]

Porcelaine verte (et bleue) et noire. H. 0.13. — Trois statuettes au nom de — var. . Une de ces statuettes porte le chapitre VI. (Mar., *Cat. d'Abyd.*, n°s 498, 499.)

118. Salle du Centre. Vitr. M. [1255.]

Porcelaine blanche. — Figure et mains brunes. L'inscription, d'un ton violet d'encre, contient, écrit avec une sûreté de main étonnante, un abrégé du chapitre VI. Cette statuette est consacrée à .

119. Salle du Centre. Vitr. M. [1212.]

Basalte. H. 0.20. — Tablier triangulaire. La statuette est au nom de .

120. Salle du Centre. Vitr. M. [1236.]

Porcelaine verte. H. 0.6. — Perruque bleue. Inscription illisible.

121. Salle du Centre. Vitr. M. [1229.]

Porcelaine verte. H. 0.6. — Perruque bleue. L'inscription est ainsi rédigée .

122. Salle du Centre. Vitr. N. [1178.]

Porcelaine bleue et noire. — Statue à tablier triangulaire. Le nom du personnage est .

123. Salle du Centre. Vitr. L. [1338.]

Calcaire. H. 0.20. — Statuette entièrement peinte en jaune. Tablier triangulaire, collier. Une même légende est répétée deux fois, devant et derrière. .

124. Salle du Centre. Vitr. L. Inv. n° 20389. [1286.]

Albâtre. H. 0.22. — Statuette en forme de momie. Hoyaux, collier. De la courte inscription gravée par devant on ne peut lire que . . . . .

125. Salle du Centre. Vitr. M. [1249.]

Porcelaine jaunâtre et brune. — L'inscription, répétée quatre fois, donne le nom de . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 445.)

126—128. Musée de Boulaq.

Porcelaine blanche et brune. H. 0.17. — Trois statuettes identiques à la précédente. L'une porte au lieu de . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n°s 446—448.)

129. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 5497.

Albâtre. H. 0.19. — Tablier triangulaire, perruque allongée; les mains tiennent le et le . Légende .

130. Salle du Centre. Vitr. J. [1578.]

Calcaire. — Tablier triangulaire orné de bandes rouges. La statuette tient le et le . L'inscription est conçue .

131—132. Musée de Boulaq.

Porcelaine blanche. H. 0.12. — Deux statuettes au nom du même personnage. Coiffure noire; chairs peintes en rouge vineux. (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n°s 442—443.)

133. Musée de Boulaq.

Porcelaine blanche. H. 0.14. — Statue identique aux deux précédentes. Elle est au nom du même personnage. Var. . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 444.)

134. Musée de Boulaq.

Porcelaine. H. 0.16. — Statuette semblable à la précédente. Même nom, même variante. (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 449.)

135. Salle du Centre. Vitr. L.

Basalte. — Statuette sans inscription; tablier triangulaire.

136. Salle du Centre. Vitr. K. [1453.]

Porcelaine verte et noire. — Chapitre VI abrégé, au nom de .

137—139. Salle du Centre. Vitr. K.

Basalte. — Trois statuettes à tabliers triangulaires. On n'y a pas gravé d'inscriptions.

140—141. Salle du Centre. Vitr. K. [1467.]

Porcelaine jaune chair et brun. H. 0.18. — Collier, deux . Entre les bras de l'une un cartouche — servant de pectoral — empli de signes illisibles. Toutes deux portent le commencement du chapitre VI. La première débute ainsi : . Le titre est ainsi rédigé sur la seconde : .

142. Salle du Centre. Vitr. K. [1469.]

Porcelaine jaune et brune. — Chapitre VI très abrégé. Au nom de .

143. Salle du Centre. Vitr. P. Inv. n° 25136.

Porcelaine bleu foncé et noir. — Elle porte par devant la légende suivante : . Don de M. LETOURNEUX (1881).

144. Salle du Centre. Vitr. P.

Porcelaine d'un beau bleu foncé. — Claft à bandes noires orné de l'uræus. Collier, bracelets, les mains tiennent, en croix, le et le . Chapitre VI, deuxième rédaction. Au nom de .

145. Salle du Centre. Vitr. P.

Porcelaine bleue. — Grande statue semblable à la précédente. Le cartouche qu'elle porte est illisible.

146—148. Salle du Centre. Vitr. P. [3827.]

Porcelaine. — Trois statuettes de princes et de princesses dont les noms sont assez difficiles à lire.

149—150. Salle du Centre. Vitr. K. Inv. n°s 7329—7330. [1430—1432.]

Porcelaine bleue et brune. — Deux statuettes appartenant à un même personnage dont le nom est . Chapitre VI, deuxième rédaction, interrompu vers le milieu. Sur la première de ces statuettes on voit, très marquée, la trace du pouce de l'Égyptien qui la mania quand elle n'était pas encore sèche.

151. Salle du Centre. Vitr. K. Inv. 7331. [1431.]

Porcelaine bleue et brune. — Tablier triangulaire. Deuxième rédaction du chapitre. Au nom de .

152—154. Salle du Centre. Vitr. K. [1468, 1419, 1397.]

Porcelaine jaune chair et brun. — Trois statuettes de même forme portant les noms des personnages suivants : 1° ; 2° ; 3° .

155. Salle du Centre. Vitr. K. [1417.]

Porcelaine jaune et brune. — Texte du chapitre VI interrompu vers le milieu. Au nom de .

156—158. Salle du Centre. Vitr. K. [1452, 1451.]

Porcelaine verte et noire. H. 0.12. — Trois statuettes de même nature. Noms seuls, sans chapitre VI. 1°—2° ; 3° . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n°s 450—451.)

159. Salle du Centre. Vitr. K. [1442.]

Porcelaine vert amande. H. 0.09. — Légendes et perruque en noir. Devant, deux hoyaux; derrière une large couffe. . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 452.)

160. Salle du Centre. Vitr. K. Inv. n° 5575. [1440.]

Porcelaine jaune et brun foncé. — Sur le devant on lit : .

161. Salle du Centre. J. Saqqarah. [1582.]

Bois sombre. — Statuette ne portant ni instruments agricoles ni couffe. Sur le devant (sic) .

162. Salle du Centre. Vitr. J. [1564.]

Calcaire. — Perruque à pointes, mains vides, pas de sac. Traces de couleurs et d'une courte légende par devant. Le nom du personnage est illisible.

163. Salle du Centre. Vitr. J. [1579.]

Basalte. — Statuette inachevée. Les pieds ne sont pas dégrossis. Tablier triangulaire. et . Le nom n'a pas été gravé.

164. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 22096. — Saqqarah. [1540.]

Granit. H. 0.168. — Statuette en forme de momie. Les bras ne sont pas visibles. — Pas de légendes.

165. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. 6008. [1537.]

Granit gris. H. 0.195. — Tablier triangulaire. Devant, en une colonne verticale, l'inscription suivante : .

166. Salle du Centre. Vitr. J. Inv. n° 7378. [1515.]

Albâtre. H. 0.21. — Deux outils; tablier triangulaire. La statuette n'a pas été gravée.

167. Salle du Centre. Vitr. J.

Calcaire. H. 0.193. — Mains croisées, vides. Ni légende, ni outils, ni emblèmes.

168—170. Salle du Centre. Vitr. I. [1640, 1645, 1672.]

Porcelaine vert bleuâtre. — Trois statuettes au nom d'un même personnage. Perruque bleu foncé. Outils et couffe. . Var. etc.

171—176. Salle du Centre. Vitr. K. [1473.]

Bois. H. moyenne, 0.18. — Six statuettes entièrement peintes, au nom d'un même personnage. Hoyaux, couffe. Ceintures à deux longs pendants s'étendant de chaque côté de la légende. 1—2, ; 3—4, ; 6—6, .

177. Musée de Boulaq.

Bois. H. 0.26. — Statuette en forme de momie. Perruque bleue. Elle porte le nom de . Var. au lieu de *s'ā-u*. (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 406.)

178. Salle du Centre. Vitr. O*.

Porcelaine. H. 0.20. — Magnifique statuette, couverte d'inscriptions publiées en entier par M. MARIETTE. Elle est consacrée à un personnage nommé , qui porte les titres suivants : , , , . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 408.)

179. Musée de Boulaq.

Porcelaine. H. 0.09. — Statuette de la princesse AMEN-MERI . . . . ., publiée dans MAR., *Abydos*, t. II, pl. 60, *d*. (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 411.)

180. Musée de Boulaq.

Albâtre. H. 0.23. — Sur le devant prière à Osiris pour un personnage dont le nom paraît se lire . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 426.)

181. Musée de Boulaq.

Calcaire. H. 0.21. — Tablier triangulaire. et . Le personnage auquel cette statue est consacrée se nomme . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 432.)

182—203. Musée de Boulaq.

Porcelaine. H. 0.14. — Traits noirs, sur fond bleu clair. La personne pour laquelle ont été faites ces vingt-deux statuettes est la dame . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 453—474.)

204—213. Musée de Boulaq.

Porcelaine. H. 0.12. — Dix statuettes de même style, trouvées dans le même tombeau, et, par conséquent, appartenant au même personnage. Email vert. Pas de légendes. (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n°s 475—484.)

214—226. Musée de Boulaq.

Porcelaine. H. 0.14. — Fond bleu, traits noirs. Tablier triangulaire. Le nom du défunt est . (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n°s 485—497.)

227. Musée de Boulaq.

Albâtre. H. 0.26. — Statuette très jolie. Pas d'inscriptions. Les pieds ont été restaurés dans l'antiquité. (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n° 500.)

228—235. Musée de Boulaq.

Bois. H. 0.18. — Huit statuettes semblables trouvées dans un petit sarcophage de bois. Ni peinture, ni légendes. (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n°s 501—508.)

236—245. Musée de Boulaq.

Bois. H. 0.22. — Dix statuettes, sans inscriptions, enduites d'une épaisse couche de bitume. (MAR., *Cat. d'Abyd.*, n°s 509—518.)

IV. — XXVI—XXXe DYNASTIE.

246—259. Salle du Centre. Vitr. J, K, L, M. [1516, etc.]

Porcelaine verte. H. moyenne, 0.23. — Hoyau, sarcloir et couffe. Quatorze statuettes au nom d'un même personnage. . (Chap. VI, troisième rédaction.)

260—281. Salle du Centre. Vitr. H, I, J, N. [1196, etc.]

Porcelaine verte. — Statuettes plus petites, au nombre de vingt-deux. Outils et couffe. Nom précédé de .

282—288. Salle du Centre. Vitr. J, L, M. [1109, etc.]

Porcelaine verte. H. 0.21. — Sept statues au nom de . (Chap. VI, troisième rédaction.)

289—290. Salle du Centre. Vitr. J, K. [1499, 1525.]

Porcelaine verte. H. 0.21. — Deux statuettes au nom d'un même personnage. Très joli travail. Le défunt est . (Chap. VI, troisième rédaction.)

291—292. Salle du Centre. Vitr. P.

Porcelaine verte. H. 0.22. — Deux statues royales, exactement semblables aux n°s 246—259. Elles sont aux noms des rois ( ) et ( ). (Chap. VI, troisième rédaction.)

293—296. Salle du Centre. Vitr. L. [1330, 1331, 1341, 1342.]

Porcelaine verte. H. 0.10. — Quatre statuettes au nom d'un même personnage. L'inscription est ainsi conçue . (Il y a au Musée du Louvre, à Paris, quelques statuettes au nom du même personnage.)

297—299. Salle du Centre. Vitr. I, M. [1257, 1666.]

Porcelaine verte. H. 0.15. — Trois statuettes portant, dans un rectangle, la légende suivante : . Var. .

300—303. Cabinet du directeur et Salle du Centre. Vitr. I. [1641.]

Porcelaine verte. H. 0.14. — Quatre statuettes portant la légende suivante : .

304—376. Magasin n° 1.

Porcelaine verte, quelquefois bleuâtre. H. moyenne, 0.16. — Soixante-treize statuettes, dont environ la moitié sont brisées, au nom de . (Noms seuls, précédés de *s-hut'*.)

377—421. Magasin n° 1.

Porcelaine verte. H. moyenne, 0.11. — Inscription disposée en T, presque illisible. Quarante-cinq exemplaires. .

422—481. Magasin n° 1.

Porcelaine verte. H. 0.11. — Soixante exemplaires d'un second type des statuettes précédentes. L'inscription, également disposée en T, est encore plus difficile à lire .

482. Magasin n° 1.

Porcelaine verte. H. 0.12. — Fragment supérieur d'une statuette qui portait le chapitre VI. Au nom de .

483—506. Magasin n° 1.

Porcelaine verte. — Vingt-quatre statuettes et fragments de statuettes presque toutes illisibles ou sans inscription. On y distingue : 1° H. 0.075. . — 2° fragm. . . . . — 3° H. 0.065 . . . — 4° H. 0.10 . — 5° Quatre fragments au nom de . — 6° H. 0.11. — Trois fragments au nom de . — 7° H. 0.19. — Cinq fragments de statuettes au nom du même personnage que les n°s 377—421. Ici le nom paraît être .

507—773. Deux couffes des statuettes découvertes, en février 1881, à Gizeh, à l'est de la Grande Pyramide, au sud du Pavillon de l'impératrice.

Porcelaine verte. — Ces statuettes, au nombre de deux cent soixante-sept, se distinguent par le peu de soin attaché à leur exécution. La plupart sont sans inscriptions; — l'une d'entre celles-ci, à peine dégrossie, est en albâtre. Parmi celles dont les inscriptions ne sont pas tout-à-fait illisibles on reconnaît : (47 ex.), (4 ex.), (1 ex.), (5 ex.). On remarque parmi ces monuments, une centaine de figurines absolument plates, sans légendes.

774. Cabinet du directeur.

Porcelaine verte. H. 0.185. — Légende en substance d'un vert plus foncé .

775—904. Magasin n° 1.

Porcelaine verte. H. 0.05 à 0.09. — Cent trente statuettes et fragments de statuettes découvertes à Gizeh, le 7 mars 1881. — On y rencontre surtout des statuettes plates, et des statuettes au nom de , comme aux n°s 507—773. Les autres n'ont pas d'inscriptions.

905—907. Salle du Centre. Vitr. K. [1454, 1396, 1395.]

Porcelaine verte. H. 0.12. — Trois statuettes ne portant que le nom seul. Elles sont consacrées aux personnages suivants : 1° . — 2° . — 3° .

908. Salle du Centre. Vitr. L. [1370.]

Porcelaine verte. — Grande statuette au nom du même personnage que la statue 905. Chapitre VI, troisième rédaction. Var. .

909—912. Salle du Centre. Vitr. L, M. [1236, etc.]

Porcelaine verte. — La perruque est bleu foncé. Quatre statuettes au nom de .

913. Salle du Centre. Vitr. L. [1343.]

Porcelaine verte. — Noms et titres seuls. .

914—916. Salle du Centre. Vitr. K, N. [1188, etc.]

Porcelaine verte. — Trois statuettes portant seulement les noms et titres du défunt .

917. Salle du Centre. Vitr. O*.

Porcelaine verte. — Belle statue, sur laquelle est gravé le chapitre VI, troisième rédaction. Elle est au nom de . Var. .

918. Salle du Centre. Vitr. M. [1237.]

Porcelaine verte. — Statue paraissant porter le chapitre VI; le texte est illisible. Le nom du défunt semble être .

919—920. Salle du Centre. Vitr. M. [1234, 1248.]

Porcelaine verte. — Deux statuettes portant le nom seul. 1° ; 2° .

921. Salle du Centre. Vitr. M.

Porcelaine verte. — Statuette dont l'inscription est illisible. On y reconnaît néanmoins le chapitre VI du *Todtenbuch*.

922—923. Salle du Centre. Vitr. L.

Porcelaine verte. — Deux statuettes portant le chapitre VI, troisième rédaction au nom de .

924—926. Salle du Centre. Vitr. M. [1258.]

Porcelaine verte. — Trois statuettes portant seuls les noms des défunts : 1° (cf. n° 907). — 2° . — 3° .

SUPPLÉMENT.

Dans ce supplément, je place les quelques statuettes que j'ai pu oublier en transcrivant mes notes, et celles qui, — sortant absolument de l'ordinaire, soit comme aspect, soit comme inscriptions, — n'ont pu être rangées avec certitude dans la section à laquelle elles appartiennent.

927. Salle du Centre. Vitr. N.

Porcelaine. — Statue sans nom (XXVIe dyn.).

928. Salle du Centre. Vitr. N.

Porcelaine verte. H. 0.215. — Belle statuette, portant le chapitre VI du *Todtenbuch*, au nom de (XXVIe dyn.).

929—930. Salle du Centre. Vitr. P.

Porcelaine verte. — Deux statues d'un prince et d'une princesse. Fragments du chap. VI. (XXVIe dyn.)

931—947. Salle du Centre. Vitr. K.

Porcelaine. H. 0.02. — Dix-sept petites statuettes de nuances variées (jaune, lilas, rouge brique, bleu verdâtre). (XXIe dynastie.)

948—955. Salle du Centre. Vitr. L.

Porcelaine. H. 0.03. — Huit statuettes (violettes, bleues) percées de trous du haut en bas. (XXIe dynastie.)

956. Salle du Centre. Vitr. L.

Calcaire peint. H. 0.18. — Belle statue sans légendes. (XIXe dynastie.)

957—962. Salle du Centre. Vitr. K.

Porcelaine. H. 0.03. — Six petites statues portant des inscriptions presque illisibles, tant elles sont fines. 1—4° . . . , 5° , 6° nom illisible.

963—970. A. MARIETTE, *Catalogue général d'Abydos.*

Pour les huit dernières statuettes je renvoie à l'ouvrage de M. MARIETTE (n°s 391, 395, 398, 399, 400, 402, 405, 407) qui les a publiées avec grand soin. La plupart portent, au lieu du chapitre VI du *Todtenbuch,* des prières aux divinités funèbres. Peut-être, à cause de cela, ne doivent-elles pas être considérées à proprement parler comme statuettes funéraires.

CHAPITRE TROISIÈME.

Liste alphabétique des personnages.

— 84.

3.

— né de la dame 2.

voir

— 1.

voir

— 103.

— 155.

64.

957—960.

Amen-meri . . . . . — princesse royale. 179.

— 70.

— 118.

180.

— 12.

— 44.

— 181.

— , 23.

— , 45.

— 74.

— nom et titres incertains. 293—296.

— 28.

— 11.

7.

15.

— né de la dame 289—290.

483—506, 6°.

119.

— 105—112.

246—281.

— mère de 920.

— 40.

— 122.

— surnom de 18.

— 168—170.

— 914—916.

463—506, 3°.

—, né de la dame 905, 908.

17.

— 60.

—, né de la dame 246—281.

— né de la dame 300—303.

— né de et de la dame 963—970.

— titre incertain. 297—299.

—, né de la dame 482.

— mère de 304—376.

— 2.

156—157.

— 51.

161.

— 26, 29, 47, 92.

214—226.

182—213.

mère de 919.

963—970.

— 151.

— , 142.

— 65.

— 149—150.

— surnom de 15.

— 22.

— 102.

926.

483—506, 5°.

507—773, 775—904.

918.

, var. 53, 54.

, var. 71, 72.

160.

— 87.

— 136.

— etc. 178.

—, né de la dame 913.

101.

114.

4.

— né de la dame 920.

— 909—912.

— surnom de la dame 10.

— 85.

— 140—141.

— 48.

50.

91.

— père de 5.

— 19.

76.

—, fils de 70.

— 31.

(?) 377—481; 483—506, 7°.

123.

— mère de 913.

— 94, 95.

— 55—59.

— 67.

— mère de 928.

— 97.

79.

292.

— 86.

—, né de la dame 907.

— 83.

— 68.

153.

— 115—117.

291.

—, né de la dame

906.

121.

— 37, 38, 49, 52, 125—134.

— 61.

158.

— 46.

— 30.

—, var. 98.

— 62.

Ramsès IV
Ramsès XIII } 143—145.

— mère de 282—288.

—, né de la dame 3.

963—970.

— 96 [1].

69.

— statuette funéraire du bœuf Apis. 104.

—, 50.

— mère de 63.

— 43.

—, né de la dame 282—288.

—, né de la dame 304—376.

— né de la dame 919.

— 61.

—, var. 171—176.

—, né de la dame 928.

21.

— 923.

— 177.

— 144.

36.

— 24.

66.

— 68.

— 143.

— 154.

— 77.

— surnommé 8, 9.

27.

— mère de 289—290.

— né de la dame 483—506, 4°.

—, fils de 963—970.

— père du précédent 963—970.

963—970.

— 16 [2].

— père de 6.

— surnom de 8, 9.

— mère de 905, 908.

— 159.

— fils de 6.

— 99, 100.

13.

1) Le titre est souvent en relation avec celui de *Nourricier du prince royal.* On le retrouve dans le tombeau du nourricier d'Amenophis III sous la forme (LEPSIUS, *Denkm.* III, 69, a). Un nommé porte le même titre.

2) Voir , note.

— fils de 63.

— mère de 917.

— 88.

75.

— 41.

— 81.

39.

— mère de 482.

78.

var. , , , — 32, 33, 34, 35, 42, 82.

— 961.

— mère de 906.

— 80.

— 18.

— surnommé 10.

— 152.

73.

14.

— , fils de 5.

— , né de la dame 917.

Le Caire, juillet 1881. VICTOR LORET.

PETITES NOTES DE CRITIQUE ET DE PHILOLOGIE.

(Cinquième article.)

§ 37. . Ce groupe se voit dans l'utile dictionnaire de M. PIERRET, qui l'a rendu fort bien par «livre sacré». Aux deux exemples seulement, que cite ce savant, nous pouvons en ajouter deux nouveaux :

1° «Chaque écrivain interprétant le livre sacré, tout spéculatif en fait de la littérature sacrée[1]».

2° «C'est Thot qui enseigne la littérature sacrée; il compose des livres et donne de l'esprit aux êtres intelligents[2]».

§ 38. . Ce groupe se trouve dans un passage du papyrus Ebers, où il doit être un ἅπαξ εἰρημένον, selon M. STERN *(Glossaire)*. Nous ne l'avons rencontré nulle part ailleurs; serait-il par accident fautif?

Voici le passage où le dit groupe a été relevé :

1) DÜMICHEN, *Kalender-Inschriften,* pl. XLVI, ligne 6.

2) Papyrus Ebers, p. 1, l. 8. Le dit groupe est transcrit par M. EBERS d'une manière tout différente :

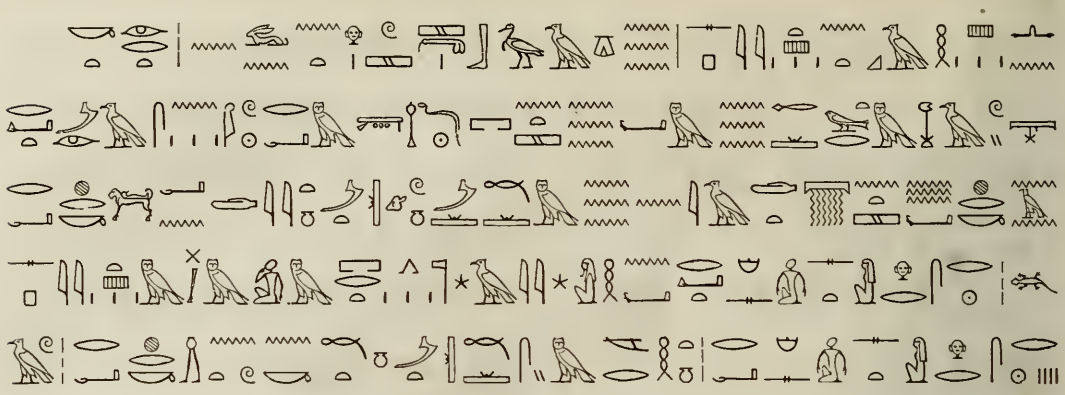

« Autre (remède) préparé pour celle qui fait trop peu d'eau. Des plaques[1] recherchées (?) de jaspe[2], qu'il ne faut pas laisser voir le soleil. Mettre dans le *Ta-het'* et asperger d'eau en grande quantité le soir. Fais qu'un vase de *ānṭit* neuf et un vase de *khenou* neuf soient remplis d'eau pluviale, asperge les plaques de nouveau, à la sortie du dieu Lucifer et fais s'assoir la femme dessus pendant bien des journées. Fais t'apporter un vase de *meh* neuf rempli d'huile. Fais se placer la femme sur cela en quatre jours. »

A vrai dire, ma traduction de ce passage ne diffère que sur un seul point de celle qu'a donnée depuis peu[3] M. LIEBLEIN. Le savant norvégien a rendu le membre de phrase de la manière suivante : « (La pierre de Kah-sepit) qu'il ne faut pas laisser voir le soleil *le matin*, doit être aspergée d'eau », etc., d'où il résulte bien, que, suivant lui, signifie « le matin ». Evidemment M. LIEBLEIN a supposé qu'il y a une faute dans ce passage de l'original. Il nous semble pourtant impossible de nous expliquer comment le scribe égyptien est arrivé à altérer à tel point les termes du texte qui lui a servi de modèle. Quand même les groupes auraient été introduits par suite de l'habitude que s'était fait le scribe d'écrire souvent cette expression, et que le signe aurait résulté d'une erreur analogue, il resterait toujours à expliquer pourquoi, dans le groupe qui signifie « matin » , les signes auraient été renversés. Car, je ne connais pas ailleurs de passage de texte qui confère à un groupe le sens de « matin ». Il nous paraît donc qu'il est fort difficile d'admettre que le scribe égyptien ait commis ici une erreur qui puisse être corrigée d'après des lois consacrées par l'usage — au moins si l'on veut établir le sens de « le matin » pour le passage en question.

Cependant, il se peut que le passage soit correct, et dans la traduction que nous en avons donnée, nous avons indiqué que telle est notre manière de voir. En effet, le sens de est suffisamment établi dans notre papyrus, et partout où, à l'aide de l'excellent dictionnaire de M. STERN, nous avons relevé ce groupe, il paraît avoir le sens de « *mettre, placer, dans* ou *en* ». Sous ce rapport, il est intéressant de noter les deux variantes que voici :

1) Cf. « choisir, exquis, élu ». BRUGSCH, *Dict. hiérogl.*, p. 1196.

2) Cf. MASPERO dans la *Zeitschrift*, 1879, p. 54 : « des grains de jaspe ».

3) LIEBLEIN, *Om Lägekunsten hos de gamle Aegyptere (Nordiskt medicinskt arkiv.* Vol. XII, n° 11). L'auteur a donné une traduction suivie de la dernière partie du papyrus Ebers. Sauf quelques lacunes de peu d'étendue, la traduction va de la planche XCIII jusqu'à la fin du papyrus.

a) (Papyrus Ebers, p. 11, l. 5).

b) (*Ibid.*, p. 54, l. 3)

D'où il suit que l'expression de notre papyrus se rapporte au local, et, par conséquent, qu'il faut attribuer au mot qui est régi par ce membre de phrase, un sens de localité, ce qui convient parfaitement au déterminatif du groupe . En général, le déterminatif implique une signification de «maison, chambre, domicile», et il est fort vraisemblable que le mot a une pareille valeur.

Peut-être, les Égyptiens entendaient-ils par là «une chambre, une cave construite dans le roc calcaire», peut-être bien «une chambre à paver en calcaire»; c'est là une question que des recherches futures pourront sans doute résoudre.

En attendant, nous croyons que le groupe mérite de trouver une place — fût-elle même provisoire — dans le dictionnaire égyptien.

§ 39. *La stèle C 170 du Louvre.* Ce petit monument[1], qui porte la date de l'an II du Pharaon Ousertsen II, est souvent cité, mais le texte n'en a pas encore été traduit en son entier. Nous donnons ici un essai d'interprétation de cette inscription importante.

Le monument est cintré et porte en haut le disque solaire. En voici le texte :

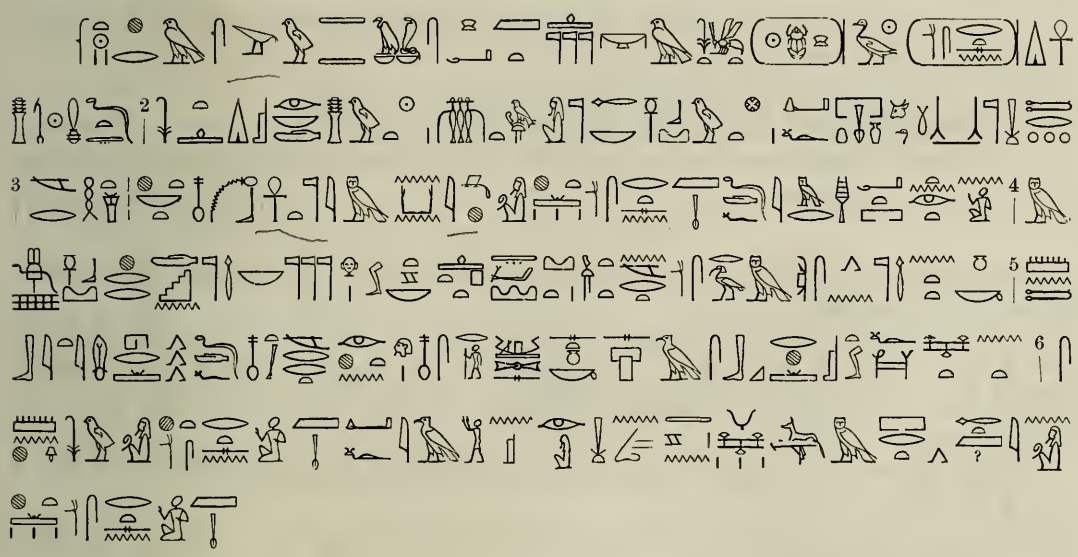

«L'an II, sous sa majesté le roi de la haute et de la basse Égypte Ousertsen qui donne de la vie, de la stabilité, de la sainteté, comme le soleil éternellement. — Qu'une offrande royale soit accordée par Osiris, seigneur de Mendès, Khent-amenti, dieu grand, seigneur d'Abydos, de sorte qu'il donne des provisions en pain et en bière, en bœufs et en oies, en cordes et en vêtements, de l'encens, de l'huile, toutes les choses bonnes et pures dont vit le dieu, au *ka* du béatifié, le sacrificateur *Ousertsen*, le véridique. Il dit : C'est ici le tombeau que je me suis fait dans le nome Abydène, à la ville d'Abydos, près l'escalier du grand dieu, maître des dieux, sur le tertre[2], lieu du repos, dans la terre sainte, l'horizon de l'occi-

1) Publié par PIERRET, *Recueil d'inscriptions du Louvre,* IIe partie, p. 63.

2) Nous croyons avoir les premiers donné les variantes principales de cette expression dans un précédent travail (*Recueil* de MASPERO, vol. I, p. 134, note 4). Après nous, M. MASPERO a touché la même question :

dent, afin que (je sois) puissant et resplendissant[1] dans la compagnie du grand dieu. Or, je suis un homme qui a le pied sûr et les jambes fortes[2], un messager de la beauté, un interprète de l'amour[3], qui a fait offrande de bonne grâce[4], un grand qui a pénétré la science; je suis un sage consommé, qui connaît la place de sa jambe, qui prépare les voies de son bienfaiteur, le sacrificateur *Ousertsen*, le véridique. Il fait adoration à Osiris, prosternation devant Apmatennou à l'occasion de la grande fête[5] de sortie — lui le sacrificateur *Ousertsen*, le véridique.»

Les noms propres de notre monument sont enregistrés sous le numéro 255, dans le dictionnaire de M. LIEBLEIN. Je n'y retrouve ni le nom de la femme du défunt , ni celui de son grand père .

§ 40. *La stèle n° 46 du musée de Turin.* Le monument est gravé sur les deux faces. En haut du devant on voit le symbole d'éternité ♀, surmonté du signe de l'occident et flanqué des deux *out'as*, ou yeux symboliques[6]. Le premier registre est coupé en deux parties, chacune représentant la scène habituelle des ancêtres. D'un côté, nous voyons un homme et une femme, tous les deux assis, recevoir l'offrande entassée devant eux sur une table. Un jeune homme, vêtu de la peau de panthère, accomplit la cérémonie. De l'autre côté, on voit également un homme et une femme assis, qui reçoivent une libation versée par une fille. Les légendes en lignes horizontales qui accompagnent ces scènes nous indiquent les noms et qualifications des personnages représentés :

1. 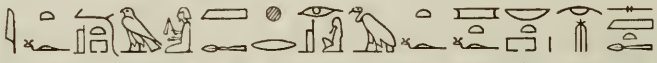

Son père[7], l'intendant de la place, *Hor*, le véridique auprès d'Osiris; sa mère aimée, la dame *Ahmès*, la véridique.

Journal asiatique, 1880, t. XV, p. 159, où il propose le sens de «tertre» pour le groupe , acception qui nous a paru excellente.

1) On se rappelle l'expression suivante qui se répète mille fois dans les textes funéraires . Le sens de cette formule me défend d'admettre la signification de «mon khou» qu'a attribuée M. MASPERO au groupe dans la citation qu'il a tirée de notre texte (*loc. cit.*, note 2).

2) M. BRUGSCH a déjà indiqué l'équivalent copte ϩⲉⲣⲓ «sedare, quiescere, permanere» du groupe (*Dict. hiérogl.*, p. 908).

3) Cf. SHARPE, *Egyptian Inscriptions*, 2 séries, pl. 74, l. 21 : , etc.

4) Ou peut-être «qui a fait des actions de bonne grâce». Le contraire de la notion «beau visage» est «visage de crocodile», comme dans le passage suivant de la stèle C 1 du Louvre : . «Je n'ai jamais agi de mauvaise grâce.» Je n'ai pu encore consulter la traduction de C 1, qui a été publiée dans le Compte-Rendu du Congrès des Orientalistes de Paris.

5) Le signe indécis qui termine l'expression est probablement la forme hiératique de la XIIe dynastie de l'hiéroglyphe . Cf. la forme qu'en donne la stèle C 3 du Louvre.

6) Mon ami, M. SCHIAPARELLI, a eu l'obligeance de vérifier sur l'original quelques points qui, dans ma copie de ce monument, m'ont paru suspects.

7) Déjà à l'époque de la XIIe dynastie, on trouve des exemples de chute du final dans le mot . Voir un ouvrage récent, intitulé : *Deux monuments de la XIIe dynastie.*

2. 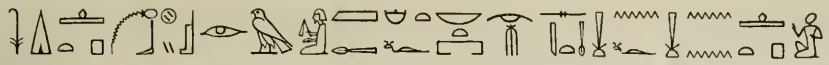

«Qu'une table d'offrande, deux fois sainte, soit accordée à l'Osiris *Hor*, à sa femme, la dame *Ahmès*, et à son frère *Senenhotep*.»

3.

«Qu'une table d'offrande royale, deux fois sainte, soit accordée à l'Osiris, scribe royal du trésor Thotnefer; (dit) de la part de sa sœur aimée, la dame *Hontari*.»

4. 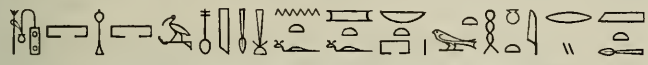

«Le scribe royal du trésor Thotnefer, le véridique. Sa sœur aimée, la dame aînée[1] *Hontari*, la véridique.»

Le second registre renferme également une scène funéraire. Des deux côtés d'une table d'offrande sont assis six individus, trois mâles et trois femelles, tous respirant l'odeur de fleurs de lotus qu'ils portent à la main, dont quelques-unes sont épanouies, d'autres en forme de boutons. Voici les noms de ces personnages :

1. 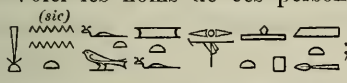 (sic); 2. 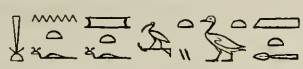 ; 3. 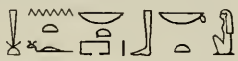

; 4. 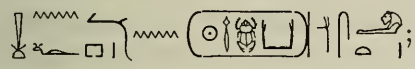 ; 5. 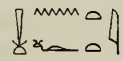 ; 6. 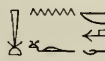 .

Parmi ces noms et titres, celui du numéro 4 est particulièrement intéressant. Il paraît probable, d'après le titre de cet individu, que notre monument a été érigé peu de temps après le règne du Pharaon Thotmès Ier, ou peut-être sous ce roi, en d'autres termes qu'il date de la XVIIIe dynastie.

Le troisième registre contient l'inscription suivante :

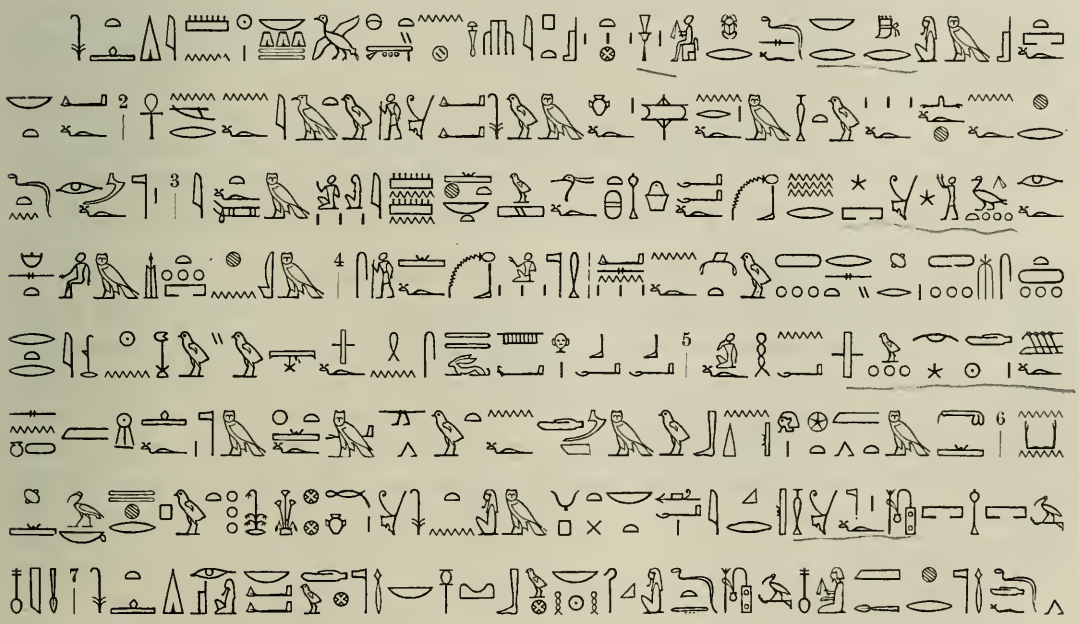

1) D'après ce passage, il paraît que ait été marié avec deux femmes, du nom de .

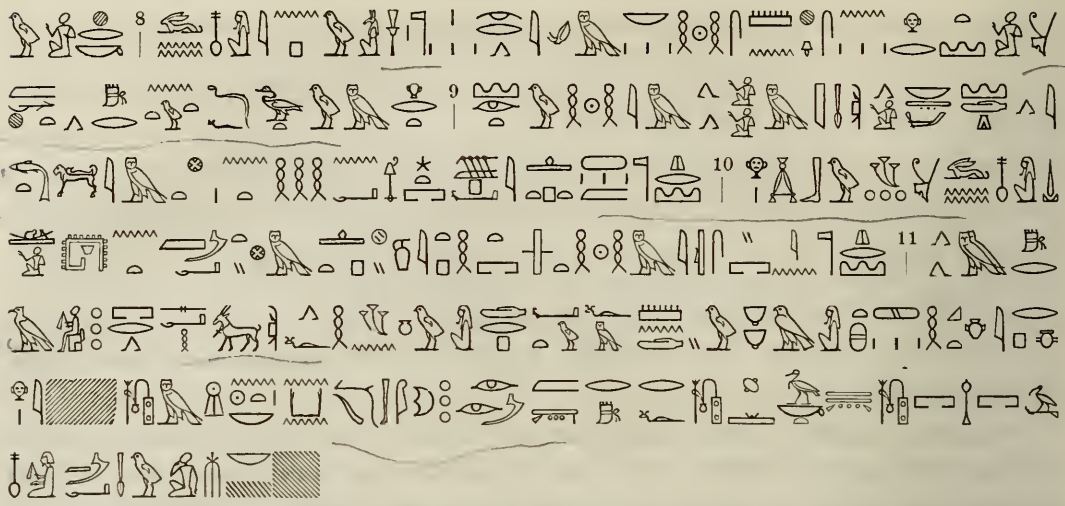

«Proscynème à Amon-Ra, seigneur de Karnak, le principe du monde[1] au commencement du temps, celui qui réside à Aptou, puissance auguste, qui existe par elle-même, seigneur du tout, dans toutes ses places; afin qu'il donne de la vie à celui qui l'aime, de la vieillesse à celui qui se voue à lui, du souffle de sa bouche à celui qui est dans son service et qu'il ne sera pas anéanti éternellement[2], qu'il contemple dieu, père des hommes, créateur[3] de toutes choses, qu'il mange du pain blanc, que ses mains soient purifiées pour la région inférieure à l'effet de (pouvoir) adorer les esprits, qu'il s'asseoie dans la salle à colonnes, qu'il soit vénéré par les prêtres et les prophètes[4], en sorte qu'ils lui donnent des provisions en onguent, en fard et en gâteaux; au moment de la soirée[5], qu'il mange un gâteau[6], qu'il s'entretienne,

1) Dans le groupe , le premier élément est un dérivé en du mot «produit, chose», de la racine «être»; au point de vue cosmique, signifie alors ce que les Allemands appellent «Urstoff, Urelement», la matière primordiale.

2) Le signe a partout dans notre texte la forme que voici . Dans le groupe , il résulte probablement d'une mauvaise transcription de l'original hiératique. Cf. par exemple le papyrus Abbott Ier, l. 2, où je transcris , plutôt que , comme l'a reproduit M. MASPERO dans son travail sur ce document.

3) Le groupe , que je n'ai pas retrouvé d'autre part, me paraît devoir être rapproché du mot fréquent «bétail». Tous les deux dérivent du radical «mouvoir, bouger», dont la signification est modifiée, dans le premier groupe, en sens causatif. Comme le latin *armentum* s'est formé de la racine *ar* «mouvoir», l'égyptien s'est produit du radical . Quant au sens «faire mouvoir» de , il s'accorde parfaitement avec l'idée qu'avaient les Égyptiens sur la création, qui, selon eux, consistait en une transition d'état inerte en état de mouvement. La qualification de que notre texte confère au dieu, est donc fort bien choisie.

4) On doit comparer à ce passage l'expression suivante puisée d'un texte qui a été publié par M. SHARPE (*Egyptian Inscriptions*, I, planche 105) : , etc.

5) Cf. SHARPE, *Egyptian Inscriptions*, II, pl. 78 et BRUGSCH, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 701.

6) Ma copie de l'original porte en cet endroit : ; M. SCHIAPARELLI a cru devoir lire . Il faut sans doute lire , correction qui est confirmée par de nombreuses analogies.

lorsqu'il est découvert[1], avec les prêtres de mois, qu'il reçoive un morceau d'offrande au jour de chaque jour . . . . . .[2] qu'on lui amène un vase au lever[3] du soleil chaque matin à l'apparition par devant (dieu), au *ka* du (scribe) de comptabilité des travaux publics des deux mondes et des offrandes du midi et du nord, celui qui fait la joie du Pharaon par (accomplissement de) toutes ses missions, l'unique, le parfait, favori de son dieu, scribe du trésor, Thotnefer, le véridique. — Qu'une offrande royale soit accordée par Osiris, seigneur de Mendès, maître d'Abydos, maître de l'éternité, prince d'à tout jamais, au scribe Thotnefer, véridique auprès du grand dieu. Il dit : Je viens vers toi, Ounnefer, Anepou, la puissance des dieux, j'arrive pour entendre les seigneurs de l'éternité[4], quand ils vont arranger mon lieu de repos futur — après la négligence qu'a subie la nécropole *Hert*, où l'on passe l'éternité[5] — en sorte que j'entre et que je sorte comme véridique, que j'accompagne le seigneur de la terre sainte, que je rejoigne mon corps dans la ville de l'éternité à la compagnie d'Anubis[6], que je reçoive des offrandes dans la région inférieure (reposant) sur les branches[7] (de l'arbre) d'Osiris, que je traverse la grande salle de la double justice, en pleine paix, que je rejoigne la retraite cachée de l'éternité dans ma syringe de la région inférieure, que j'entre et que je sorte là où sont les pleureuses[8], que mon ombre apparaisse à la compagnie de Hounnou[9]

---

1) L'expression fait peut-être allusion au soleil. Alors, il faudrait traduire «qu'il s'entretienne, au lever du soleil, avec les prêtres de mois». Pour le sens de la locution en question, voir GRÉBAUT dans le *Recueil*, I, p. 81, n. 10.

2) Ce passage paraît incorrect. On pourrait cependant, en donnant une interprétation «à tout prix» le rendre de la sorte : «ayant contenté le dieu par son offrande» et citer en faveur d'une telle acception le passage suivant de la Stèle de Songe (l. 16) :

3) Les déterminatifs de sont exceptionnels. Ce passage a été traduit par M. BRUGSCH (*Dict. hiérogl.*, V, p. 310) de la manière suivante : «Zu ihm gebracht wird das Fass zum Ueberlaufen voll, der Vorrath an jedwedem Dinge breitet sich vor dem Anblick aus.» Il a lu là où j'ai cru reconnaître «chaque matin».

4) Ce passage est, dans l'original, un peu indistinct. Je lirais volontiers : «Je supplie les seigneurs de l'éternité de m'écouter» et de vouloir bien arranger, etc.

5) Si j'ai bien compris, ce passage indique qu'il y a eu quelque interruption dans les travaux relatifs à la nécropole, où devrait reposer notre défunt.

6) Je crois que par «ouvreur de la région inférieure» est entendu Anubis, «le gardien des tombes».

7) Peut-être serait-il mieux de rendre l'expression : de cette façon-ci : «Que je reçoive des offrandes, dans la région inférieure, en fleurs (ou branches) d'Osiris.» Il me semble pourtant qu'il aurait valu mieux d'employer ou , plutôt que , pour produire un tel sens. — Pour la traduction que nous avons donnée, nous citons l'analogie de la formule rebattue, qui se voit par exemple sur la stèle n° 20 de Turin (voir *Recueil*, vol. I, p. 197) : , etc. «que mon âme repose sur les branches des arbres que j'ai plantés». Cf. aussi BRUGSCH, *Dict. hiérogl.*, V, p. 278. Il se peut cependant que la traduction qu'a donnée M. MASPERO (*Journal asiatique*, 1880, t. XV, p. 401, note 2) soit la vraie; mais cela ne me paraîtrait pas ôter à l'exemple cité la qualité que je lui attribue dans le cas présent — de présenter une bonne analogie avec le passage susdit de la stèle 46 de Turin).

8) Pour le sens de voir MASPERO, *Étude sur le papyrus Abbott*, p. 23, note.

9) , var. et , littéral. «le criocéphale», est une désignation d'Osiris (voir mon mémoire sur la flexion adjective en , dans la *Zeitschrift*, 1879, p. 146).

que lui soit fait offrande, au sein d'Horus[1], en pain, en bière, en lait sur . . . . . ? . . . au jour de chaque jour, au *ka* de . . . . . .[2] œil vigilant dans tout le pays, le scribe de comptabilité des travaux publiques de l'Égypte, scribe du trésor Thotnefer, le véridique, né de la dame . . . .»

Nous passons à l'inscription du verso de notre monument. En haut, on voit une composition de symboles religieux de la forme que voici :

Sous cette représentation est gravée en neuf lignes horizontales l'inscription suivante[3] :

«O dieux, qui habitez la région inférieure auprès du seigneur du tout, et qui apercevez ses volontés, souvenez-vous du scribe *Thotnefer,* le véridique, à la fête de Uāka, à la fête de Thouti et à l'occasion de toutes les fêtes du ciel et de la terre, éternellement et à tout jamais; et de sa sœur aimée, qui l'aime, la très douce, la dame *Hontari,* la véridique.»

L'inscription de la face du monument est sans contestation la plus importante. Elle diffère beaucoup des morceaux qui, sur des stèles de cet ordre, se retrouvent dans toutes les collections qui nous sont connues. Sans doute, on voit des passages ressemblants, des idées analogues, mais jusqu'ici on n'a pas relevé des copies ou des modèles de cette inscription. Elle mérite donc d'être connue. Nous n'entreprendrons du reste pas ici la tâche difficile d'une analyse des différentes parties de ce texte; cela demanderait plus de temps que celui dont nous pouvons user. Nous espérons d'ailleurs que d'autres savants, plus compétents que nous en ces matières, viendront compléter et rectifier — pour ne pas dire *refaire* — ce travail[4].

UPSALA, le 29 novembre 1880.

KARL PIEHL.

---

1) J'ai pris l'expression comme purement symbolique «au sein d'Horus»; cela est exigé par la suite de la phrase 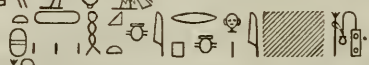 . Je ne sais comment restituer la partie effacée, à cause du déterminatif . Probablement il y a dû y avoir un mot signifiant «autel, table d'offrande». — Il est bon à noter du reste qu'il y avait des hommes intitulés 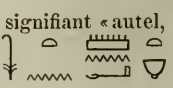 (voir LEPSIUS, *Denkmäler,* vol. III, passim).

2) Ce titre, dont nous ne savons pas le sens, se retrouve sur des monuments de la XIIe dynastie. Voir par exemple la stèle C 2 du Louvre : 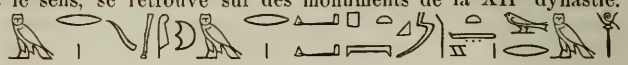 , etc.

3) Du sommet jusqu'au bas du monument court une bande étroite, lisse, qui est occupée par notre inscription. Tout le reste du verso de notre monument n'a été travaillé par le ciseau que d'une façon très grossière.

4) Je me sers de l'occasion qui se présente pour rectifier une erreur que j'ai commise involontaire-

RAPPORT A M. JULES FERRY,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR

UNE MISSION EN ITALIE.

(Suite.)

XVI. Stèle en calcaire gravée sur les deux faces. — ORCURTI, *Vestib.*, n° 46; LIEBLEIN, n° 583.

PREMIÈRE FACE.

Dans le cintre, le signe de l'occident, perché sur l'anneau, entre les deux yeux.

Premier registre. — A droite, le dédicateur et sa femme, assis, avec la légende : . Devant lui, sa sœur, debout, fait la libation : . — A gauche, le père et la mère du dédicateur, assis : , et devant lui, debout, en costum de *Khrihib* : .

Deuxième registre. — Au milieu, une table d'offrandes. A droite, sont assis trois hommes . A gauche, une femme est assise : , et deux sont accroupies, .

Troisième registre. — Une longue inscription :

---

ment dans une de mes notes antérieures (voir *Recueil*, vol. II, p. 29). La question porte sur le prépositif. Comme l'a fait remarquer récemment M. ERMAN dans son beau livre «Neuägyptische Grammatik», le prépositif, dans l'expression , est tombé à l'époque de la XIXe dynastie. Outre le papyrus d'Orbiney que cite ce savant (p. 49), on pourrait mentionner d'autres papyrus de la même époque littéraire, par exemple le grand papyrus Harris, où la forme se rencontre bien plus souvent que la forme plus ancienne . J'ai noté même des exemples de la XIIe dynastie de la même omission de lettre. Mais partout, où j'ai remarqué cette particularité, elle a été restreinte, pour les temps qui précèdent l'époque de la «renaissance égyptienne», au groupe . Il paraît alors que cette expression, fort courante dans le langage, a été, pour ainsi dire, le point de départ du changement de son qui, pendant les basses époques, a eu un terrain bien plus vaste, pour ensuite se constituer en loi dans la langue moderne.

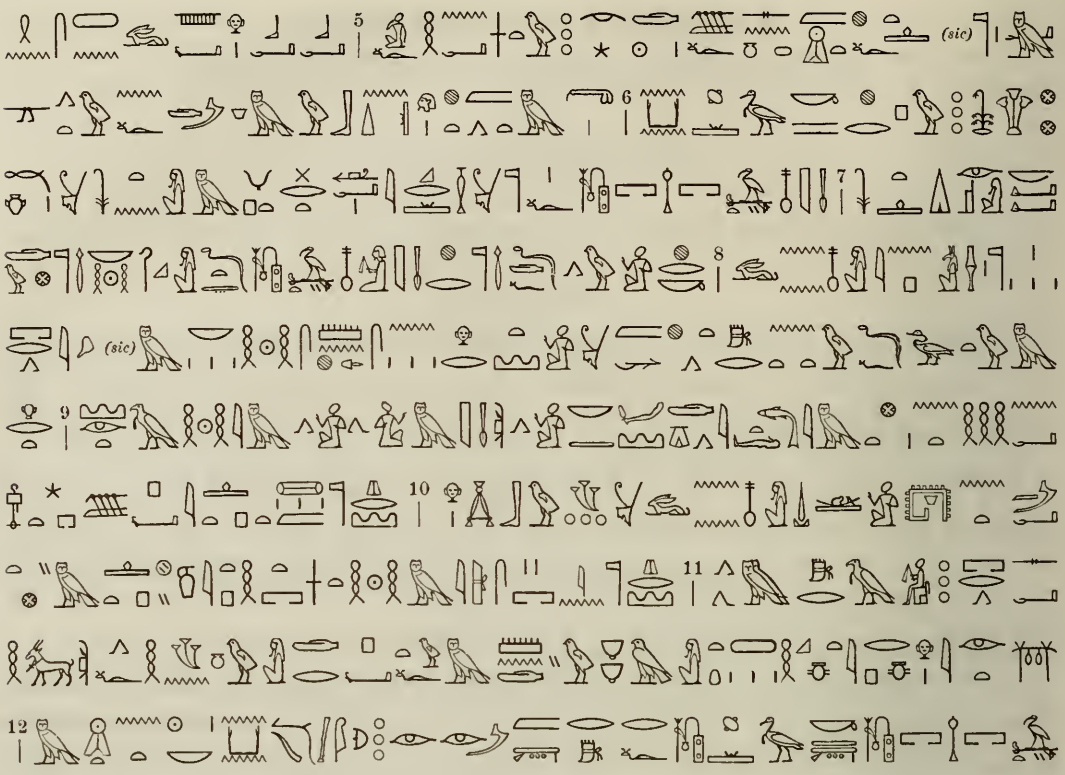

. « Proscynème à Ammon-Râ, roi des dieux, le créateur de la » terre à la première fois, résidant dans Karnak, forme auguste qui est lui-même, et à NIBERT'ER » en toutes ses places pour qu'il donne la vie à qui l'a aimé, la veillesse à qui l'a mis en son » cœur, le souffle de sa bouche comme faveur de lui, de ne pas le détruire (le mort) à jamais, » mais qu'il (le mort) voit le dieu, père des humains, l'Ammon, stable en toutes choses, qu'il » mange les pains blancs, que ses deux mains se lèvent pures au ciel inférieur en adorant les » génies, qu'il s'asseoit dans la salle à colonnes, qu'il soit le doyen des prêtres, et des pro- » phètes, qu'ils lui donnent l'abondance de parfums, de gâteaux, de pains à l'heure du soir, » qu'il mange le pain d'*Ouverture de face*, qu'il cause avec les prêtres du mois, qu'il reçoive » les gâteaux au courant de chaque jour quand le dieu se couche, qu'on lui apporte la coupe » au lever du soleil (?), et les premières des choses qui viennent devant [le dieu] — au double » de Thotinofri. Il dit : « Je viens vers toi, Ounnofri, Anubis, forme des dieux, je sors écou- » tant (?) les maîtres d'éternité, qui bâtissent ma tombe, afin que je sois bien approvisionné » dans la tombe où je passe l'éternité, que j'y entre et que j'en sorte juste de voix, que je » suive le maître de la nécropole, que j'introduise mon corps à demeure dans la *Ville d'Éter-* » *nité*, et que je pénètre au ciel inférieur; que je reçoive les provisions d'offrandes de la tombe » sur les bosquets d'Ounnofri, que je traverse la *Grande Salle* de la région des Mâti en paix, » en paix; que je rejoigne l'adytum éternel de ma syringe creusée dans la montagne; que » j'aille et vienne au milieu des ancêtres; que mon corps glorieux, sortant, suive le *dieu Jeune*, » et qu'il tire des mamelles d'Hor, du pain, de la bière, du vin et du lait, au courant de » chaque jour, pour le double de Thoutinofri. »

DEUXIÈME FACE.

Les caractères sont beaucoup plus gros, et cependant le texte ne couvre pas toute la largeur de la stèle. Le milieu seul du monument a été plané et porte une inscription : sur les deux bords, la pierre est restée brute.

Dans le cintre . Suit une inscription en dix lignes : . « O dieux de la tombe, qui sièges auprès » de NIBERT'IR, et qui écoutez son langage, souvenez-vous du scribe THOUTINOFRI à l'OUAGA, » à la panégyrie de Thot, à toutes les fêtes du ciel et de la terre à toujours et à jamais. » — Au-dessous dans un coin deux petits personnages accroupis.

XVII. — Deux stèles en calcaire n° 153 et 157. ORCURTI, *Vestib.*, n° 68; LIEBLEIN, n° 715.

1° Stèle 153. — Premier registre. — A droite, assis, , et, derrière lui, un grand dressé. Devant le dieu, debout, une femme qui agite le sistre, et un homme, avec la légende en colonnes verticales : (sic) .

Deuxième registre. — (sic) (sic) (sic)

. « Adoration à Osiris, » proscynème à OUNNOFRIOU! — C'est le noble illustre de son maître, etc., THOUTINOFRI, surnommé SOSH, qui dit : « Je suis venu à toi, OUNNOFRIOU, pour te voir et pour adorer tes » splendeurs, car j'ai servi le dieu bon (le roi) sans avoir jamais dévié en rien de tout ce » qu'il ordonnait, et je suis sorti avec les faveurs de sa louange, alors qu'il ne loue pas quiconque lui a manqué. Je suis le serviteur glorieux de son maître, l'intime de Celui qui est » au Palais; mon enfance s'est passée à l'endroit où était sa majesté, faisant ce que disait » ( ) mon maître. L'Osiris SOSH dit : « O Osiris, dieu grand, et vous dieux maîtres » du cimetière, écoute-moi, car je te crie : « Que ton cœur aille avec ce que tu as prédestiné » — car dieu ne peut pas ignorer ce qu'il a fait, — afin que tes souffles de vie entrent dans » mon ventre, que ton doux vent du Nord vienne à mon nez, car me voilà juste de voix, bon » de cœur, j'ai été en faveur au palais du roi chaque jour, j'ai suivi le prince en ses allées, » et je n'ai jamais été faible en tous ses desseins, et jamais personne ne m'a dit : « Qu'est-ce » donc qu'il a fait là! » Je n'ai point tourmenté, je n'ai pas commis le mal; il n'y a jamais » eu calamité de mon fait, le mensonge n'est jamais entré en moi depuis ma naissance, mais » j'ai toujours fait ce qui était vrai au maître des deux mondes. Aussi moi, suis-je uni de cœur » au dieu, je suis venu sur les bonnes voies de l'équité, de l'amour et de toutes les vertus. » Ah! que mon âme vive, que mon lumineux prospère, que mon nom soit solide à l'extrême » dans la bouche des gens; car voici, je suis venu dans cette terre, ô âmes, pour être avec » vous au sépulcre, moi je suis l'un de vous, qui avez horreur du péché, et j'ai proclamé ce » qui est vôtre chaque jour. — C'est son fils qui vivifie son nom, le scribe Mahoui. » — (Cfr. BRUGSCH, *Mon. de l'Égypte*, pl. IV, 1 *a*.)

2° Stèle 157. — Premier registre. — Dans le cintre, , et au-dessous, en neuf colonnes verticales : . Au-dessous, à gauche, le défunt est assis, et à ses pieds, debout, se tient une petite fille revêtue d'une longue tunique blanche, . Devant lui, une table d'offrandes, avec le titre , et l'énumération des objets offerts :

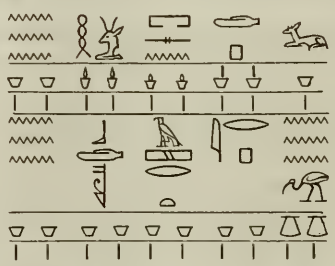

Deuxième registre. — Inscription en deux lignes horizontales : 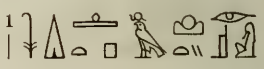

XVIII. — Stèle de grès (n° 104) arrondie au sommet. — ORCURTI, *Vest.*, n° 41; LIEBLEIN, n° 806.

Dans le cintre : au-dessous, à droite, assis, et, debout devant un autel à gauche, un homme et une femme,

Deuxième registre. — Les deux mêmes , assis devant un autel, reçoivent la libation et l'encens de leur fils,

Troisième registre. —

. «Proscynème à Osiris, dieu grand, maître d'Abydos, à Anubis dans »Tanent, aux dieux de la tombe, pour qu'ils donnent le repas funéraire, toutes les choses »bonnes et pures, des offrandes de fruits, les plantes de l'année, l'aspiration des parfums et »de l'encens sur l'autel d'Ounnofri, d'entrer et de sortir au ROSTA à la voix qui proclame les »dons d'offrandes, à sortir en âme vivante, pour me reposer sur le seuil, chaque jour, de »parcourir Tatou en ses fêtes (?), de ne pas être distingué des riches en biens! — au double »de celui qui entre avec les honneurs au lieu où est le roi et sort avec les faveurs de la »présence du souverain, T'AÏNNI.»

Deux autres monuments du même personnage sont conservés au Musée de Turin.

Le premier est un fragment de bas-relief en calcaire (n° 182), et porte dans ORCURTI *(Vestibolo)* le numéro 51. A droite, le défunt est en adoration devant Osiris : , avec . Osiris a pour légende : . A gauche, l'adoration est faite par le même

Le personnage T'aïnni n'est pas inconnu. Son tombeau, d'où proviennent les trois monuments en question, existe encore à Thèbes : il a fourni à Champollion la matière d'une notice (*Monuments de l'Égypte,* t. I, p. 484—487 et p. 830—832), à Wilkinson, à Lepsius et à Prisse d'Avennes de nombreux dessins qui permettent de reconstruire son histoire.

Une grande inscription aux trois quarts détruite nous donne la partie historique de sa biographie 11 12 13 14 15 . « J'ai suivi le dieu bon, maître » de justice, roi des deux Égyptes Menkhopririî, j'ai vu les victoires du roi qu'il a remportées » en tous les pays, quand il a amené les chefs de T'ahi captifs en Égypte, qu'il a pris toutes » leurs villes, qu'il a coupé toutes leurs plantations, et qu'il n'y a point pays qui tienne [en » son temps], et alors, moi, j'ai consolidé les victoires qu'il a remportées sur tous les pays, » en écritures, comme elles ont été faites. J'ai suivi le dieu bon, roi des deux Égyptes » Aakhopriourî, car j'ai été l'intime de mon maître. » Il avait servi un troisième roi . « J'ai suivi le dieu bon, le » maître des deux mondes Menkhopriourî, vivificateur comme Râ à jamais, et je lui ai enregistré » nombre de soldats. »

L'inscription est curieuse et aurait mérité d'être étudiée de plus près qu'elle ne l'a été. Si je la comprends bien, T'aïnni a rédigé pour le compte de Thoutmos III le récit des victoires que ce souverain avait remportées pendant ses guerres syriennes. S'agit-il ici du récit de la campagne contre Magidi, des Annales, ou de quelque inscription perdue? Je n'oserai pas affirmer qu'il soit question du récit de la campagne ou des Annales, mais les termes même qu'emploie T'aïnni me portent à le croire. Les mots , etc. indiquent en effet un récit officiel, et se retrouvent en ce sens dans les Annales. Or T'aïnni, vivant et enterré à Thèbes, revêtu de hautes fonctions, scribe, ne pouvait guères avoir rédigé d'inscriptions que pour les temples de Thèbes.

La fin de la biographie prouve que T'aïnni avait sur ses vieux jours recruté l'armée égyptienne pour Thoutmos IV. Son tombeau renferme en effet des tableaux qui nous apprennent comment se faisait l'opération : j'aurai occasion de revenir sur ce sujet. En attendant, je citerai la légende suivante qui explique l'un des titres qu'il reçoit sur les stèles de Turin : 1 2 3 4 5 6 . « Le scribe des soldats » en présence de sa Majesté, qui passe en révision les classes des conscrits, et fait connaître » à chaque homme sa position dans l'armée entière, c'est le scribe royal, le scribe des soldats » T'aïnni! » Le scribe des conscrits ou scribe des soldats faisait l'office de

notre conseil de révision : il examinait les *classes* des conscrits et les versait dans les différents corps de l'armée.

Un autre tableau nous montre en quoi consistait l'une au moins des fonctions de *basilicogrammate,* combinée avec celle de scribe des recrues. T'AÏNNI, aidé de quatre scribes, y passe en revue toute la population de l'Égypte etc. On voit qu'il s'agit ici d'une sorte de «recensement de la terre entière par devant Sa Majesté, d'une inspection de »tout le monde, de la répartition des soldats, prêtres, vassaux royaux, artisans de la terre »entière, et aussi de tous les bœufs, de toute la volaille, de tout le petit bétail».

XIX. — Deux stèles qui paraissent avoir appartenu à un même individu nommé BOKI.

La première (n° 16) est en forme de porte, et tellement empâtée par une couche de peinture moderne que je n'ai pas eu le temps d'en achever le déchiffrement. Je me suis borné à constater que l'Égyptien dont elle garde le souvenir y est appelé sous la corniche et sur le montant de droite.

La seconde porte le n° 156.

Dans le cintre, et dessous, à gauche, le défunt assis; à droite, une table d'offrandes avec l'indication de, etc. Entre les deux, trois colonnes d'hiéroglyphes, où le nom d'Ammon a été martelé

Suit l'inscription en lignes horizontales :

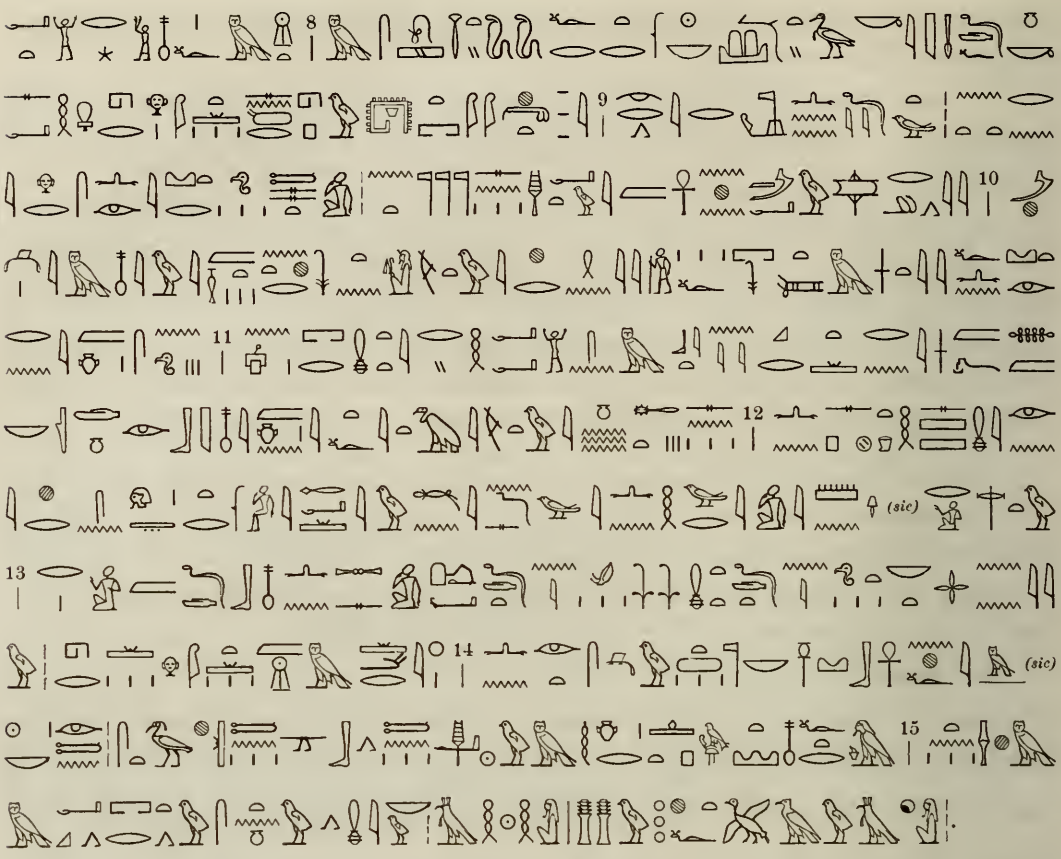

C'est la stèle que CHABAS a publiée dans les *Transactions of the Society of Biblical Archaeology*, t. V.

XX. — Stèle (n° 155) en pierre calcaire, arrondie au sommet. — ORCURTI, *Vestibolo*, n° 34; LIEBLEIN, n° 666.

Dans le cintre, à gauche, , reçoivent l'offrande du mort .

Deuxième registre. — A gauche, le défunt et sa femme 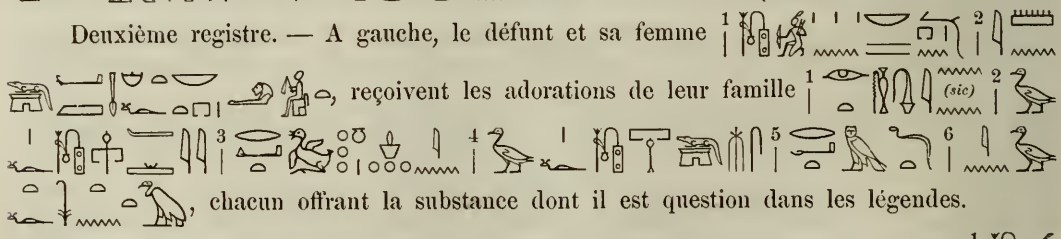 , reçoivent les adorations de leur famille , chacun offrant la substance dont il est question dans les légendes.

Troisième registre. — A gauche, le fils aîné du défunt et sa femme sont assis 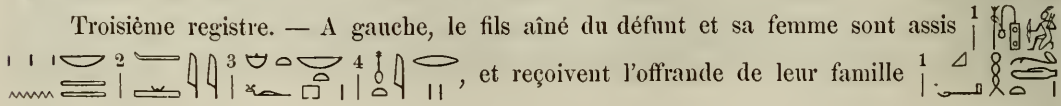 , et reçoivent l'offrande de leur famille

, chacun offrant l'objet indiqué dans la légende.

Quatrième registre. — La mère de la femme est assise et son père ; devant eux, leurs enfants , cette dernière portant les deux vases de parfum.

XXI. — Stèle (n° 99).

Dans le cintre, à gauche, Osiris et Anubis assis, et, devant eux, le défunt debout (sic) ; à droite, Hathor assise, et, devant elle, le fils du mort en adoration, ; ici vient une autre légende écrite en sens inverse de la première, . Au-dessus d'Hathor : .

Deuxième registre. — A gauche, le défunt et sa femme assis. Le commencement de leur légende est mutilé et, devant eux, leur famille leur fait l'offrande de toutes les fleurs annuelles .

Troisième registre. — A gauche NAKHTMIN est assis devant un autel avec sa femme . Devant eux, leur famille fait l'offrande .

XXII. — Statue accroupie, brisée.

Sur le rouleau de papyrus, en sept colonnes verticales : . Devant les pieds, une table d'offrande portant , et à droite, en deux colonnes verticales : , à gauche

; au-dessous, deux proscynèmes affrontés, l'un à droite à , l'autre à .

XXIII. — Deux stèles portant le nom de PAÏ, et pouvant avoir appartenu à un même personnage.

La première (n° 159) est en calcaire. — ORCURTI, *Vest.*, n° 12.

Dans le cintre à gauche, Osiris, Isis et Horus assis devant un autel chargé d'offrandes : . A droite, le défunt en adoration : .

Premier registre. — A gauche, le père et la mère du défunt assis : reçoivent l'offrande de PAÏ . A droite, PAÏ et sa femme assis, , reçoivent le proscynème de leur fils , dont le nom a été laissé en blanc.

Deuxième registre. — A gauche, Nout, debout dans son sycomore, verse l'eau de Jouvence au défunt debout devant elle . Faisant face à ce tableau, une inscription en sept lignes horizontales : (sic) . « Proscynème à Osiris Khontamentiou, dieu grand, maître d'Abydos, pour qu'il » donne tout ce qui paraît sur sa table au cours de chaque jour, les souffles délicieux qui » sortent de sa narine, ses faveurs durant le temps qu'il sera sur terre, une mémoire excellente » auprès des hommes après que les années auront passé; une perpétuité de vie avec la joie, » les provisions, les offrandes plein ses deux mains [1], une existence excellente avec des vivres

1) Litt. : « établies sur ses deux mains. »

» devant [lui]; de ne point craindre, de ne pas entendre de menaces; d'atteindre la vieillesse » sous les faveurs du roi, les membres vigoureux, sans maladie; une bonne sépulture après » la sénilité et de passer à l'état de bienheureux, le cœur réjoui de pain, d'eau, d'air; de » prendre courage[1] dans la tombe et d'en sortir en âme vivante pour s'abattre en ton temple » et recevoir ce qui paraît devant [le dieu] sur l'autel d'Ounofri! Au double du scribe PAÏ.»

La seconde stèle (n° 309).

Dans le cintre, la barque solaire , et, au-dessus, en une ligne horizontale, : au-dessous, le défunt debout en adoration, et huit colonnes verticales d'inscription :

«Adoration à Shou, proscynème à Harmakhis. — Je te donne adoration, car je vois tes » beautés, et j'adore Râ quand il se couche, le dieu vénérable, aimé, bienveillant, qui écoute » le suppliant, qui entend le faible en son appel, et la voix de qui prononce son nom arrive » jusqu'à lui! — Le scribe PAÏ.»

XXIV. — Statuette en bois (n° 178).

Sur le plat du socle commence une inscription en une colonne verticale et quatre lignes horizontales, qui se prolonge sur la tranche de gauche et finit sur la tranche de droite.

C'est un des rares exemples de statuette autre que les statuettes funéraires portant une version du chapitre VI. La statue représente un homme debout, vêtu de la shenti et marchant. Le style peut être celui de la XXe aussi bien que celui de la XVIIIe dynastie.

XXV. — Stèle en pierre calcaire (n° 100).

Dans le cintre, le disque flanqué d'une seule aile : à droite, le chacal assis à la place de l'autre aile. Au-dessous, à gauche, le dieu Osiris assis , et, derrière lui, la légende ainsi répétée. Devant lui, une table d'offrandes, avec le défunt debout et sa femme, derrière laquelle se tient accroupie un petit garçon

1) Litt. : «durcir le cœur». BRUGSCH, *Dict.*, p. 1546; ⲧⲱⲙ ⲛ̄ϩⲏⲧ, *Obduratio cordis.*

Premier registre. — A gauche, le défunt assis et sa mère 1 2 3 4 5 6 (*sic*, peut-être pour : sa mère NOFRITARIT). Sous le fauteuil est accroupie (à moitié en hiératique). Le proscynème : 1 2 3 4. A droite, est assis , avec une fille accroupie sous son fauteuil . Devant lui, l'offrande est faite 1 2 3 4 (*sic*) 5 .

Deuxième registre. A gauche, assise devant un autel, reçoit l'offrande de et de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 accroupis.

Troisième registre. 1 2 (*sic*) 3 4 (*sic*) 5 (*sic*) 6 .

XXVI. — Stèle en calcaire (n° 165).

Dans le cintre, à gauche , à droite , et, au-dessous, à gauche 1 2, derrière lequel est le 1 2; à droite, le défunt seul debout 1 2 3 4 5 6 .

Suit une inscription en lignes horizontales : 1 2 3 (*sic*) 4 (*sic*) 5 .

XXVII. — Palette en albâtre portant en haut , en une ligne horizontale; sur les côtés, en colonnes verticales, à droite : , à gauche : (sic) . Sur les différents v. BIRCH, *Mémoire sur une patère égyptienne,* in-12°, 1858, DEVÉRIA, *Notice de quelques antiquités relatives au basilicogrammate Thouti,* in-12°, Paris 1858, MASPERO, *Études égyptiennes,* t. I, 1er fascicule.

Au même ont appartenu trois vases en albâtre dont voici la légende :

1° 1 2 .

2° 1 2 .

3° 1 2 .

Cette dernière légende indique une expédition au pays des parfums.

XXVIII. — Deux monuments d'un certain .

1° Un coffret funéraire à son titre 1 2 3 .

2° Stèle en calcaire (n° 101). — ORCURTI, *Vestibolo,* n° 70; LIEBLEIN, n° 810.

Dans le cintre, à gauche, Osiris momie, coiffé , assis , et, derrière lui, Isis et Nephthys debout, étendant les ailes 1 2 3 , avec Anubis à tête de chacal; devant eux, l'autel et le défunt, debout, offrant ▽ et 1 2 3 4 .

Au-dessous, une ligne d'inscription horizontale, qui se rattache à la grande inscription du bas de la stèle, puis, au-dessous, dans le deuxième registre, une scène de lamentations. A gauche, la sœur du défunt, , est assise devant un autel. Deux femmes et un homme accroupis, une femme debout, pleurent sur elle, avec force gestes, 1 2 3 4 5 (?) 6 7 .

Suivent huit lignes d'inscription horizontale, qui se rattachent à la ligne qui surmonte le second registre : 1 2 3 4 5 6 7

. « Proscynème à Osiris, maître d'Occident : « O toi Thot, ami de la vérité, » qui vois au fond des cœurs, donne-moi du pain, etc. . . . ., à chaque jour et à chaque fête, » [accorde-moi] de recevoir des gâteaux dans la chapelle, lors de la fête de la vallée funéraire, » en présence des maîtres de l'éternité, de ne pas être repoussé des portes du ciel inférieur, » d'y entrer et d'en sortir avec Râ, de me promener comme les maîtres de l'éternité, de me » reposer dans ma syringe à l'égal de tout juste comme moi, qui hait le mensonge et ne se » lie point à qui le fait, d'être dans les cohortes des justes, de m'asseoir en présence d'Oun- » nofri, d'adorer le disque solaire, de voir Râ, de respirer le doux souffle du Nord. — Au double » du prêtre portier d'Ammon qui écoute le suppliant (?), celui qui parcourt la maison de son » père avec l'encens et la libation, NAÏ, fils de KHAMNOSHEMÏT (?). »

XXIX. — Une série de monuments des , provenant de Sheikh Abd-el-Gournah.

1° Stèle (n° 164) en calcaire.

Dans le cintre, le disque ⊙ sur le , entre deux cynocéphales dans la posture d'adoration.

Au-dessous, à gauche, et assis, Osiris, , devant lequel est un autel portant les quatre enfants d'Horus debout avec leurs têtes caractéristiques. A droite le défunt et sa femme debout, cette dernière agitant le sistre, et, entre les deux, une toute petite fille , probablement .

2° Un grand vase en terre cuite, sur lequel tracé à l'encre, le nom (ORCURTI).

3° Deux grands vases en terre cuite, dont l'un porte, grossièrement dessinées, des figures de divinités .

4° Un grand vase de même type, .

5° *Id.* au nom de .

6° *Id.* .

7° Trois vases , sans compter cinq ou six autres vases dont la légende à moitié effacée trahit la même origine. Ils ont tous servi, comme le prouve la formule, à contenir des figurines funéraires.

8° Coffret à figurines du .

Je rattacherai à la même série, la stèle pointue en pierre calcaire (n° 92) : il se pourrait cependant qu'elle ne lui appartînt pas et provînt d'Abydos.

Dans la pointe, la barque solaire , portant à la proue et à la poupe un cynocéphale accroupi dans la pose d'adoration : à droite et à gauche, sous la barque, un poisson de l'espèce . Cette variante des deux yeux et des deux chacals est assez rare.

Au-dessous, le premier registre cintré a pour bordure une bande d'hiéroglyphes, formée de deux proscynèmes affrontés par le milieu; à gauche, (sic) à droite, Dans le tableau même sont représentés Osiris, assis, et Isis, debout, derrière laquelle se dresse : (sic). Devant eux, sur un support en fleur de lotus épanouie, sont debout les quatre génies funéraires, Amsit, Hapi, etc., et, par derrière, le mort et sa femme qui agite un sistre :

La famille défile au second registre : . Tous ces personnages tiennent à la main des objets d'offrandes, le premier une grande fleur de lotus, la seconde un bouquet, le troisième un luth, les autres des fleurs.

Le dernier registre se compose de deux lignes d'inscription horizontale :

IV.

Il est souvent fort difficile de distinguer les monuments de la XIXe et de la XXe dynasties de ceux des dynasties précédentes. Ce n'est donc sous toute réserve que j'établis cette distinction, parmi les objets que possède le Musée de Turin. Quant aux monuments des époques postérieures, j'ai pensé que je pouvais me dispenser de les reproduire. Ceux qui possèdent quelque valeur ont été publiés déjà par le savant M. ROSSI, le conservateur du Musée.

I. — Stèle en calcaire, oblongue (n° 172).

Un seul registre, divisé en deux scènes. Au centre de la stèle, le disque solaire ailé de petites dimensions, sous lequel sont figurés dos à dos, à droite : sous sa forme ordinaire, coiffé ; à gauche : à tête de chacal. — Devant Osiris, un scribe en adoration : . Devant Anubis, autre scribe :

XIXe dynastie.

II. — Panneau en calcaire (n° 37).

Figure humaine tenant, de chaque main, le sceptre panégyrique, d'où pend, à droite, le cartouche [illegible], à gauche le cartouche [illegible], de Ramsès II jeune, et associé à son père Séti Ier.

XIXe dynastie.

III. — Stèle cintrée, en calcaire (n° 166).

Trois registres.

Dans le cintre, à gauche, la triade d'Abydos, [illegible] assis, [illegible] et [illegible] debout, reçoivent l'hommage de Pinahsi, en costume militaire, tenant à la main droite l'emblème de son grade [illegible]; derrière lui sont debout deux femmes, avec la légende : [illegible].

Au registre du milieu, Pinahsi et les deux femmes sont assis à droite : [illegible]. Ils reçoivent l'hommage du [illegible] debout, et d'un homme et de quatre femmes assis [illegible]

Le défilé de la famille continue, au registre inférieur, par quatre femmes, un homme, trois femmes, un homme, une femme, deux hommes, dont voici les noms : [illegible]. La liste renferme une série de noms rares et curieux : *Celui qui est dans le bassin d'Isis* et *Celui qui est dans le bassin d'Ammon, Celle qui fait l'accouchement*, épithète d'Hathor, présidant à la naissance, *Dame de Kapout*, autre épithète d'Hathor identifiée à la Beltis de Byblos, *L'aviron dans Thèbes*. Il y a dans tout cela une trace d'influence étrangère, plus probablement sémitique.

noms curieux

XIXe dynastie.

IV. — Stèle cintrée en calcaire (n° 178).

Dans le cintre [illegible], et au-dessous, à gauche, un [illegible] tout doré, assis dans un naos. Devant lui, trois personnages, un homme et deux femmes, bracelets et colliers dorés, sont debout : [illegible] (sic) [illegible].

Au second registre, Nibnoutirou est debout [illegible], et sa femme [illegible] est accroupie derrière lui. Ils font l'offrande au père du mort et à sa femme : [illegible].

Au-dessous, un proscynème en trois lignes : [illegible]

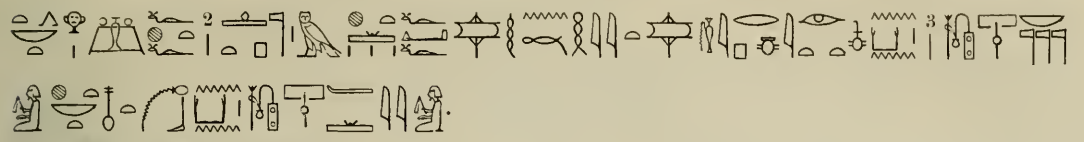

XIX—XXe dynasties.

V. — Stèle pointue en calcaire (n° 91).

Dans la pointe, le entre les deux chacals couchés. Dans le cintre, sous la pointe, ; à gauche, assis, et, derrière lui, debout côte à côte, chacune avec son nom sur la tête. Devant eux, deux hommes sont debout, les bras levés dans la posture de l'adoration :

Les deux registres renferment une procession de famille. DEUXIÈME REGISTRE : (sic) (sic) . Toutes ces femmes sont debout, les bras levés dans la posture de l'adoration. TROISIÈME REGISTRE : . Ce dernier est tout petit, faute de place : le gendarme An a le costume militaire.

XIXe ou XXe dynasties.

VI. — Plaque en terre émaillée bleu sombre (n° 68), sur laquelle les figures et les hiéroglyphes sont dessinés en émail bleu turquois. A gauche, debout, en forme de momie reçoit l'hommage du , vêtu d'une longue robe flottante.

XIXe dynastie.

VII. — Stèle cintrée en calcaire (n° 177).

Dans le cintre, à gauche, un dieu assis et une déesse debout, Ammon et Mout, légende mutilée : , devant Osiris, Phtah, Isis et Hor assis, légendes également mutilées :

Au second registre, toute une famille est assise, formée d'un homme et de six femmes, dont les deux dernières sont accroupies sous le siège de la dernière : . Les deux derniers personnages ont pour toute légende : . Devant eux, table d'offrandes présentée par « leur fils qui perpétue leur

nom » : 1 2 3 4 5 6 7.

Le dernier registre est disposé d'une manière un peu confuse. A droite est Nout dans le sycomore, versant l'eau de Jouvence : 1 2; l'action de Jouti est rendue par les mots 1 2 3 4, et l'effet de l'eau qu'il boit par les mots , disposés en une colonne verticale dans le champ de la stèle. En face, un proscynème de trois lignes horizontales, interrompu brusquement au milieu de la troisième ligne : 1 2 3.

XIXe ou XXe dynasties.

VIII. — Stèle cintrée en calcaire (n° 160).

Dans le cintre, sont assis, à gauche : 1 2 et , devant lesquels sont debout, à droite : 1 2 3 4 5 6 7.

Au registre suivant, à gauche, sont assis : 1 2 3 4 5, et, derrière celle-ci, debout et nue, . Ils reçoivent l'hommage de trois de leurs fils debout, 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10.

Troisième registre, suite de la famille, un homme, deux femmes, trois hommes : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16.

XIXe ou XXe dynasties.

IX. — Fragment de calcaire oblong, détaché de la paroi d'un tombeau (n° 156). C'est un débris de scène d'offrande, comme l'indique la légende 1 2 3 4 5 6 7 8 9.

XIXe ou XXe dynasties.

X. — Stèle cintrée en calcaire blanc (n° 277).

Une femme debout, sans nom, adore un dieu-momie, à tête d'épervier, surmontée du disque : 1 2 3 .

XXe dynastie.

XI. — Stèle cintrée, en calcaire blanc (n° 317).

1 2 3 debout, dans un grand manteau frangé, fait l'offrande à Harmakhis, à tête d'épervier.

De la XXIIe ou de la XXVIe dynasties.

XII. — Stèle cintrée en calcaire blanc (n° 318).

A droite, la déesse est assise, coiffée du vautour que surmontent les deux cornes et le disque. Devant elle, un personnage de même nom, debout, présente l'autel : 1 2 3 .

XXe ou XXIe dynasties.

XIII. — Stèle cintrée, en calcaire blanc (n° 162).

Dans le cintre , et dessous, adossés, à gauche : , à droite : 1 2 , reçoivent l'hommage d'un même personnage 1 2 3 4 et 1 2 3 4 , debout devant eux.

Au second registre, le mort et sa femme 1 2 3 4 reçoivent à leur tour l'hommage de leur fils : 1 2 3 4 (sic) 5 6 .

Au-dessous, deux lignes horizontales de proscynème : 1 2 . Le bas de la stèle est brisé : le reste de l'inscription a disparu.

XXe ou XXIe dynasties.

XIV. — Stèle cintrée, en calcaire blanc (n° 284).

Dans le cintre, la barque portant le disque entre deux cornes , et, au-dessus, la légende en une seule ligne horizontale : . Au-dessous, inscription en neuf colonnes verticales : 1 2 3 4 5

. A l'angle droit de ce registre, le défunt accroupi porte sur son épaule. C'est lui qui prononce le discours : « Je suis celui qui dit : Qu'on me place à côté » (en face?) de Iaôh sur la barque, pour qu'il me fasse voir la grandeur de sa force à la » face de la Terre-Entière. Je chante tes vertus aux poissons dans le fleuve, aux oiseaux dans » le ciel, pour qu'ils disent aux enfants de leurs enfants : « Révérez Thot le dieu des paci- » fiques! Qu'on se le répète »

XV. — Fragment de calcaire blanc (n° 115).

Le personnage , en grand costume d'apparat, est assis devant une table chargée d'offrandes.

XXe dynastie.

XVI. — Stèle cintrée, en calcaire (n° 125).

Un seul registre. A droite, une tête d'Hathor surmontée du sistre et posée sur un naos , avec la légende . A gauche, sur un autre naos, un *menât* portant, en A, la légende .

XXe dynastie.

XVII. — La collection des cônes funéraires n'est pas très nombreuse, et presque tous les cônes qu'elle renferme appartiennent à des personnages postérieurs à la XXe dynastie. En voici la liste :

1° Cône portant une inscription de quatre lignes horizontales : .

2° Cône portant une inscription de quatre lignes horizontales : . Deux exemplaires identiques se trouvent au Musée.

3° Cône portant une inscription de quatre lignes horizontales : .

4° Cône portant une inscription de quatre lignes horizontales : .

5° Cône portant une inscription de quatre lignes horizontales : .

6° Cône portant une inscription de quatre lignes horizontales : .

7° Dans le haut la barque solaire qu'adorent à droite et à gauche deux hommes agenouillés sur le signe . Au milieu, deux colonnes verticales de légendes affrontées. A

droite : ; à gauche, . Tous ces cônes se rapportent au personnage Montoumhâït, qui était prince de Thèbes au moment de la conquête assyrienne, et dont M. MARIETTE a découvert un monument à Karnak.

8° Dans le haut, la barque solaire qu'adorent deux hommes agenouillés, l'un à droite, l'autre à gauche. Dans le milieu, deux colonnes verticales d'inscription affrontées, à droite : à gauche : ? .

9° Cône portant une inscription en trois colonnes verticales : . Le Musée possède neuf exemplaires identiques de ce cône.

10° Cône portant l'inscription en une colonne verticale. Le Musée en possède quatre exemplaires identiques.

11° Cône portant l'inscription , en deux colonnes verticales. Le Musée en possède quatre exemplaires identiques.

Les cônes sont la reproduction en terre cuite de l'offrande , qu'on voit si souvent sur la main des rois et des prêtres.

XVIII. — Groupe en calcaire (n° 179).

Homme et femme, assis sur un siège, avec leur enfant : manquent les têtes. Sur le côté gauche du siège, l'inscription suivante en cinq colonnes verticales : . — Sur le côté droit, est une petite fille debout, nue, sauf une ceinture qui serre les hanches, les chairs roses, d'un faire charmant de simplicité et de délicatesse, avec la légende : le nom n'a pas été écrit. Une autre légende, commencée sur le même côté du siège par deux colonnes verticales, se termine par une ligne horizontale : .

XXe dynastie.

XIX. — Groupe en calcaire (n° 180).

Deux femmes, la mère et la fille : par une singularité assez rare dans l'art égyptien, le sculpteur a marqué la différence d'âge entre les deux. Sur la robe de la mère, en une seule colonne verticale : ; sur la robe de la fille, . Sur le côté gauche du siège : . Sur le côté droit, légende de la fille : .

XXe dynastie.

XX. — Statue en calcaire (n° 190).

Elle a été faite pour une femme dont le nom, jadis gravé sur le tablier de la robe, a été surchargé plus tard par le nom du possesseur actuel. Sur le devant de la robe, en une seule colonne verticale : . Sur le côté gauche du siège, en trois colonnes

verticales : 1 2 3 . Cfr. p. 140, n° III, d'autres noms de femme commençant par .

XXe dynastie.

XXI. — Groupe en calcaire (n° 191).

Amenmos et sa femme Takhâ. Sur le tablier de l'homme, en une colonne verticale : (sic) ; sur celui de la femme, également en une colonne verticale : . Sur le côté gauche du siège, légende de l'homme en quatre colonnes verticales : 1 2 3 4 . Sur le côté droit du siège, légende de la femme en quatre colonnes verticales : 1 2 3 4 .

XXe dynastie.

XXII. — Statue en basalte noir (n° 182).

D'après le style et la forme du nom, cette statue pourrait bien être de la XIIIe dynastie : le travail en est pourtant assez grossier pour que je n'ose rien décider à cet égard. Dans le dos, légende en une seule colonne verticale : (sic). Sur le plat du socle, à côté des pieds, une inscription en cinq lignes horizontales : 1 2 3 4 5 .

XXIII. — Statue en calcaire (n° 176).

La statue assise est dédiée à Mâ par son frère SENNOFRI, comme l'indique la légende gravée sur le côté gauche du siège en quatre colonnes verticales : 1 2 3 4 .

XXe dynastie.

XXIV. — Statue en calcaire (n° 189).

Statue assise, dédiée à PATII par sa mère KHAÏTSOUTEN. Sur le côté gauche du siège, en quatre colonnes verticales : 1 2 3 4 .

XXe dynastie.

XXV. — Statuette en bois (n° 213).

Charmante statuette en bois représentant une toute jeune fille debout, nue, les mains collées aux côtés; les cheveux sont rabattus en frange sur le front, et la grande tresse retombe sur l'oreille droite. C'est un chef-d'œuvre comparable aux statuettes les plus soignées de l'Ancien-Empire. Sur le plat du socle, une légende en quatre lignes horizontales qui se continue en une ligne sur la tranche gauche : 1 2 3 4 5 .

XXe dynastie.

XXVI. — Statue debout. Devant les pieds, sur le plat du socle, en quatre lignes horizontales : 1 2 3 4 (*sic*) pour . Sur la tranche gauche du socle, en une seule ligne, (*sic*) pour . — Ce morceau pourrait être de la XXIe dynastie.

XXVII. — Cette statue pourrait appartenir au Siamon qui a dédié la statue précédente. Elle porte sur le devant du tablier, en une seule colonne verticale : . Sur le plat du socle, en cinq lignes horizontales : 1 2 3 (*sic* pour) 4 5. Sur la tranche : .

XXVIII. — Statue de scribe, debout, portant un bâton d'enseigne surmonté d'une tête de bélier. Sur le devant de la robe, en une seule colonne verticale : (*sic* pour). Le bâton d'enseigne portait une longue légende, sur laquelle le nom de est seul visible. Dans le dos, deux proscynèmes affrontés, chacun en une colonne verticale. A droite : . A gauche : (?). Sur le côté, son fils avec la légende : 1 2.

XXe dynastie.

XXIX. — Statuette en calcaire (n° 178).

Femme assise. L'inscription commence au côté gauche du siège par deux colonnes verticales, continue au dossier, sous , en deux colonnes verticales, et se termine sur le côté droit : 1 2 3 4 5 6.

XXe dynastie.

XXX. — Statue en basalte verdâtre (n° 31).

Scribe accroupi, les genoux au menton. Sur sa robe, inscription en huit lignes horizontales : 1 2 3

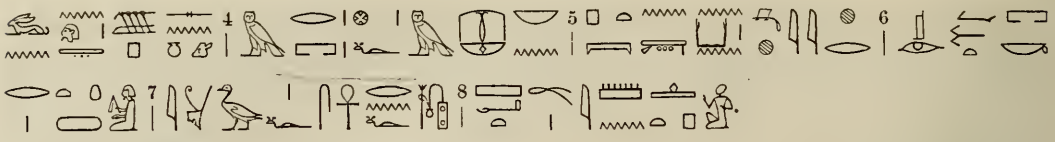

XXe dynastie.

XXXI. — Scribe accroupi : la tête manque. Les légendes sont fort endommagées et paraissent avoir été martelées de parti pris. On distingue encore partie de la colonne verticale tracée dans le dos : 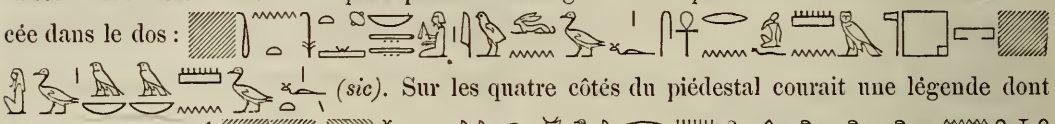 *(sic)*. Sur les quatre côtés du piédestal courait une légende dont voici les débris : 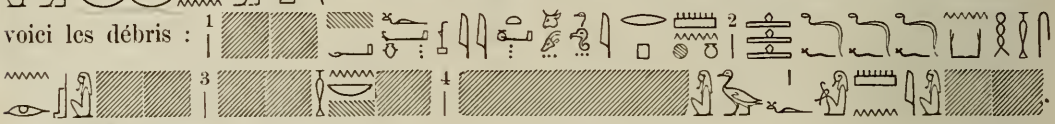

XXe dynastie.

XXXII. — Statue en calcaire fin (n° 213).

Statue de femme assise. Légende commençant en trois lignes sur le côté droit du siège, continuant en deux lignes sur le côté gauche : 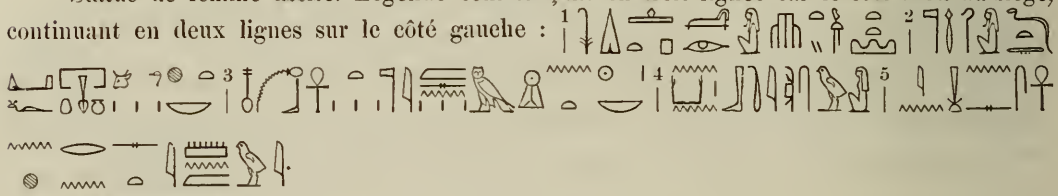

XXe dynastie.

XXXIII. — Statue en calcaire (n° 34).

Statue assise du capitaine de gendarmerie PIKA. Sur le côté droit du siège, inscription en trois colonnes verticales : ; sur le côté gauche : 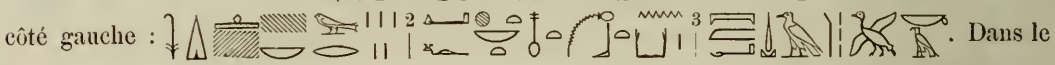 . Dans le dos, inscription mutilée, en une colonne verticale : 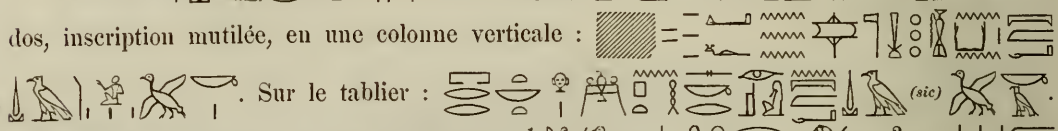 . Sur le tablier : 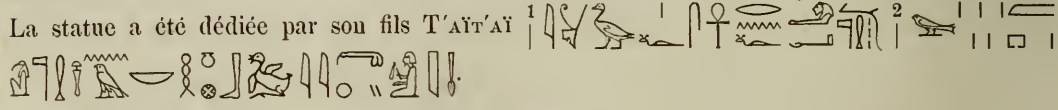 *(sic)*.

La statue a été dédiée par son fils T'AÏT'AÏ

XXe dynastie.

XXXIV. — Statue en granit.

Homme vêtu d'un grand manteau, avec la légende : 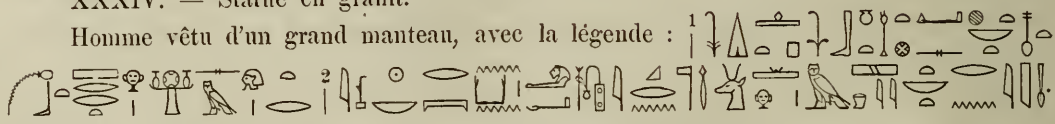

XXe dynastie.

XXXV. — Statue en granit.

Statue de granit représentant un homme accroupi, avec une figure d'Ammon martelée :

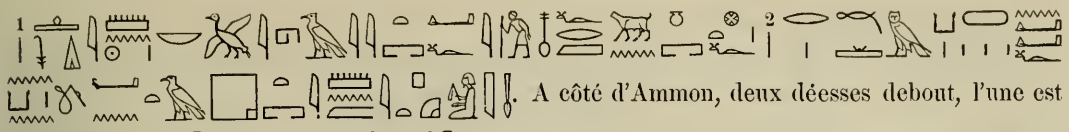
A côté d'Ammon, deux déesses debout, l'une est
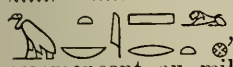
, l'autre
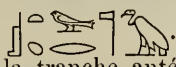
. Sur la tranche du socle, deux légendes affrontées, commençant au milieu de la tranche antérieure par la partie commune

; à droite, par
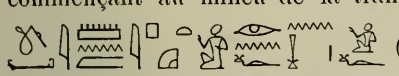
(sic); à gauche,
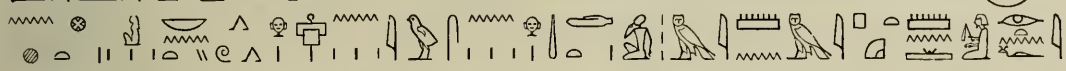
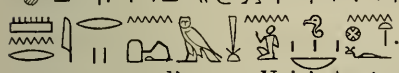
. «Vous tous, hommes et femmes libres qui viendrez après »nous, vous direz : «Voici Aménophis le stable, à qui Ammon a donné pour compagnon »d'armes comme frère tous les hommes de sa ville».

XXe dynastie.

XXXVI. — Stèle en calcaire blanc (n° 150).

Le bélier debout, avec un serpent lové entre les deux cornes. Au-dessus, en une ligne horizontale,

; au-dessous, en une seule ligne horizontale,
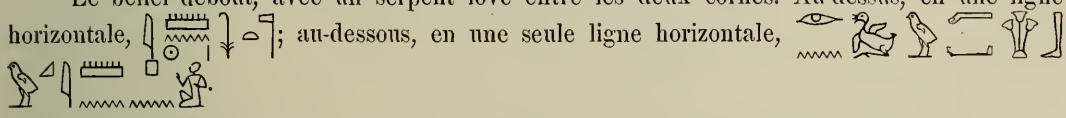
.

XXe dynastie.

XXXVII. — Stèle en calcaire.

Une antilope à longues cornes, couchée, et devant elle, en une seule colonne verticale, la légende :

.

XXe dynastie.

XXXVIII. — Statue en granit gris (n° 26).

C'est un prêtre agenouillé, tenant devant lui un naos : la statue est à moitié brisée. Sur le haut du naos est l'inscription suivante :

Sur les deux montants du naos, se trouvent les deux inscriptions suivantes qui complètent la précédente : A droite,
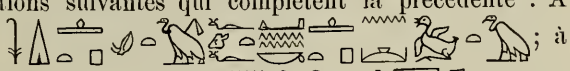
; à gauche,

, et devant les genoux, sur le plat du socle,
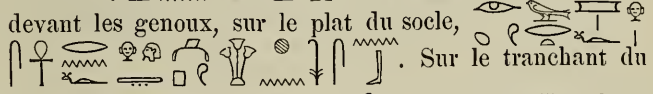
. Sur le tranchant du socle, inscription mutilée :
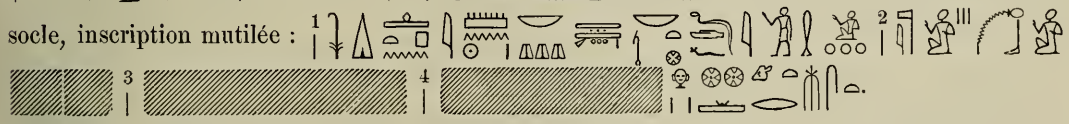
.

Epoque saïte.

XXXIX. — Statue en calcaire (n° 202).

Homme assis. Devant, sur le tablier, en une colonne verticale :
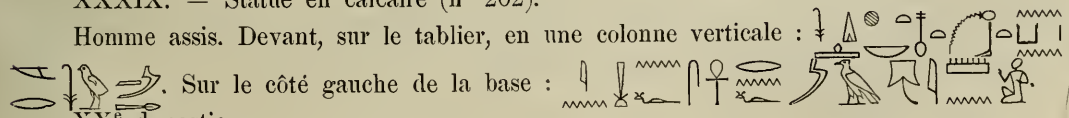
. Sur le côté gauche de la base :

.

XXe dynastie.

XL. — Statuette en calcaire (n° 177).

Femme en costume ordinaire. Sur le côté droit, inscription tracée à l'encre : 1 2 3.

XXe dynastie.

XLI. — Statuette en calcaire (n° 192).

Sur le côté, inscription en quatre lignes : 1 2 3 4. Ce monument est probablement de la XIIIe ou de la XIVe dynastie.

XLII. — Statuette en calcaire (n° 37).

Inscription en deux lignes verticales : 1 2.

XXe dynastie.

XLIII. — Base de statuette en bois. Sur le plat du socle, inscription en une ligne verticale et trois lignes horizontales : 1 (sic) 2 3 4.

Epoque saïte.

XLIV. — Statuette naophore mutilée, en granit gris, au nom de 1 2. Sur la base, inscription en deux lignes, formée de deux proscynèmes affrontés, commençant au milieu de la tranche de face. A droite : 1 2 3 4 5 6. A gauche : 1 2 3 4 5 6. Dans le dos, en deux colonnes verticales : 1 2 (sic).

Epoque saïte.

XLV. — Fragment de bas-relief (n° 27).

Le roi Hakori, casqué, debout, offre à la déesse Mout. Au-dessus du roi, la légende : 1 2, et devant lui, . La déesse Mout est debout, le sceptre à la main, coiffée du vautour que surmonte : devant elle, la légende, . — Style déplorable.

XXIXe dynastie.

XLVI. — Fragment de bas-relief, en calcaire (n° 38), portant les restes de trois lignes. Dans la première, débris du cartouche prénom de Nectanébo II, puis 2 [illegible] 3 [illegible].

XXXe dynastie.

XLVII. — Stèle en calcaire blanc (n° 171).

A gauche, [illegible] debout, reçoit l'hommage de toute une famille : 1 [illegible] 2 [illegible] 3 [illegible] 4 [illegible] 5 [illegible] 6 [illegible] 7 [illegible] 8 [illegible] 9 [illegible] 10 [illegible].

Epoque saïte.

XLVIII. — Petite stèle sans représentation (n° 1124 du *Cat.* d'ORCURTI), portant deux lignes de proscynème horizontal : 1 [illegible] 2 [illegible].

Les armoires renferment un certain nombre d'objets appartenant à cette époque, des briques estampées au nom de [illegible] (avec la variante [illegible]); des boîtes à collyre, dont l'une au nom de [illegible] sans titres, porte deux yeux [illegible], un sur chaque étui, servant à désigner quel collyre servait pour l'œil droit, quel pour l'œil gauche; des palettes en bois, entre autres celle d'Ani, qui porte un double proscynème, terminé par le nom et les titres du propriétaire, à droite [illegible], à gauche [illegible] (*sic*) [illegible], et dessous 1 [illegible] 2 [illegible]. Les coffrets funéraires sont assez nombreux. L'un d'eux, très joli, est du [illegible], tout couvert de figures finement dessinées. Sur la face principale le mort, assis sous le sycomore de Nout, reçoit l'eau de jeunesse : son âme, représentée par l'épervier à tête humaine, sans bras, est sous le fauteuil et boit à même un grand vase l'eau de la déesse. Un autre coffret appartient à 1 [illegible] 2 [illegible] 3 [illegible] 4 [illegible] : c'est d'un roi de la XXe dynastie qu'il devait être blanchisseur. Un autre coffret, peint en rouge, était à [illegible] : trois des canopes qu'il renfermait sont au Musée et portent le nom du propriétaire. Un vase à parfums appartenait à la princesse [illegible]. Une stèle de la XXe dynastie, toute engluée de rouge (n° 298), a une représentation mythologique des plus curieuses : un bélier, [illegible], un hippopotame debout 1 [illegible] 2 [illegible], et derrière elle, deux petits hippopotames marchant, le premier [illegible] et le second [illegible]. Le conservateur adjoint, M. LANZONE, se propose de la publier dans le *Dictionnaire de Mythologie égyptienne* qu'il prépare en ce moment. Enfin, j'ai négligé de reproduire des monuments trop connus comme la stèle de Takelot, donnée déjà par CHAMPOLLION, ou faux, comme une stèle de Shabak, et une statue aux cartouches d'un Thoutmos. Je crois que la direction du Musée de Turin a eu raison de laisser les monuments faux exposés dans les galeries. Je voudrais qu'on en fît autant partout et qu'on mît dans les catalogues les raisons qui nous permettent de déclarer que tel ou tel objet n'est pas authentique : on formerait de la sorte, à peu de frais, l'éducation archéologique du public.

(A suivre.)

FRAGMENTS

DE

MANUSCRITS THÉBAINS DU MUSÉE DE BOULAQ.

PAR

URBAIN BOURIANT.

II.

HAGIOGRAPHIES.

3° VIE DE S^T SCHENOUDI.

Ce fragment se compose de quatre pages numérotées 45, 46, 47 et 48; il devait faire partie d'un manuscrit contenant la vie de St Schenoudi et peut-être celles de quelques autres personnages vénérables de l'Eglise copte. C'est du moins ce qui semble résulter de la ressemblance d'écriture que l'on constate entre le fragment n° 3 et celui qui suit. L'écriture est fort belle, mais l'encre a pâli en différents endroits et quelques lettres ont disparu, qu'il est heureuement assez facile de restituer.

(ⲙⲉ̅)ⲃⲟⲗ ⲉ̀ϫⲙ̅ ⲡⲉϊⲉⲣⲟ. ⲁϥϫⲓ̈ⲧϥ̅ ⲉ̀ⲡⲉⲥⲏⲧ ⲉ̀ⲛ̀ⲙⲟⲟⲩ. ⲁϥⲱⲙⲥ̅ ⲛ̅ⲙ̅ⲙⲁϥ. ⲁⲩⲱ ⲙ̅ⲡⲟⲩⲕⲟⲧⲟⲩ ⲉ̀ⲛⲁⲩ ⲉ̀ⲣⲟϥ ϣⲁ ⲉ̀ϩⲣⲁⲓ̈ ⲉ̀ⲛⲟⲟⲩ ⲛ̅ϩⲟⲟⲩ. ⲛⲙⲛ̅ⲛϣⲉ ⲇⲉ ⲧⲏⲣϥ̀ ⲁⲩⲱϣ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ⲉⲩϯⲉ̀ⲟⲟⲩ ⲙ̅ⲡ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ ⲉ̀ϫⲙ̅ ⲛ̀ϫⲓ̈ⲕⲃⲁ ⲙ̅ⲡ̀ϩⲉⲗⲗⲏⲛ ⲛ̀ⲁⲥⲉⲃⲏⲥ ⲉ̀ⲧⲉⲙⲙⲁⲩ. ⲉ̀ⲁⲡ̀ϣⲁϫⲉ ⲉ̀ⲧⲉⲛϩ ϫⲱⲕ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ⲉ̀ϫⲱϥ ϫⲉ ⲉ̀ⲣⲉ ⲡ̀ⲙⲟⲩ ⲉⲓ̈ ⲉ̀ϩⲣⲁⲓ̈ ⲉ̀ϫⲱⲟⲩ ⲙⲁⲣⲟⲩⲃⲱⲕ ⲉ̀ⲡⲉⲥⲏⲧ ⲉ̀ⲁ̀ⲙⲉⲛⲧⲉ ⲉⲩⲟ̀ⲛϩ̀.:. ⲁⲩϫⲟⲟⲥ ⲇⲉ ⲟⲛ ϫⲉ ϩⲙ̅ ⲡⲉⲟⲩⲟ̀ⲉⲓϣ ⲛ̀ⲧⲁϩⲏⲣⲁⲕⲗⲓ̈ⲟⲥ ϫⲓ̈ ⲛ̅ⲧⲁⲣⲭⲏ ⲛ̀ⲑⲏⲃⲁⲉⲓ̈ⲥ ⲛⲉ ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ ⲡⲉ ⲉϥⲉⲣϩⲟⲧⲉ ϩⲏⲧϥ̅ ⲙ̅ⲡ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ. ⲁⲩⲱ ⲛⲉϥⲃⲏⲕ ⲉⲣⲁⲧϥ̅ ⲙ̅ⲡⲉⲡⲣⲟⲫⲏⲧⲏⲥ ⲉ̀ⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲁ̀ⲡⲁ ϣⲉⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛ̀ϩⲁϩ ⲛ̀ⲥⲟⲛ. ⲉϥⲥⲟⲡⲥ̅ ⲙ̅ⲙⲟϥ ⲉⲧⲣⲉϥϣⲗⲏⲗ ⲉ̀ϫⲱϥ ⲛ̀ⲧⲉ ⲡ̀ϫⲟⲉⲓ̈ⲥ ⲥⲟⲩⲧⲱⲛϥ̅ ϩⲉⲙⲡⲉⲧⲉⲣⲁⲛⲁϥ. ⲁⲥϣⲱⲡⲉ ⲇⲉ ⲛ̀ⲟⲩⲥⲟⲡ ⲉⲧⲣⲉ ⲛ̀ⲃⲁⲣⲃⲁⲣⲟⲥ ⲛⲁⲛ̀ⲟⲩⲃⲁ ⲙ̅ⲛ̀ ⲛ̀ⲃⲁⲗⲉϩⲙⲟⲩ ⲃⲱⲕ ⲉϩⲏⲧ. ⲁⲩϫⲓ.

(ⲙⲋ̅)ⲛ̀ⲟⲩⲛⲟⲗⲓⲥ ⲉⲩⲟⲩⲱϣ ⲉ̀ⲉⲣⲛⲟⲗⲉⲙⲟⲥ ⲙ̅ⲛ̀ ⲛⲉⲭⲣⲏⲥⲧⲓ̈ⲁⲛⲟⲥ.:. ⲉϥⲃⲏⲕ ⲇⲉ ⲉ̀ⲡ̀ⲡⲟⲗⲉⲙⲟⲥ ⲛ̀ϭⲓ ⲛ̀ⲇⲟⲩⲝ ϩⲏⲣⲁⲕⲗⲓ̈ⲟⲥ.:. ⲁϥⲉⲓ̈ ϣⲁⲡⲉⲛⲉⲓ̈ⲱⲧ ⲉ̀ⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲁ̀ⲡⲁ ϣⲉⲛⲟⲩⲧⲉ. ⲁϥⲥⲉⲡⲥⲱⲡϥ̅ ⲉⲧⲣⲉ ϣⲗⲏⲗ ⲉ̀ϫⲱϥ.:. ⲁⲩⲱ ⲁϥⲡⲁⲣⲁⲕⲁⲗⲉⲓ̈ ⲙ̅ⲙⲟϥ ⲉⲧⲣⲉϥⲧⲁⲙⲓ̈ⲟ ⲛⲁϥ ⲛ̀ⲟⲩⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ ⲛ̀ϣⲉ ϩⲛ̅ ⲛⲉϥϭⲓϫ ⲙ̅ⲙⲓⲛ ⲙ̅ⲙⲟϥ. ⲁⲩⲱ ⲁϥⲧⲣⲉⲩⲧⲟⲕϥ̅ ⲉⲩⲕⲟⲛⲧⲟⲥ ⲛ̀ϣⲉ. ⲁϥⲕⲁⲁϥ ⲉϥϩⲓ̈ⲑⲛ ⲙ̅ⲙⲟϥ ⲉ̀ϥⲃⲏⲕ ⲉ̀ⲡ̀ⲡⲟⲗⲉⲙⲟⲥ.:. ⲁⲩⲱ ⲁϥⲡⲁⲧⲁⲥⲥⲉ ⲛ̀ⲛⲉⲃⲁⲣⲃⲁⲣⲟⲥ ⲉ̀ⲧⲉⲙⲙⲁⲩ ϩⲛ̅ ⲟⲩⲛⲟϭ ⲛ̀ⲗⲩⲡⲉⲓ.:. ϩⲱⲥⲧⲉ ⲛ̀ⲥⲉϣⲁϫⲉ ⲉ̀ⲡ̀ⲡⲟⲗⲉⲙⲟⲥ ⲉ̀ⲧⲉⲙⲙⲁⲩ ϣⲁ ⲉ̀ϩⲣⲁⲓ̈ ⲉ̀ⲡⲟⲟⲩ ⲛ̀ϩⲟⲟⲩ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ϫⲉ ⲙⲡⲉϭⲟⲧⲡⲥ̅ ⲛ̀ⲧⲉⲓ̈ϩⲉ ⲧⲁϩⲟ ⲟⲩϫⲓⲛ̅ⲧⲁⲡ̀ⲇⲟⲩⲝ ⲁⲣⲭⲉⲓ̈ ⲉⲑⲏⲃⲁⲉⲓ̈ⲥ.:. ⲁϥⲉⲣⲙⲉⲛⲧⲣⲉ ⲇⲉ ⲟⲛ ⲛ̀ϭⲓ ⲡ̀ⲇⲟⲩⲝ ϩⲏ

(ⲙⲍ̅) ⲣⲁⲕⲗⲓⲟⲥ ϫⲉ ⲛ̀ⲧⲉⲣⲉⲓ̈ ⲃⲱⲕ ⲉ̀ϩⲟⲩⲛ ϩⲉⲛ ⲧ̀ⲙⲛⲧⲉ ⲛ̀ⲛⲉⲃⲁⲣⲃⲁⲣⲟⲥ.:. ⲁⲓ̈ⲛⲁⲩ ⲉ̀ⲩⲣⲱⲙⲉ ⲛ̀ⲟⲩⲟⲉⲓ̈ⲛ ⲉϥⲉⲓ̈ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲛⲉⲓ̈ⲱⲧ ⲁⲡⲁ ϣⲉⲛⲟⲩⲧⲉ.:. ⲁⲩⲱ ⲁϥϩⲱⲃⲥ̅ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ⲉ̀ϫⲱⲓ̈ ⲛ̀ⲧⲉϥⲥⲧⲟⲗⲏ ⲛ̀ⲟⲩⲟⲉⲓ̈ⲛ ⲁϥϩⲱⲃⲥ̅ ⲙ̅ⲡⲁⲥⲱⲙⲁ ⲙ̀ⲡⲉ ⲗⲁⲁⲩ ⲙ̀ⲡⲉⲑⲟⲟⲩ ϣⲱⲡⲉ ⲙ̅ⲙⲟⲓ̈.:. ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲉⲣⲉϥϫⲓ ⲛ̀ⲧⲉⲃⲓⲕⲧⲱⲣⲓⲁ ϩⲛ̅ ⲟⲩⲉ̀ⲟⲟⲩ.:. ⲁϥⲉⲓ̈ⲛⲉ ⲛ̀ⲛⲉⲇⲱⲣⲟⲛ ⲛ̀ⲧⲁⲡ̀ⲁⲣⲭⲏ ⲛ̀ⲛⲉϣⲱⲗ ⲉ̀ⲣⲁⲧϥ̅ ⲙ̅ⲡ̀ϫⲟⲉⲓ̈ⲥ.:. ⲁⲩⲱ ⲁϥϩⲟⲙⲟⲗⲟⲅⲉⲓ̈ ⲛ̀ⲧ̀ⲥⲱⲧⲏⲣⲓⲁ ⲙ̅ⲡⲉϫⲣⲟ ϫⲉ ⲛ̀ⲧⲁⲥϣⲱⲡⲉ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ϩⲓⲧⲉⲙ ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ. ⲙⲉⲛ ⲛⲉϣⲗⲏⲗ ⲙ̅ⲡⲉⲛⲉⲓ̈ⲱⲧ ⲉ̀ⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲁⲡⲁ ϣⲉⲛⲟⲩⲧⲉ. ⲁⲩϫⲟⲟⲥ ⲛ̅ϭⲓ ⲛⲓ ⲉⲓⲟⲧⲉ ⲙⲱⲛⲁ[ⲭⲟⲥ] ⲛⲁⲓ̈ ⲛ̀ⲧⲁ[ⲩⲣ̅]ⲁϩⲉ ⲉ̀ⲡ̀ⲕⲁⲓ̈ⲣⲟⲥ ⲙ̅ⲡⲉⲛⲉⲓ̈ⲱⲧ ⲁ̀ⲡⲁ ϣⲉⲛⲟⲩⲧⲉ.

(ⲙ̅ⲛ̅) ϫⲉ ⲛⲉ ⲟⲩⲛ ⲟⲩⲙⲟⲩ ⲉⲥⲁ ⲡⲉⲁⲙⲉⲛⲧ ⲛ̅ⲧ̅ⲡⲟⲗⲓⲥ ϣⲙ̅ⲙⲓⲛ ⲉ̀ⲧⲁⲥⲉⲥⲓⲟⲥ ⲛ̀ϩⲉⲗⲗⲏⲛ ⲧⲉ ⲉⲣⲉ ⲥ̅ⲙ̅ⲥⲟⲙ ⲛ̀ϩⲏⲧ̅ⲥ. ⲁⲩⲱ ⲡⲉϩⲟⲧⲟ ⲛ̀ⲛⲓⲛⲣⲡⲉ ϣⲁⲧϩⲉ ⲉ̀ⲣⲟⲟⲩ ϩⲙ̅ ⲧ̀ⲙⲟⲩ ⲉ̀ⲧⲉⲙⲙⲁⲩ ⲛⲉ ϣⲁⲧⲉⲣ ϩⲉⲙϫ ϩⲁ̈ⲗⲱⲙⲉ . . . ⲙⲉϩⲛ . . ⲛ ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲣⲉ . . . . ⲩ ⲉϫⲉⲛ ⲛ̀ϩⲛⲏⲉ ⲉ̀ⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲛ̀ⲛⲓⲧ̀ⲙⲉ ⲙⲉⲛ ⲛⲓⲧⲱϣⲉ . . . ⲙ̅ⲛ̅ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲟⲩ ⲛ̀ϩⲟⲩⲛ ⲛ̀ⲧⲙⲟⲩ. ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲩϣⲁ̈ⲧⲉ ⲙ̅ⲙⲟⲟⲩ ⲛ̀ⲟⲩⲛⲟⲥ ⲛ̀ⲧⲓⲙⲓ ϩⲁⲛ ⲛⲣⲡ̅ ⲛ̀ϩⲉⲙϫ ϩⲓ ⲟⲩⲗⲱⲙⲉ̅. ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲣⲉ ⲛ̀ϩⲛⲏⲉ ⲛⲏⲧ ⲉ̀ⲣⲁⲧϥ̅ ⲙ̅ⲡⲉⲛⲉ̈ⲱⲧ ⲉ̀ⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲙ̅ⲡⲣⲟⲫⲏⲧⲏⲥ ⲁ̀ⲡⲁ ϣⲉⲛⲟⲩⲧⲉ. ⲉⲩⲧⲁⲟⲩⲟ ⲉ̀ⲣⲟϥ ⲙ̅ⲡⲟⲩϫⲏ̈ⲛⲥⲟⲛⲉ̅ ⲧⲏⲣϥ̅. ⲁϥⲉⲣ ⲟⲩⲛⲟⲥ ϫⲉ ⲛⲟⲩⲟⲉⲓϣ ⲉ̀ϥϣⲁϫⲉ ⲙ̅ⲛ̅ ⲛⲉϩⲉⲗⲗⲏⲛ ⲛⲉⲧⲉⲙⲙⲁⲩ ⲙ̀ⲡⲟⲩⲉⲱⲧⲉⲙ ⲛ̀ⲥⲱϥ. ⲁϥϣⲱⲡⲉ.

45. . . . vers le fleuve; il le conduisit à l'eau et y plongea avec lui, et on ne l'a plus revu jusqu'au jour d'aujourd'hui. La foule entière poussa des cris, glorifiant Dieu de la vengeance qu'il avait tirée de ce grec[1] impie, pour que fût accomplie sur lui la parole de l'Ecriture : «La mort est venue sur eux afin qu'ils descendent vivants dans la tombe.» On raconte encore qu'au temps où Héraclius commandait la Thébaïde, ce chef était un homme craignant Dieu, et qui rendait souvent visite au saint prophète Apa Schenoute, le suppliant de prier pour lui, afin que Dieu le dirigeât dans ce qu'il voudrait entreprendre. Il arriva une fois que les Barbares, ceux de Nubie et les Blemmyes, s'avancèrent vers le Nord, et s'emparèrent — 46 — d'une ville, car ils voulaient faire la guerre aux chrétiens. Comme le duc Héraclius partait pour la guerre, il se rendit auprès de notre père vénérable Apa Schenoute, il le supplia de prier pour lui et lui demanda de lui fabriquer une croix de bois de ses propres mains, et le saint fit arranger une lance de bois qu'il plaça devant lui pour partir à la guerre, et il frappa ces barbares d'un grand désastre, si bien qu'on parle encore de cette guerre jusqu'au jour d'aujourd'hui et qu'on dit : «Personne n'a remporté semblable victoire depuis le temps où le duc commandait en Thébaïde.» Le duc Héraclius a rendu témoignage — 47 — à ce sujet : «Lorsque je m'avançai au milieu des barbares, je vis un homme lumineux qui marchait avec »notre père Apa Schenoute, et il déploya sur moi sa robe de lumière et l'étendit sur mon »corps pour qu'aucun mal ne m'arrivât.» Et lorsqu'il eut remporté glorieusement la victoire, il offrit au Seigneur les dons pris sur les prémisses des dépouilles, et il confessa du salut de la victoire, qu'il avait eu lieu par la volonté de Dieu, et grâce aux prières de notre vénérable père Apa Schenoute. Les pères moines qui vivaient au temps de notre père Apa Schenoute racontent — 48 — qu'à l'occident d'Akhmim, se trouvait une île dont le grec Agesios était propriétaire et le surplus du vin qu'on récoltait dans cette île, on le laissait s'aigrir et se gâter . . . . . et on ne (le donnait) pas aux vénérables pauvres des villages et des districts, . . . ni à qui que ce fût des habitants de l'île, et même on exigeait d'eux un prix exorbitant pour le vin aigri et gâté. Les pauvres allèrent trouver notre saint père, le prophète Apa Schenoute, pour lui exposer toute l'injure qui leur était faite. Il passa un long temps à parler avec ces grecs, mais ils ne l'écoutèrent pas. Il arriva . . . .

Cfr. un récit analogue dans les fragments de la vie de St Schenoudi publiés par ZOEGA, *Cat. M. Borg.*, p. 36 et par REVILLOUT, *Mémoire sur les Blemmyes*, p. 23 sqq.

2° VIE DE L'APA NAHROOU.

. . . . ⲉⲕⲉⲧⲁⲗϭⲉ ⲧⲉⲓϩⲓⲙⲉ ⲛ̀ⲉⲡⲱⲧ ⲉ̀ⲡⲉⲥⲏⲓ ⲁⲣⲉ ⲛⲉⲓ ⲙⲏⲛϣⲉ ⲧⲏⲣϥ̅ ⲉ̈ⲓⲙⲉ ϫⲉ ⲙ̅ⲛ̅ ⲛⲟⲩⲧⲉ ϩⲙ̅ ⲧ̀ⲡⲉ ⲟⲩϫⲉ ϩⲓϫⲙ ⲛ̀ⲕⲁϩ ⲛ̀ⲥⲁ ⲛⲧⲟⲕ ⲙ̅ⲛ̅ ⲛⲉⲕⲉⲓⲱⲧ ⲛ̀ⲁⲅⲁⲑⲟⲥ ⲙ̅ⲛ̅ ⲛⲉ ⲡⲛ̅ⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲁⲩⲱ ⲁϥⲥⲫⲣⲁⲅⲓϩⲉ ⲙ̀ⲙⲟⲥ

1) *Grec*, c'est-à-dire *païen, infidèle.*

ϩⲙ ⲡⲣⲁⲛ ⲙ̀ⲡⲉⲓⲱⲧ ⲙ̀ⲡ ⲡ̀ϣⲏⲣⲉ ⲙ̀ⲡ ⲡⲉ ⲡⲛ̀ⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁϥ. ⲛⲧⲉⲩⲛⲟⲩ ⲁϥⲙⲓⲥⲉ ⲛ̀ⲟⲩϣⲏⲣⲉ ⲛ̀ϩⲟⲟⲩⲧ ⲁϥⲙⲟⲩⲧⲉ
ⲉⲣⲟϥ ϫⲉ ⲛⲁϩⲣⲟⲟⲩ. ⲡⲉϫⲉ ⲛ̀ⲡⲉⲧⲟⲩⲁⲁϥ ⲛⲁⲥ ϫⲉ ⲡⲓⲥⲧⲉⲩⲉ ⲉ̀ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛ̀ⲧⲁϥⲧⲁⲗϭⲟ. ⲁϥⲡⲱⲧ ⲉⲡⲉϥⲛⲓ
ⲉϥⲙⲟⲟϣⲉ ⲉϥϯⲉⲟⲟⲩ ⲙ̀ⲙⲟⲩⲧⲉ ⲉϥⲱϣ ⲉⲃⲟⲗ ϫⲉ ⲙⲛ ⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛ̀ⲥⲁ ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛ̀ⲛⲉϫⲣⲓⲥⲧⲓⲁⲛⲟⲥ ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛ̀ⲁⲡⲁ
ⲛⲁϩⲣⲟⲟⲩ. ⲁⲧⲱ ⲛⲉϥⲉ̈ⲣⲉ ⲛ̀ϩⲣ̀ⲛⲟϭ ⲛ̀ϭⲟⲙ ϩⲙ̄ ⲡⲉϣⲧⲉⲕⲟ ⲉⲣⲉ ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ ϣⲟⲟⲡ ⲛ̀ⲙⲙⲁϥ ϩⲓ̄ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲙ. ⲛⲉⲩⲃⲓⲛ
ϣⲁⲣⲟϥ ⲛ̀ϭⲓ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲙⲟⲛϩ̄ ⲛ̀ⲃⲉⲗⲗⲉ ⲙ̀ⲡ ⲛ̀ϭⲁⲗⲉ ⲙ̀ⲡ ⲛ̀ⲙ̀ⲡⲟ ⲙ̀ⲡ ⲛⲉⲧⲟ̀ ⲛ̀ϫⲁⲓⲙⲱⲛⲓⲟⲛ. ⲁⲧⲱ ϣⲁϥϣⲗⲏⲗ
ⲉϫⲱⲟⲩ ⲉϥϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲡ̀ⲧⲟⲛ ⲁⲛϫⲟⲟⲥ ϩⲙ̄ ⲡⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲟⲛ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁϥ ϫⲉ ϩⲁⲙⲛⲓ ϩⲁⲙⲛⲓ ϯϫⲱⲙ̀ⲙⲟⲥ
ⲛⲓⲧⲏ̄ ϫⲉ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲡⲓⲥⲧⲉⲩⲉ ⲉⲣⲟⲓ ⲁⲩⲱ ⲉⲧϩⲁⲣⲉϥ ⲉ̀ⲡⲁϣⲁϫⲉ ⲛⲉϩⲃⲏⲧⲉ ⲉⲧⲉ̈ⲣⲉ ⲙ̀ⲙⲟⲟⲩ ⲛ̀ⲧⲟϥ ϩⲱⲱϥ
ϥⲛⲁⲁⲁⲩ ⲁⲩⲱ ϥⲛⲁϩ̄ϩⲟⲧⲟ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲁⲩⲱ ⲛ̀ϥⲧⲁⲗϭⲟ ⲛ̀ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ. ⲁϣⲱⲡⲉ ϫⲉ ⲛ̀ⲧⲉⲣⲉ ⲡ̀ⲣⲱⲙⲉ ⲉⲛⲕⲟⲧⲏ.
ⲁϥϫⲓⲥⲉ ⲛ̀ⲧⲉϥⲉⲙⲛ ⲁϥϣⲁⲗⲗⲉⲓ ⲉϥϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲛⲁⲛⲁⲓ ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ ϫⲉ ⲁⲧⲁϣⲩϫⲏ ⲛⲁϩⲧⲛⲉ ⲉⲣⲟⲕ ⲁⲓ̈ⲉⲗⲡⲓⲍⲉ
ϩⲁ ϭⲁⲓ̈ⲃⲉ ⲛ̀ⲛⲉⲕⲧⲏ̄ϩ̄ ϣⲁⲛⲧⲉ ⲧⲁⲁⲛⲟⲙⲓⲁ ⲥⲁⲁⲧ. ϩⲓ̄ ⲧ̀ⲡⲁϣⲉ ϫⲉ ⲟⲛ ⲛ̀ⲧⲉⲩϣⲏ ⲁϥϣⲁⲗⲗⲉⲓ ⲉϥϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟⲥ
ϫⲉ ⲉⲕϣⲁⲛⲟⲩⲱⲛ ⲛⲁⲥⲡⲟⲧⲟⲩ ⲧⲁⲧⲁⲡⲣⲟ ⲛⲁϫⲱ ⲙⲡⲉⲕⲉⲙⲟⲩ. ⲉⲡⲉ ϣⲁⲓ̈ⲧⲱⲟⲩⲛ ϩⲓ̄ ⲧ̀ⲡⲁϣⲉ ⲛ̀ⲧⲉⲩϣⲏ ⲉ̀ⲟⲩⲱⲛϩ̄
ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̀ⲛ̀ϣⲁϫⲉ ⲛ̀ⲧⲉⲕⲁⲓⲛⲁⲓⲟⲥⲩⲛⲏ. ⲁⲧⲱ ϫⲉ ⲙⲁⲣⲉ ⲡⲁϣⲗⲏⲗ ⲥⲟⲟⲩⲧⲏ̄ ⲛ̀ⲟⲉ ⲛ̀ⲟⲩϣⲟⲧϩⲛⲓⲉ ⲉϥⲉⲓ̈ ⲛ̀ⲛⲁⲥⲓϫ
ⲉϩⲣⲁⲓ̈ ⲛ̀ⲟⲉ ⲛ̀ⲟⲩⲟⲩⲥⲓⲁ ⲙ̀ⲙⲁⲩ ⲛ̀ⲣⲟⲩϩⲉ. ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲕⲱ ⲛ̀ⲟⲩϩⲁⲣⲉϥ ϩⲓⲣⲉⲛ ⲣⲱⲓ ⲙ̀ⲡ ⲉⲩⲧⲁϫⲣⲏⲧ ϩⲓⲣⲏ̄
ⲛⲁⲥⲡⲟⲧⲟⲩ. ⲛⲁⲓ̈ ⲛⲉ ⲛⲉϥⲉ̈ⲣⲉ ⲙ̀ⲙⲟⲟⲩ ϣⲁ ϩⲧⲟⲟⲩⲧⲉ ⲉⲩϩⲙⲡⲓⲧⲉ ⲉ̀ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ . . . .

«. . . . tu guériras cette femme, elle retournera à sa maison et toute cette foule saura »qu'il n'y a point de dieu au ciel ni sur la terre, excepté toi et ton bon père et l'esprit saint.» Et il la scella (baptisa) au nom du père, du fils et du saint esprit, et aussitôt elle mit au monde un enfant mâle qu'elle appela Nahroou. Le saint lui dit : «Crois en Dieu qui t'a guérie.» Elle courut à sa maison, et, tandis qu'elle marchait, elle glorifiait Dieu, s'écriant : «Il n'y a »point de Dieu, excepté le dieu des chrétiens, le dieu de l'Apa Nahroou.» Et il accomplit de grands miracles dans la prison, car Dieu était avec lui en toutes choses. Tous les affligés, les aveugles, les boiteux, les muets, les possédés du démon, venaient vers lui, et il priait pour eux, disant : «Toi qui as dit dans le saint évangile : En vérité, en vérité je vous le dis : «Celui qui croit en moi et qui garde ma parole, tout ce qu'il entreprendra, il l'accomplira et »fera plus encore.» Et il les guérissait tous. Et il arriva quand cet homme fut sur le point de mourir, il éleva la voix et chanta, disant : «Aie pitié de moi, mon Dieu, car mon âme »met sa confiance en toi, j'ai espéré à l'ombre de tes ailes jusqu'à ce que mon iniquité ait »disparu.» Au milieu de la nuit donc, il chanta, disant : «Si tu ouvres mes lèvres, ma bouche »dira tes louanges; si je me lève au milieu de la nuit, pour rendre manifestes les paroles »de ta justice que ma prière est comme un encens montant de mes mains comme un sacrifice »à l'heure du soir. Dieu place une garde autour de ma bouche, et il fortifie mes lèvres.» C'est là ce qu'il fit jusqu'au matin, où il alla dans les cieux près de Dieu . . . . . .

5° MARTYRE DE S^T GEORGES.

Ce manuscrit est dans un état déplorable. La plupart des lettres sont à peine visibles et les déchirures abondent. L'écriture primitive était très régulière et assez belle.

1° feuille. Recto. ⲡⲉϫⲉ ⲡ̄ⲣⲣⲟ ϫⲉ ⲙⲁⲣⲓⲉⲛⲁⲓⲟⲥ ⲛⲁϥ. ϫⲉ ⲡⲁⲥⲟⲛ ⲙⲁⲣⲉⲛϯ ⲛⲁϥ ⲛ̀ⲧⲉϥⲁ̀ⲡⲟⲫⲁⲥⲓⲥ
ⲉ̀ⲣⲟϥ. ⲁⲧⲱ ⲛ̀ⲧⲉⲩⲛⲟⲩ ⲁⲩⲥⲟⲁⲓ ⲛ̀ⲧⲉϥⲁ̀ⲡⲟⲫⲁⲥⲓⲥ. ⲛ̀ⲧⲉⲓⲣⲉ. ϫⲉ "ⲡⲥⲁⲣⲓⲓ ⲙ̀ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛ̀ⲛⲁⲗⲓⲗⲁⲓⲟⲥ

"ⲅⲉⲱⲣⲅⲓⲟⲥ. ⲉⲡⲉⲓⲁⲓ ⲁϥⲁⲑⲉⲧⲉⲓ ⲙ̀ⲡⲧⲟⲥⲙⲁ ⲛ̀ⲛⲉⲣⲣⲱⲟⲩ. ⲙ̀ⲡⲉϥⲟⲩⲱϣⲧ ⲛ̀ⲛⲓⲛⲟⲩⲧⲉ ⲧⲓⲕⲉⲗⲉⲩⲉ ⲉⲧⲣⲉⲩϥⲓ "ⲛ̀ⲧⲉϥⲁⲡⲉ ϩⲙ̄ ⲧ̀ⲥⲛⲩⲉ". ⲁⲛ̀ⲣⲣⲟ ⲇⲉ ⲙⲁⲅⲛⲉⲛⲧⲓⲟⲥ. ⲙ̄ⲡ ⲛ̀ⲣⲣⲟ ⲧⲣⲁⲕⲩⲗⲗⲓⲁⲛⲟⲥ ⲙ̄ⲡ ⲛ̀ⲣⲣⲟ ⲑⲉⲟⲇ[ⲟⲥⲓ]ⲟⲥ ⲙ̄ⲡ ⲛ̀ⲛⲉⲣⲣⲱⲟⲩ ⲉⲧⲛ̀ⲙⲙⲁⲩ ⲉⲣⲟ . . . . . .

. . . . . ⲁⲉϩ . . . . . ⲉⲧⲓ . . . . . ⲇⲉ ⲛ . . . . ⲧⲁⲩ . . . . . ⲛⲁⲕ . . . . . ⲓⲉⲁⲁ

. . . . . ⲛ̀ⲧⲉⲥ . . . . . ⲛ ⲛ̀ϫⲟⲉⲓⲥ ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ ⲉ̀ⲕⲉϣⲉⲡ ⲡⲁϣⲏⲣⲉ ⲅⲉⲱⲣⲅⲓⲟⲥ ⲉ̀ⲣⲟⲩⲛ ⲉ̀ⲧⲉⲕⲙ̄ⲡⲧⲉⲣⲟ. ⲉⲧ̀ϩ̄ⲛ̄ ⲙ̀ⲡⲛⲩⲉ. ⲁⲩⲱ ⲁⲥⲕⲟⲧⲉ ⲛⲉϫⲁⲥ ⲛⲁϥ ⲇⲉ ⲡⲁϣⲏⲣⲉ ⲅⲉⲱⲣⲅⲓⲟⲥ. ϣⲗⲏⲗ ⲉϫⲱⲓ ϣⲉⲛⲧⲁϫⲱⲕ ⲉⲃⲟⲗ (verso)

. . . . . .

. . . . . ⲛⲓⲁ . . . ⲥⲛⲁϥ . . . . ⲉ ⲉ̀ⲣⲟⲓ . . . . . ⲓⲟⲥ ⲧⲁ . . . . . ⲣⲓ ⲟⲧⲓ . . . . . ⲛ̀ⲅⲉⲱⲣⲅⲓⲟⲥ ⲡⲁϣⲏⲣⲉ. ⲡⲉϫⲉ ⲡ̀ⲣⲣⲟ ⲛⲁⲥ ⲇⲉ ⲛ̀ⲧⲟ ⲁⲣⲧⲉⲁⲃⲟϥ ⲉⲣⲉⲃⲣⲓⲍⲉ ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ. ⲁⲩⲱ ⲉⲥⲟϣⲟⲩ. ⲁⲩⲱ ⲉⲧ̀ⲙ̄ⲧⲁⲗⲉ ⲟⲩⲥⲓⲁ ⲛⲁⲩ ⲉⲣⲁⲓ ⲁⲩⲱ ⲉ̀ⲧ̀ⲙ̄ ⲡⲣⲟⲥⲕⲩⲛⲉⲓ ⲛⲁⲩ. ⲛⲧⲟⲥ ⲇⲉ ⲡⲉϫⲁⲥ ⲛⲁϥ ⲇⲉ ⲱ̀ ⲡ̀ⲣⲣⲟ ⲁⲛⲟⲛ ⲁⲛϫⲓⲥⲃⲱ ⲉ̀ϣⲙ̄ϣⲉ ⲙ̀ⲡⲉϫ̄ⲥ̄ ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ ⲙ̀ⲙⲉ ⲛ̀ϫⲟⲉⲓⲥ ⲛ̀ⲧⲉⲕⲧⲏⲥⲓⲥ ⲧⲏⲣⲥ̄. ⲁⲩⲱ ⲉ̀ⲧ̀ⲙ̄ϣⲙ̄ϣⲉ ⲛ̀ⲛⲓⲇⲱⲗⲟⲛ ⲙ̄ⲙⲟⲩⲧ̄ⲛ̄ ⲛ̀ⲥⲓϫ ⲉⲧⲛⲁⲧⲁⲕⲟ. ⲡⲉϫⲉ ⲡ̀ⲣⲣⲟ ⲛⲁⲥ. ⲇⲉ ⲑⲉⲱⲧⲛⲱⲥⲧⲁ ⲥⲁϩⲱ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ⲛ̀ⲛⲓϣⲁϫⲉ ⲛ̀ⲧⲉⲧⲟⲩⲙ̄ⲡⲧⲥⲟⲥ. ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲗⲉ ⲟⲩⲥⲓⲁ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲛ̀ⲛⲟⲩⲧⲉ. ⲡⲟⲩϣⲏⲣⲉ ⲅⲁⲣ ⲅⲉⲱⲣⲅⲓⲟⲥ ⲁϥⲗⲓⲃⲉ ⲁⲩⲱ̀ ⲁϥⲁⲛϯⲗⲏⲩⲉⲓ ⲁⲩⲡⲁⲣⲁⲇⲓⲇⲟⲩ ⲙ̀ⲙⲟϥ ⲉ̀ⲧⲉⲛϥⲉ.

Le fragment n° 5 est formé d'une feuille double se repliant; mais, entre les deux feuilles repliées devaient se trouver une ou plusieurs pages, car le texte de la seconde feuille ne se relie pas à celui de la première.

2e feuille. Recto. 1e colonne. ⲟⲩⲇⲉ ⲉ̀ⲧ̄ⲙ̄ⲧⲣⲉ ⲕⲁⲣⲡⲟⲥ ⲛ̀ⲧⲉ ⲛ̀ⲡⲟⲛⲏⲣⲟⲥ ϣⲱⲡⲉ ϩⲓ̀ ⲧⲉⲩⲯⲩⲭⲏ ⲟⲩⲇⲉ ϩⲙ̀ ⲡⲉⲩⲥⲱⲙⲁ. ⲁⲩⲱ ⲡ̄ⲥⲕⲁ ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̀ⲙⲉⲩⲛⲟⲃⲉ ⲅⲉ ⲉⲕⲥⲟⲟⲩⲛ ⲛ̀ . . . . . ⲅⲉ ϩⲓ̀ . . . . . ⲛⲟⲓ . . . . . ⲉⲕ . . . . . .

2e colonne. ⲛⲓⲣⲟⲥ . . . . . ⲥⲛⲧⲛ . . . . . ⲣⲟ . . . .

Verso, 1e colonne. . . . . ϩⲁϩⲧⲛⲓ . . . . ⲙⲟⲛ ⲙ . . . . . ⲧ ϩⲓ̀ . . . . . .

2e colonne. ϩⲓⲅⲙ̄ ⲛ̀ⲕⲁϩ. ⲉⲓⲧⲉ ϩⲓ̀ ⲟⲩⲁⲓⲕⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ. ⲉⲓⲧⲉ ϩⲓ̀ ϩⲉⲛⲥⲛϣⲉ ⲉⲓⲧⲉ ϩⲓ̀ ϩⲉⲛ ϩⲱ . . ⲉⲓⲧⲉ ϩⲓ̀ ⲡⲉϩⲓⲟⲟⲩⲉ ⲉ̀[ⲓⲧⲉ] ϩⲓ̀. ϩⲉⲛ ⲙⲁⲛⲟⲧⲡ ⲉⲣⲟⲧⲛ ⲉⲓⲧⲉ ϩⲓ̀ ⲙⲙⲟⲧⲛ . . . . ⲉⲓⲧⲉ ϩⲓ̀ . . . . . ⲥⲥⲁ . . . . ⲇⲁⲓ . . . . . ϩⲓ̀ . . . . . ϫ

Le roi Magnentios lui dit : « Mon frère, donnons lui sa sentence. » Et aussitôt il écrivit sa sentence de cette manière : « Arrêt du galiléen Georges : Puisqu'il méprise l'édit des rois, » et qu'il refuse d'adorer nos dieux, nous ordonnons qu'on lui coupe la tête avec l'épée. » Le roi Magnentios, et le roi Trakyllianos et le roi Théodosios et les autres rois qui étaient là . . . . . (Ici intervient la mère de saint Georges qui prend la parole.) « Seigneur Dieu, prends mon » enfant Georges dans ton royaume qui est dans les cieux, » et se retournant elle lui dit : « Georges, ô mon fils, prie pour moi, jusqu'à ce que j'aie terminé (ma vie) » . . . . (Ici, sans doute, elle disait aux rois de la punir à la place de son fils.) Le roi lui dit : « C'est toi qui » lui as appris à mépriser nos dieux, à les dédaigner, à leur refuser le sacrifice et l'adoration. » Pour elle, elle dit : « Ô roi, nous autres, nous enseignons à adorer le Christ, le dieu vrai, le » seigneur de toute la création, et à refuser l'adoration aux idoles que fabriquent des mains » périssables. » Le roi lui dit : « Théognôsta, laisse là les paroles que t'inspire la folie et fais » le sacrifice à nos dieux, car ton fils Georges est fou, il déraisonne, je le livrerai à l'épée. »

Les débats devaient se prolonger ainsi assez longtemps, puisque, à la deuxième partie de notre fragment, nous retrouvons Georges vivant et sa mère qui lui parle ainsi :

« Ne permets pas que les fruits du mal mûrissent dans leurs âmes et dans leurs corps, remets leur leurs péchés, car tu sais . . . . (En cet endroit, le manuscrit est tellement mutilé qu'il est impossible de bien traduire jusqu'au dernier passage où il est parlé vraisemblablement des moyens propres à faire parler les criminels) sur la terre, soit dans un tribunal, soit par les coups, soit par les gouffres, soit dans les . . . ., soit dans des lieux de réclusion, soit . . . . . »

(A suivre.)

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LE .

PAR

V. LORET.

Une petite note de M. BIRCH, insérée dans la *Zeitschrift* de 1877 [1], vient confirmer d'une manière assez inattendue la traduction *Acorus Calamus* L. que j'avais proposée, il y a quelque temps [2], pour le groupe hiéroglyphique .

Il s'agit des peintures du tombeau de *Reχmara*, dont le British Museum vient d'acquérir une copie faite avec le plus grand soin.

Entre autres représentations, on y trouve figurées un certain nombre de substances minérales et végétales.

Au sujet de la plante , M. BIRCH écrit : « The is represented as a heap » of red fruit on a stand, although the drawing does not show any particular shape. — » is represented in the same tomb by a heap of red fruit like the preceding. »

Or, précisément, le fruit de l'acore est composé d'une agglomération de petites baies rouges [3] dont l'ensemble présente à peu près la forme d'une fraise très allongée.

Cependant — malgré cette identité de coloration — comme l'acore n'a d'autre utilité que ses propriétés aromatiques et que ces propriétés ne se trouvent que dans la racine — je crois que les Égyptiens ont voulu représenter — non pas les fruits de la plante qui n'ont, que je sache, aucune qualité nutritive — mais ses rhizomes, dont la forme cylindrique, annelée, et la couleur roussâtre [4] ont fort bien pu servir de modèle au peintre décorateur du tombeau de *Reχmara*.

---

1) *Zeitschrift*, 1877, p. 32.
2) *Recueil*, vol. I, p. 190.
3) Cfr. C. S. KUNTH, *Enumeratio plantarum*, III, pp. 86—87.
4) Cfr. JACQUES et HERINCQ, *Manuel général des plantes*, IV, 864, et H. BAILLON, *Dict. de botan.*, I, 35.

ESSAI SUR LE SYSTÈME MÉTRIQUE ASSYRIEN.

(Suite[1].)

SECONDE PARTIE. — ESSAI SUR LES MESURES LINÉAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

Détermination des rapports établis, dans le système métrique assyrien, entre les longueurs des mesures linéaires.

Les mesures linéaires ne servent pas toutes aux mêmes usages, et il convient, par conséquent, quel que soit le système métrique que l'on considère, d'établir des distinctions entre elles, lorsqu'on veut les étudier toutes avec le même soin.

On les regarde ordinairement comme divisées en trois groupes, suivant qu'elles correspondent aux grandes mesures itinéraires, aux mesures servant à l'arpentage, ou aux petites mesures qui, dès les premiers temps de toutes les civilisations, se trouvent entre les mains de tout le monde et que l'on peut appeler *Manuelles,* en raison des faibles longueurs qui leur ont été assignées partout, dans le but évident de rendre leur usage plus commode; et comme on ne rencontre jamais ces dernières mesures qu'en très petit nombre, comme d'ailleurs ce sont elles qui, une fois définies et généralement acceptées, ont servi à former successivement, non seulement les grandes mesures employées à l'arpentage et à l'évaluation des distances itinéraires, mais encore toutes les autres mesures, tant de superficie que de capacité ou de poids, il est facile de comprendre qu'il doit y avoir avantage à les étudier et à les connaître les premières.

Je n'en signalerai, en commençant, que trois dans le système métrique assyrien : l'*Empan* ou demi-coudée, le *Pied* et la *Coudée,* dont les rapports mutuels sont aujourd'hui parfaitement connus de tous les métrologues, quoique déterminés seulement par les travaux les plus récents des assyriologues modernes, et en particulier par ceux que MM. FRANÇOIS LENORMANT et JULES OPPERT ont publiés, en France, le premier, dans son *Essai sur un document mathétique chaldéen*[2], et le second, dans son *Étalon des mesures assyriennes fixé par les textes cunéiformes*[3].

La demi-coudée est désignée par ce seul nom dans l'*Essai* de M. LENORMANT, qui n'accorde pas à cette mesure toute l'importance qu'elle mérite, tandis que, de son côté, M. OPPERT substitue, dans son *Étalon,* à ce nom de demi-coudée, celui d'*Avant-bras,* dont je ne crains pas de signaler ici la nouveauté et que j'ai remplacé moi-même, comme on vient de le voir, par le nom plus usuel d'*Empan,* par ce que cet empan assyrien se rapproche, autant que possible, de la demi-coudée ou spithame grecque, qui est ordinairement considérée comme correspondant à l'intervalle compris, lorsque la main est entièrement ouverte, entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt, εἰ δέ τοὺς δακτύλους ἀποτείνας ἀπό τοῦ μεγάλου πρὸς τὸν μικρότατον μετροῖς, σπιθαμὴ τὸ μέτρον. (Pollux, 2, 157.)

Les rapports établis, dans le système assyrien, entre les longueurs de l'Empan, du Pied

1) La première partie de cet *Essai* a été publiée aux pages 8 et 155 du précédent volume.

2) Ouvrage autographié chez A. LÉVY, libraire-éditeur, Paris, 1868.

3) Paris, Imprimerie nationale, MDCCCLXXV. Extrait du *Journal Asiatique* (août-septembre, 1872, et octobre-novembre, 1874).

et de la Coudée, sont très différents de ceux qui existaient, entre les mêmes mesures, dans le système égyptien primitif ou, ce qui est la même chose, dans le système grec; mais comme ces divers rapports sont maintenant admis, sans difficulté, par tout le monde, je me contenterai de les mettre en regard les uns des autres, dans le tableau comparatif suivant, sans prendre la peine d'en démontrer, encore une fois, l'incontestable réalité :

Tableau comparatif des rapports que les mesures linéaires primordiales présentaient entre elles :

Dans le système métrique assyrien				Dans le système égyptien primitif et dans le système grec			
Empan ou demi-coudée .			1	Spithame ou demi-coudée			1
Pied	1		$\frac{6}{5}$	Pied	1		$\frac{4}{3}$
Coudée	1	$\frac{5}{3}$	2	Coudée virile . . .	1	$\frac{3}{2}$	2

L'étude et la comparaison de ces rapports suffisent pour montrer, dès à présent, qu'aux époques reculées où les anciens systèmes métriques ont été organisés, les Égyptiens et les Grecs se sont contentés d'introduire, dans leurs systèmes particuliers, les facteurs premiers 2 et 3, quand, au contraire, les Assyriens ont été conduits, par des motifs encore inconnus, mais qui seront expliqués plus tard, à donner au facteur premier 5 précisément autant d'importance qu'aux facteurs 2 et 3 eux-mêmes; et les conséquences de ce fait sont trop remarquables pour que j'omette de les signaler ici.

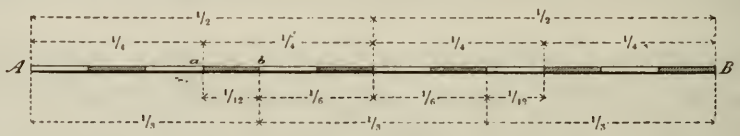

Représentons par *AB* la longueur totale d'une mesure linéaire primordiale. Il est facile de comprendre, quel que puisse être le système auquel elle appartient en réalité, qu'on la trouvera partout divisée en 2, en 3 et en 4 parties égales, dès qu'on aura éprouvé le besoin d'en prendre la moitié, le tiers et le quart, pour augmenter la précision des mesures.

Mais s'il en est ainsi, et il semble impossible d'en douter, les premières mesures linéaires doivent avoir été divisées, dans tous les temps et dans tous les pays, non seulement en 2, 3 et 4 parties, mais encore *en douze parties égales,* puisque, en effet, l'intervalle *ab* compris, entre l'extrémité du premier quart, placée au point *a,* sur la figure précédente, et celle du premier tiers, placée au point *b,* sur la même figure, est précisément égal à $1/3$ moins $1/4$, c'est-à-dire à $1/12$ de la longueur totale *AB;* et c'est là très probablement ce qui fait que la spithame et la coudée, qui sont les mesures primordiales du système égyptien et du système grec, ont été divisées, en fait, dans ces deux systèmes, la première en 12 et la seconde en 24 doigts.

Il en a été forcément de même dans le système assyrien, et j'appliquerai en conséquence, dans ce système, comme dans les deux autres, le nom de *Doigt* à la 12e partie de la longueur de l'empan, ou, ce qui est la même chose, à la 24e partie de la longueur de la coudée, quoique la réalité de l'existence de cette petite mesure ne soit admise, ni par M. VAZQUEZ QUEIPO, ni par M. LENORMANT, ni même par M. OPPERT.

Je donnerai pareillement, suivant l'usage ordinaire, le nom de *Pouce* à la 12e partie de la longueur du pied; mais avant d'en venir à m'occuper du *Palme* que M. Oppert considère comme égal *au tiers de l'empan* ou *au 6e de la coudée,* et que M. Lenormant élève, de son côté, jusqu'*au tiers du pied,* ou *au 5e de la coudée,* j'ai besoin de dire quelles ont été les conséquences de l'introduction du facteur 5 dans le système assyrien primitif; et la question se trouve ainsi ramenée à savoir, avant tout, ce qui a dû se passer quand on a voulu prendre, pour la première fois, la 5e partie d'un empan jusques là divisé en 12 parties égales seulement.

C'est là ce que la figure suivante montre avec une entière évidence.

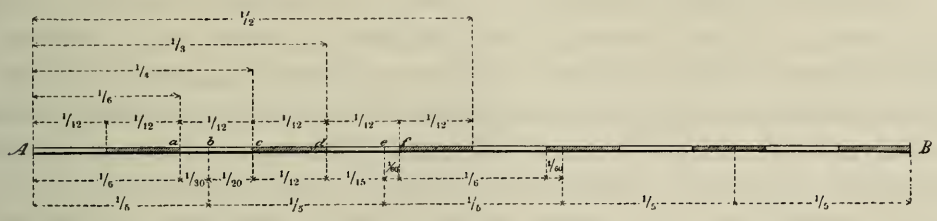

Car elle fait voir :

1° que l'extrémité *b* du premier cinquième divise, dans ce cas particulier, le 3e doigt *ac* en deux parties, *ab* et *bc,* égales la 1ère au 30e et la 2e au 20e de la longueur totale, puisque, en effet, $^1/_5 - ^1/_6 = ^1/_{30}$ et puisque $^1/_{12} - ^1/_{30} = ^1/_{20}$,

2° que l'extrémité *e* du second cinquième divise pareillement le 5e doigt *df* en deux parties, *de* et *ef,* égales la 1ère au 15e et la 2e au 60e de la même longueur totale, puisque $^2/_5 - ^1/_3 = ^1/_{15}$ et puisque $^1/_{12} - ^1/_{15} = ^1/_{60}$.

Ainsi le seul fait de la division en cinq parties égales d'une longueur quelconque, préalablement divisée en 12 parties, a pour effet constant et nécessaire de diviser la 12e partie de cette longueur en fractions égales au 15e, au 20e, au 30e et au 60e du total, en d'autres termes, égales à 4, 3, 2 et 1 soixantièmes; d'où il suit, d'une manière évidente, que c'est par le seul effet de la division *en cinq parties égales* d'un empan ou d'une coudée d'abord divisés en 12 parties que le système métrique primitif des Assyriens est devenu sexagésimal de duodécimal qu'il était auparavant. Et cela, d'ailleurs, a été fait, on peut le dire, de la manière la plus naturelle, car il n'y avait rien de plus naturel, au fond, après avoir divisé une coudée en doigts, pour en prendre aisément la moitié, le tiers, le quart, le sixième, le huitième, le douzième et le vingt-quatrième, il n'y avait, dis-je, rien de plus naturel que de chercher à marquer aussi, sur la même coudée, le pied, égal *aux trois cinquièmes* de la longueur totale, ce qui obligeait à diviser cette longueur *en cinq parties égales.* Il convient aussi de prendre en grande considération l'influence qu'il est permis d'attribuer, dans cette circonstance particulière, aux anciennes idées sur la valeur des nombres, et plus spécialement encore, à l'importance extraordinaire qui a toujours été accordée, dans l'antiquité, à la réunion des trois nombres sacrés 3, 4 et 5 et à leur produit égal à 60[1].

1) Il peut sembler curieux de rechercher ici, quoique cette recherche ne se rapporte que très indirectement à une étude métrologique, si l'introduction du système sexagésimal dans la *numération* assyrienne a suivi l'application qui a été faite de ce système à la *métrologie,* ou si c'est, au contraire, parce que ce système avait déjà servi de base à la numération qu'on a été amené à l'introduire aussi dans la métrologie.

Pour éclairer cette recherche, il suffit de n'avoir pas oublié ce que j'ai déjà fait remarquer dans la

Il résulte de ce qui vient d'être dit qu'il y a lieu de considérer, dans le système métrique assyrien, la division de la coudée *en cinq parties égales,* de quatre pouces ou d'*un tiers de pied* chacune, comme ayant joui d'une importance au moins aussi grande que celle de la division de la même coudée *en six parties égales* de quatre doigts ou d'*un tiers d'empan* chacune.

Cette dernière division est ordinairement désignée par les métrologues sous le nom de *Palme :* Ὁ παλαιστὴς ἔχει δακτύλους δ'· Ἡ σπιθαμὴ παλαιστὰς γ'· (HULTSCH, T. 1, *Tabulae Heronianae.)* tandisque, au contraire, la division de la coudée en cinq parties n'a encore reçu aucun nom généralement accepté.

D'un côté, en effet, M. J. OPPERT, qui s'accorde avec nous pour reconnaître l'existence de cette division, a proposé, dans son *Étalon,* d'attribuer à la mesure qui en résulte le nom tout-à-fait nouveau de *Main* et de l'autre, M. FRANÇOIS LENORMANT, qui n'a pas admis, dans la série des mesures assyriennes, la division ordinaire de la coudée en six palmes, a détourné ce nom de palme de sa signification habituelle pour l'attribuer, d'une manière exclusive et contrairement à l'usage, à la cinquième partie elle-même de la longueur de la coudée.

Pour concilier, autant que possible ces deux opinions contradictoires, je désignerai, à mon tour, dans la suite de cette étude, sous le nom de *Grand-palme,* la longueur de quatre pouces, égale au tiers *du pied* et au *cinquième* de la coudée, et sous celui de *Petit-palme,* celle de quatre doigts, égale au tiers de *l'empan* et au *sixième* de la coudée[1].

Je donnerai pareillement un nom nouveau à la soixantième partie d'un empan que

---

première partie de ce mémoire, à savoir que, dès l'origine de la civilisation asiatique, la partie la moins éclairée de la nation avait contracté l'habitude de compter toutes les unités, quelles qu'elles fussent, aussi souvent par quines et par dizaines que par sixains et par douzaines et qu'ainsi il semble permis de croire que c'est précisément cette habitude qui a conduit les Assyriens à diviser, dès le principe, toutes leurs unités métriques, non seulement, comme ils l'ont fait d'abord, en 12es, mais aussi, comme ils l'ont fait ensuite, en 5es et par conséquent en 60es.

Mais s'il en est ainsi, ce n'est qu'en second lieu, et par suite de l'habitude de compter les subdivisions des mesures *par soixantièmes,* qu'ils en sont venus, peu à peu, à compter toutes les autres unités *par soixantaines,* ce qui revient à dire, en d'autres termes, que le système sexagésimal existait déjà, chez eux, dans la métrologie, quand il a été adopté pour servir de base à la numération, et je crois nécessaire de le répéter ici, à la numération *scientifique,* bien plus encore qu'à l'ancienne numération *usuelle* et *populaire,* qui n'a peut-être jamais été changée.

Dans cette hypothèse et quoiqu'il soit incontestable que notre système métrique moderne a été fait décimal, de duodécimal qu'il était auparavant, dans l'unique but de le mettre en harmonie avec notre numération décimale, il serait néanmoins nécessaire de reconnaître que les Assyriens ont opéré, chez eux, d'une manière précisément inverse, lorsqu'ils ont transformé leur numération primitive en numération sexagésimale, car, si notre hypothèse est exacte, ils n'auraient adopté ce dernier système de numération qu'à une époque où leur métrologie était déjà sexagésimale, sans reculer devant les difficultés qui ont arrêté les créateurs de notre système métrique moderne, quand d'illustres savants leur ont proposé de substituer, de préférence, la numération duodécimale à la numération décimale, afin de conserver ainsi à notre métrologie tous les avantages que le système duodécimal lui avait assurés jusques là : et peut-être avons-nous à regretter aujourd'hui le peu de cas qu'on a fait alors de cette proposition particulière.

1) Lorsqu'on a commencé à discuter la question de savoir si la coudée assyrienne était divisée régulièrement en cinq ou en six parties égales, M. OPPERT a admis, sans la moindre hésitation, dans un article publié par l'Athenæum français (2e année, mai, 1856, p. 33), que cette coudée était divisée en 5 parties *seulement;* mais depuis lors, son opinion, à cet égard, a été modifiée et il admet aujourd'hui la division en 6 parties qu'il appelle palmes, en assignant, comme je l'ai dit, le nom de *Main* aux divisions de la coudée en 5 parties seulement, auxquelles il avait donné précédemment le nom de *Palme.*

Quant à M. LENORMANT, qui n'a pas abandonné les anciennes idées de M. OPPERT, il n'admet, comme je viens de le dire, que la division en 5 palmes.

De son côté, M. VAZQUEZ QUEIPO a considéré, mais à tort, la coudée assyrienne comme divisée en 8 palmes.

MM. Vazquez Queipo et Lenormant n'admettent pas au nombre des mesures assyriennes et que M. Oppert, qui l'admet lui-même, a jugé convenable d'appeler *Ongle*. Je la désignerai ici sous le nom assyrien de *Sussu*, quoique ce nom ne puisse avoir, chez les Assyriens, qu'une valeur *abstraite* et ne puisse convenir, comme la tablette de Senkereh l'a déjà démontré, qu'à *un soixantième*. Mais je prendrai ici ce mot dans le sens d'un soixantième *par excellence*, pour avoir ainsi le droit de le faire correspondre à la 60e partie de la longueur d'un empan, et par ce moyen, il me sera permis d'écrire successivement :

1° un empan = 12 doigts = 60 sussi et un doigt = 5 sussi;

2° un pied = $\frac{6}{5}$ d'empan = 12 pouces = 72 sussi et un pouce = 6 sussi

et 3° un empan = 10 pouces = 12 doigts = 60 sussi.

Ce qui revient à dire, en d'autres termes, en admettant toutes les dénominations précédentes, que l'empan considéré comme mesure principale et divisé, en conséquence, en 60 sussi, pouvait être partagé, avec une égale facilité, tantôt suivant le système décimal, en 10 pouces de 6 sussi chacun et tantôt suivant le système duodécimal, en 12 doigts de 5 sussi, c'est-à-dire, dans l'une comme dans l'autre hypothèse, d'une manière essentiellement assyrienne, puisque en effet, les Assyriens étaient, comme on l'a vu, dans l'usage de grouper toutes les unités par quines et par dizaines, aussi souvent que par sixains et par douzaines.

Aux noms de *Sussu*, de *Doigt*, de *Pouce* et de *Palme* que je viens d'assigner aux diverses fractions de l'empan et de la coudée, M. Oppert a ajouté encore et j'ajouterai, comme lui, le nom assyrien de *Sulum*, pour correspondre à la moitié de l'empan[1], ou au quart de la coudée; je donnerai, en outre, le nom de *Ligne*, comme dans l'ancien système métrique français, à la douzième partie d'un pouce. Cette mesure correspondra ainsi à la 144e partie de la longueur d'un pied, et se trouvera, en même temps, égale à la moitié d'un sussu, ou en d'autres termes, à la 60e partie de la longueur d'un sulum, de sorte qu'on pourra écrire, pour résumer tout ce qui vient d'être dit :

Une coudée = 2 empans = 4 sulum = 5 grands-palmes = 6 petits-palmes = 20 pouces = 24 doigts = 120 sussi = 240 lignes.

En dernier lieu, il convient de faire remarquer qu'on trouve fort exactement sur une coudée, en divisant l'une de ses faces en 20 pouces et 240 lignes et l'autre en 24 doigts et 120 sussi, non seulement, comme on le voit sur la figure placée à la page 165 ci-après, les trois principales mesures linéaires assyriennes qui sont, ainsi que je l'ai déjà dit :

l'empan de 10 pouces = 12 doigts = 60 sussi = 120 lignes,

le pied de 12 pouces = 72 sussi = 144 lignes,

et la coudée de 20 pouces = 24 doigts = 120 sussi = 240 lignes,

mais encore toutes les fractions de ces mesures que le système assyrien comporte et permet d'exprimer de la manière indiquée dans le tableau suivant :

1) M. Oppert a dit, en effet, à la page 33 de son *Étalon* : « Il est certain qu'il existait une mesure d'un demi-U. » et à la fin de la même page, après avoir donné le nom d'ongle à un sussu, il a ajouté : « La mesure de 30 ongles se nommait S'uk-lum. » On trouve aussi la même idée à la page 45 où on lit : « Le S'uk-lum est le quart de la coudée. »

Il est vrai que M. Lenormant n'a pas adopté cette opinion, dans son *Essai*, et qu'il y a proposé, au contraire, à la page 52, de donner le nom de Suklum à la demi-coudée, mais il l'a fait avec tant d'hésitation qu'il semble permis de croire qu'il ne tient pas beaucoup lui-même à cette manière de voir que je regarde, dans tous les cas, comme inadmissible, en présence des documents que l'on possède aujourd'hui.

Tableau indicatif

des diverses expressions qu'on peut assigner, dans le système métrique assyrien, aux trois principales mesures linéaires et à leurs fractions régulières.

Une coudée	=			2 empans	=	4 sulum	=	20 pouces	=	24 doigts	=	120 sussi	=	240 lignes
		Un pied	=					12 pouces	=			72 sussi	=	144 lignes
$\frac{1}{2}$ coudée	=			Un empan	=	2 sulum	=	10 pouces	=	12 doigts	=	60 sussi	=	120 lignes
$\frac{1}{3}$ coudée	=									8 doigts	=	40 sussi	=	80 lignes
		$\frac{1}{2}$ pied	=					6 pouces	=			36 sussi	=	72 lignes
$\frac{1}{4}$ coudée	=			$\frac{1}{2}$ empan	=	*un sulum*	=	5 pouces	=	6 doigts	=	30 sussi	=	60 lignes
$\frac{1}{5}$ coudée	=	$\frac{1}{3}$ pied	=					4 pouces	=			24 sussi	=	48 lignes
$\frac{1}{6}$ coudée	=			$\frac{1}{3}$ empan	=					4 doigts	=	20 sussi	=	40 lignes
		$\frac{1}{4}$ pied	=					3 pouces	=			18 sussi	=	36 lignes
$\frac{1}{8}$ coudée	=			$\frac{1}{4}$ empan	=	$\frac{1}{2}$ sulum	=			3 doigts	=	15 sussi	=	30 lignes
$\frac{1}{10}$ coudée	=	$\frac{1}{6}$ pied	=	$\frac{1}{5}$ empan	=			2 pouces	=			12 sussi	=	24 lignes
$\frac{1}{12}$ coudée	=			$\frac{1}{6}$ empan	=	$\frac{1}{3}$ sulum	=			2 doigts	=	10 sussi	=	20 lignes
		$\frac{1}{8}$ pied	=					1 pouce $\frac{1}{2}$	=			9 sussi	=	18 lignes
$\frac{1}{15}$ coudée	=	$\frac{1}{9}$ pied	=									8 sussi	=	16 lignes
$\frac{1}{16}$ coudée	=			$\frac{1}{8}$ empan	=	$\frac{1}{4}$ sulum	=			1 doigt $\frac{1}{2}$	=			15 lignes
$\frac{1}{20}$ coudée	=	$\frac{1}{12}$ pied	=	$\frac{1}{10}$ empan	=	$\frac{1}{5}$ sulum	=	*un pouce*	=			6 sussi	=	12 lignes
$\frac{1}{24}$ coudée	=			$\frac{1}{12}$ empan	=	$\frac{1}{6}$ sulum	=			*un doigt*	=	5 sussi	=	10 lignes
		$\frac{1}{16}$ pied	=											9 lignes
$\frac{1}{30}$ coudée	=	$\frac{1}{18}$ pied	=	$\frac{1}{15}$ empan	=							4 sussi	=	8 lignes
$\frac{1}{40}$ coudée	=	$\frac{1}{24}$ pied	=	$\frac{1}{20}$ empan	=	$\frac{1}{10}$ sulum	=	$\frac{1}{2}$ pouce	=			3 sussi	=	6 lignes
$\frac{1}{48}$ coudée	=			$\frac{1}{24}$ empan	=	$\frac{1}{12}$ sulum	=			$\frac{1}{2}$ doigt	=			5 lignes
$\frac{1}{60}$ coudée	=	$\frac{1}{36}$ pied	=	$\frac{1}{30}$ empan	=	$\frac{1}{15}$ sulum	=	$\frac{1}{3}$ pouce	=			2 sussi	=	4 lignes
$\frac{1}{80}$ coudée	=	$\frac{1}{48}$ pied	=	$\frac{1}{40}$ empan	=	$\frac{1}{20}$ sulum	=	$\frac{1}{4}$ pouce						3 lignes
$\frac{1}{120}$ coudée	=	$\frac{1}{72}$ pied	=	$\frac{1}{60}$ empan	=	$\frac{1}{30}$ sulum	=	$\frac{1}{6}$ pouce	=	$\frac{1}{5}$ doigt	=	*un sussu*	=	2 lignes
$\frac{1}{240}$ coudée	=	$\frac{1}{144}$ pied	=	$\frac{1}{120}$ empan	=	$\frac{1}{60}$ sulum	=	$\frac{1}{12}$ pouce	=	$\frac{1}{10}$ doigt	=	$\frac{1}{2}$ sussu	=	*une ligne*

Et quoique ce tableau soit encore loin de comprendre toute la série des mesures linéaires assyriennes, il suffit cependant déjà pour donner une idée exacte de la grande supériorité du système métrique assyrien par rapport à notre système décimal moderne.

Aux unités métriques dont il vient d'être question, il est encore nécessaire d'ajouter *au moins* deux autres mesures, doubles l'une de l'autre et égales, la première à 5 pieds ou, ce qui est la même chose, à 6 empans et la seconde à 10 pieds ou à 12 empans. Mais il est indispensable de faire remarquer, en même temps, que malgré l'incontestable vérité de l'ancienne existence de ces deux nouvelles mesures aujourd'hui admises par tout le monde, on ne s'est pas encore entendu pour leur assigner des noms. Elles sont appelées, en effet, tantôt *Pas* et *Canne* par M. Vazquez Queipo, tantôt *demi-Canne* et *Canne* par M. Lenormant et tantôt enfin *Canne* et *Toise* par M. Oppert, quand il est facile de comprendre, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer dans une note de la première partie de ce mémoire, que ces noms de canne, et de toise ne conviennent pas plus l'un que l'autre à la plus grande de ces mesures, qui a 10 pieds de longueur, qui, par ce seul motif, ne peut être raisonnablement assimilée qu'à la *Pertica* romaine, et à laquelle, par conséquent, je conserverai ici le nom de *Perche* que je me suis cru autorisé à lui assigner précédemment; et cela quoique M. Oppert applique, de son côté, ce nom de perche à une autre mesure à laquelle il donne 6 *toises,* c'est-à-dire 36 coudées de longueur. Mais une pareille longueur, qui ne peut correspondre qu'au côté d'une mesure agraire, est beaucoup trop grande pour que le nom de perche puisse lui être attribué. Ce sera, si l'on veut, *une chaîne,* mais ce ne sera jamais *une perche,* et cette seule considération me semble capable de faire préférer le système que je propose à celui de M. Oppert.

Quant à l'autre mesure, égale à la moitié d'une perche, et nommée *demi-canne* par M. Lenormant et *Pas* par M. Vazquez Queipo, je lui donnerai, d'accord cette fois avec M. Oppert, le nom français de *Canne,* pour établir ainsi une analogie de consonnance entre ce nom attribué à une mesure qui a six empans de longueur et le nom assyrien de *qanu* que la tablette de Senkereh fait correspondre à *un sixain.*

En résumé, j'écrirai :

Une canne = 6 empans = 5 pieds = 3 coudées,

et Une perche = 12 empans = 10 pieds = 6 coudées,

sans renoncer cependant à assimiler au *Passus romain* la canne assyrienne ainsi réglée à 5 pieds, parce que, en effet, c'est toujours ainsi que le *Passus* a été réglé, de son côté.

Dans cet ordre d'idées, il sera nécessaire d'ajouter, à la série assyrienne, une troisième mesure analogue au *Gressus romain* et par conséquent égale à deux pieds et demi ou à 3 empans, c'est-à-dire, en d'autres termes à une demi-canne.

Mais si une canne peut être effectivement divisée, comme on vient de le voir,

en 2 demi-cannes ou, si on l'aime mieux, en 2 gressus,
en 3 coudées,
en 5 pieds,
et en 6 empans,

la nécessité se révèle aussitôt d'ajouter encore, au système métrique assyrien, une dernière mesure égale *au quart d'une canne,* puisque, sans cette addition, la série précédente présenterait une lacune et n'aurait pas toute la régularité que ce système comporte; et comme

cette nouvelle mesure correspond fort exactement au côté des grandes briques mesurées avec un soin particulier par MM. OPPERT et VICTOR PLACE et toujours trouvées égales à un pied et un quart, c'est-à-dire à un quart de canne, il est clair qu'on doit voir là une nouvelle raison de croire à la réalité de l'existence d'une mesure effectivement égale à ce quart de canne. Je lui donnerai, faute de mieux, le nom de *Grande-Brique* et la canne assyrienne, assimilée au passus romain, pourra être définitivement divisée de la manière suivante :

Une canne (passus) = 2 demi-cannes (gressus) = 3 coudées = 4 grandes-briques = 5 petites briques ou 5 pieds = 6 empans.

Ce qui permet, non seulement de réunir, dans le tableau qui suit, la série des mesures manuelles assyriennes plus grandes qu'un empan, avec l'indication des rapports que ces mesures présentent entre elles :

Empan ou demi-coudée						1
Pied, égal au côté des petites briques					1	$1+\frac{1}{5}$
Côté des grandes briques				1	$1+\frac{1}{4}$	$1+\frac{1}{2}$
Coudée			1	$1+\frac{1}{3}$	$1+\frac{2}{3}$	2
Demi-canne ou demi-pas (gressus)		1	$1+\frac{1}{2}$	2	$2+\frac{1}{2}$	3
Canne ou pas (passus)	1	2	3	4	5	6
Perche ou double canne	1	2	4	6	8	10	12,

mais encore d'établir, de la manière suivante, la série complète des mesures qui peuvent être prises, comme la figure ci-contre l'indique, sur une coudée assyrienne régulièrement divisée, d'un côté, en 24 doigts et 120 sussi et de l'autre, en 20 pouces et 240 lignes.

Ces mesures sont :

la ligne ou $\frac{1}{2}$ sussu, 60e partie du sulum,
le sussu, 60e partie de l'empan,
le quart de pouce, 60e partie de la grande-brique,
le double-sussu, 60e partie de la coudée,
le demi-doigt, égal à 5 lignes,
le demi-pouce, égal à 6 lignes, 60e partie du gressus,
le doigt, 12e partie de l'empan, 24e de la coudée,
le pouce, 12e partie du pied, 60e partie de la canne,
le double-doigt, 6e partie de l'empan, 12e de la coudée,
le double-pouce, 60e partie de la perche,
le petit-palme, égal à 4 doigts, tiers de l'empan,
le grand-palme, égal à 4 pouces, tiers du pied,
le sulum, moitié de l'empan, quart de la coudée,
l'empan, moitié de la coudée, $\frac{1}{6}$ de la canne,
le pied, ou petite brique, $\frac{1}{5}$ de la canne,
la grande-brique, $\frac{1}{4}$ de la canne,
la coudée, double de l'empan, $\frac{1}{3}$ de la canne.

Si maintenant, pour achever cette étude, on veut bien prendre la peine de réunir, comme je vais le faire, dans un seul et même tableau, les deux séries précédentes, en y ajoutant l'indication des rapports que les diverses mesures assyriennes peuvent présenter entre elles, on aura surtout à y remarquer la division de la canne en *720 lignes* et celle de la perche en

Plan figuratif

d'une coudée assyrienne et de ses divisions.

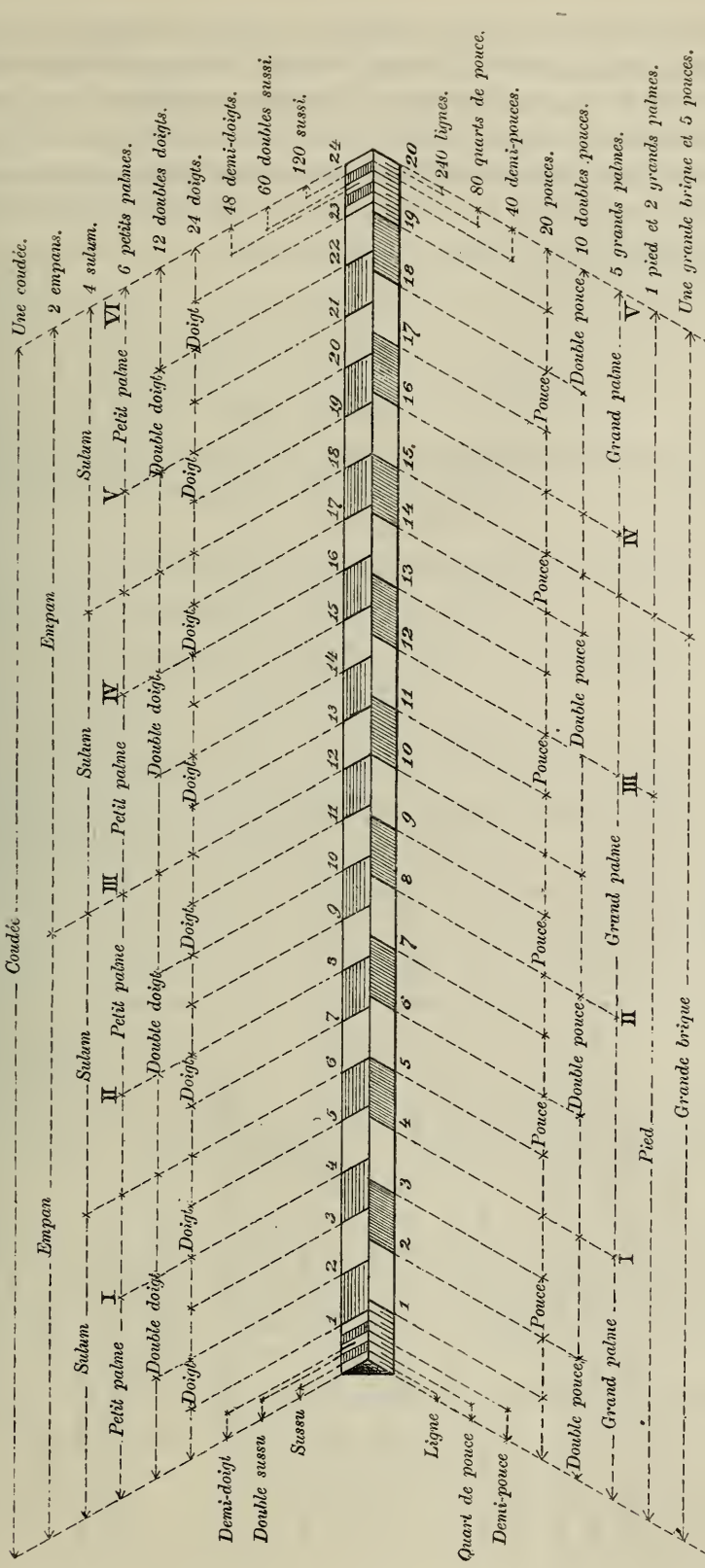

720 *sussi*, parce que ce mode particulier de division, en 720 parties égales, est celui que les astronomes chaldéens appliquaient de préférence à toutes les grandes unités et notamment à la circonférence, qu'ils divisaient en 720 parties, plutôt qu'en 360 degrés, comme M. LETRONNE l'a si bien et si savamment démontré dans le *Journal des savants* (année 1817, pag. 738) en prouvant, en même temps, que ces astronomes considéraient la 720e partie d'un grand cercle de la sphère céleste comme égale au diamètre apparent du soleil, quoique la véritable expression de ce diamètre soit, en réalité, un peu plus faible.

Tableau indicatif

des mesures manuelles assyriennes et des divers rapports que ces mesures présentent entre elles.

1° Fractions.

Ligne ou demi-sussu, 60e partie du suhum																		1
Sussu ou double-ligne, 60e partie de l'empan																	1	2
Quart de pouce, égal à 3 lignes, 60e partie de la grande-brique																1	$1\frac{1}{2}$	3
Double-sussu, égal à 4 lignes, 60e partie de la coudée															1	$1\frac{1}{3}$	2	4
Demi-doigt, égal à 5 lignes														1	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{2}{3}$	$2\frac{1}{2}$	5
Demi-pouce, égal à 6 lignes, 60e partie de la demi-canne													1	$1\frac{1}{5}$	$1\frac{1}{2}$	2	3	6
Doigt, égal à 5 sussi, 12e partie de l'empan												1	$1\frac{2}{3}$	2	$2\frac{1}{2}$	$3\frac{1}{3}$	5	10
Pouce, égal à 6 sussi, 12e partie du pied, 60e partie de la canne											1	$1\frac{1}{5}$	2	$2\frac{2}{5}$	3	4	6	12
Double-doigt, 6e partie de l'empan										1	$1\frac{2}{3}$	2	$3\frac{1}{3}$	4	5	$6\frac{2}{3}$	10	20
Double-pouce, 6e partie du pied, 60e partie de la perche									1	$1\frac{1}{5}$	2	$2\frac{2}{5}$	4	$4\frac{4}{5}$	6	8	12	24
Petit-palme, égal à 4 doigts, tiers de l'empan								1	$1\frac{2}{3}$	2	$3\frac{1}{3}$	4	$6\frac{2}{3}$	8	10	$13\frac{1}{3}$	20	40
Grand-palme, égal à 4 pouces, tiers du pied							1	$1\frac{1}{5}$	2	$2\frac{2}{5}$	4	$4\frac{1}{5}$	8	$9\frac{3}{5}$	12	16	24	48
Suhum ou demi-empan, tiers de la grande-brique						1	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{2}$	3	5	6	10	12	15	20	30	60

2° Mesures proprement dites.

Empan, unité principale, $\frac{1}{6}$ de la canne						1	2	$2\frac{1}{2}$	3	5	6	10	12	20	24	30	40	60	120
Pied ou petite-brique, $\frac{1}{5}$ de la canne					1	$1\frac{1}{5}$	$2\frac{2}{5}$	3	$3\frac{3}{5}$	6	$7\frac{1}{2}$	12	$14\frac{2}{5}$	24	$28\frac{4}{5}$	36	48	72	144
Grande-brique, $\frac{1}{4}$ de la canne				1	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{2}$	3	$3\frac{3}{4}$	$4\frac{1}{2}$	$7\frac{1}{2}$	9	15	18	30	36	45	60	90	180
Coudée ou ammat, $\frac{1}{3}$ de la canne			1	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{2}{3}$	2	4	5	6	10	12	20	24	40	48	60	80	120	240
Demi-canne ou gressus, $\frac{1}{2}$ de la canne		1	$1\frac{1}{2}$	2	$2\frac{1}{2}$	3	6	$7\frac{1}{2}$	9	15	18	30	36	60	72	90	120	180	360
Canne ou pas de 5 pieds (passus)	1	2	3	4	5	6	12	15	18	30	36	60	72	120	144	180	240	360	720
Perche ou double-pas	1	2	4	6	8	10	12	24	30	36	60	72	120	144	240	288	360	480	720	—

Telles étaient, sans aucun doute, les diverses mesures manuelles qui constituaient le système métrique linéaire assyrien considéré dans son ensemble et dans son plus grand état de perfection. On se tromperait néanmoins si l'on pouvait croire que ce système a été organisé tout d'une pièce et, pour ainsi dire, d'un seul jet, la vérité étant, au contraire, qu'il résulte, ainsi qu'on va le voir, de la réunion de deux systèmes parfaitement distincts et même tout-à-fait indépendants l'un de l'autre.

Le premier, dont on a dû se servir, dès le principe, pour toutes les mesures usuelles, dérive de l'empan considéré comme unité principale et comprend à la suite de l'empan :

la coudée égale à 2 empans,
la canne égale à 3 coudées ou à 6 empans,
et la perche égale à 6 coudées ou à 12 empans;

ce qui suffit pour assigner à ce système un caractère nettement duodécimal, puisque la plus petite des mesures qui le constituent est l'empan, quand la plus grande est la perche, égale à 12 empans.

Le second système, exclusivement appliqué à la mesure des distances itinéraires, dérive du pas considéré comme mesure primordiale et comprend :

le pas proprement dit (passus) composé de 2 enjambées,
le demi-pas ou enjambée (gressus),
le quart de pas (côté des grandes briques),
et le cinquième de pas ou pied (côté des petites briques).

Par conséquent ce système est simplement quinaire, puisque sa plus petite mesure est le pied, quand la plus grande est le pas égal à 5 pieds.

Il est extrêmement probable, et je ne crains pas de dire certain que ces deux systèmes ont existé, dans le principe, sans se confondre et, en même temps, sans offrir encore beaucoup de précision, parce qu'il est hors de doute qu'à cette époque reculée, chacun mesurait les distances en se servant de son propre pas et prenait toutes les autres mesures en fonction de son empan naturel ou de sa propre coudée.

Plus tard, quand on a voulu faire plus et mieux, non seulement on a réglé d'une manière exacte, les étalons de l'empan et du pied, mais encore on a été amené à constituer, comme je l'ai expliqué, le doigt et le pouce en divisant de l'empan et le pied en 12 parties égales.

Bientôt après, sans aucun doute, on a reconnu que la canne ne différait pas sensiblement du pas et c'est certainement ainsi qu'on a été conduit, d'une manière bien naturelle, à réunir définitivement les deux systèmes primitifs, en un seul et même système, en égalant rigoureusement ces deux mesures l'une à l'autre.

Voici donc, si mon illusion n'est pas complète, quels étaient les deux systèmes linéaires assyriens, au moment de leur réunion en un seul :

1° Système dérivé de l'empan.

Doigt								1
Double-doigt							1	2
Petit-palme						1	2	4
Sulum					1	$1\frac{1}{2}$	3	6
Empan				1	2	3	6	12
Coudée			1	2	4	6	12	24
Demi-canne		1	$1\frac{1}{2}$	3	6	9	18	36
Canne	1	2	3	6	12	18	36	72
Perche	1	2	4	6	12	24	36	72	144

2° Système dérivé du pas.

Pouce							1
Double-pouce						1	2
Grand-palme					1	2	4
Pied ou petite brique				1	3	6	12
Grande-brique			1	$1\frac{1}{4}$	$3\frac{3}{4}$	$7\frac{1}{2}$	15
Demi-pas ou Enjambée		1	2	$2\frac{1}{2}$	$7\frac{1}{2}$	15	30
Pas	1	2	4	5	15	30	60

A ce moment, le second de ces systèmes était déjà devenu sexagésimal, parce que la division du pied en 12 pouces avait conduit à la division du pas en 5 fois 12 ou 60 pouces. Le premier, au contraire, qui était resté duodécimal, est devenu, à son tour, sexagésimal, dès qu'on a voulu rendre le pas rigoureusement égal à la canne, parce qu'il a suffi d'écrire alors :

Un pas = 5 pieds = 60 pouces = une canne = 6 empans = 72 doigts pour en conclure 5 pieds = 6 empans et 5 pouces = 6 doigts et pour se trouver ainsi dans l'obligation de diviser le pouce en 6 parties et le doigt en 5, par conséquent le pied en 72 parties égales à une double-ligne et l'empan en 60 parties égales à un sussu.

Ces considérations et les faits sur lesquels elles reposent permettent de comprendre et d'expliquer maintenant, sans beaucoup de peine, la complication, plus apparente que réelle, de quelques-uns des rapports précédemment inscrits sur le tableau d'ensemble des mesures manuelles assyriennes, parce qu'ils montrent que cette complication, qui pourrait sembler étrange et qu'il serait même difficile d'admettre, si elle était réelle, ne peut être finalement attribuée qu'à la réunion de deux systèmes aussi remarquables l'un que l'autre par la plus grande simplicité.

On peut, en outre, déduire de ce qui vient d'être dit toute la série des grandes mesures affectées à l'arpentage et à l'évaluation des distances itinéraires, car ces mesures, qui sont celles qu'il me reste encore à faire connaître, dérivent, comme on va le voir, indépendamment les unes des autres, les premières de la perche et les secondes du pas.

D'un côté, en effet, la perche de 10 pieds de longueur, qui correspond incontestablement à l'Acène des Égyptiens ou, ce qui est la même chose, à l'Ἄκαινα des Grecs, c'est-à-dire, en d'autres termes, à la longueur de l'aiguillon dont les laboureurs se sont toujours servis pour

conduire et exciter leurs bœufs, a été, par conséquent, pour les Assyriens, comme pour tous les autres peuples, l'unité primordiale dont les hommes ont fait usage, quand ils ont commencé à éprouver le besoin de recourir à des opérations d'arpentage, tandis que d'un autre côté, le pas est, d'une manière encore plus incontestable, s'il est possible, l'unité de laquelle toutes les mesures itinéraires dérivent.

Et de cette double observation il résulte :

En premier lieu, que les mesures affectées à l'arpentage devaient être, chez les Assyriens :

La perche de 10 pieds de longueur,
la dizaine de perches de 100 pieds, c'est-à-dire le *Plèthre,*
et le sosse de perches de 600 pieds, c'est-à-dire le *Stade,*

et en second lieu, que celles qui servaient à l'évaluation des distances itinéraires étaient :

La dizaine de pas, égale à un demi-plèthre,
le sosse de pas, égal à un demi-stade,
le ner de pas, égal à 5 stades,
et le sar de pas, égal à 30 stades,

cette dernière mesure correspondant ainsi, d'une manière incontestable, à la *Parasange,* puisque tous les anciens auteurs assignent, d'un commun accord, 30 stades à cette mesure elle-même.

Ὁ παρασάγγης ἔχει .... σταδίους λ'· ἔστι δὲ τὸ μέτρον Περσικόν. (Hultsch [1], t. I, pag. 184. *Tabula Heroniana I.)*

Καὶ ὁ παρασάγγης, μέτρον Περσικόν, ἔχει στάδια λ'. *(Idem,* pag. 200. *Fragmentum incerti auctoris.)*

Παρασάγγης, μέτρον ὁδοῦ, τριάκοντα σταδίους ἔχον. *(Idem,* pag. 323. *Fragmenta ex Hesychio excerpta.)*

Παρασάγγης, εἶδος μέτρου Περσικοῦ, ὅ ἐστι στάδια τριάκοντα. *(Idem,* pag. 330. *Fragmenta e Photio excerpta,* et pag. 341, *Fragmenta e Suidas excerpta.)*

On voit, par ce qui vient d'être dit, que le stade, *mesure essentiellement itinéraire chez les Grecs,* n'avait pas le même caractère chez les Assyriens et que, par suite, quoique la longueur de la parasange ne soit parvenue jusqu'à nous, *par l'intermédiaire des Grecs,* qu'en fonction du stade, ce n'est pas cependant de cette manière qu'elle devait être habituellement définie, dans la métrologie assyrienne, où elle ne pouvait effectivement correspondre qu'à *un sar de pas.*

D'un autre côté, puisque, dans cette métrologie, la perche, la dizaine de perches ou plèthre et le sosse de perches ou stade étaient de véritables mesures agraires, ce n'est pas, comme je viens de le faire, en fonction du pied que leurs longueurs doivent être réglées, et l'on se trouve ainsi conduit à substituer aux trois égalités précédentes qui sont :

une perche = 10 pieds,
un plèthre = 10 perches = 100 pieds,
et un stade = 6 plèthres = 60 perches = 600 pieds,

1) *Metrologicorum Scriptorum reliquiæ.* — Edidit Fridericus Hultsch, Lipsiæ, MDCCCLXIV.

les trois égalités que voici :

une perche = 12 empans = 6 coudées,

un plèthre = 10 perches = 120 empans = 60 coudées = *un sosse de coudées,*

et un stade = 6 plèthres = 60 perches = 720 empans = 360 coudées = *un ammat-gagar.*

D'où il suit : 1° que l'ammat-gagar était la plus grande des mesures linéaires agraires, 2° qu'un plèthre carré, mesure analogue à l'actus quadratus des Romains, contenait exactement 3600 coudées carrées ou un sar de coudées carrées et 3° qu'à son tour, un stade carré contenait, de la même manière, 3600 perches carrées, ou un sar de perches carrées, ce qui permettait de calculer, avec la plus grande facilité, toutes les fractions possibles de ces deux mesures agraires, en les exprimant, pour le plèthre carré, en nombres ronds de coudées carrées, et pour le stade carré, en nombres ronds de perches carrées; et cette dernière observation peut être encore considérée comme constituant une nouvelle preuve de la grande perfection introduite dans toutes les parties de l'ancien système métrique assyrien.

Une autre remarque, dont on comprendra bientôt l'importance, doit encore être ajoutée ici : On vient de voir que les mesures agraires dérivent de la perche, identiquement comme les mesures itinéraires dérivent elles-mêmes du pas et que par conséquent toutes ces mesures, quand on les compare les unes aux autres, sont constamment dans le rapport exact de 2 à 1. Il en résulte que, dans le système métrique linéaire assyrien, non seulement la perche est double de la canne comme la coudée est double de l'empan, mais encore que le plèthre égal à 10 perches est double de la déca-canne[1] égale à 10 cannes, comme le stade ou ammat-gagar, égal à 360 coudées, est double d'un sosse de pas ou U-gagar[2], égal lui-même à 360 empans et comme enfin le déca-stade ou sar de coudées est pareillement double de dix U-gagar ou d'un sar d'empans, de la manière indiquée dans le tableau suivant où, à l'exception du pied et de ses dérivés, toutes les mesures plus grandes que l'empan ont été réunies et peuvent être comparées entre elles :

Empan ou demi-coudée									1
Coudée								1	2
Canne, pas ou demi-perche							1	3	6
Perche						1	2	6	12
Déca-canne ou demi-plèthre					1	5	10	30	60
Dizaine de perches ou plèthre				1	2	10	20	60	120
Sosse de pas, U-gagar ou demi-stade			1	3	6	30	60	180	360
Sosse de perches, stade ou ammat-gagar		1	2	6	12	60	120	360	720
Dizaine d'U-gagars ou sar d'empans	1	5	10	30	60	300	600	1800	3600
Déca-stade ou sar de coudées	1	2	10	20	60	120	600	1200	3600	7200

Cette relation du simple au double entre les mesures itinéraires et les mesures agraires peut être rendue sensible de plusieurs manières différentes; par exemple, en exprimant ces mesures, les premières en empans et les secondes en coudées, doubles de l'empan, car on trouve alors :

1) et 2) En donnant, faute de mieux, le nom de *déca-canne* à une longueur de 10 pas, et, par analogie, celui d'-*Ugagar* à 360 empans, comme on a donné celui d'ammat-gagar à 360 coudées.

1° pour les mesures itinéraires		2° pour les mesures agraires	
un empan	= 1	une coudée	= 1
une canne ou pas.	= 6 empans	une perche	= 6 coudées
un déca-canne	= 60 empans	un plèthre	= 60 coudées
un U-gagar ou demi-stade .	= 360 empans	un stade ou ammat-gagar. .	= 360 coudées
un déca-U-gagar	= 3.600 empans	un déca-stade	= 3.600 coudées

Elle peut être également constatée sur le tableau que j'ajoute encore ici, pour servir à montrer, en même temps, l'intime relation qui existait, dans le système métrique assyrien, comme dans notre système décimal moderne, entre la métrologie et la numération; puisqu'on voit, en effet, sur ce tableau, que chez les Assyriens les mesures linéaires étaient comptées, en partant de l'unité principale, d'un côté et en remontant, par dizaines, sosses, ners, sars, etc. et de l'autre, en descendant, par 6èmes, par 360èmes, par 3.600èmes, etc., comme elles sont comptées chez nous, d'un côté par dizaines, centaines, milliers, etc. et de l'autre, par 10emes, 100èmes, 1000èmes, etc.

Indications	unités du 3e ordre ou sars	unités du 2e ordre ou sosses		unités du 1er ordre ou unités principales		soixantièmes		trois mille six centièmes	
	sars	ners	sosses	dizaines	unités	6emes	60emes	360èmes	
Mesures itinéraires	Para-sange, Sar de cannes	Déca-U-gagar, Ner de cannes	U-gagar, Sosse de cannes	Déca-canne	Canne	Empan, 1/6 de canne	Pouce, 1/60 de canne	Sussu, 1/360 de canne	
Mesures agraires, doubles des précédentes	»	Déca-stade, Ner de perches	Stade, Sosse de perches	Plèthre, dizaine de perches	Perche	Coudée, 1/6 de perche	double-pouce, 1/60 de perche	double-sussu, 1/360 de perche	

La curieuse relation qui vient d'être constatée, en comparant entre elles les mesures linéaires assyriennes, n'a pourtant, sauf erreur de ma part, jamais été signalée par personne, tandis que, au contraire, tous les métrologues, d'accord en ce point avec les numismates, sont unanimes pour affirmer qu'une relation semblable existe dans la série des mesures pondérales.

Voici notamment en quels termes M. Lenormant s'est exprimé, à cette occasion, à la page 92 de son *Essai :*

«Le système des poids chaldéo-assyriens est, dit-il, parfaitement connu maintenant, grâce aux deux magnifiques séries de poids, les uns en bronze et les autres en pierre, découverts à Koyoundjik, par M. Layard et maintenant conservés au Musée Britannique, grâce aussi aux monuments de même genre que possède le Musée du Louvre. Ce système . . . . . ne présente plus désormais aucun point obscur. On sait avec certitude que les Babyloniens et les Assyriens, leurs disciples, faisaient usage de *deux séries de poids* dans l'une desquelles les unités étaient *exactement doubles* de celles de l'autre, ... l'échelle des multiples et des divisions se reproduisait absolument la même dans les deux séries, dont les étalons se reconnaissent *du premier coup d'œil,* en ce que ceux de la première sont *toujours* en bronze et

ont la forme de Lions, tandis que ceux de la seconde sont *toujours* en pierre et *ont la forme d'Oies ou de Canards* [1]. »

Quant à M. OPPERT, il reproduit, à son tour, la même assertion de la manière suivante, à la page 72 de son *Etalon* où il dit :

« La mine et les poids qui en dépendent représentent deux séries de valeurs dont les unes sont les doubles des autres. Les poids assyriens constatent ce fait incontestable. Il y a une mine de 500 grammes et une autre d'un kilogramme environ. Les inscriptions qui accompagnent les poids ne laissent aucun doute là-dessus. »

J'aurai à discuter ces assertions avec plus de soin, lorsque le moment sera venu de m'occuper en détail des mesures pondérales et je me crois en mesure de démontrer alors qu'elles ne sont pas susceptibles d'être considérées comme présentant, dans leur énoncé, toute la précision désirable. Sans aucun doute, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer précédemment, les unités métriques linéaires avaient été organisées, dans le principe, chez les Assyriens, de manière à former effectivement deux séries complètement indépendantes l'une de l'autre et correspondant, la première, aux distances itinéraires et la seconde, aux autres mesures. Mais une différence considérable existe, malgré cela, entre les mesures pondérales et les mesures linéaires; car, dans le système linéaire, les deux séries, comme on l'a vu, ne sont restées distinctes que jusqu'au moment où le système sexagésimal a été introduit dans la métrologie, puisque c'est précisément par la réunion des deux séries primitives en une seule et même série que le système sexagésimal a été créé, et a permis de placer dans cette série unique :

le sussu égal à	$^1/_{60}$ d'empan
la ligne ou double-sussu égale à	$^1/_{30}$ d'empan
l'empan, considéré comme unité principale . . .	1 empan
la coudée égale à	2 empans
la canne ou pas égale à 3 coudées ou à	6 empans
la perche égale à 2 cannes ou à	12 empans
le déca-canne égal à 5 perches ou à	60 empans
le plèthre égal à 2 déca-cannes ou à	120 empans (60 coudées)
l'U-gagar ou $^1/_2$ stade égal à 3 plèthres ou à .	360 empans
l'ammat-gagar ou stade égal à 2 U-gagar ou à . .	720 empans (360 coudées)
et la parasange égale à 30 stades ou à.	21.600 empans (un sar de cannes).

Tandis que, au contraire, il est facile de comprendre que la série des mesures pondérales n'a pu être constituée, chez les Assyriens, que longtemps après la série de mesures linéaires et à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, non seulement parce que la

1) L'une des notes placées par M. LENORMANT lui-même à la fin de son *Essai,* où elle porte le n° 196, suffit pour établir l'inexactitude de cette dernière assertion. En premier lieu, parce qu'on y lit, à propos du poids n° 15 du Musée Britannique : « *Bien qu'en forme de Lion,* ce poids appartient exceptionnellement *à la série faible* » et en deuxième lieu, parce qu'on y trouve ensuite : « Les Lions n° 6, n° 10 et n° 11 de la même collection sont aussi *dans le même cas.* Ils ont pour inscriptions « deux mines » et « une mine » et sont *de poids faible* ».

D'un autre côté, quand bien même il serait exact de dire que les poids, qui nous sont parvenus sous forme de Lions, appartiennent tous à la série forte et que tous ceux qui nous sont parvenus sous forme d'Oies ou de Canards, appartiennent à la série faible, dans quelle série placerait-on, je le demande, le poids n° 2 du Louvre qui a la forme *d'une tête de sanglier?* Il est donc inexact de prétendre, avec M. LENORMANT, que les étalons des poids assyriens *se reconnaissent du premier coup d'œil* et en raison seulement de leur forme.

série des mesures pondérales a toujours été sexagésimale, mais encore et surtout parce qu'elle a été évidemment déduite de la série précédente elle-même, *sur laquelle elle a été rigoureusement calquée,* puisque, en effet, d'après la nomenclature donnée par M. Oppert à la dernière page de son *Etalon,* les diverses unités pondérales présentent entre elles, comme on le voit dans le tableau comparatif suivant, identiquement les mêmes rapports que les mesures linéaires comprises dans la série qui précède.

Tableau comparatif

des mesures linéaires rapportées à l'empan		et des mesures pondérales rapportées à l'obole	
Sussu	1/60	Grain faible	1/60
Ligne	1/30	Grain fort	1/30
Empan	1	Obole faible	1
Coudée	2	Obole forte	2
Canne	6	Drachme faible	6
Perche	12	Drachme forte ou sicle	12
Déca-canne	60	Déca-drachme faible	60
Plèthre	120	Déca-drachme fort	120
U-gagar	360	Mine faible	360
Stade ou ammat-gagar	720	Mine forte	720
Parasange	21.600	Talent	21.600

Personne, j'en suis sûr, ne voudra attribuer à un pur effet du hasard une concordance aussi parfaite entre ces deux séries et il sera par conséquent indispensable de conclure de cette seule concordance que les mesures pondérales, nécessairement organisées après les mesures linéaires, ont été réglées suivant le système antérieurement adopté pour ces dernières mesures, et qu'ainsi puisque, au moment où elles ont été réglées, les mesures linéaires ne formaient déjà qu'une série *unique,* il doit en être forcément de même pour les mesures pondérales.

Contrairement à cette manière de voir M. Lenormant a dit, à la page 92 de son *Essai* que, dans le système métrique assyrien, l'une des séries pondérales avait pour point de départ un talent fort de 61 kilogrammes 300 grammes et l'autre un talent faible de 30 kilogrammes 650 grammes; mais cette assertion n'est pas conforme à la vérité, et c'est avec raison, comme je le démontrerai, lorsque le moment en sera venu, que M. Oppert a reconnu, au contraire, à la page 73 de son *Etalon,* qu'on ne peut admettre, dans le système assyrien, *qu'un seul talent* de 30 kilogrammes environ.

En attendant qu'il me soit possible d'en venir là, je me contenterai d'établir ici que M. Lenormant et M. Oppert lui-même se sont trompés lorsqu'ils ont ajouté, à leur série linéaire assyrienne, un *Schœne* de 60 stades qui n'a jamais existé dans cette série, et cela, par la double raison : 1° que le schœne est une mesure essentiellement égyptienne, et 2° que sa longueur, sensiblement égale à celle de la parasange, lui assigne, dans la métrologie égyptienne, identiquement le même rôle qu'à la parasange dans la métrologie assyrienne [1].

1) Voyez, à ce sujet, *Les Recherches* de M. Letronne sur les fragments d'Héron d'Alexandrie. Paris, Imprimerie nationale. MDCCCLI, pag. 81 et pag. 120, Pl. II.

Voici d'ailleurs quelques-uns des textes qui le prouvent :

24. ὁ σχοῖνος ἔχει μίλια δ', σταδίους λ'.

25. ὁ παρασαγγης ἔχει μίλια δ', σταδίους λ' · ἔστι δὲ τὸ μέτρον Περσικόν. (HULTSCH, t. I, pag. 184. *Tabula Heroniana,* I.)

Dans ce passage, le schœne est une mesure évidemment égyptienne comme toutes celles dont il est question dans les paragraphes précédents, et la longueur de la parasange n'est ensuite donnée qu'à titre exceptionnel.

8. ὁ σχοῖνος ἔχει μίλια δ', καὶ ὁ παρασάγγης δ' (*Idem,* pag. 193. *Tabula Heroniana,* VI.)

11. . . . στάδιον, μίλιον, σχοῖνος, σχοῖνος Περσικὴ καὶ Ἑλληνικὴ, καὶ λοιπά. (*Idem,* pag. 193. *Tabula Heroniana,* VII.)

Ce dernier texte ne donne, il est vrai, qu'une simple énumération de mesures, pour la plupart égyptiennes. Mais elles y sont écrites dans l'ordre de leurs grandeurs croissantes, et puisque le σχοῖνος Περσικὴ, qui ne peut être que la parasange, se trouve là après le schœne égyptien, c'est évidemment parce que la longueur de la parasange doit être supérieure plutôt qu'inférieure à celle du schœne.

Un seul texte, à ma connaissance, a pu motiver l'erreur dans laquelle M. OPPERT et M. LENORMANT sont tombés. Je le trouve dans l'*Etymologicum magnum,* où on lit :

Παρασάγγαι, τὰ τριάκοντα στάδια παρὰ Πέρσαις· παρ' Αἰγυπτίοις δ' ἑξήκοντα. (HULTSCH, t. I, pag. 352.)

Mais ce texte, au lieu de prouver qu'il existait, chez les Perses, sous le nom de schœne, une mesure de 60 stades de longueur, a seulement pour objet d'établir, à tort ou à raison, que la mesure nommée parasange avait 30 stades chez les Perses, et au contraire 60 stades chez les Égyptiens, où la mesure nommée schœne a toujours eu 30 stades seulement, comme la parasange chez les Perses.

En résumé, puisqu'il n'existait, chez les Assyriens, dans la série pondérale, qu'une seule grande mesure, *le talent,* pendant qu'il n'en existait aussi qu'une seule, *la parasange,* dans la série linéaire, il y a lieu, ce me semble, de trouver là une nouvelle et forte raison pour croire que la première de ces deux séries a été, comme je l'ai dit, effectivement calquée sur la seconde, et que par suite, puisque la série linéaire, dans son dernier état, ne doit pas être considérée comme double, il doit en être encore de même pour la série pondérale, malgré l'opinion contraire généralement admise aujourd'hui, et quoiqu'on trouve, en fait, dans cette série, un grand nombre de mesures réglées, les unes par rapport aux autres, suivant le rapport exact de 1 à 2.

Au fond, et quelle que soit la valeur réelle de cette digression, sur laquelle j'aurai à revenir, quand je m'occuperai des poids, il semble définitivement prouvé que les diverses mesures linéaires dont le système métrique assyrien se compose, doivent être, dès à présent, considérées comme réglées avec assez d'exactitude, dans leurs rapports mutuels, pour que toutes leurs longueurs puissent être déduites les unes des autres par de simples proportions, dès que l'une quelconque d'entre elles aura été soigneusement déterminée, comme je vais essayer de le faire, dans le chapitre qui suivra celui-ci.

Mais avant de m'appliquer à cette recherche, il me paraît utile de comparer, une dernière fois, la série complète que je viens de régler, à celles que MM. OPPERT et LENORMANT

se sont crus autorisés à adopter de préférence et c'est pour faciliter cette comparaison que le tableau suivant a été dressé :

Tableau comparatif

des noms donnés aux mesures linéaires assyriennes et des rapports admis entre les longueurs de ces mesures.

D'après M. Lenormant dans son *Essai*			D'après M. Oppert dans son *Etalon*			D'après l'auteur de ce mémoire		
Noms donnés aux mesures	Longueurs exprimées en fonction		Noms donnés aux mesures	Longueurs exprimées en fonction		Noms donnés aux mesures	Longueurs exprimées en fonction	
	du pied	de l'empan		du pied	de l'empan		du pied	de l'empan
—	—	—	Cheveu	1/4320	1/3600	—	—	—
—	—	—	Point	1/360	1/300	—	—	—
—	—	—	—	—	—	Ligne	1/144	1/120
—	—	—	Ongle	1/72	1/60	Sussu	1/72	1/60
—	—	—	—	—	—	Quart de pouce	1/48	1/40
Ligne	1/36	1/30	—	—	—	Double sussu	1/36	1/30
—	—	—	—	—	—	Demi-doigt	5/144	1/24
—	—	—	—	—	—	Demi-pouce	1/24	1/20
Doigt	1/18	1/15	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	Doigt	5/72	1/12
—	—	—	Pouce	1/12	1/10	Pouce	1/12	1/10
—	—	—	Demi-palme	5/36	1/6	Double doigt	5/36	1/6
—	—	—	Double pouce	1/6	1/5	Double pouce	1/6	1/5
—	—	—	Palme	5/18	1/3	Petit palme	5/18	1/3
Palme	1/3	2/5	Main	1/3	2/5	Grand palme	1/3	2/5
—	—	—	Sulum	5/12	1/2	Sulum	5/12	1/2
Demi-coudée	5/6	1	Avant-bras	5/6	1	Empan	5/6	1
Pied	1	1 1/5	Pied	1	1 1/5	Pied	1	1 1/5
—	—	—	—	—	—	Grande brique	1 1/4	1 1/2
Coudée	1 2/3	2	Coudée	1 2/3	2	Coudée	1 2/3	2
—	—	—	Coudée royale	1 17/18	2 1/3	—	—	—
—	—	—	—	—	—	Demi-canne (gressus)	2 1/2	3
Pas	2 2/3	3 1/5	—	—	—	—	—	—
—	—	—	Aune	3 1/12	3 7/10	—	—	—
Demi-canne	5	6	Canne	5	6	Canne ou pas	5	6
Canne	10	12	Toise	10	12	Perche	10	12
—	—	—	Calame	10 5/18	12 1/3	—	—	—
Grande perche	30	36	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	Déca-canne	50	60
—	—	—	Perche	60	72	—	—	—
Plèthre	100	120	Plèthre	100	120	Plèthre	100	120
—	—	—	—	—	—	U-gagar	300	360
Stade	600	720	Stade	600	720	Stade ou ammat-gagar	600	720
Diaule	1,200	1,440	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	Demi-déca-stade	3,000	3,600
Tiers de parasange	6,000	7,200	Déca-stade	6,000	7,200	Déca-stade	6,000	7,200
Parasange	18,000	21,600	Parasange	18,000	21,600	Parasange	18,000	21,000
Schœne	36,000	43,200	Schœne	36,000	43,200	—	—	—

Ces trois séries de mesures ne diffèrent pas entre elles, autant qu'on peut le croire au premier abord, puisque, en effet, quand on ne tient pas compte des différences dans les dénominations, qui n'ont ici qu'une faible importance, les longueurs relatives attribuées au grand palme, à l'empan, au pied, à la coudée, à la canne ou pas, à la perche, au plèthre, au stade, au déca-stade et à la parasange, restent identiquement les mêmes dans les trois cas.

A l'égard des fractions, quoique ni M. OPPERT, ni M. LENORMANT n'admettent, dans leurs séries, *le doigt*, 12e partie de l'empan, je l'ai ajouté cependant, sans la moindre hésitation dans la mienne, en même temps que le sulum, le grand et le petit palme, le double pouce, le double doigt et le pouce, mesures que M. OPPERT a admis, de son côté, comme moi; et pour confirmer, sur ce point, les divers arguments précédemment développés, je démontrerai bientôt, lorsque j'aurai à m'occuper, dans le chapitre qui suivra celui-ci, des dimensions des briques assyriennes et des détails relatifs à leur fabrication, que ces détails ne peuvent être compris et expliqués qu'à la condition de considérer la division de la coudée en 24 doigts comme aussi indispensable et aussi usuelle que sa division en 20 pouces.

Quant à la division de l'empan en 60 sussi, appelés *ongles* par M. OPPERT, on peut également la regarder comme certaine, quoiqu'elle ne soit pas adoptée par M. LENORMANT, qui s'est contenté d'admettre la division de la coudée en 60 parties de 2 sussi ou de 4 lignes chacune, en considérant à tort cette division, à laquelle il donne le nom de *ligne*, comme susceptible de correspondre à la plus petite des mesures assyriennes.

Son erreur sur ce point provient de ce qu'il n'a pas accordé à l'empan toute l'importance que cette mesure mérite. D'une part, en effet, il résulte des recherches de M. OPPERT (voyez les *Comptes-rendus de la Société Française de numismatique et d'archéologie*, t. V, page 327) que c'est en fonction de la demi-coudée que les mesures cubiques ont été réglées chez les Assyriens et chez les Hébreux, et de l'autre, je crois avoir prouvé, dans le premier fascicule de mon travail sur la métrologie égyptienne[1], non seulement que l'Ἀμφορέυς, le Μετρητής et le Μέδιμνος correspondaient, chez les Grecs, à 2, à 3 et à 4 spithames cubes, mais encore qu'il en était à peu près de même chez les Égyptiens, où l'apet, l'artabe primitive ou grande artabe et la grande mesure nommée *tam* ou *tama* par M. CHABAS, étaient égales à 1, à 2, et à 4 demi-coudées cubes, ainsi d'ailleurs que M. SAIGEY l'avait constaté avant moi, dans son traité de métrologie, où il a dit, à la page 20, en parlant des mesures cubiques égyptiennes : «Le cube de la demi-coudée royale était l'unité des mesures de capacité». L'empan ou demi-coudée doit donc être considéré, chez tous les anciens peuples qui en ont fait usage, comme l'une de leurs unités principales et l'idéogramme 𒌋 à l'aide duquel les Assyriens le désignaient suffirait seul, s'il le fallait, pour justifier l'exactitude de cette appréciation.

A un autre point de vue, il semble impossible d'aller, avec M. OPPERT, jusqu'à diviser, non seulement le pouce en 60 parties égales qu'il nomme *points*, mais encore le sussu lui-même, qu'il nomme *ongle*, en 60 autres parties qu'il nomme *cheveux*, par ce que l'extrême exiguité de cette dernière mesure, égale, d'après M. OPPERT lui-même, à la 13e partie d'un millimètre, suffit seule pour empêcher d'adopter le mode de division auquel elle correspond, et cela avec d'autant plus de raison que M. OPPERT a eu la franchise d'écrire à la page 31

1) *Détermination géométrique des mesures de capacité dont les anciens se sont servis en Égypte.* Nîmes, 1880.

de son *Etalon* : «Nous devons faire observer que nous n'avons pas de texte précis pour justifier cette opinion.»

J'ai à signaler, en outre, l'erreur commise par M. Lenormant quand, après avoir considéré la 36e partie du pied ou double sussu, qu'il appelle *ligne*, ainsi que je l'ai déjà dit, comme la plus petite des mesures linéaires assyriennes, il s'est cru autorisé à faire correspondre le *doigt* à la 15e partie de l'empan, à la 18e partie du pied et à la 30e partie de la coudée, car une semblable mesure n'a jamais existé, ni a pu exister dans le système métrique assyrien, dont elle détruirait toute la symétrie.

Cette longueur inexacte a été probablement calculée en prenant la 48e partie du *pas* (gressus) regardé à tort par M. Lenormant comme égal à une coudée plus un pied. Mais cette dernière fixation elle-même est fautive, quoique cet auteur ne craigne pas de dire, aux pages 40 et 41 de son *étalon*, que «cette détermination de la longueur du pas a obtenu »l'assentiment de tous les métrologistes et qu'on peut la considérer comme un fait désormais »établi, qui n'a plus besoin de confirmation.»

Voici néanmoins quelle est la vérité sur ce point :

Dans un premier travail auquel le *Bulletin archéologique de l'Athénæum français* a prêté la publicité de ses colonnes (2e année, mars 1856, page 32), M. Oppert avait d'abord admis que le pas simple (gressus), auquel les anciens ont toujours assigné 2 pieds $^1/_2$ de longueur, devait être porté exceptionnellement, chez les Assyriens, à 2 pieds $^2/_3$, ce qui permettait de conserver au stade sa longueur normale de 600 pieds, à la condition de réduire cette mesure à 225 pas seulement, au lieu de 240 pas qu'on lui assigne ordinairement.

Pour justifier ces hypothèses, M. Oppert s'était appuyé sur ce fait que le pas est égal, dans les cas ordinaires, à 2 pieds $^1/_2$, pendant que la coudée est égale, de son côté, à 1 pied $^1/_2$, ce qui revient à dire, en d'autres termes, que le pas est alors égal à une coudée plus un pied; d'où ce savant assyriologue trouvait naturel de conclure que la même égalité devait être maintenue dans le système assyrien, quoique, dans ce système, la coudée fut égale à 1 pied $^2/_3$ et quoique en ajoutant, dans ce cas, une coudée à un pied, on trouvât, pour l'expression de la longueur du pas, 2 pieds $^2/_3$, au lieu de 2 pieds $^1/_2$ seulement. Il appuyait ensuite, sur cette singulière conclusion, une série de calculs compliqués, à l'aide desquels il croyait prouver, à la fois, et cette conclusion elle-même et la rigoureuse exactitude d'une traduction du texte du caillou Michaux.

Mais l'erreur de cette traduction ayant été constatée depuis lors, et M. Oppert ayant reconnu lui-même qu'il faut lire : *Trois stades de long* sur le texte où il lisait précédemment : *Trois doubles stades,* et *un stade cinquante toises de large,* sur celui où il lisait : *Un stade cinquante quatre pas,* (voyez l'*Etalon des mesures assyriennes,* pages 42 et 43), ces rectifications ont suffi pour annuler de fond en comble tous les anciens calculs de l'Athénæum, et par conséquent aussi pour enlever à la prétendue détermination de la longueur du pas, l'apparence de rigueur mathématique que ces calculs lui donnaient dans le principe. Bien plus, il est parfaitement reconnu aujourd'hui que le texte du caillou Michaux ne contient, dans aucune de ses parties, le nom du pas, et que par suite ce texte ne peut servir ni directement, ni indirectement à déterminer la valeur de cette mesure.

Quelques années après, en 1859, lorsque M. Vazquez Queipo a publié son grand ouvrage[1],

1) *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples.* Paris, Dalmont et Dunod, 1859.

ce savant métrologue n'a pas hésité à conserver au stade assyrien sa longueur normale de 120 pas doubles (passus) ou, ce qui est la même chose, de 240 pas simples (gressus), mais il a malheureusement commis, à son tour, une erreur manifeste, en confondant le pied assyrien avec l'empan et en assignant ainsi au pas double une longueur de 6 pieds, dont l'exagération est évidente et qu'il est absolument nécessaire de réduire à 5 pieds, comme dans tous les autres systèmes métriques.

Cette dernière erreur de M. VAZQUEZ QUEIPO n'est pas reproduite, il est vrai, dans le mémoire publié en 1868 par M. LENORMANT, mais la détermination fautive du pas, proposée, en 1856, par M. OPPERT, dans le *Bulletin de l'Athénæum*, s'y retrouve cependant et même y est donnée, ainsi que je viens de le dire, sans être accompagnée d'aucune justification et comme «un fait désormais établi, qui n'a plus besoin de confirmation».

La fausseté de cette appréciation est cependant certaine, et comme une erreur en entraîne toujours d'autres, il peut, ce me semble, être permis de croire que celles, sur lesquelles je viens d'appeler précédemment l'attention, ne sont, comme je l'ai supposé, qu'une conséquence de celle-ci.

En dernier lieu, sans introduire, entre la coudée et la canne, le pas simple (gressus) que nous avons proposé, M. LENORMANT et moi, de mettre à cette place, M. OPPERT a mieux aimé y ajouter deux nouvelles mesures tout-à-fait exceptionnelles : une grande coudée qu'il appelle royale, et à laquelle il assigne 7 petits palmes de longueur et une aune de 3 pieds $^1/_{12}$ ou 37 pouces. Mais ces deux mesures semblent aussi difficiles à admettre l'une que l'autre, dans le système assyrien.

D'une part, en effet, et pour ce qui concerne la coudée royale, on ne comprendrait pas aisément les motifs qui auraient pu déterminer les Assyriens, chez lesquels la coudée a toujours eu, comme on le verra, 0^m 54 ou environ de longueur, à allonger encore cette mesure d'un palme et à l'élever ainsi jusqu'à 0^m 63, quoiqu'il soit incontestable cependant que de semblables motifs ont dû exister en Égypte, où la coudée virile primitive a été effectivement allongée d'un palme. Mais, chez les Égyptiens, cette coudée primitive n'avait que 0^m 45 de longueur et par conséquent, même après avoir été augmentée d'un palme, n'a jamais dépassé 0^m 525 et est restée ainsi toujours inférieure à la coudée assyrienne proprement dite; de sorte qu'on pourrait, à la rigueur et s'il le fallait absolument, aller jusqu'à croire que le motif qui a déterminé les Égyptiens à allonger leur coudée primitive a été le désir qu'ils ont pu avoir de fabriquer une mesure à peu près égale à celle des Assyriens, tandisque, au contraire, il semble impossible d'aller jusqu'à prétendre que ce sont les Assyriens, dont la coudée a toujours été plus grande que la coudée royale d'Égypte elle-même, qui ont éprouvé le besoin d'allonger leur propre coudée d'un sixième, uniquement parce que les Égyptiens s'étaient décidés à prendre chez eux un parti semblable.

D'autre part, et pour ce qui concerne l'aune de 3 pieds $^1/_{12}$ ou de 37 pouces, je me contenterai de faire remarquer que M. OPPERT a introduit, dans sa série, à la suite de cette mesure, *un calame* de 10 pieds $^5/_{18}$ ou en d'autres termes de 37 petits palmes de longueur, et qu'il arriverait, si ces deux dernières mesures pouvaient être admises, si surtout les longueurs de l'aune et du calame pouvaient être réglées de la manière qui vient d'être indiquée, non seulement que ce mode de formation serait en contradiction manifeste avec toutes les règles constatées jusqu'à ce moment dans le système métrique assyrien, mais encore qu'il serait

Tableau complet

des mesures linéaires assyriennes et des rapports qu'elles présentent entre elles.

§ 1er Fractions.

Ligne ou demi-sussi, 60e partie du sulum, 360e partie du pas simple (gressus), 720e partie de la canne (passus)																								1
Sussu, égal à 2 lignes, 60e partie de l'empan, 360e partie de la canne, 720e partie de la perche																							1	2
Quart de pouce, égal à 3 lignes, 60e partie de la grande brique																					1	$1\frac{1}{2}$	3	
Double sussu, égal à 4 lignes, 60e partie de la coudée, 360e partie de la perche																				1	$1\frac{1}{3}$	2	4	
Demi-doigt, égal à 5 lignes, 12e partie du sulum																		1	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{3}$	$2\frac{1}{2}$	5		
Demi-pouce, égal à 6 lignes, 10e partie du sulum, 60e partie du pas simple (gressus)																	1	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{3}$	2	3	6		
Doigt, égal à 5 sussi, 12e partie de l'empan, 720e partie du demi-plèthre																1	$1\frac{2}{3}$	2	$2\frac{1}{2}$	$3\frac{1}{3}$	5	10		
Pouce, égal à 6 sussi, 10e partie de l'empan, 12e partie du pied, 60e partie de la canne, 600e partie du demi-plèthre													1	$1\frac{1}{3}$	2	$2\frac{1}{4}$	3	4	6	12				
Double doigt, égal à 10 sussi, 6e partie de l'empan, 12e partie de la coudée, 360e partie du demi-plèthre, 720e partie du plèthre												1	$1\frac{1}{3}$	2	$3\frac{1}{3}$	4	5	$6\frac{1}{3}$	10	20				
Double pouce, égal à 12 sussi, 6e partie du pied, 10e partie de la coudée, 60e partie de la perche, 600e partie du plèthre										1	$1\frac{1}{2}$	2	$2\frac{2}{3}$	4	$4\frac{1}{5}$	6	8	12	24				
Petit-palme, égal à 4 doigts, 6e partie de la coudée, $\frac{1}{3}$ de l'empan, 360e partie du plèthre									1	$1\frac{1}{4}$	2	$3\frac{1}{3}$	4	$6\frac{2}{3}$	8	10	$13\frac{1}{3}$	20	40				
Grand palme, égal à 4 pouces, 5e partie de la coudée, $\frac{1}{3}$ du pied								1	$1\frac{1}{5}$	2	$2\frac{1}{4}$	4	$4\frac{1}{5}$	8	$9\frac{1}{3}$	12	16	24	48				
Sulum ou demi-empan, quart de la coudée, $\frac{1}{3}$ de la grande brique, 12e partie de la canne, 720e de l'U-gagar							1	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{3}$	$2\frac{1}{2}$	3	5	6	10	12	15	20	30	60				

§ 2 Mesures proprement dites.

Empan, unité fondamentale, égale à 12 doigts ou à 10 pouces, 60e partie du demi-plèthre, 360e de l'U-gagar, 720e du stade									1	2	$2\frac{1}{3}$	3	5	6	10	12	20	24	30	40	60	120		
Pied ou petite brique, égal à 12 pouces, 10e partie de la perche, 100e du plèthre, 600e du stade								1	$1\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{6}$	3	$3\frac{2}{3}$	6	$7\frac{1}{6}$	12	$14\frac{1}{2}$	24	$28\frac{1}{2}$	36	48	72	144		
Grande brique, égale à 15 pouces, quart de canne							1	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{2}$	3	$3\frac{1}{3}$	$4\frac{1}{2}$	$7\frac{1}{2}$	9	15	18	30	36	45	60	90	180		
Coudée ou ammat, 60e partie du plèthre, 360e du stade, contenant 5 grands palmes et 6 petits palmes						1	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{4}$	2	4	5	6	10	12	20	24	40	48	60	80	120	240		
Demi-canne ou gressus, égale à 30 pouces, à 36 doigts, à 60 demi-pouces et à 360 lignes					1	$1\frac{1}{2}$	2	$2\frac{1}{4}$	3	6	$7\frac{1}{2}$	9	15	18	30	36	60	72	90	120	180	360		
Canne ou pas (passus) 60e partie de l'U-gagar, égale à 5 pieds et à 6 empans, unité principale des mesures itinéraires			1	2	3	4	5	6	12	15	18	30	36	60	72	120	144	180	240	360	720			
Perche, 60e partie du stade, égale à 10 pieds et à 12 empans, unité principale des grandes mesures		1	2	4	6	8	10	12	24	30	36	60	72	120	144	240	288	360	480	720	1,440			
Déca-canne ou demi-plèthre, 12e partie du stade, sosse d'empans, sar de sussus, 360e partie de la parasange	1	5	10	20	30	40	50	60	120	150	180	300	360	600	720	1,200	1,440	1,800	2,400	3,600	7,200			
Plèthre, sosse de coudées, égal à 100 pieds et à 360 petits palmes, 60e partie du déca-stade	1	2	10	20	40	60	80	100	120	240	300	360	600	720	1,200	1,440	2,400	2,880	3,600					
U-gagar ou demi-stade, sosse de cannes, sar de pouces, 60e de la parasange	1	3	6	30	60	120	180	240	300	360	720	900	1,080	1,800	2,160	3,600								
Stade ou ammat-gagar, sosse de perches, égal à 360 coudées, à 720 empans	1	2	6	12	60	120	240	360	480	600	720	1,440	1,800	2,160	3,600									
Demi-déca-stade, sosse de déca-cannes, sar d'empans, 6e de parasange	1	5	10	30	60	360	600	1,200	1,800	2,400	3,600	3,600												
Déca-stade, sosse de plèthres, sar de coudées, tiers de parasange	1	2	10	20	60	120	600	1,200	2,400	3,600														
Parasange, sosse d'U-gagars, sar de cannes, égale à 30 stade	1	3	6	30	60	180	360	1,800	3,600															

d

Ligne ou demi-sussi, 60e partie du sulum, 360e partie du pas simple (gressus), 7				1
Sussu, égal à 2 lignes, 60e partie de l'empan, 360e partie de la canne, 720e part			1	2
Quart de pouce, égal à 3 lignes, 60e partie de la grande brique		1	$1\frac{1}{2}$	3
Double sussu, égal à 4 lignes, 60e partie de la coudée, 360e partie de la perche	1	$1\frac{1}{3}$	2	4
Demi-doigt, égal à 5 lignes, 12e partie du sulum	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{2}{3}$	$2\frac{1}{2}$	5
Demi-pouce, égal à 6 lignes, 10e partie du sulum, 60e partie du pas simple (gre	$1\frac{1}{2}$	2	3	6
Doigt, égal à 5 sussi, 12e partie de l'empan, 720e partie du demi-plèthre	$2\frac{1}{2}$	$3\frac{1}{3}$	5	10
Pouce, égal à 6 sussi, 10e partie de l'empan, 12e partie du pied, 60e partie de l	3	4	6	12
Double doigt, égal à 10 sussi, 6e partie de l'empan, 12e partie de la coudée, 36	5	$6\frac{2}{3}$	10	20
Double pouce, égal à 12 sussi, 6e partie du pied, 10e partie de la coudée, 60e p	6	8	12	24
Petit-palme, égal à 4 doigts, 6e partie de la coudée, $\frac{1}{3}$ de l'empan, 360e partie d	10	$13\frac{1}{3}$	20	40
Grand palme, égal à 4 pouces, 5e partie de la coudée, $\frac{1}{3}$ du pied	12	16	24	48
Sulum ou demi-empan, quart de la coudée, $\frac{1}{3}$ de la grande brique, 12e partie d	15	20	30	60
Empan, unité fondamentale, égale à 12 doigts ou à 10 pouces, 60e partie du d	30	40	60	120
Pied ou petite brique, égal à 12 pouces, 10e partie de la perche, 100e du plèthr	36	48	72	144
Grande brique, égale à 15 pouces, quart de canne	45	60	90	180
Coudée ou ammat, 60e partie du plèthre, 360e du stade, contenant 5 grands pal	60	80	120	240
Demi-canne ou gressus, égale à 30 pouces, à 36 doigts, à 60 demi-pouces et à 3	90	120	180	360
Canne ou pas (passus) 60e partie de l'U-gagar, égale à 5 pieds et à 6 empans,	180	240	360	720
Perche, 60e partie du stade, égale à 10 pieds et à 12 empans, unité principale	360	480	720	1,440
Déca-canne ou demi-plèthre, 12e partie du stade, sosse d'empans, sar de sussus,	1,800	2,400	3,600	7,200
Plèthre, sosse de coudées, égal à 100 pieds et à 360 petits palmes, 60e partie d	3,600			
U-gagar ou demi-stade, sosse de cannes, sar de pouces, 60e de la parasange ...				
Stade ou ammat-gagar, sosse de perches, égal à 360 coudées, à 720 empans ...				
Demi-déca-stade, sosse de déca-cannes, sar d'empans, 6e de parasange				
Déca-stade, sosse de plèthres, sar de coudées, tiers de parasange				
Parasange, sosse d'U-gagars, sar de cannes, égale à 30 stade				

extrêmement difficile d'en comprendre la raison d'être, les longueurs de ces deux mesures ne pouvant être exprimées alors ni en fonction de la coudée ou de l'empan, ni même en fonction du pied, et par cette raison aussi que la longueur de l'aune n'excèderait 3 pieds que d'un seul pouce, quand celle du calame ne dépasserait la perche que d'un seul petit palme.

Il semble donc nécessaire de reconnaître que ces diverses mesures n'ont jamais pu faire partie du système métrique assyrien dont elles auraient détruit la grande régularité et l'on se trouve ainsi conduit à admettre que M. Oppert n'a pu en déterminer les longueurs qu'en les déduisant, d'une manière inexacte, des textes qu'il a invoqués. Quant aux autres mesures dont je n'ai pu calculer jusqu'ici que les longueurs relatives, et dont il me reste maintenant à faire connaître les longueurs absolues, aussi exactement qu'il me sera possible, je les réunis toutes à la fin de ce chapitre dans un seul et même tableau, pour rendre ainsi plus faciles les diverses comparaisons qu'il pourra être nécessaire d'établir désormais entre elles.

CHAPITRE SECOND.

Détermination des longueurs des mesures linéaires assyriennes.

§ 1. Dimensions des briques.

Les recherches entreprises, depuis quelques années, par les assyriologues, pour déterminer, d'une manière exacte, les diverses longueurs des mesures linéaires assyriennes, sont encore loin de nous faire connaître ces mesures avec toute la précision désirable; et comme il arrive malheureusement que les auteurs de l'antiquité classique auxquels on aime à recourir, quand on veut s'appuyer sur une base solide, ont presque tous négligé de traiter cette difficile question, ou du moins ne s'en sont occupés que d'une manière très insuffisante et très incomplète; comme on sait, d'un autre côté, que les fouilles déjà opérées dans toute l'Assyrie, beaucoup moins productives, à cet égard, que celles auxquelles on s'est appliqué en Égypte, n'ont encore fourni aucun étalon régulier de mesure linéaire, il résulte de ce double fait que les rares monuments assyriens, dont les derniers vestiges subsistent encore, peuvent seuls donner les moyens d'arracher enfin, s'il est possible, à ces monuments, le secret qu'ils ont si bien gardé jusqu'à ce jour; et ce sera, par conséquent, à cette unique source d'information que j'aurai recours dans la discussion qui va suivre.

Mais en imitant, à cet égard, l'exemple de mes devanciers, je le ferai sans ajouter autant d'importance qu'eux aux dimensions des briques qui sont tout-à-fait insuffisantes, en pareil cas, comme je vais essayer de l'établir.

Lorsque M. Oppert a étudié les dimensions des briques de Babylone, il a dit, à la page 143 de son *Expédition scientifique en Mésopotamie* (tome I, livre II, chapitre 2): «Les »briques sont *toutes* d'un pied carré babylonien de 0^m 315, en moyenne, équivalant aux trois »cinquièmes de la coudée qui est égale à celle d'Égypte.»

Par conséquent il a admis :

Que les briques employées dans les constructions de Babylone étaient *toutes* carrées et avaient toutes 0^m 315 *en moyenne* sur chacun de leurs côtés;

que cette longueur de 0^m 315 était exactement égale à celle d'un pied babylonien, égal lui-même aux trois cinquièmes de la coudée;

que, par suite, la longueur de cette coudée babylonienne était égale à 0^m 525, puisque, en effet, $^3/_5 \times 0^m\ 525 = 0^m\ 315$;

et enfin, quelque extraordinaire qu'un semblable résultat puisse paraître, que cette coudée était elle-même *rigoureusement égale* à la coudée septenaire d'Égypte, quoiqu'il soit bien certain aujourd'hui que les mesures assyriennes et les mesures égyptiennes ont été réglées, dans l'origine, indépendamment les unes des autres, et quoique les divisions des coudées soient essentiellement différentes dans ces deux pays, puisque la coudée d'Égypte contient 7 palmes, quand celle de Babylone n'en contient que 5 ou 6, circonstances qui suffisent amplement pour rendre tout-à-fait invraisemblable une égalité mathématique entre ces deux unités de mesure.

Mais ces diverses assertions du savant assyriologue[1] sont loin d'être démontrées.

D'une part, en effet, M. VICTOR PLACE nous apprend, dans son grand ouvrage[2], que les briques des palais de Khorsabad, dont je ferai connaître, dans un instant, les dimensions exactes, différaient, d'une manière très sensible, les unes des autres, d'où, si je ne me trompe, il est permis de conclure qu'il devait en être de même à Babylone, où l'on employait, sans le moindre doute, comme à Khorsabad, malgré l'opinion contraire de M. OPPERT, des briques de différentes dimensions.

D'autre part, il est incontestable, et tous les constructeurs savent que l'argile qui sert à la fabrication des briques subit, en se desséchant, un retrait considérable ordinairement évalué, dans les tuileries modernes, au dixième de la dimension des moules, quoique ce retrait varie, en fait, d'une manière assez sensible, d'une brique à l'autre, tantôt en plus et tantôt en moins, avec la qualité de l'argile employée et avec le degré de perfection du travail effectué, et quoique ce retrait présente, en outre, l'inconvénient beaucoup plus grave de varier presque toujours, sur une même brique, dans un sens plus que dans l'autre, de sorte qu'il est très rare de rencontrer des briques ayant leurs deux côtés véritablement égaux. On n'en considère pas moins, comme je viens de le dire, dans la pratique moderne, une brique dont les deux côtés ont, *en moyenne*, 0^m 315 de longueur, comme réellement carrée, et comme réellement sortie d'un moule carré ayant 0^m 35 sur chaque face, parce que, en effet, $0^m\ 35 - 0^m\ 035 = 0^m\ 315$[3]. Et alors il devient nécessaire de se demander, avant de prendre un parti définitif dans la discussion actuelle, quelle est, des deux dimensions ainsi réglées, l'une à 0^m 35 et l'autre à 0^m 315, celle qui doit correspondre, avec la plus grande probabilité, à la longueur exacte d'un pied.

Pour résoudre cette première difficulté, je ne refuse pas d'admettre, avec M. OPPERT, que la dimension finale des briques est probablement celle qui doit se rapprocher le plus de

1) On pourrait, tout au plus, aller jusqu'à croire, comme je l'ai déjà dit dans le chapitre précédent, que lorsque les Égyptiens ont eu l'idée d'ajouter un palme à leur coudée virile de 0^m45 de longueur, pour l'élever ainsi jusqu'à 0^m 525, ils l'ont fait dans le but de se rapprocher, autant que possible, de la coudée assyrienne, sans avoir, pour cela, l'idée d'établir entre ces deux mesures une identité parfaite qui n'a jamais existé, ni pu exister.

2) *Ninive et l'Assyrie*, par VICTOR PLACE, Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCLXVII.

3) Cette habitude aujourd'hui contractée, dans toutes les tuileries, de régler exactement le retrait de l'argile au 10e des dimensions des moules, provient très probablement de ce que les mesures dont nos ouvriers se servent sont toutes décimales et permettent ainsi de prendre, dans tous les cas, le 10e d'une longueur quelconque sans avoir jamais aucun calcul à effectuer.

la longueur d'un pied, parce que, en effet, cette hypothèse est celle qui assure aux constructeurs les plus grandes facilités. Mais comme il est incontestable, dans tous les cas, que les faces latérales des briques assyriennes ne pouvaient jamais être ni mathématiquement égales entre elles, ni assez rigoureusement planes pour coïncider exactement, quand on les rapprochait l'une de l'autre, il est nécessaire d'en conclure que deux briques, une fois mises en place, devaient toujours laisser entre elles *un joint* d'une épaisseur sensible et que, par conséquent, pour qu'il fut possible de faire correspondre exactement cinq briques à la longueur d'une canne = 5 pieds, ou dix briques à celle d'une perche = 10 pieds, il était indispensable que toutes les briques employées eussent, en fait, les longueurs de leurs arêtes *un peu plus petites qu'un pied,* afin que ces longueurs, *augmentées de l'épaisseur d'un joint,* fussent capables de reproduire rigoureusement la véritable longueur d'un pied.

Il faut donc le reconnaître, M. Oppert, au lieu d'assigner exactement 0^m 315 au pied babylonien, après avoir réglé la longueur *moyenne* des briques de Babylone à cette dimension de 0^m 315, aurait peut-être mieux fait et se serait beaucoup plus approché de la vérité, s'il lui avait assigné une longueur *un peu plus forte.*

La suite de cette étude conduit maintenant à rechercher quelles pouvaient être, en mesures assyriennes, les dimensions des moules dans lesquels les briques étaient fabriquées, dimensions qui étaient, on le conçoit sans peine, beaucoup moins sujettes à varier que celles des briques elles-mêmes.

Si on se contente, pour cette recherche, de régler exactement, comme dans les tuileries modernes, le retrait de l'argile au 10e de la dimension des moules, il est facile de voir, dans cette hypothèse, que lorsque le côté des briques devait correspondre à un pied = 12 pouces = 72 sussi, celui des moules devait être égal aux $^{10}/_9$ d'un pied, c'est-à-dire en d'autres termes, à $^{10}/_9 \times 72$ sussi = 80 sussi = 16 doigts = *4 petits-palmes,* et que lorsque le côté des briques devait être agrandi jusqu'au point de correspondre à une grande brique = 15 pouces = 18 doigts = 90 sussi, celui des moules devait être réglé aux $^{10}/_9$ d'une grande brique = $^{10}/_9 \times 90$ sussi = 100 sussi = 20 doigts = *5 petits palmes.* Et la vérité devient aussitôt clairement apparente et se réduit à reconnaître, non seulement que les moules dans lesquels les briques assyriennes étaient fabriquées devaient être tous carrés et avaient *fort exactement,* les uns 4 petits palmes et les autres 5 petits palmes sur chacun de leurs côtés, mais encore que le retrait de l'argile employée, au lieu d'être rigoureusement égal au dixième des dimensions des moules, se trouvait, au contraire, *un peu supérieur* à cette limite et rendait ainsi les dimensions des briques que l'on fabriquait *un peu inférieures,* les premières à un pied = 12 pouces et les secondes à une grande brique = 15 pouces[1], ce qui permettait à ces briques de satisfaire à toutes les exigences de leur emploi dans les constructions :

En premier lieu, parce qu'il était extrêmement facile, en réglant convenablement les épaisseurs des joints, de faire correspondre, *avec exactitude,* cinq petites briques ou quatre grandes briques à la longueur d'une canne, dix petites briques, ou huit grandes briques à

1) Il suffit de montrer, comme je viens de le faire, avec quelle facilité les dimensions des briques et de leurs moules pouvaient être exprimées, en unités métriques assyriennes, les premières en pouces (12 ou 15) et les secondes en petits palmes (4 ou 5) ou si l'on aime mieux en doigts (16 ou 20) pour constater aussitôt, une fois de plus, la réalité de l'existence des divisions précédemment indiquées du pied en 12 pouces et de l'empan en 12 doigts.

la longueur d'une perche, etc. Mais il est nécessaire de faire remarquer, en même temps, que, dans ce cas, les joints des grandes briques devaient être forcément un peu plus grands que ceux des petites, puisque quatre des premiers devaient avoir exactement la même longueur que cinq des seconds.

En second lieu, on comprend sans peine qu'il était, en même temps, très facile, surtout quand les briques employées étaient du plus grand modèle, d'obtenir à volonté des dimensions finales un peu inférieures aux dimensions métriques, en rapprochant ces briques, autant que possible, les unes des autres, et, dans ce dernier cas, les réductions obtenues étaient d'autant plus grandes que le nombre des briques employées, dans le sens de la longueur de l'œuvre, était lui-même plus grand.

Si j'insiste, d'une manière spéciale, sur ce détail particulier, c'est parce que son importance est considérable, comme on le verra plus tard, et aussi parce qu'il sert à montrer que l'espace occupé dans un mur par huit grandes briques n'était pas toujours égal à une perche et pouvait être quelquefois *un peu plus court*. D'où il suit qu'il ne suffit pas de dire, comme je l'ai fait précédemment, que la mesure exacte des briques considérées isolément est toujours incapable de donner les moyens de déterminer rigoureusement les véritables expressions des unités métriques, et qu'on peut aller, en outre, jusqu'à affirmer que cette mesure elle-même est encore insuffisante et ne donne pas toujours de bons résultats, quand on la prend sur plusieurs briques à la fois déjà placées dans un mur, c'est-à-dire en ajoutant aux dimensions de ces briques *les épaisseurs de leurs joints*.

L'étude détaillée des dimensions relevées par M. PLACE sur les briques de Khorsabad peut conduire aussi aux mêmes résultats.

Voici d'abord comment il a fait connaître, à la page 227 de son grand ouvrage, les mesures prises par lui sur deux séries distinctes, de 10 briques chacune, provenant des pavés du palais.

Numéros d'ordre	Grandes briques provenant du lit supérieur			Petites briques provenant du lit inférieur		
	Dimensions horizontales		Différences entre ces dimensions	Dimensions horizontales		Différences entre ces dimensions
	les plus fortes	les plus faibles		les plus fortes	les plus faibles	
1	0m 397	0m 395	0m 002	0m 324	0m 320	0m 004
2	0m 394	0m 393	0m 001	0m 324	0m 319	0m 005
3	0m 396	0m 395	0m 001	0m 326	0m 325	0m 001
4	0m 396	0m 394	0m 002	0m 320	0m 320	0m 000
5	0m 392	0m 392	0m 000	0m 321	0m 320	0m 001
6	0m 398	0m 395	0m 003	0m 323	0m 320	0m 003
7	0m 395	0m 394	0m 001	0m 324	0m 322	0m 002
8	0m 395	0m 395	0m 000	0m 324	0m 319	0m 005
9	0m 393	0m 391	0m 002	0m 323	0m 320	0m 003
10	0m 399	0m 396	0m 003	0m 324	0m 322	0m 002
Totaux ...	3m 955	3m 940	0m 015	3m 233	3m 207	0m 026
Moyennes.	0m 3955	0m 394	0m 0015	0m 3233	0m 3207	0m 0026
Moyenne générale 0m 39475, soit 0m 395				Moyenne générale 0m 322		

Ces pavés étaient tous composés de deux couches de briques. Les plus grandes étaient à la surface, et les plus petites se trouvaient dans le bas; et comme on n'a jamais rencontré, dans les fouilles, une seule brique intentionnellement coupée, il résulte nécessairement de ce fait qu'en tenant compte des épaisseurs des joints, quatre briques supérieures correspondaient, en longueur, à cinq briques inférieures; comme, d'un autre côté, les plus grandes briques correspondaient à 15 pouces et les plus petites à un pied, ce qui revient à dire que quatre des premières ou, ce qui est la même chose, cinq des secondes correspondaient à une canne, on voit, en même temps, que les architectes du palais de Khorsabad s'étaient assujétis à donner, tant en longueur qu'en largeur, à toutes les salles de ce palais, un nombre *entier* de cannes, afin de pouvoir placer, dans chaque sens, un nombre de grandes briques exactement divisible par 4 et un nombre de petites briques exactement divisible par 5.

Les mesures réunies dans le tableau qui précède démontrent cependant, si elles sont exactes, qu'en fixant moyennement et en nombre rond le côté des grandes briques à 0^m 395, quatre de ces briques ne donnent ensemble qu'une longueur de 1^m 58, tandis que, au contraire, la longueur de cinq petites briques dont les côtés sont égaux, en moyenne, à 0^m 322, s'élève jusqu'à 1^m 61, que par conséquent en comparant cinq briques seulement de la couche inférieure à quatre briques de la couche supérieure, la somme des joints de cette dernière couche dépassait nécessairement celle des joints de la couche inférieure de 0^m 03 (1^m 61 moins 1^m 58) et qu'ainsi, quel que put être le rapprochement des briques inférieures, celles de la couche supérieure n'en restaient pas moins séparées, les unes des autres, par des joints d'une épaisseur très sensible.

En réduisant, par hypothèse, l'épaisseur moyenne d'un joint de la couche inférieure à 0^m 002 et il semble difficile d'admettre une réduction plus forte, la longueur du pied assyrien devient égale à 0^m 324 (0^m 322 + 0^m 002) et conduit alors à élever l'épaisseur des joints de la couche supérieure jusqu'à 0^m 01, comme la figure suivante le démontre.

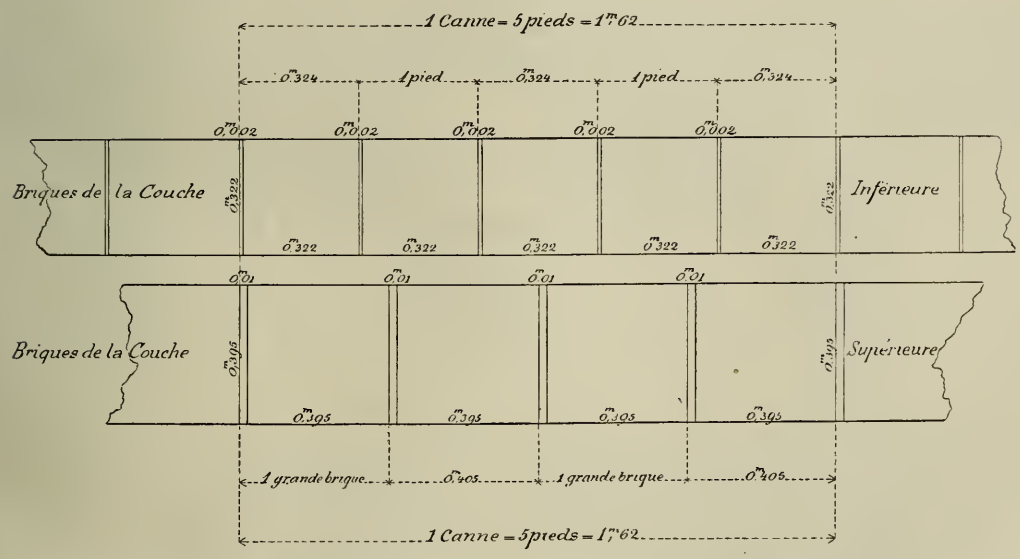

Et si mon illusion n'est pas complète, je crois avoir établi déjà que les longueurs du pied et de la grande brique assyriennes peuvent être réglées, avec une très grande ap-

proximation, à 0^m 324 et à 0^m 405 et que par conséquent il est permis de régler, avec la même approximation, quoique en nombres ronds de centimètres,

l'empan à . . . . . 0^m 27,
la coudée à . . . . 0^m 54,
la canne à . . . . 1^m 62,
et la perche à . . 3^m 24.

Me sera-t-il permis de faire remarquer maintenant que, s'il en est ainsi, la longueur du pied assyrien fixée à 0^m 324 est rigoureusement égale, comme je l'ai dit maintes fois et comme je crois l'avoir prouvé de plusieurs manières différentes, à la longueur assignée par Charlemagne à notre *pied-de-roi,* égal lui-même à l'ancien pied gaulois? J'avoue que cette conclusion peut être considérée, en ce moment, comme présentée d'une manière un peu trop hypothétique, mais elle sera confirmée plus sérieusement, je l'espère, par les arguments qu'il me reste à développer dans la suite de cette étude.

§ 2. ETUDE DES DIMENSIONS DES DIVERSES PARTIES DU MUR D'ENCEINTE DE KHORSABAD ET DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE DE CETTE ENCEINTE, QUE L'INSCRIPTION DES TAUREAUX RÈGLE A 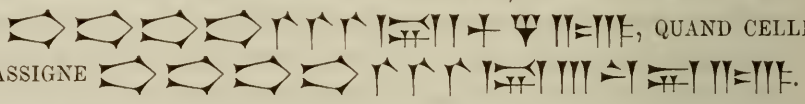 , QUAND CELLE DES BARILS LUI ASSIGNE .

Au lieu de se contenter de dire, comme il l'a fait dans son ouvrage (tome I, page 27), que tous les murs en terre de Khorsabad ont été construits avec des briques carrées ayant 0^m 40 *environ* sur chacun de leurs côtés, M. VICTOR PLACE aurait pu s'exprimer d'une manière beaucoup plus exacte et en même temps beaucoup plus précise, car il est facile de constater, en fait, ainsi qu'on va le voir, que toutes les briques des murs de Khorsabad ont *un peu moins de* 0^m 40, quand on les mesure isolément et qu'elles ont, au contraire, *très exactement* 0^m 40 *en moyenne,* quand on mesure plusieurs briques à la fois, après leur emploi dans les maçonneries, c'est-à-dire en ajoutant à chaque brique la largeur du joint qui la sépare de la brique voisine.

Étudions d'abord pour établir la vérité de cette assertion les documents qui se rapportent à l'épaisseur du mur de l'enceinte.

Après avoir constaté par des sondages réitérés que ce mur repose, dans toute sa longueur, sur un massif formé de pierres rangées à la main et retenues, tant du côté de la ville que du côté de la campagne, par de grandes pierres de taille posées verticalement, M. VICTOR PLACE a poussé la précaution jusqu'à faire percer ce mur de part en part, pour en mesurer ensuite plus exactement l'épaisseur, en la prenant entre les parements extérieurs des grandes pierres de taille; et comme il déclare avoir opéré de cette manière sur trois points différents, en y obtenant toujours des résultats identiques, il est, dès à présent, parfaitement certain que la dimension de 24 mètres qu'il assigne à cette épaisseur (tome I, page 162) peut être considérée avec une entière confiance, malgré les nombreuses inexactitudes que j'aurai à signaler plus tard dans les indications fournies par M. PLACE, comme offrant, dans le cas actuel, toute la rigueur désirable; et ce résultat suffit déjà pour montrer que le mur d'enceinte de Khorsabad contient, dans son épaisseur, un nombre exact de 60 briques ou, en termes assyriens, *un sosse de briques* ayant chacune 0^m 40 *en moyenne,* quand on y comprend la largeur d'un joint, puisque, en effet, 60 fois 0^m 40 donnent exactement 24 mètres.

Les tours servant à la défense de cette enceinte sont toutes en saillie, sur sa face extérieure, d'une quantité que M. Place fixe à 4 mètres et qui correspond ainsi fort exactement à 10 briques de 0^m 40 *en moyenne*, ou en d'autres termes, au sixième de l'épaisseur totale du mur; cette fraction $^1/_6$ est d'ailleurs, il importe de le faire remarquer, essentiellement assyrienne, puisque, quand on représente l'épaisseur du mur, considérée comme étant l'unité principale, par le chiffre ▼ placé dans la colonne des unités, la saillie des tours, égale au sixième de cette épaisseur, doit se trouver exprimée elle-même par le chiffre ⟨ placé dans la colonne des soixantièmes et conduit à assigner, dans ce système, à l'épaisseur totale du mur et de la tour prises ensemble l'expression ▼⟨ $= 1 + {}^{10}/_{60} = 1 + {}^1/_6$.

On peut faire remarquer également que lorsque les 60 briques, contenues dans l'épaisseur du mur principal, sont exprimées, à la manière assyrienne, par le chiffre ▼ placé dans la colonne des sosses, les 10 briques qui correspondent à la saillie des tours se trouvent exprimées, de leur côté, par le chiffre ⟨ placé dans la colonne des unités et portent ainsi à ▼⟨ $= 70$ l'expression du nombre total des briques.

Si maintenant, pour continuer à démontrer que toutes les briques du mur d'enceinte de Khorsabad ont *fort exactement* une longueur *moyenne* de 0^m 40, quand on les mesure en y comprenant la largeur d'un joint, si dis-je, pour continuer cette démonstration, on veut bien prendre la peine d'étudier avec soin les dimensions des portes, il est facile de reconnaître, en comparant, non seulement dans leur ensemble, mais jusque dans leurs moindres détails, les diverses mesures prises par M. Place, que toutes les portes ont été construites suivant un seul et même plan et qu'elles présentent, dans tous les sens, des dimensions parfaitement identiques.

Elles étaient toutes protégées, du côté de la campagne, par une enceinte extérieure rectangulaire *G E E′ G′* symétriquement disposée à droite et à gauche et défendue elle-même par deux tours *D E F*, *F′ E′ D′* établies aux angles de cette construction avancée, de la manière indiquée sur le plan suivant :

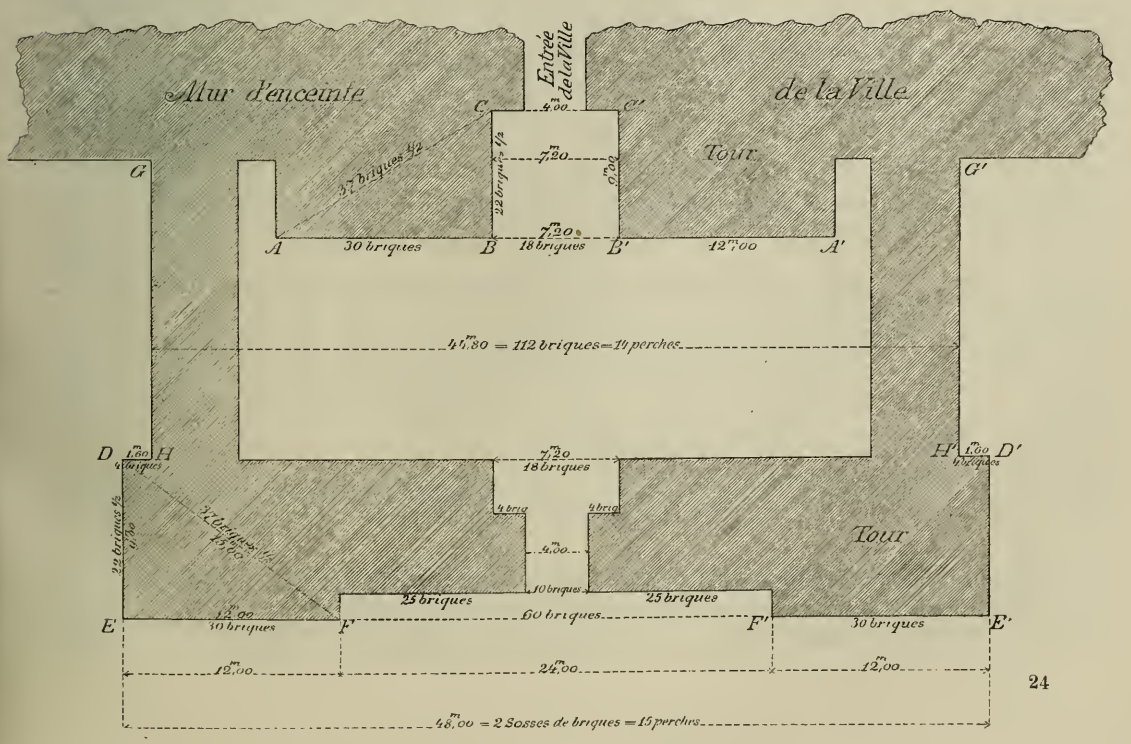

Deux autres tours intérieures *A B C*, *C′ B′ A′* ayant, en plan, les mêmes dimensions que les tours extérieures défendaient aussi les deux côtés de l'entrée principale.

Toutes ces tours ont exactement, sur la face tournée vers la campagne, 12^m 00 ou 30 briques de 0^m 40, joints compris, et 9^m 00 ou 22 briques $^1/_2$ dans l'autre sens.

Leurs deux dimensions sont ainsi, entre elles, dans le rapport exact de 4 à 3, si souvent adopté par les anciens constructeurs, soit parce qu'ils trouvaient là, au point de vue de l'exécution pratique, un moyen commode de rectifier, en cas d'inexactitude, la direction rectangulaire des lignes de leur tracé, en mesurant les diagonales *D F* et *A C* exactement proportionnelles à 5, soit plutôt, au contraire, parce que, au point de vue purement théorique, le triangle, qui a ses trois côtés proportionnels aux nombres 3, 4 et 5, était aux yeux des Assyriens, encore plus peut-être qu'aux yeux des Égyptiens et des Grecs, *le plus beau de tous*, comme Plutarque l'a dit, de la manière suivante, dans son traité d'Isis et d'Osiris.

« Et pourroit-on à bon droict conjecturer, que les Ægyptiens auroient voulu comparer » la nature de l'Univers au triangle, *qui est le plus beau de tous*, duquel mesme il semble que » Platon ès livres de la République use à ce propos en composant une figure nuptiale et est » ce triangle de ceste sorte, que le costé qui fait l'angle droict est de trois, la base de quatre » et la troisième ligne, qu'on appelle soubtendue, est de cinq, qui a autant de puissance » comme les deux autres qui font l'angle droict : Ainsi fault comparer la ligne qui tombe » sur la base à plomb au masle, la base à la femelle, et la soubtendue à ce qui naist des » deux, et Osiris au principe, Isis à ce qui le reçoit, et Horus au composé des deux : car » le nombre ternaire est le premier[1] non pair et parfait, le quatre est nombre quarré, com- » posé du premier nombre pair, qui est deux, et cinq ressemble partie à son père et partie » à sa mère, estant composé du deux et du trois. »

(*Œuvres morales de Plutarque*, traduction d'AMYOT, Paris, MDLXXII. Traité d'Isis et d'Osiris. IIIe volume du tome I, page 851 E.)

Les intervalles compris entre les faces latérales des tours de défense des portes sont égaux, d'après M. PLACE, pour les tours extérieures, à 24 mètres qui correspondent, comme l'épaisseur du mur de l'enceinte, à 60 briques de 0^m 40, et pour les tours intérieures, à 7^m 20 qui correspondent à 18 briques seulement, de sorte que ces dernières tours sont séparées, l'une de l'autre, en avant de la porte principale, par un espace rectangulaire *C B B′ C′* ayant 9^m 00 sur 7^m 20 (22 briques $^1/_2$ sur 18 briques) et dont les côtés sont entre eux dans le rapport exact de 5 à 4, presque aussi souvent employé, par les constructeurs assyriens, que celui de 4 à 3 lui-même.

Quant aux portes, leurs ouvertures, tant dans le mur de l'enceinte extérieure que dans celui de la ville, correspondent toujours, comme la saillie des tours sur ce dernier mur, à 4^m 00, c'est-à-dire à 10 briques de 0^m 40.

A la suite des portes, on rencontrait, avant d'avoir franchi les derniers obstacles, une série assez compliquée d'ouvrages divers, pratiqués dans l'épaisseur du mur, dont les formes

1) Dans l'opinion des anciens philosophes, l'unité était le principe générateur de tous les nombres, mais ne devait pas être considérée elle-même comme un nombre. C'est dans ce sens qu'on lit, dans l'Écriture, *Dieu est un*, pour indiquer qu'il est le principe générateur de tout ce qui existe.

et les dimensions ne peuvent être d'aucune utilité dans la discussion actuelle, et dont, par conséquent, je ne m'occuperai pas ici, me contentant d'ajouter que les tours placées sur les angles de l'enceinte extérieure avaient, par rapport aux murs latéraux de cette enceinte, une saillie *D H, D' H'* donnée par M. Place comme égale à 1^m 60, c'est-à-dire comme égale à 4 briques de 0^m 40. Par conséquent, si l'on déduit le double de cette saillie de la longueur de 48^m 00 = 120 briques correspondant au mur de face *E E'*, on voit que la longueur *G G'*, réellement occupée par l'enceinte extérieure des portes sur le mur de la ville, est exactement égale à 48^m 00 moins 3^m 20, soit 44^m 80, ou en d'autres termes, à 112 briques ayant chacune 0^m 40 *en moyenne.*

Qu'il me soit permis de placer ici maintenant une courte digression dont on comprendra bientôt toute l'importance. Elle consiste à faire remarquer, en passant, que l'étude des dimensions du mur d'enceinte de Ninive conduit à assigner, aux briques qui le composent, identiquement la même longueur qu'à celles de Khorsabad; car l'épaisseur de ce mur réglée à 32 mètres *environ,* par M. Oppert, dans son *Expédition scientifique en Mésopotamie* (liv. III, chap. 2) correspond fort exactement à 80 grandes briques, ayant chacune 0^m 40, joint compris, puisque en effet, $\frac{32^m 00}{0^m 40} = 80$ [1].

Si donc on n'a pas oublié ce que j'ai dit dans le paragraphe précédent, en parlant de la dimension des moules dont on se servait, dans les tuileries assyriennes, et notamment de ceux aux côtés desquels on assignait 5 petits palmes et que l'on employait partout à la confection des grandes briques, il ne sera pas difficile de conclure, de l'égalité constatée entre les dimensions des briques des murs d'enceinte de Ninive et de Khorsabad, qu'il y avait aussi égalité entre les dimensions des moules de ces briques, qu'ainsi 5 petits palmes de Ninive étaient parfaitement égaux à 5 petits palmes de Khorsabad, et que par conséquent enfin il en était de même pour les autres mesures linéaires en usage dans ces deux villes, qui étaient toutes parfaitement égales les unes aux autres.

Pour achever maintenant de faire connaître, dans tous leurs détails, les dimensions exactes du mur d'enceinte de Khorsabad, il faudrait avoir les moyens de déterminer avec précision les longueurs des tours de défense de cette ville et celles de leurs courtines, car on sait que les fouilles faites par M. Place ont constaté qu'il n'a jamais été placé de tours sur les angles saillants de l'enceinte et qu'il y avait 42 tours et 45 courtines sur le grand côté, 37 tours et 40 courtines sur le petit côté, non compris les tours de défense des portes [2].

Mais il arrive malheureusement, ainsi qu'on le verra dans un instant, que cet auteur n'a donné, avec une précision suffisante, ni les longueurs des tours, ni celles de leurs courtines qui varient, d'une manière sensible, d'un côté à l'autre de l'enceinte. De nouvelles recherches sont donc encore nécessaires.

M. Place aurait pu les rendre à peu près inutiles s'il avait déterminé avec assez de soin les longueurs du grand et du petit côté. Mais sur ce point encore les renseignements

1) Si l'épaisseur du mur d'enceinte de Ninive comprend réellement 80 grandes briques, il en résulte que cette épaisseur doit être égale à 80 fois 15 pouces, c'est-à-dire à 100 pieds (un plèthre) ou mieux encore à 60 coudées (un sosse de coudées).

2) Voyez la planche 2 du IIIe volume de l'ouvrage de M. Place.

qu'il a fournis sont, eux aussi, très insuffisants et sont même inférieurs à ceux que l'on possédait avant lui.

Voici, en effet, à quoi se réduisent les documents recueillis jusqu'à ce jour.

M. BOTTA, qui a mesuré, le premier, le pourtour de l'enceinte de Khorsabad, assigne 1750 mètres (4375 briques) au grand côté et 1645 mètres (4112 briques ½) au petit côté [1], ce qui porte le développement total à 6790 mètres (16.975 briques).

Ces mesures ont été prises à une époque où toutes les parties encore conservées des murs et plus spécialement les pierres de taille de leur base, complètement recouvertes par les terres provenant de la destruction des parties supérieures, ne laissaient, sur le sol, qu'un bourrelet en terre, avec des talus plus ou moins allongés, sous la double influence de la culture et du passage des hommes et des animaux, circonstance qui suffit seule pour montrer que les mesures de M. BOTTA ne peuvent pas être très exactes.

Lorsque M. VICTOR PLACE a eu à intervenir, à son tour, les ressources plus considérables qu'il avait à sa disposition lui ont donné les moyens de faire beaucoup plus et beaucoup mieux, notamment de déblayer, jusqu'à l'assise en pierres de taille des fondations, 74 tours, toutes les portes et, mieux encore, les quatre angles saillants de l'enceinte. Ses mesures ont donc été prises dans les conditions les plus favorables, et voici en quels termes il en rend compte :

«L'enceinte d'Hisir-Sargon, dit-il, à la page 160 de son premier volume, a la forme »d'un parallélogramme rectangulaire. Deux des côtés ont chacun 1760 mètres (4400 briques) »de longueur et les deux autres 1685 mètres (4212 briques ½). La légère différence existant »entre les quatre murailles, mesurées deux à deux, ne retire pas à l'ensemble de la figure »l'apparence d'un carré presque parfait . . . . . La somme du développement des quatre côtés »est égale à 6890 mètres (17.225 briques) ou plus d'une lieue et demie.»

En comparant ces mesures à celles de M. BOTTA, on obtient les résultats suivants :

Longueur des grands côtés	1.760^{m}	au lieu de	1.750^{m}	Différence	10^{m}
Longueur des petits côtés	1.685^{m}	au lieu de	1.645^{m}	Différence	40^{m}
Les deux ensemble	3.445^{m}	au lieu de	3.395^{m}	Différence	50^{m}
Développement total	6.890^{m}	au lieu de	6.790^{m}	Différence	100^{m}

Ces différences sont considérables et il ne semble pas facile de savoir, avec une entière certitude, quelle est, de ces deux séries de mesures, celle qui doit être préférée à l'autre.

Quoique toutes les apparences soient jusqu'ici en faveur des résultats obtenus par M. PLACE, M. OPPERT n'a pas hésité cependant à se prononcer en sens contraire, en justifiant sa préférence par une note, placée au bas de la page 10 de son *Etalon des mesures assyriennes,* où il dit :

«Dans l'ouvrage de M. PLACE, *Ninive et l'Assyrie,* tome I, page 160, il se trouve 1760 »au lieu de 1750, 1685 au lieu de 1645, et 6890 au lieu de 6790 mètres, pour le pourtour. »Je me suis, comme de juste, préoccupé de cet écart considérable que M. PLACE admet sans »noter les mesures différentes de BOTTA et de FLANDIN. Mais M. PLACE m'a déclaré *n'avoir*

1) *Monuments de Ninive,* découverts et décrits par M. P. E. BOTTA, mesurés et dessinés par M. E. FLANDIN. Paris. Imprimerie Impériale. MDCCCXLIX. Tome V, pag. 27.

»*jamais mesuré l'enceinte de Khorsabad et avoir accepté les chiffres de* Botta; son contre-maître »arabe Nahouchi, ayant seul mesuré les côtés, les avait trouvés conformes aux mesures de »Botta. Il s'est donc glissé, dans le bel ouvrage de M. Place, des chiffres que d'ailleurs »les autres mesures du même auteur prouvent être erronées.»

»De plus, ces chiffres de 1760 et de 1685 ne se trouvent pas reproduits sur le plan »de M. Place; car, à l'échelle, les côtés y ont 1744 et 1600 mètres (0^m 436 et 0^m 400 à »0^m 00025 par mètre).»

Ce dernier fait, quoique un peu exagéré par M. Oppert, pour les besoins de sa cause et dans le but évident de rapprocher autant que possible les mesures données par M. Place de celles de M. Botta, doit pourtant être considéré comme très remarquable et nécessite quelques explications.

En réalité quand on relève avec soin, sur la planche 2 de l'ouvrage de M. Place, (*Ninive et l'Assyrie,* tome III) les deux dimensions de son plan, on les trouve très sensiblement égales à 0^m 439 (au lieu de 0^m 436) et à 0^m 400, ce qui donne, pour les deux côtés de l'enceinte, à l'échelle de $^1/_4$ de millimètre par mètre, qui est l'échelle du plan, d'une part 1756 mètres au lieu de 1760 et de l'autre 1600 mètres seulement, au lieu de 1685; et il est, par cela seul, clairement démontré que l'auteur de ce plan s'est conformé, aussi exactement qu'il l'a pu, à la mesure de M. Place, pour déterminer la longueur du grand côté, mais qu'il a réduit ensuite, dans une assez forte proportion et par une cause encore inconnue, la longueur assignée par M. Place à l'autre côté, qui est devenu ainsi très sensiblement inférieur, non seulement à la mesure rapportée par M. Place (1685^m), mais encore à celle de M. Botta (1645^m).

Quoique une semblable réduction puisse être considérée, au premier abord, comme très difficile à comprendre et à expliquer, je ne désespère pas cependant d'y parvenir dans la discussion qui va suivre.

Après avoir déclaré, en termes formels, à la page 166 de son premier volume que tout l'espace compris, au sud-est de l'enceinte, entre les portes n° 3 et n° 4, a été complètement déblayé jusqu'à l'assise en pierres de taille qui sert de base aux murs et aux tours, afin de rendre ainsi les mesurages à la fois plus faciles et plus sûrs, M. Place a d'abord affirmé que les mesures prises en cet endroit lui ont constamment donné :

pour la saillie des tours	4^m 00
pour leur largeur prise dans le sens parallèle aux murs	13^m 50
et pour les intervalles qui les séparent l'une de l'autre .	27^m 00

soit, en d'autres termes, le double de la largeur des tours, et n'a pas craint d'aller ensuite jusqu'à dire : «*Nous avons retrouvé partout la même épaisseur et les mêmes espacements*».

Bien qu'il soit impossible de refuser à une pareille assertion une grande apparence de vérité, au moins pour la partie du mur à laquelle elle se rapporte, il est cependant nécessaire de reconnaître qu'elle est, ainsi qu'on va le voir, formellement contredite par tous les faits et notoirement inexacte, par rapport à toutes les autres parties.

Appliquons-la, par exemple, à l'un des grands côtés de l'enceinte sur lequel il existe 42 tours divisées par les deux portes en trois groupes distincts, à chacun desquels il faut nécessairement assigner un nombre de courtines égal à celui des tours augmenté d'une unité; il est facile de calculer, en admettant la vérité des mesures de M. Place, la longueur totale

de ce côté de l'enceinte, car si la largeur des tours qui le défendent est, en effet, égale, comme il l'a dit, à 13m 50 et celle des courtines à 27 mètres, il suffit d'ajouter à l'espace occupé par les deux portes, égal comme on le sait,

à 2 fois 44m 80 ou à	89m 60
d'abord 42 fois 13m 50, pour les longueurs des tours, soit .	567m 00
et ensuite 45 fois 27 mètres pour les courtines, soit	1.215m 00
ce qui donne en totalité	1.871m 60

résultat qui est la négation manifeste de la mesure directe fixée, pour ce côté de l'enceinte, par M. PLACE, à 1760 mètres, et réduite même par M. BOTTA jusqu'à 1750 mètres seulement. La conséquence forcée de ce qui vient d'être dit est donc que, *sur les grands côtés,* les largeurs des tours et de leurs courtines sont, contrairement à l'assertion de M. PLACE, notoirement inférieures à 13m 50 et à 27 mètres. Et cette conclusion conduit maintenant à dire, avec une grande apparence de vérité, d'où provient l'erreur signalée par M. OPPERT sur le plan de M. PLACE.

Il semble évident, en effet, qu'après avoir tracé, sur ce plan, les grands côtés de l'enceinte en les prenant, aussi exactement que possible, égaux à la mesure donnée par M. PLACE, le dessinateur a dû se contenter ensuite d'y marquer les 42 tours qui existent sur chacun de ces côtés, en les espaçant régulièrement entre elles et sans s'apercevoir qu'il leur assignait, par ce procédé, des largeurs sensiblement inférieures aux largeurs effectivement mesurées, sur le petit côté, entre les portes n° 3 et n° 4. Après quoi il est clair que lorsque le même dessinateur a voulu tracer, sur son plan, le petit côté de l'enceinte et les 37 tours qui lui correspondent, comme il était convaincu, sur la foi de M. PLACE, que leurs dimensions et celles de leurs courtines étaient précisément égales aux autres, il s'est cru autorisé, par cette seule considération, à leur conserver les dimensions qu'il venait de déterminer graphiquement sur le grand côté, sans s'apercevoir qu'il donnait ainsi au petit côté la largeur un peu trop faible que M. OPPERT a signalée sur le plan de M. PLACE.

Il ne sera pas sans intérêt de chercher à savoir maintenant, en continuant cette étude, jusqu'à quel point les longueurs de 1685 mètres ou de 1645 mètres effectivement assignées, la première par M. PLACE et la seconde par M. BOTTA, aux petits côtés de l'enceinte, sont d'accord avec les longueurs de 13m 50 et de 27m 00 mesurées, entre les portes n° 3 et n° 4, sur les tours et sur leurs courtines. Voici donc, quand on admet ces dernières mesures, comment la longueur du petit côté doit être calculée :

On l'obtient en ajoutant à l'espace occupé par les deux portes égal à . . .	89m 60
d'abord celui qui correspond aux 37 tours, soit 37 fois 13m 50, ci	499m 50
et ensuite celui qui correspond aux 40 courtines (37+3) de 27m 00 chacune, ci .	1.080m 00
ce qui donne en totalité	1.669m 10

D'où il semble résulter que les espaces occupés par les tours et par leurs courtines, en dehors des portes, sur le petit côté de l'enceinte, doivent être considérés comme plus grands ou comme plus petits que ceux qui ont été mesurés directement par M. PLACE entre ces mêmes portes, suivant que l'on accorde de préférence, à la longueur totale du mur, 1685m avec M. PLACE ou 1645m seulement avec M. BOTTA; et l'incertitude qui accompagne nécessairement ce résultat, se trouve encore augmentée par cette considération que les longueurs de 13m 50 et de 27m 00 données par M. PLACE, comme la conséquence de ses mesures directes,

sont aussi très probablement fautives, parce qu'elles ne correspondent pas exactement à un nombre entier de briques de 0^m 40 de longueur.

Pour que cette condition essentielle put être remplie, il faudrait qu'il fut permis d'assigner aux longueurs des tours 13^m 60 (34 fois 0^m 40) au lieu de 13^m 50, à celle des courtines 26^m 80 (67 fois 0^m 40), au lieu de 27^m 00 et aux deux ensemble 40^m 40 (101 fois 0^m 40), au lieu de 40^m 50.

Si telle est, en effet, la vérité, les erreurs commises par M. Place, en mesurant les tours et leurs courtines, peuvent être attribuées, avec une grande probabilité, à la fâcheuse habitude, contractée par lui, d'évaluer presque toujours, d'une manière simplement approximative, les diverses mesures qu'il veut faire connaître, en se contentant de les exprimer par des nombres entiers de mètres.

C'est ainsi, par exemple, qu'il affirme avoir trouvé 25 mètres de long sur 11 mètres de large dans l'intérieur d'une grande salle, située au point *F* de son plan, et 35 mètres sur 9, dans les mêmes conditions, au point *G* (*Ninive et l'Assyrie*, page 201), dimensions qui correspondent évidemment, quand on les additionne de deux en deux, les premières à 36 mètres ou à 90 briques de 0^m 40 et les secondes à 44 mètres ou à 110 briques, mais qui doivent être très probablement remplacées, quand on les étudie une à une,

Dans le premier cas, par	62	briques de 0^m 40	=	24^m 80,	au lieu de 25^m 00
et par	28	briques de 0^m 40	=	11^m 20,	au lieu de 11^m 00
ensemble	90	briques de 0^m 40	=	36^m 00.	
et dans le second, par	88	briques de 0^m 40	=	35^m 20,	au lieu de 35^m 00
et par	22	briques de 0^m 40	=	8^m 80,	au lieu de 9^m 00
ensemble	110	briques de 0^m 40	=	44^m 00.	

Quoi qu'il en soit sur ce dernier point, les explications données dans le paragraphe qui précède, en parlant de l'épaisseur des joints, suffisent pour démontrer, quand on rapproche ces explications des faits exposés dans la discussion qu'on vient de lire, que la dimension *moyenne* de 0^m 40, assignée aux briques mesurées en y ajoutant un joint, ne peut être considérée comme rigoureusement égale à la dimension *normale* d'une grande brique, c'est-à-dire à 15 pouces, que dans le cas très particulier où l'on est bien certain que les anciens constructeurs se sont appliqués à régler soigneusement, dans ce but, tous les intervalles des joints; tandis que, au contraire, si le mur que l'on examine a dû être construit en resserrant le plus possible entre elles les briques qui le composent, cette longueur de 0^m 40 doit être, de toute nécessité, un peu inférieure à la dimension normale de 15 pouces.

Dans la première de ces hypothèses, l'empan de Khorsabad doit être réglé à 0^m 2666, le pied à 0^m 32, la coudée à 0^m 5333, la canne à 1^m 60 et la perche à 3^m 20, puisque la grande brique se trouve alors réduite à 0^m 40 seulement, et dans la seconde, il est indispensable d'assigner, à ces diverses unités métriques, des dimensions un peu plus fortes, sans que nous ayons les moyens de déterminer, en ce moment, avec exactitude, la valeur réelle de cette augmentation.

Pour pouvoir dire maintenant quelle est, en fait, celle de ces deux hypothèses qui doit être adoptée de préférence, quand il s'agit des murs de l'enceinte de Khorsabad, il est nécessaire de résoudre, au préalable, une difficulté qui a arrêté M. Place et qui n'a pas été résolue par lui.

Après avoir constaté que, dans l'état actuel de ces murs, leur masse entière est d'une homogénéité parfaite, malgré leur grande épaisseur, après avoir dit qu'on n'y aperçoit jamais

la moindre fissure et même qu'il est quelquefois difficile d'y distinguer les briques les unes des autres, parce qu'aucun vide ne les sépare, il a cherché à savoir comment un résultat aussi parfait a pu être obtenu. Tantôt il a paru croire qu'il est possible d'expliquer l'adhérence actuelle des briques en admettant qu'elles étaient encore molles au moment de leur emploi, et tantôt, au contraire, il a semblé disposé à reconnaître qu'il est matériellement impossible d'employer des briques molles à la confection d'un mur d'une grande épaisseur, parce qu'elles sont alors susceptibles de se déformer, sous les pieds et sous le poids des ouvriers qui le construisent.

La vérité est pourtant bien facile à comprendre : Il est d'abord hors de doute que toutes les briques devaient être complètement durcies et parfaitement sèches avant tout emploi, non seulement parce qu'elles auraient été incapables de résister, dans l'hypothèse contraire, comme M. PLACE l'a reconnu lui-même, aux dégradations auxquelles elles auraient été exposées, soit pendant leur transport à pied d'œuvre, soit par le seul effet du passage forcé des ouvriers au dessus des briques déjà employées, mais encore, ce qui est beaucoup plus concluant, parce que le retrait que la parfaite dessication des briques comporte, aurait fini par se produire après l'achèvement de la construction, s'il n'avait pas été entièrement obtenu auparavant, et parce que ce retrait aurait suffi pour introduire dans la masse une diminution de volume et par suite une série de fissures que rien n'aurait pu empêcher. Il est donc, avant tout, hors de doute que toutes les briques ont été mises en place dans un état parfait de siccité, et par cela seul, il est également hors de doute, comme je l'ai constaté précédemment, que toutes ces briques laissaient forcément entre elles, au moment de leur emploi, un joint d'une épaisseur sensible.

Dès lors, puisque le vide de ces joints n'existe plus aujourd'hui, la difficulté se réduit à savoir de quelle manière il a pu être comblé et l'on comprend sans peine, ainsi que la parfaite homogénéité de la masse le démontre, que ce doit être en ajoutant, dans les joints de chaque assise, avant de la surmonter d'une autre, une petite quantité d'argile délayée dans de l'eau, sous forme de barbotine, assez fluide pour pénétrer aisément dans tous les vides, et cependant assez dense pour n'introduire dans la masse qu'une minime quantité d'eau promptement et facilement absorbée par les briques qui se trouvaient alors *toutes* dans un état complet de siccité.

La réalité de ce mode de construction une fois reconnue suffit, à son tour, pour faire comprendre combien il était avantageux, dans la pratique, de resserrer entre elles le plus possible toutes briques du mur d'enceinte, au moment de la construction de ce mur, et par conséquent pour forcer à reconnaître que ce resserrement a dû être soigneusement obtenu, dans tous les cas, et qu'ainsi, dans le cas actuel, la longueur de 0^m 40, quoique très sensiblement égale à 15 pouces, doit rester cependant un peu inférieure à cette quantité, ce qui revient à dire, en d'autres termes, que les longueurs des murs de Khorsabad et de Ninive, correspondant la première à 60 grandes briques et la seconde à 80, sont cependant, en fait, l'une aussi bien que l'autre, un peu inférieures, la première à 60 fois 15 pouces, c'est-à-dire à 75 pieds et la seconde à 80 fois 15 pouces, ou en d'autres termes à 100 pieds. Il est incontestable cependant que les Assyriens ne devaient et ne pouvaient tenir aucun compte de ces minimes différences, quand ils voulaient indiquer les dimensions des ouvrages construits dans de semblables conditions, et qu'ils avaient, par conséquent, l'habitude d'exprimer, en mesures usuelles, l'épaisseur

des murs de Khorsabad, aussi bien en leur assignant 75 pieds qu'en leur attribuant 60 grandes briques; de même l'épaisseur de la muraille de Ninive devait être habituellement considérée comme égale à 100 pieds ou à 60 coudées, par cela seul qu'elle correspondait exactement à 80 grandes briques. On devait assigner parcillement à l'ouverture des portes de l'enceinte de Khorsabad, ou ce qui est la même chose, à la saillie des tours de défense de cette enceinte, 15 empans, 12 pieds $^1/_2$, ou 7 coudées $^1/_2$, aussi bien que 10 grandes briques, de même encore dans tous les autres cas semblables; et je ne crains pas de répéter qu'une plus grande précision aurait été non seulement inutile, mais encore à peu près impossible, dans la pratique ordinaire. Il est donc nécessaire de le reconnaître, lorsque le roi Sargon a fait mettre, sur l'inscription des taureaux, ou sur celle des barils, l'expression officielle de la longueur totale de l'enceinte de Khorsabad, il n'a pu donner cette longueur qu'en fonction d'unités métriques dont les dimensions *exactes* correspondent, *avec une très grande précision,* à 0^m 40 pour la grande brique et par suite à 0^m 2666 . . . pour l'empan, à 0^m 32 pour le pied, à 0^m 5333 . . . pour la coudée, à 1^m 60 pour la canne et à 3^m 20 pour la perche, quoiqu'il soit parfaitement certain que les unités métriques ainsi réglées sont, en fait, un peu inférieures aux étalons officiels des mesures linéaires assyriennes; et il résulte de là que s'il était permis de considérer comme suffisamment exacte l'une quelconque des traductions appliquées par les assyriologues aux chiffres écrits sur les inscriptions du roi Sargon, cette seule traduction donnerait les moyens de sortir immédiatement de l'embarras dans lequel les différences signalées entre les mesures de M. Botta et celles de M. Place nous ont si malheureusement jetés tout-à-l'heure, parce que l'authenticité et le caractère officiel des inscriptions sont incontestables et qu'ainsi les longueurs qu'elles assignent aux murs de Khorsabad sont indubitablement les longueurs réelles, et parce que, d'un autre côté, la discussion qui précède a fait connaître très rigoureusement, de la manière qui vient d'être indiquée, en mesures métriques françaises, les expressions exactes des mesures assyriennes effectivement employées par les anciens constructeurs de ces murs.

Mais il arrive malheureusement que les diverses hypothèses émises, jusqu'à ce jour, par les assyriologues, pour l'explication du texte assyrien, sont, à mon humble avis, très loin d'être exactes, ainsi qu'on va le voir.

La première est due à M. François Lenormant qui a d'abord fait remarquer, à la page 58 de son *Essai* que *jamais, sur aucun texte, la multiplication d'une mesure ne se marque par la répétition du signe de sa notation*[1], *mais toujours par des chiffres suivis de ce signe,* et qui se croit autorisé à écrire ensuite, dans la même page, que l'idéogramme est le nom d'une mesure dont les deux éléments sont inséparables, par conséquent que cet idéogramme, au lieu de correspondre, comme on le croit généralement, à un ner, c'est-à-dire au nombre abstrait 600, doit correspondre, au contraire, dans le cas actuel, à une quantité concrète qu'il suppose égale à 600 perches, c'est-à-dire à 10 stades.

«Mais alors, ajoute-t-il, dans quelle intention particulière a-t-on pu quadrupler le premier »élément et tripler seulement le second?» *(Essai,* pag. 58.)

1) En s'exprimant de la sorte, M. François Lenormant oublie qu'il vient de dire, à la fin de la page 56 et à la première ligne de la page 57 : «La valeur du double stade est notée par la duplication de »l'idéogramme «stade» 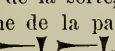 ».

Répondant à cette question, il estime que «si l'on a quadruplé le premier élément »de [illegible] et triplé seulement le second, c'est pour indiquer que la quatrième mesure n'était »pas complète, mais qu'il fallait en retrancher l'étendue dont l'énoncé suit.» (*Essai*, pag. 62.) Cette manière de calculer, par soustraction, la longueur qu'on veut faire connaître serait bien étrange, si elle pouvait être vraie, car il n'est pas habituel, lorsqu'on veut écrire, par exemple, l'expression d'une longueur de 9^m 65, de la considérer comme égale à 10^m00 moins 0^m 35. Admettons cependant cette théorie et écrivons, si l'on veut, avec M. LENORMANT:

1° [illegible] = 60 perches = un stade (quoiqu'il semble bien difficile de considérer [illegible], qui correspond ordinairement à un sosse, c'est-à-dire à un nombre abstrait, comme susceptible de correspondre, en même temps, à un stade, c'est-à-dire à une unité concrète);

2° [illegible] = 1 perche $^1/_2$ = [illegible] = 3 cannes (ce qui peut être vrai, jusqu'à un certain point, comme je le constaterai bientôt);

et 3° [illegible] = 2 pieds (ce qui est loin d'être démontré, parce que le pied ne doit pas être considéré, chez les Assyriens, comme une unité fondamentale et parce que, alors, le signe [illegible], caractère distinctif de l'unité par excellence, ne peut pas convenir à cette mesure.

Il résultera de ces diverses hypothèses, que le développement total de l'enceinte de Khorsabad se trouve déterminé, sur les inscriptions du roi Sargon, par la condition d'être égal à 40 stades, moins 1 stade, moins 1 perche $^1/_2$ ou, ce qui est la même chose, moins 3 cannes et enfin moins 2 pieds.

En faisant toutes les soustractions que le roi Sargon semble indiquer ainsi, si la théorie de M. LENORMANT est vraie, et en admettant même, si l'on veut, pour effectuer les calculs indiqués, que les mesures linéaires assyriennes correspondent, dans le cas actuel, comme on l'a vu tout-à-l'heure, pour le pied à 0^m 32, pour la perche = 10 pieds à 3^m 20 et pour le stade = 60 perches = 600 pieds à 192^m 00, on trouve successivement que la longueur de 40 stades est égale à . . . . . 7.680^m 00

que celle d'un stade correspond à	192^m 00	Ensemble	197^m 44
celle d'une perche et demie ou de trois cannes à	4^m 80		
et celle de deux pieds à	0^m 64		

de sorte que le développement total de l'enceinte doit être réglé à . . . . . 7.482^m 56 quand les mesures de MM. PLACE et BOTTA réduisent ce développement à 6.890 mètres au plus.

L'écart considérable qui existe entre ces deux évaluations suffirait seul pour montrer que la lecture de M. LENORMANT ne peut pas être exacte, si ce savant assyriologue ne s'était pas avisé de dire que le développement total de l'enceinte de Khorsabad ne doit pas être calculé, comme on le fait ordinairement, en ajoutant entre elles les longueurs des quatre côtés de cette enceinte, considérés comme égaux de deux en deux, et qu'il y a lieu d'y ajouter encore la saillie des murs du palais, sur le côté Nord-ouest. Voici d'ailleurs en quels termes il s'exprime, à cette occasion, à la page 61 de son *Essai:*

«Reportons-nous au magnifique plan général, que vient de publier M. PLACE, de la ville »et du palais de Khorsabad, à la suite de ses fouilles, qui, déblayant tous les angles de »l'enceinte, permettent d'en prendre les mesures avec exactitude. Il nous sera facile d'y »constater que le périmètre complet des murs de Dour-Sargukin, en y comprenant la saillie

» que l'enceinte du palais fait en dehors du rectangle de l'enceinte de la ville, est de 7.555 mètres. » C'est moins de 4 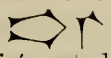 ou de 40 stades, qui feraient 7.760 mètres. Mais la différence » en moins est précisément de 1 stade = 194 mètres, 1 barsa (1 perche $^1/_2$ ou 3 cannes) » = 9^m 72 et 2 pieds = 0^m 648; car $7.760^m - 194^m - 9^m\ 72 - 0^m\ 648 = 7.555^m\ 632$. Une » inexactitude de 63 centimètres, dans des chiffres aussi étendus, n'est vraiment rien et la » coïncidence des mesures est singulièrement frappante.«

Ainsi, non seulement M. Lenormant a réglé à 0^m 648 la longueur de deux pieds assyriens et par conséquent à 0^m 324 celle d'un pied qu'il aurait dû réduire, dans le cas actuel, comme je crois l'avoir démontré, à 0^m 32 seulement et a porté de la sorte à 7.555^m 63 le développement total de l'enceinte qu'il aurait dû fixer, de la manière indiquée tout-à-l'heure, à 7.482^m 56, mais encore ce même auteur n'a pas craint d'aller jusqu'à affirmer que le résultat qu'il a obtenu peut être considéré comme coïncidant à 63 centimètres près!! avec lá longueur qu'on mesure effectivement sur le plan général de M. Place.

Il importe de signaler cette manière d'établir des coïncidences, et pour la réduire à sa juste valeur, il suffit de rappeler:

1° Qu'il a été précédemment constaté, sur les indications de M. Oppert, et d'accord avec lui, que la longueur du petit côté de l'enceinte est, *au plus*, égale, sur le plan de M. Place, à 1,600 mètres, quand celle du grand côté, que M. Oppert croit pouvoir réduire à 1.744 mètres, doit être élevée, en fait, jusqu'à 1.760 mètres, ce qui donne, au plus, d'après le plan, pour les quatre côtés de l'enceinte, un développement total de 6.620 mètres seulement, quoique les mesures de M. Botta élèvent ce même développement à 6.790 mètres et celles de M. Place à 6.890;

et 2° que la saillie du palais sur le mur de l'enceinte qui est réglée, dans le texte de l'ouvrage de M. Place, à 150 mètres[1], reste plutôt au-dessous qu'au-dessus de cette évaluation, quand on la mesure sur le plan.

Cette saillie doit être comptée deux fois, dans le système de M. Lenormant, et il en résulte que le développement qu'il déclare avoir mesuré, sur le plan, le compas à la main, et qu'il élève ainsi jusqu'à 7.555 mètres, dans le but évident de le faire coïncider, à 0^m 63 près, avec la longueur calculée de 7.555^m 63, n'a effectivement, sur ce même plan, que 6.620 mètres plus 300 mètres, c'est-à-dire 6.920 mètres; de sorte que, après cette rectification, la différence qui existe *réellement* entre les deux longueurs se trouve finalement portée à 635 mètres, au lieu de 0^m 63 seulement.

A ces considérations il faut ajouter encore la conclusion formulée par M. Oppert, dans les termes suivants, à la fin de la page 10 de son *Etalon:*

«L'interprétation proposée par M. Lenormant pour le passage de Sargon, sur les murs » de Khorsabad (4 décastades moins 380 condées) est mathématiquement et philologiquement » impossible.«

Si mon illusion n'est pas complète, cette conclusion, sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister ici plus longtemps, sera adoptée, sans difficulté, par tout le monde.

La seconde interprétation que j'ai à discuter maintenant a été proposée par M. Oppert lui-même et quoique elle soit, dans toutes ses parties, infiniment plus près de la vérité que

1) Voici, en effet, en quels termes M. Place s'exprime à la page 25 de son premier volume: »Le petit parallélogramme présentait 237 mètres en longueur et *150 mètres en largeur.*»

l'autre, je me crois cependant autorisé à dire, malgré toute la compétence de son auteur, qu'elle est, elle aussi, complètement inacceptable.

M. OPPERT commence par reconnaître (et sur ce point je suis en parfait accord avec lui) qu'il n'est pas permis de dire que l'idéogramme , correspondant à un ner, doit être considéré comme un tout indivisible, et qu'il y a lieu de le regarder, au contraire, comme formé par la réunion de deux idéogrammes et parfaitement distincts l'un de l'autre. Il cherche ensuite à déterminer les valeurs de ces deux idéogrammes en soutenant (et c'est ici que mon opinion commence à s'écarter de la sienne) que, par cela seul que le nombre 6 ne peut être divisé simplement et naturellement qu'en $2 + 4 = 6$, il faut nécessairement que le ner égal à 600 soit divisé, lui aussi, en = 200 et = 400, ce qui revient à dire, en d'autres termes, que les nombres représentés par ces deux idéogrammes sont entre eux dans le rapport de 1 à 2.

Mais en raisonnant de cette manière, M. OPPERT se trompe, et suivant toutes les apparences, son erreur provient uniquement de l'habitude qu'il a de se servir de la numération décimale moderne, car c'est, dans ce système moderne seulement, qu'il peut être permis de considérer un ner comme composé de *6 centaines*, tandisque, au contraire, dans la numération sexagésimale assyrienne, où la centaine ne joue qu'un rôle secondaire et où le sosse doit toujours dominer, à l'exclusion de la centaine, un ner doit être considéré, de préférence, comme composé de *10 sosses*. Or le nombre 10 ne peut pas être divisé, comme le nombre 6, dans le rapport de 1 à 2 et sa division la plus rationnelle et la plus naturelle consiste à le partager en $4 + 6 = 10$, ce qui conduit à écrire = 4 sosses = 240 et = 6 sosses = 360; de sorte qu'il semble nécessaire de reconnaître que les deux idéogrammes et sont effectivement entre eux dans le rapport de 4 à 6, ou, si l'on aime mieux, de 2 à 3, et non, comme M. OPPERT l'a cru, dans le rapport de 1 à 2 [1].

S'il était absolument nécessaire d'opter immédiatement entre ces deux hypothèses, je n'hésiterais pas un seul instant à donner la préférence à celle que je viens d'émettre, parce qu'elle me paraît la plus vraisemblable. Mais elles diffèrent, au fond, assez peu l'une de l'autre, pour qu'il me soit permis d'attendre, puisque, en effet, le chiffre est égal, dans l'opinion de M. OPPERT à 4 fois 200 plus 3 fois 400, ou en d'autres termes à $800 + 1200 = 2.000$, et dans la mienne à 4 fois 240 plus 3 fois 360 ou à $960 + 1{,}080 = 2.040$.

J'écarte donc, pour le moment, cette première difficulté, en faisant observer cependant que le nombre 2.000, qui n'est divisible, ni par 3, ni par 6, ni par 12, n'a pas, si une pareille locution est permise, une physionomie suffisamment assyrienne, tandisque, au contraire, le nombre 2.040, correspondant à 34 sosses, est un nombre essentiellement assyrien.

Quant à la seconde partie de l'explication proposée par M. OPPERT, et dont il me reste à parler maintenant, elle est, si je ne me trompe, encore moins admissible que la première.

Ce savant assyriologue se croit d'abord autorisé à considérer l'idéogramme comme correspondant à une demi-coudée, en d'autres termes à un empan, et je ne conteste pas cette

1) A un autre point de vue, pour repousser ma théorie, il faudrait aller jusqu'à croire que les Assyriens n'ont jamais songé à représenter par un idéogramme particulier un nombre tel que 360, qui joue cependant un rôle si considérable dans leur système métrique, et surtout qui est précisément celui qui sert à régler la division si connue de la circonférence en 360 degrés.

assimilation, d'une manière absolue, car elle est exacte dans certains cas; mais il admet ensuite les égalités suivantes qui me semblent, au contraire, très contestables:

𒁹𒌋𒁹 = une perche ½ = 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒌋𒁹 𒁹𒁹𒁹 = 3 cannes.

Il est hors de doute cependant que 𒁹𒌋𒁹 = 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒌋𒁹 𒁹𒁹𒁹, et qu'une perche est égale à 2 cannes, par conséquent qu'une perche et demie est égale à 3 cannes; mais il est inexact d'en conclure, ainsi qu'on le verra bientôt, que 𒁹𒌋𒁹 = une perche ½ et que 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒌋𒁹 𒁹𒁹𒁹 = 3 cannes.

Si 𒁹𒌋𒁹 = 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒌋𒁹 𒁹𒁹𒁹 = 1 perche ½ = 3 cannes, et si en même temps 𒁹𒁹𒁹 = une demi-coudée = un empan, comme une canne contient 6 empans et comme une perche ½, égale à 3 cannes, en contient 18, on peut en conclure que 𒁹𒌋𒁹 𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 = 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒌋𒁹 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 = 1 perche ½ + 2 demi-coudées = 3 cannes + 2 demi-coudées, = 18 demi-coudées + 2 demi-coudées = 20 demi-coudées, et il semble alors bien difficile de comprendre pour quel motif le roi Sargon, au lieu d'écrire simplement 20 demi-coudées, a mieux aimé faire mettre, sur ses inscriptions, tantôt une perche et demie plus deux demi-coudées, et tantôt trois cannes plus deux demi-coudées, pour quel motif surtout il a rapporté ces mesures à la perche, à la canne et à la demi-coudée, plutôt qu'à la coudée seule, ce qui lui aurait permis d'écrire, plus simplement encore, 10 coudées, au lieu de 20 demi-coudées.

Dans le même ordre d'idées, si, après avoir réglé, comme M. Oppert le veut, le périmètre de Khorsabad à 4 fois 200 perches plus 3 fois 400 perches plus un sosse de perches plus une perche ½, c'est-à-dire en totalité à 2.061 perches ½, ce qui semble annoncer déjà une précision assez remarquable, si, dis-je, après cela, on avait trouvé nécessaire d'ajouter à cette longueur, de plus de *six kilomètres et demi*, le minime appoint de deux demi-coudées (½ mètre environ), circonstance déjà assez remarquable, n'aurait-on pas dû, je le demande, considérer, dans cette hypothèse, l'appoint que l'on ajoutait ainsi comme égal à une coudée plutôt que comme égal à deux demi-coudées?

Toutefois, on le remarquera, ces considérations ne sont pas celles que j'oppose, avec le plus de confiance, à la théorie de M. Oppert et mon objection principale consiste, au contraire, à lui dire : Puisque, dans votre système, les idéogrammes 𒁹𒌋𒁹 = 1½, 𒁹𒁹 = 2, et 𒁹𒁹𒁹 = 3 conservent le caractère de nombres abstraits qu'on leur attribue toujours, il ne doit pas vous être permis d'enlever ce même caractère aux autres idéogrammes tels que 𒁹 = 600, ou 𒁹 = 60, qui le possèdent aussi d'une manière certaine et qui devraient cependant le perdre, de toute nécessité, si votre théorie pouvait être admise, parce qu'ils deviendraient alors égaux, le premier à un décastade et le second à un stade.

M. Oppert consentirait volontiers, s'il le pouvait, à leur conserver ce caractère, car, dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, le 18 décembre 1877, il a traduit l'inscription des taureaux de la manière suivante: (200 + 200 + 200 + 200 + 400 + 400 + 400 + 1 sosse + 1½) SA + 2 U.

Mais l'inscription des barils ne lui permet pas d'adopter ce système, parce que, s'il l'admettait, cette inscription devrait être considérée comme correspondant à (200 + 200 + 200 + 200 + 400 + 400 + 400 + 1 sosse + 1½) cannes + 2 U, et la longueur qu'elle représenterait alors deviendrait à peu près égale à la moitié seulement de la précédente, ce qui n'est pas admissible.

Il m'est donc permis de soutenir que la traduction proposée par M. OPPERT est nécessairement celle-ci : 200 perches + 200 perches + 200 perches + 200 perches + 400 perches + 400 perches + 400 perches + 1 sosse de perches + 1 perche $^1/_2$ (ou ce qui est la même chose + 3 cannes) + 2 demi-coudées, et je me plais à croire que la seule forme de cette traduction suffira pour la faire rejeter par tout le monde.

Mais alors, dira-t-on, comment l'inscription de Khorsabad doit-elle être traduite? et quelle est finalement l'expression assignée par le roi Sargon à la longueur du périmètre de cette ville?

Il ne sera pas difficile de le dire si l'on veut bien admettre, avec moi, que tous les signes qui précèdent l'idéogramme ⊨𒌋𒌋𒌋⊨ sont nécessairement des chiffres et correspondent tous, par conséquent, à des nombres abstraits. Alors après avoir écrit, sans la moindre hésitation, avec tous les assyriologues, d'abord 𒁹𒁹𒁹 = 1 sosse = 60 et 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 = un ner = 600, ensuite 𒁹𒁹𒁹 = 200 ou 240, suivant qu'on adopte la manière de voir de M. OPPERT ou la mienne, et enfin 𒁹𒁹𒁹 = 400 ou 360, dans les mêmes conditions, il devient indispensable d'ajouter 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 = $1^1/_2$ douzaine et 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 = 3 sixains, de sorte que la traduction tout entière doit être, quand on adopte l'hypothèse de M. OPPERT relative aux valeurs de 𒁹𒁹𒁹 et de 𒁹𒁹𒁹, (4 fois 200 + 3 fois 400 + 60 + 18 + 2) ⊨𒌋𒌋𒌋⊨ = 2.080 ⊨𒌋𒌋𒌋⊨, et quand on préfère mon hypothèse : (4 fois 4 sosses + 3 fois 6 sosses + 1 sosse + 18 + 2) ⊨𒌋𒌋𒌋⊨ = 2.120 ⊨𒌋𒌋𒌋⊨.

Pour savoir, après cela, quelle est, dans l'un comme dans l'autre cas, la véritable valeur de l'idéogramme ⊨𒌋𒌋𒌋⊨ qui achèvera de faire connaître le périmètre de l'enceinte de Khorsabad, il suffit de se rappeler que cet idéogramme représente essentiellement l'unité par excellence et convient, par conséquent, suivant les cas, et toujours avec la même certitude, au Hin, quand il se rapporte à la mesure des contenances, à la perche carrée pour la mesure des surfaces agraires, à l'obole et peut-être aussi, dans certains cas, à la mine, pour les mesures pondérales, à l'empan ou demi-coudée, pour les petites mesures linéaires, et enfin dans le cas actuel à la PERCHE, pour les mesures itinéraires, s'il faut s'en rapporter à M. OPPERT lui-même qui a écrit à la page 4 de son *Etalon des mesures assyriennes:* «L'unité pour les mesures itinéraires était la toise (lisez avec moi, la PERCHE) de 6 coudées».

Ainsi, quand on veut lire correctement les inscriptions du roi Sargon, après avoir admis que 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 = 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 = 1 douzaine $^1/_2$ = 3 sixains = 18, on doit reconnaître que ⊨𒌋𒌋𒌋⊨ = 1 perche = 6 coudées = 12 demi-coudées, et par conséquent que le périmètre de l'enceinte fixé par M. OPPERT à 24.740 demi-coudées seulement (*Etalon,* page 28) doit être élevé *au moins* jusqu'à 2.080 perches, soit 2.080 fois 12 demi-coudées, ou 24.960 demi-coudées, si son hypothèse 𒁹𒁹𒁹 = 200 et 𒁹𒁹𒁹 = 400 est exacte, et doit être portée, au contraire, à 2.120 perches, soit 25.440 demi-coudées, si c'est mon hypothèse 𒁹𒁹𒁹 = 240 et 𒁹𒁹𒁹 = 360 qui doit être préférée; et le choix à faire maintenant entre ces deux systèmes n'est pas difficile, si l'on veut bien tenir un compte suffisant des observations qui vont suivre.

Lorsque M. OPPERT a voulu prouver l'exactitude de sa lecture, en comparant, aux mesures de M. PLACE et de M. BOTTA, la longueur de 24.740 demi-coudées assyriennes que les inscriptions de Khorsabad attribuent, d'après lui, au développement de l'enceinte de cette ville, il a employé un procédé de vérification qui peut se prêter aisément à toutes les exigences: Il a fixé arbitrairement et pour les besoins de sa cause, la longueur de la coudée à 0^m 5485 et par suite celle de la demi-coudée à 0^m 27425; et comme alors les 24.740 demi-coudées qu'il assigne à la longueur totale lui ont donné, en mesures françaises, 6784^m 945, il a pu

triompher sans beaucoup de peine, en comparant la longueur ainsi calculée à la mesure de M. Botta, considérée par lui comme la plus exacte et égale, comme on le sait, à 6.790 mètres.

Mais ce procédé si commode n'est pas à ma disposition particulière, puisque les longueurs des mesures assyriennes effectivement employées par les constructeurs de Khorsabad, ont été précédemment réglées à priori, et ne peuvent plus être modifiées maintenant. Or voici quel est le résultat que l'on obtient, quand on admet ces longueurs telles qu'elles existent réellement, c'est-à-dire quand on assigne 0^m 40 à la grande brique, 0^m 2666 . . . à la demi-coudée, 0^m 32 au pied, 0^m 5333 . . . à la coudée et 3^m 20 à la perche. On trouve alors pour correspondre aux 2.120 perches ou en d'autres termes aux 25.440 empans qui résultent de ma lecture, 2.120 fois 3^m 20, ou, ce qui est la même chose, 25.440 fois 0^m 2666 . . ., soit 6.784^m, c'est-à-dire, par l'effet d'un hasard bien singulier, identiquement la même longueur que M. Oppert, et personne, j'en suis sûr, ne voudra, en présence de ce résultat, considérer ma vérification *forcée* comme moins concluante que la vérification *calculée* de M. Oppert. Je puis dire cependant beaucoup plus encore, car il me reste à parler maintenant d'une très curieuse observation que l'on doit à la sagacité de ce savant assyriologue.

Il a constaté, en fait, que l'expression assyrienne du périmètre de Khorsabad se trouve divisée en deux parties distinctes, égales, d'après lui, ainsi que je l'ai fait remarquer précédemment, la première, à 4 fois 200 perches plus 3 fois 400, ou en d'autres termes à 2.000 perches, et la seconde, à 60 perches = un stade, plus 1 perche $^1/_2$ et 2 demi-coudées, ou, ce qui est la même chose, égale à un stade, plus une perche, plus une canne, plus une coudée, ce qui donne, en assignant, comme il l'a fait, sans y être suffisamment autorisé, 0^m 5485 à la coudée, 1^m 6455 à la canne et 3^m 291 à la perche :

$$\left.\begin{array}{ll}\text{Pour la première partie} & 6582^m\,000 \\ \text{et pour la seconde . . .} & 202^m\,945\end{array}\right\}\ \text{Ensemble } 6.784^m\,945$$

et comme le quart de 2.000 perches, supposées égales à 6.582^m 00, est, lui-même, égal à 500 perches, ou à 1645^m 50, et s'approche ainsi, autant qu'on peut le désirer de la longueur du petit côté de l'enceinte, réglée par les mesures de M. Botta à 1645^m, M. Oppert en a conclu que l'expression de 2.000 perches correspond effectivement au périmètre du carré formé sur le petit côté de cette enceinte et que, par conséquent, la longueur de 1 stade, plus 1 perche, plus une canne, plus une coudée, est précisément la quantité complémentaire ajoutée à ce carré primitif pour donner à l'enceinte rectangulaire sa forme définitive [1].

Au premier abord, la conclusion ainsi formulée semble complètement inadmissible, et cela, pour plusieurs raisons : En premier lieu, parce que la longueur de 0^m 5485 ne convient en aucune manière, ainsi que je l'ai fait remarquer, dans la discussion précédente, à la coudée de Khorsabad, dont l'expression doit être réduite nécessairement, dans le cas actuel, à 0^m 5333 . . . et ne permet d'assigner à la perche que 3^m 20, ce qui règle à 1.600 mètres seulement, au lieu de 1.645^m 50, les 500 perches du petit côté, et en second lieu, parce qu'il paraît impossible d'attribuer sérieusement, au développement total de l'enceinte et à la longueur des grands côtés, des expressions telles que 2.000 perches, plus 1 stade, plus une perche, plus une canne, plus une coudée, ou que 500 perches plus 30 perches, plus une canne et demie plus un empan, qui ne peuvent pas correspondre à un nombre entier de grandes

1) Il assigne ainsi 500 perches exactement à la longueur du petit côté et 500 perches plus 30 perches, plus 1 canne $^1/_2$, plus un empan, à celle du grand côté.

briques, et qui, par conséquent, ne peuvent pas convenir à des murs uniquement composés de grandes briques.

Mais il en est autrement quand on substitue ma lecture à celle de M. OPPERT. Alors les deux parties de la longueur totale deviennent égales, la première à 4 fois 240 perches, plus 3 fois 360 perches, c'est-à-dire à 2.040 perches de 3^m 20 de longeur, soit à 6.528^m 00
et la seconde à $60 + 18 + 2 = 80$ perches, soit à . . . . . 256^m 00
En total, comme précédemment . . . . . 6.784^m 00
ce qui fait que le quart de ces 2.040 perches s'élève à 510 perches ou à 1632^m 00 et permet ensuite, en attribuant cette dernière longueur au petit côté de l'enceinte, d'en déduire le grand côté, en y ajoutant la moitié de la quantité complémentaire fixée à 40 perches ou à 128^m 00; de sorte que ce grand côté devient alors égal à 510 perches plus 40 perches, ou, en d'autres termes, à 1632^m 00 plus 128^m 00, soit 1760^m 00.

On le rapproche ainsi presque autant de la longueur de 1750^m 00 assignée à ce même côté par la mesure de M. BOTTA, que de celle, beaucoup plus exacte que M. PLACE règle à 1760^m, d'accord cette fois, avec le calcul qui précède.

Quant à la longueur du petit côté fixée à 510 perches = 1632^m 00, comme elle se rapproche beaucoup de la mesure de M. BOTTA donnée comme égale à 1645^m 00, on voit qu'il y a lieu de rendre maintenant à ce consciencieux opérateur toute la justice qu'il mérite si bien, puisqu'il ne s'est éloigné, dans chaque cas, de la vérité que d'une très petite quantité, et puisque ses mesures prises dans leur ensemble sont, en définitive à peu près rigoureuses, ($1750^m + 1645^m = 3395^m$, au lieu de $1760^m + 1632^m = 3392^m$) malgré les difficultés considérables qu'il a eu à surmonter et sur lesquelles j'ai déjà appelé l'attention. On voit, en même temps, que M. PLACE est loin de mériter les mêmes éloges, malgré les excellentes conditions dans lesquelles il s'est trouvé, puisque la longueur des petits côtés qu'il élève jusqu'à 1685^m excède, en fait, de 53 mètres leur longueur véritable.

En terminant ces longues explications, je ne crains pas de dire qu'elles sont, à mon avis, plus que suffisantes pour m'autoriser à soutenir, avec une entière confiance, que les chiffres des inscriptions du roi Sargon doivent être lus de la manière suivante[1]:

1°. Sur l'inscription des Taureaux:

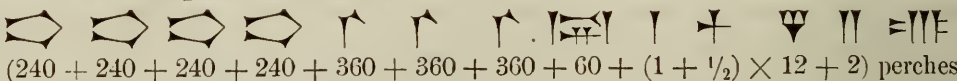

$(240 + 240 + 240 + 240 + 360 + 360 + 360 + 60 + (1 + 1/2) \times 12 + 2)$ perches,

et 2°. sur l'inscription des Barils:

$(240 + 240 + 240 + 240 + 360 + 360 + 360 + 60 + 3 \times 6 + 2)$ perches.

Sous cette forme, on le remarquera, si l'on veut bien y regarder de près, il est indispensable, pour se conformer à la réalité des faits, de considérer la longueur assignée au développement de l'enceinte de Khorsabad, non seulement, avec M. OPPERT, comme composée de deux parties de 2.040 et de 80 perches, mais encore, avec moi, comme incontestablement

1) Si cette lecture est exacte, comme je le crois, M. LENORMANT a commis une erreur, à la page 48 de son *Essai*, où il a écrit: «Dans un passage qui se trouve à la fois à Khorsabad, dans l'inscription des »Taureaux et dans l'inscription des Barils, deux sont donnés comme une mesure inférieure à un kani »ou six coudées».

composée de *quatre parties distinctes,* ayant leurs dimensions exprimées, en perches, de la manière suivante:

Première partie:	= 960	les deux ensemble:	2.040 perches
Deuxième:	= 1,080		
Troisième:	= 60	les deux ensemble:	80 perches
et quatrième:	= 20		
	En total		2.120 perches

et les quatre nombres qui expriment ces longueurs partielles se trouvent choisis de telle sorte qu'après avoir dit, avec M. Oppert, que la somme des deux premiers, égale à 2.040 perches, correspond à 4 fois le petit côté, égal lui-même à 510 perches, et que la somme des deux derniers, égale à 80 perches, correspond, de son côté, au double de la différence entre le grand et le petit côté, différence égale à 550 moins 510 perches, ou à 40 perches, il est encore permis d'ajouter que le premier et le troisième nombre, égaux ensemble à 960 + 60 ou à 1.020 perches, représentent la somme des deux petits côtés (1,020 = 2 fois 510), et qu'en même temps, le second et le dernier, égaux ensemble à 1.080 + 20 ou à 1.100 perches, représentent, de la même manière, la somme des deux grands côtés (1.100 = 2 fois 550)

Un semblable résultat ne peut pas être considéré comme un pur effet du hasard, et par conséquent, si les architectes du roi Sargon ont réglé à priori, comme il semble naturel de le croire, les deux côtés de l'enceinte de Khorsabad à 510 et à 550 perches, ils n'ont pu parvenir à trouver les quatre nombres qu'on lit sur les inscriptions de cette ville, qu'à la condition de résoudre, au préalable, le curieux problème dont voici l'énoncé:

Etant donnés les deux côtés d'un rectangle dont les longueurs sont choisies arbitrairement et que je représenterai, la plus petite par a et la plus grande par $a + b$, afin de pouvoir fixer le périmètre total à $4a + 2b$, il faut, non seulement diviser ce périmètre en quatre parties x, y, x' et y', choisies de telle façon que les deux premières $x + y$, prises ensemble, soient égales à $4a$, pendant que les deux autres sont égales à $2b$, mais encore s'arranger de manière à rendre la première plus la troisième, $x + x'$, égales à $2a$, pendant que la seconde et la quatrième, $y + y'$, sont égales à $2\ (a + b)$.

Lorsqu'on ne s'impose que les deux premières conditions indiquées par M. Oppert $x + y = 4a$ et $x' + y' = 2b$, d'où $x + y + x' + y' = 4a + 2b$, le problème reste, comme on le voit, très indéterminé, puisque deux équations seulement correspondent à quatre inconnues. Mais lorsque, à ces deux premières conditions, on ajoute les deux dernières, $x + x' = 2a$, et $y + y' = 2a + 2b$, l'indétermination diminue sans doute, mais subsiste cependant encore, parce que la 4e équation $y + y' = 2a + 2b$ peut être déduite des trois premières[1]. On n'a donc, enfin de compte, que trois équations pour quatre inconnues et le problème proposé peut être résolu en se donnant, à volonté, l'un quelconque des quatre nombres cherchés. Mais des nombres tels que $x = 960 = 16$ sosses et $y = 1.080 = 18$ sosses, n'ont pas la forme ordinaire de ceux que l'on obtient en résolvant une série d'équations. Par conséquent, ce ne sont pas les longueurs de 510 et de 550 perches qui ont été choisies, à priori, par

1) Il est facile de voir, en effet, en retranchant la 3e équation $x + x' = 2a$ de la première $x + y = 4a$, que $y - x' = 2a$, et, d'un autre côté, en ajoutant cette dernière équation à la 2e, $x' + y' = 2b$, on en déduit $y + y' = 2a + 2b$, ce qui démontre, comme je l'ai dit, que notre 4e équation est comprise dans les trois autres.

les architectes du roi Sargon, lorsqu'ils ont voulu régler les dimensions de l'enceinte de Khorsabad, et c'est, au contraire, en partant des deux nombres $x = 16$ sosses et $y = 18$ sosses, adoptés avant tout, qu'ils ont calculé, ainsi qu'on va le voir, les quatre autres nombres.

1° l'équation $x + y = 16$ sosses $+ 18$ sosses $= 34$ sosses $= 4a$ leur a d'abord donné, pour le petit côté, $a = {}^1/_4$ de 34 sosses $= 8$ sosses ${}^1/_2 = 510$;

2° l'équation $x + x' = 2a$, ou en d'autres termes 16 sosses $+ x' = 17$ sosses leur a donné ensuite $x' =$ un sosse $= 60$,

et 3° enfin, c'est après avoir réglé arbitrairement y' à 20, qu'ils en ont conclu successivement: d'abord pour le grand côté $a + b = \frac{y + y'}{2} = \frac{1{,}080 + 20}{2} = 550$, ensuite $b = 550 - a = 550 - 510 = 40$ et enfin $x' + y' = 60 + 20 = 80 = 2b$, ce qui leur a donné en dernière analyse:

$$x + y + x' + y' = 960 + 1080 + 60 + 20 = 2{,}120 = 2a + 2\ (a + b),$$

$$a = \frac{x + x'}{2} = \frac{960 + 60}{2} = \frac{1{,}020}{2} = 510,$$

$$a + b = \frac{y + y'}{2} = \frac{1{,}080 + 20}{2} = \frac{1{,}100}{2} = 550.$$

Ces calculs n'étonneront pas ceux qui savent combien était grande l'importance mystérieuse que les anciens attribuaient, dans tous les cas, au choix et à la combinaison des nombres. Je ne refuse pas cependant à mes contradicteurs la faculté d'admettre, s'ils le veulent, que le curieux résultat, sur lequel je viens d'appeler leur attention, peut être attribué à un simple jeu du hasard; mais je leur demande, en échange, de vouloir bien consentir à reconnaître, au moins, que ce résultat existe réellement; car s'il n'existait pas, il serait nécessaire de considérer ma lecture de l'inscription de Khorsabad comme fautive et de soutenir ensuite que c'est précisément cette lecture fautive qui a été capable de produire la singulière combinaison de chiffres que je viens de faire connaître. Or personne, j'en suis sûr, ne voudra le prétendre.

Si donc on se refuse à croire que j'ai prouvé, à la fois, et l'importance considérable que les anciens attribuaient au choix et à la combinaison des nombres, et l'exactitude de ma lecture, on sera du moins conduit à reconnaître, dans tous les cas, la parfaite exactitude de cette lecture.

Qu'on me permette néanmoins d'ajouter encore quelques explications à la longue dissertation qu'on vient de lire, non pour entreprendre de réfuter la théorie de LEPSIUS [1], mais uniquement pour aller au devant d'une objection qui pourrait, à la rigueur, m'être opposée encore.

Pourquoi, demandera-t-on, le roi Sargon a-t-il substitué à l'expression 𒌋𒌋, si simple et si naturelle, qui représente presque toujours le chiffre 20, les expressions si compliquées de 𒐗𒁹𒐗𒁹𒐗 = 3 sixains plus 2 = 20 ou de 𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹𒁹 = une douzaine et demie plus 2 = 20.

Il sera, ce me semble, facile de le comprendre, si l'on veut bien se rappeler ce que j'ai dit à la fin du premier chapitre de mes prolégomènes, en cherchant à déterminer la valeur des chiffres à l'aide desquels le roi Sargon a exprimé le poids des taureaux, sur l'inscription des taureaux elle-même. J'ai fait remarquer, à cette occasion, qu'il existait incontestablement,

[1]) Cette théorie se réduit à soutenir que 𒄀 correspond à un Sar et 𒁹 à un Ner. Mais les mesures directes de M. BOTTA et de M. PLACE lui ont, depuis longtemps, enlevé toute valeur.

chez les Assyriens, deux manières distinctes d'énoncer et d'écrire les nombres, l'une essentiellement scientifique et sexagésimale, à l'usage seulement des savants et des calculateurs, l'autre plus facilement accessible à toutes les intelligences et qui était précisément celle dont on se servait habituellement pour écrire les nombres, sur les inscription destinées au public.

Cette seconde manière, évidemment plus ancienne que l'autre, était simplement duodécimale, et de même que les unités étaient comptées, dans le système scientifique sexagésimal, d'abord de 1 à 10 et ensuite par dizaines jusqu'à 60, de même elles n'étaient comptées, dans le système populaire duodécimal, que depuis 1 jusqu'à 6, pour recommencer aussitôt après.

Les nombres successifs étaient donc, dans ce dernier système : un, deux, trois, quatre, cinq, un sixain, un sixain et un, un sixain et deux . . . etc., deux sixains ou une douzaine, deux sixains et un ou une douzaine et un . . . etc., trois sixains ou une douzaine et demie, trois sixains et un ou une douzaine et demie et un, trois sixains et deux ou une douzaine et demie et deux . . . etc., et c'est, dans le but évident de se conformer à cet usage populaire, que le roi Sargon a fait écrire indifféremment sur ses inscriptions, soit trois sixains et deux, soit une douzaine et demie et deux, au lieu de deux dizaines, 𒌋𒌋; c'est sans doute aussi pour le même motif qu'il a représenté les deux nombres 960 et 1.080 par des idéogrammes spéciaux correspondant à 4 fois 4 sosses et à 3 fois 6 sosses, ou mieux encore peut-être, correspondant à 4 fois 20 douzaines et à 3 fois 30 douzaines, au lieu de les exprimer directement, en chiffres sexagésimaux par 16 et 18 sosses.

La preuve de ce que je viens de dire se trouve, d'une manière bien remarquable, dans le très curieux tableau mathématique dont la traduction a été donnée précédemment, dans le cinquième paragraphe du chapitre 2 de mes prolégomènes. Il suffit, en effet, de comparer le texte de cette tablette à celui des inscriptions de Khorsabad pour reconnaître aussitôt qu'il est parfaitement permis d'écrire, non seulement :

𒁹 𒌋 = 𒁹 𒐈 = 𒌋𒐈 = une douzaine = 𒐈 𒐈 = 𒐈 𒁹 𒌋 = 2 kani = 2 sixains,

mais encore :

𒁹 𒌋 𒌋 = 𒁹 𒌋 𒐈 = une douzaine et demie = 𒐈 𒐈 = 𒐈 𒁹 𒌋 = 3 sixains,

et pour en conclure, en même temps, que cette tablette ne contient pas, comme les assyriologues le supposent, un tableau *incomplet* des mesures linéaires assyriennes, mais se trouve rédigé, au contraire, comme je l'ai dit, dans l'unique but de donner un moyen facile de traduire et d'exprimer, dans le système scientifique sexagésimal, un nombre quelconque préalablement écrit dans le système archaïque et populaire, puisque toute la partie gauche correspond effectivement, dans chaque colonne, au système duodécimal, pendant que toute la partie droite correspond, de son côté, au système sexagésimal.

Si telle est, en effet, la vérité et si toutes les explications qui précèdent sont elles-mêmes exactes, il doit être non seulement possible, mais encore facile d'indiquer maintenant les véritables longueurs effectivement occupées, sur les murs de Khorsabad, par les tours de défense et par leurs courtines.

Il semble, avant tout, permis de croire que les deux tours, placées aux extrémités de chaque mur, avaient leurs faces latérales *extérieures* régulièrement établies dans le prolongement exact de la face *intérieure* du mur construit en retour d'équerre, c'est-à-dire, en d'autres termes, à 60 briques ou 7 perches $^1/_2$ de distance de l'angle de l'enceinte; et si cette

première hypothèse est admise, les distances comprises, de dehors en dehors, entre les deux tours extrêmes doivent être réduites:

1° Sur les grands côtés, à 535 perches (550 moins 15) ou à 4.280 briques, et 2° sur les petits côtés, à 495 perches (510 moins 15) ou à 3.960 briques, la différence entre ces deux longueurs étant égale, comme on le sait, à 40 perches ou à 320 briques.

Si l'on retranche ensuite, des longueurs précédentes, les espaces occupés sur chaque face, par les enceintes des portes, soit pour les deux ensemble 28 perches ou 224 briques, il reste seulement, pour les longueurs occupées par les tours et par leurs courtines:

Sur les grands côtés, 507 perches (535 moins 28) ou 4.056 briques,

et sur les petits côtés, 482 perches (495 moins 28) ou 3.736 briques.

Il faut, après cela, conserver aux tours et aux courtines établies, entre les portes n° 3 et n° 4, sur le côté sud-est, qui est l'un des petits côtés de l'enceinte, les dimensions de 34 et de 67 briques que les mesures de M. PLACE semblent leur attribuer en cet endroit, comme je l'ai fait remarquer précédemment, et ces dimensions donnent:

pour les cinq tours placées entre les deux portes	170 briques,
et pour les six courtines	402 briques,
Ensemble	572 briques,

de sorte qu'il ne reste, en fin de compte, pour les 32 tours et les 32 courtines, placées en dehors et à droite et à gauche des portes, qu'une longueur de 3.164 briques (3.736 moins 572). Ces tours et ces courtines étaient donc un peu plus petites que les précédentes. Mais si on les diminue chacune d'une brique seulement, en réglant les tours placées en dehors des portes à 33 briques et les courtines à 66, on trouve:

pour les 32 tours	1.056 briques
et pour les 32 courtines	2.112 briques
Ensemble	3.168 briques,

soit un excédant de quatre briques seulement sur la dimension connue (3.164 briques) du mur de l'enceinte.

En résumé, les tours et les courtines réglées sur la face sud-est, d'une part, à 34 et à 67 briques, entre les deux portes, et de l'autre, à 33 et à 66 briques, en dehors de ces mêmes portes, donnent une longueur totale de 3.740 briques (3.168 plus 572) qui dépasse, comme je viens de le dire, de 4 briques seulement, la longueur de 3.736 briques précédemment assignée à la partie de la muraille qui les supporte, et il y aura une concordance parfaite, si l'on admet, avec une très grande vraisemblance, qu'on a dû retrancher, au moment de l'exécution, une seule brique à chacune de quatre courtines qui joignent, du côté extérieur, les murs latéraux des enceintes placées en avant des portes.

Sur le côté sud-ouest, qui est l'un des grands côtés, la longueur de 4.056 briques précédemment calculée correspond, d'une part, à 15 tours et à 15 courtines placées, à chaque extrémité du mur, extérieurement aux portes, et de l'autre, à 12 tours et à 13 courtines comprises entre les deux portes. Il y a ainsi, en totalité, 42 tours et 43 courtines en cet endroit; par conséquent on irait trop loin non seulement en assignant, comme tout à l'heure, 33 briques aux tours et 66 briques aux courtines, mais encore en réduisant les 42 tours à 32 briques et les 43 courtines à 64 briques.

Si cependant on règle à 32 briques les 30 tours placées en dehors des portes et à 64 briques les 30 courtines qui accompagnent ces tours, la longueur totale de 2.880 briques

qu'elles occupent, dans cette hypothèse, permet d'évaluer à 1.176 briques (4.056 moins 2.880), l'intervalle compris entre les deux portes, et alors il semble nécessaire d'admettre que les 12 tours et les 13 courtines, placées en cet endroit, ont dû être réglées, à 31 et à 62 briques seulement de longueur, car ces dernières dimensions assignent:

aux 12 tours	372 briques
et aux 13 courtines	806 briques
Ensemble	1.178 briques

C'est-à-dire deux briques seulement de trop.

Il suffira donc pour établir, cette fois encore, une parfaite concordance, de supposer, comme précédemment, qu'on a eu soin d'enlever, au moment de l'exécution, une brique seulement à chacune des deux courtines, de 64 briques de longueur, placées en dehors et auprès des portes, de telle sorte qu'il y aura, en définitive, à droite et à gauche de chaque porte, deux courtines égales à une brique près, puisque leur longueur sera, en dehors de 63 briques, et en dedans de 62 briques seulement.

La grande régularité qui résulte de ces diverses hypothèses doit être remarquée, parce qu'elle sert à établir:

1° que les plus grandes tours de l'enceinte sont précisément celles qui ont été mesurées directement par M. Place, sur le côté sud-est, entre les portes n° 3 et n° 4, en leur assignant une largeur qui ne peut correspondre, comme je l'ai dit, qu'à 34 briques, et que les plus petites sont, au contraire, les tours de défense des portes, dont la largeur a été réduite à 30 briques,

2° que les largeurs des autres tours ont été diminuées graduellement et d'une manière régulière, depuis l'espace compris entre les deux portes de la face sud-est, jusqu'à celui qui est compris entre les deux portes de la face sud-ouest,

et 3° que cette diminution graduelle a été d'une brique seulement à chaque fois et a été obtenue en donnant à la largeur des tours:

sur la face sud-est, entre les portes et les angles saillants de l'enceinte	33 briques,
sur la face sud-ouest, entre les mêmes limites	32 briques,
et sur la même face, entre les deux portes	31 briques.

Dans cette combinaison, les dimensions de 32 briques et de 64 briques assignées, sur le grand côté, aux tours et aux courtines situées entre les portes et les angles saillants de l'enceinte, ne sont pas seulement des moyennes exactes entre toutes les autres dimensions, mais encore doivent être considérées, comme correspondant aux largeurs *normales* des tours et des courtines, parce qu'elles correspondent exactement, pour les tours à 4 perches, pour les courtines à 8 perches et pour les deux ensemble à 12 perches, ce qui suffit pour montrer que si ces dimensions normales de 32 et de 64 briques ont été modifiées en cours d'exécution, d'un côté en plus et de l'autre en moins, sur les autres parties de l'enceinte, ce ne peut être que dans le but de conserver exactement, sur le grand et sur le petit côté, les longueurs de 550 et de 510 perches préalablement réglées à un autre point de vue.

Si M. Place avait eu l'heureuse idée de mesurer, au moins en partie, les tours et les courtines de la face sud-ouest, comme il a mesuré celles de la face sud-est, la grande vraisemblance des hypothèses que je viens d'émettre pourrait être confirmée maintenant et même pourrait être transformée en certitude. Elle n'en suffit pas moins, quelle que puisse être sa valeur actuelle, pour fournir un nouvel argument à l'appui de toutes mes assertions précédentes

et si, malgré cela, mes contradicteurs persistent à croire qu'elles doivent être rejetées, ils auront à dire eux même, pour faire admettre, à leur tour, les théories qu'ils proposeront de substituer à la mienne, comment il leur semble possible de régler, d'une manière à la fois plus rationnelle et plus simple, non seulement le périmètre total de l'enceinte, mais encore toutes les dimensions des tours, des courtines et des portes, en s'assujétissant, comme je l'ai fait, à prendre toujours, pour unité de mesure, la grande brique de 0^m 40 de longueur.

§ 3. Dimensions horizontales du massif en briques crues au dessus duquel s'élevait le grand palais de Khorsabad.

Les dimensions horizontales du grand massif, au dessus duquel s'élevaient les constructions du palais de Khorsabad, ont été données, de la manière suivante, par M. Victor Place, à la page 25 de son premier volume:

«Le grand parallélogramme, les mesures étant prises sur les faces extérieures du mur »de soutènement, avait, nous dit-il, 314 mètres dans sa plus grande longueur de l'est à l'ouest, »et 194 mètres de largeur du nord au sud.»

«Le petit parallélogramme présentait, mesuré dans les mêmes directions, 237 mètres en »longueur et 150 mètres en largeur.»

«La plus grande largeur du monticule était donc de 314 mètres et sa plus grande »longueur, obtenue en additionnant l'une à l'autre les largeurs des deux parallélogrammes, »atteignait 344 mètres.»

Et comme toutes ces dimensions se trouvent exprimées, suivant la regrettable habitude de M. Place, en nombre ronds de mètres, il en résulte, avant tout, qu'elles ne sont pas et ne peuvent pas être rigoureuses et qu'il est indispensable de les modifier un peu, dans un sens ou dans l'autre, si l'on veut qu'elles soient tout-à-fait exactes.

M. Oppert l'a reconnu avec nous, à la page 17 de son *Etalon,* en assignant, en mesures assyriennes, 72 perches à la base du plus petit rectangle et 96 perches à celle du plus grand et en admettant ainsi que les longueurs de ces bases sont entre elles dans le rapport exact de 3 à 4 si souvent adopté, comme je l'ai déjà fait remarquer bien des fois, par les anciens constructeurs; et ce savant assyriologue ne s'est pas trompé, on le verra bientôt, en agissant de la sorte.

Mais il s'est, au contraire, incontestablement éloigné de la vérité, quand il s'est cru autorisé, pour obtenir l'exactitude de ce rapport de 3 à 4, à considérer la longueur de 237 mètres comme susceptible d'être conservée, sans subir aucune modification, et celle de 314 mètres comme contenant *seule* une erreur qu'il faut élever, dans ce cas, jusqu'à 2 mètres.

Ce résultat, nous dit-il, à la page 16 de son *Etalon,* a été obtenu *en mesurant les côtés du plan de* M. Place. Mais quelle confiance peut-on accorder, je le demande, à une semblable mesure, et comment peut-elle être opposée sérieusement à celles qui ont été relevées *sur le terrain même* et qui sont, d'une manière incontestable, celles dont M. Place a dû se servir pour dessiner son plan?

De plus, on le remarquera, quand M. Oppert n'a pas craint d'ajouter arbitrairement 2 mètres aux 314 mètres *mesurés* sur la base du grand rectangle, pour se réserver ainsi la faculté de ne rien retrancher aux 237 mètres du petit rectangle, il a élevé, par ce seul fait,

jusqu'à $39^m\,50$ $\left(\frac{316^m - 237^m}{2} = 39^m\,50\right)$ la saillie marquée aR sur le plan suivant, quoique cette saillie soit réduite, par les mesures de M. Place, à $38^m\,50$ seulement $\left(\frac{314^m - 237^m}{2} = 38^m\,50\right)$ et quoique une erreur *d'un mètre* soit bien difficile à comprendre sur une longueur de $38^m\,50$.

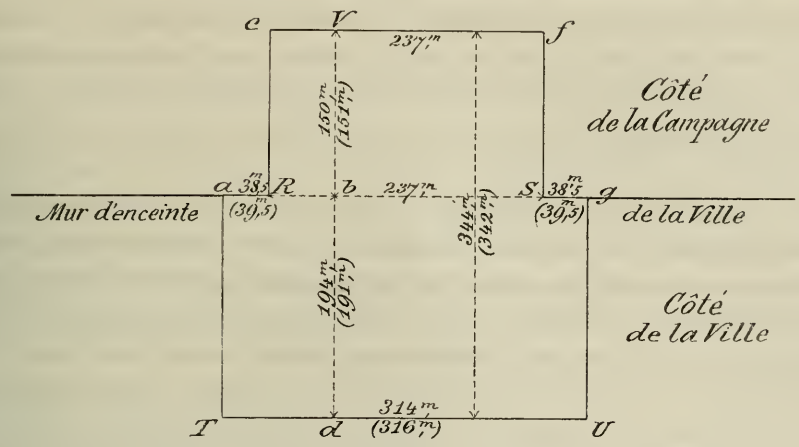

Nota. — Les cotes modifiées par M. Oppert ont été ajoutées sur ce plan entre deux parenthèses.

Cette erreur de M. Opert devient encore plus évidente lorsqu'on cherche à se rendre compte des procédés employés par M. Place pour obtenir les résultats qu'il a fait connaître, car les explications fournies par cet opérateur nous apprennent que les quatre points V, R, T et U du plan précédent ont été *seuls* mis à découvert par les fouilles, et que les cinq sommets d'angle marqués a, e, f, g et S sont restés, au contraire, et restent encore aujourd'hui complètement invisibles et entièrement recouverts par les terres provenant de l'éboulement des constructions supérieures. Voici, en conséquence, si je ne me trompe, de quelle manière M. Place a dû nécessairement opérer:

Il a d'abord mesuré *directement* l'intervalle TU, compris entre les angles saillants T et U, et il résulte de là que la mesure directe de cet intervalle, donnée par lui comme égale à 314 mètres, est, sans aucun doute, parmi toutes celles qu'il rapporte, celle qui doit présenter, de la manière la plus évidente, les plus grandes chances d'exactitude.

Cet explorateur a dû, après cela, avant de pouvoir relever de nouvelles mesures, se servir d'une équerre, plus ou moins exacte, placée d'abord au point d, sur la base TU, et ensuite au point b, sur la ligne Vd, pour avoir les moyens de tracer, sur le sol, les deux perpendiculaires Vbd et aRb menées, la première, du point V sur la base TU et la seconde, de l'angle rentrant R sur la perpendiculaire Vbd, ce qui lui a permis de mesurer : En premier lieu, les longueurs $Vb = 150^m$ et $bd = 194^m$, à l'aide desquelles il a calculé directement $Vd = Vb + bd = 344^m$, et en second lieu, les longueurs Rb et Td, qu'il n'a pas fait connaître, mais qui lui ont servi à calculer, d'une manière un peu plus compliquée, d'abord $aR = Td - Rb = 38^m\,50$ et ensuite $ef = RS = TU - aR - Sg = 314^m - 2 \times 38^m\,50 = 237^m$, de sorte que cette dernière longueur, qui est précisément celle que M. Oppert a considérée comme la plus exacte, ne peut justifier, en aucune façon, cette hypothèse, puisqu'elle a été obtenue, ainsi qu'on vient de le voir, par une série de calculs dont les bases ne sont pas elles-mêmes très sûres.

Et il y a plus encore, car la longueur de 38^m 50, assignée par M. PLACE à la saillie aR, est certainement *trop faible*, si, comme M. OPPERT l'admet, et comme je le crois avec lui, les longeurs des deux bases RS et TU doivent rester entre elles dans le rapport exact de 3 à 4, parce que, dans ce cas, cette saillie aR doit correspondre au sixième de la base RS ou, ce qui est la même chose, au huitième de la base TU, c'est-à-dire, en d'autres termes, à 39^m 50 ou seulement à 39^m 25, suivant qu'on la déduit, avec M. OPPERT, de la base *calculée* $RS = 237^m$ ou bien, avec une plus grande chance d'exactitude, de la base *mesurée* $TU = 314^m$. Cette saillie ne peut donc, en aucun cas, être réduite, comme M. PLACE l'affirme, jusqu'à 38^m 50.

Mais les dimensions prises parallèlement aux bases ne doivent pas être étudiées seules, lorsqu'on veut parvenir à connaître la vérité, avec la plus grande exactitude possible, et il est indispensable, au contraire, d'accorder alors une importance au moins égale aux hauteurs que M. PLACE a déterminées en assignant 150^m à celle du plus petit rectangle et 194^m à celle du plus grand, par conséquent 344^m à leur somme totale.

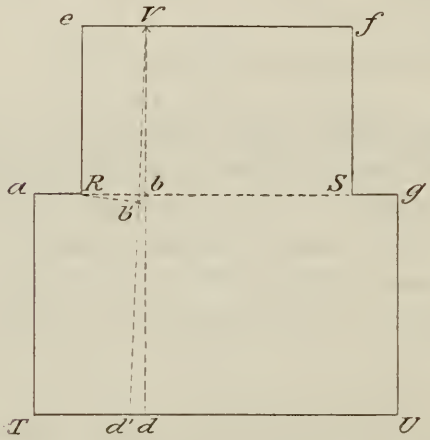

Il est facile de voir, sur la figure ci-contre, que cette dernière longueur de 344^m doit être considérée, avec une grande apparence de vérité, comme *un peu trop forte*, parce qu'il est extrêmement difficile, lorsqu'on opère sur le sol, de tracer, sans déviation, une perpendiculaire ayant 350^m ou environ de longueur, et parce qu'il est clair, en même temps, que si M. PLACE n'a pas mis, très exactement, son équerre sur le point d, lorsqu'il l'a portée sur la ligne TU, il a forcément substitué, pour servir de base à ses mesures, une ligne *oblique* telle que Vd' à la perpendiculaire Vd qu'il s'agissait de tracer et de mesurer.

On voit, en outre, sur la même figure que, s'il en est ainsi, comme toute semble porter à le croire, la conséquence nécessaire de cette première erreur est que M. PLACE a dû se tromper ensuite, une fois de plus, en mesurant, Rb' perpendiculaire sur Vd', au lieu et place de Rb perpendiculaire sur Vd et en substituant ainsi la longueur Vb' à la longueur Vb et la longueur $b'd'$ à la longueur bd, ce qui l'a conduit à donner une expression *un peu trop forte* à la hauteur du plus petit rectangle, et une expression *un peu trop faible* à la hauteur du plus grand.

Lorsque M. OPPERT a traduit, en mesures assyriennes, les expressions de ces diverses hauteurs, il l'a fait, à la page 17 de son *Etalon*,

en assignant à la hauteur du petit rectangle	46 perches,
à celle du grand	58 perches
et à la somme de ces deux hauteurs	104 perches,

ce qui revient à dire, en d'autres termes, qu'il a modifié les mesures de M. PLACE en sens contraire de ce qui vient d'être indiqué; car pour obtenir ces expressions de 46 et de 58 perches, il s'est trouvé dans l'obligation:

1° d'élever jusqu'à 151^m, la hauteur *Vb*, fixée par M. Place à 150^m, quoique cette dimension de 150^m soit, comme on vient de le voir, plutôt trop forte que trop faible,

2° de réduire jusqu'à 191^m, la hauteur *bd* que M. Place a élevée, de son côté, à 194^m, en demeurant cependant plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité,

et 3° enfin de régler à 342^m seulement la hauteur totale à laquelle les mesures directes de M. Place assignent 344^m.

Toutes ces hypothèses du savant assyriologue sont donc malheureusement fautives, et son erreur provient, il semble permis de le croire, de ce qu'il n'a pas tenu un compte suffisant de la religieuse exactitude, aujourd'hui bien connue, avec laquelle les architectes de l'antiquité se sont toujours appliqués à observer la loi des proportions définies ou rapports simples. Car si cette règle a été réellement suivie à Khorsabad, il est non seulement très probable, mais encore, j'ose le dire, tout-à-fait certain que ce ne sont pas seulement les bases de nos deux rectangles qui sont entre elles dans le rapport exact de 3 à 4, et que leurs hauteurs elles-mêmes doivent être aussi très exactement dans le même rapport, pour que ces deux rectangles, au lieu d'être quelconques, soient, au contraire, rigoureusement semblables l'un à l'autre.

Dans ce cas, l'expression de la somme de leurs hauteurs est nécessairement divisible par 7 (3 + 4) et, par suite, doit correspondre à 105 perches, plutôt qu'à 104, comme M. Oppert l'a admis sans preuves suffisantes. Ce dernier résultat lui-même est d'autant plus certain qu'il est facile de le déduire directement des seules mesures de M. Place, encore mieux peut-être que des arguments qui précèdent; car si les 314^m de la base du grand rectangle correspondent effectivement à 96 perches assyriennes, la longueur d'une perche doit être égale à $\frac{314^m}{96}$, c'est-à-dire à 3^m 271 et conduit alors, en réglant la somme des hauteurs à 105 perches, à assigner à cette somme 343^m 45 (105×3^m 271 = 343^m 45), quand la mesure de M. Place, que nous savons être plutôt trop forte que trop faible, lui attribue, en fait, 344 mètres.

Quant aux hauteurs partielles, elles sont alors théoriquement égales:

la plus petite à . . . . . 45 perches, c'est-à-dire à 147^m 20, au lieu de 150^m,
la plus grande à . . . . . 60 perches, c'est-à-dire à 196^m 55, au lieu de 194^m
et les deux ensemble à . . 105 perches, c'est-à-dire à 343^m 45, au lieu de 344^m

et cette conclusion paraîtra incontestable; si l'on n'a pas oublié que la longueur de 150^m assignée par M. Place à la hauteur du petit rectangle est trop forte plutôt que trop faible et que celle de 194^m assignée à la hauteur du grand rectangle est, au contraire, trop faible plutôt que trop forte.

La même conclusion paraîtra encore plus certaine, si l'on considère, à la fois, non seulement la grande simplicité des rapports ainsi établis entre les diverses dimensions de nos deux rectangles, mais encore et surtout la grande facilité d'exécution qui est la conséquence de cette simplicité et qui permettait aux constructeurs d'opérer de la manière suivante :

1° En portant, sur le parement extérieur *AB* du mur d'enceinte de la ville (voyez le plan ajouté au verso), une longueur *ag* de 96 perches, divisée au point *o* en deux parties égales de 48 perches (4 fois 12) chacune,

2° en plaçant, sur cette base, les angles rentrants *R* et *S* à 12 perches de distance des extrémités *a* et *g*, et en laissant ainsi, pour la base *RS*, une longueur de 72 perches (6 fois 12), quand la longueur de la grande base *TU* est égale à 96 perches (8 fois 12),

3°, en construisant, sur la ligne *ao*, le triangle rectangle *aoh*, dont les trois côtés sont proportionnels aux trois nombres 3, 4 et 5 et dont l'hypoténuse *oh*, exactement égale à 60 perches (5 fois 12), donne un moyen certain de vérification et assure l'exacte perpendicularité du côté *ah*, égal à 36 perches (3 fois 12), sur la base *ao*, égale à 48 perches (4 fois 12),

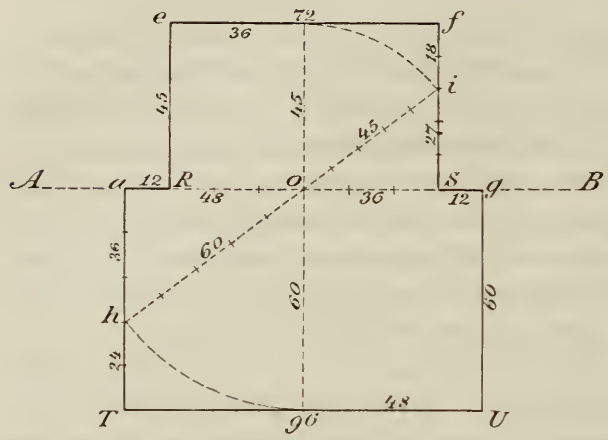

4° en réglant ensuite la longueur de la ligne *aT* à 60 perches, comme l'hypoténuse *oh* elle-même,

et 5° enfin en opérant de la même manière pour tracer le petit rectangle au moyen du triangle *OSi*, dont les deux côtés sont égaux à 36 perches (4 fois 9 perches) et à 27 perches (3 fois 9) et dont l'hypoténuse est, par conséquent, égale à 45 perches (5 fois 9), comme la hauteur elle-même du rectangle.

Malgré l'apparente exactitude de toutes ces vérifications, il est nécessaire de le reconnaître maintenant, aucune des conclusions qui précèdent ne peut être admise, parce qu'il est impossible de croire que les dimensions d'un monument, construit en même temps que les murs de Khorsabad, ont été réglées en fonction d'une perche assyrienne de 3m 271 de longueur, quand on sait, d'une manière certaine, comme je l'ai démontré dans les deux paragraphes précédents, que les dimensions de ces murs eux-mêmes ont été réglées en se servant d'une perche dont la longueur n'excède 3m 20 que d'une petite quantité et ne peut s'élever *au plus* qu'à 3m 24.

C'est là d'ailleurs ce que d'autres mesures directes démontrent avec évidence.

Voici, par exemple, en quels termes M. PLACE s'est exprimé à la page 96 de son premier volume:

« Dans la cour XVIII, les ouvriers ont dégagé une stèle ou pilier en gypse, le seul » de cette nature qu'aient présenté les fouilles assyriennes. Cette stèle est carrée, rayée de » cannelures et terminée par une sorte de chapiteau sous forme de palmette. »

« La hauteur en est de 4 mètres ainsi partagés:

« Base		0m 675
« Fût		2m 520
Ensemble		3m 195
« Chapiteau	0m 590	les deux ensemble 0m 805
« et cordon sous le chapiteau	0m 215	
« En total comme ci-dessus		4m 000 »

Cette hauteur totale se trouve ainsi égale à la saillie des tours sur les murs de l'enceinte de Khorsabad et doit être considérée, par conséquent, comme égale à cette saillie, c'est-à-dire, en d'autres termes, à 15 empans de 0m 2666 l'un, correspondant à une perche de 3m 20 seulement, et dans cette hypothèse il semble nécessaire de faire correspondre:

1° la base à	2 empans $^1/_2$	= 0^m 6666,	au lieu de	0^m 675
2° le fût à	9 empans $^1/_2$	= 2^m 5333,	au lieu de	0^m 520
3° les deux ensemble à	12 empans	= 3^m 20,	au lieu de	3^m 195
et de régler, en même temps le chapiteau au quart de la hauteur précédente, en lui assignant	3 empans	= 0^m 80,	au lieu de	0^m 805
afin d'élever ainsi la hauteur totale à . .	15 empans	= 4^m 00	soit	4^m 000,

comme sur la mesure directe.

On le voit donc, sans beaucoup de peine, quelque inexactes que puissent être les mesures de M. Place, la hauteur totale donnée par lui comme rigoureusement égale à 4 mètres ne peut pas différer d'une manière sensible de son expression théorique égale à 15 empans et par conséquent il en est de même pour la longueur de 3^m 195 assignée à 12 empans, ou, ce qui est la même chose, à une perche.

A la page 53 du même volume, M. Place a dit encore:

« Dans la cour n° VII, sur l'un des petits côtés, il y a une pierre calcaire, la seule de cette » espèce aperçue dans l'édifice. Elle a 2^m 94 de hauteur, 2^m 26 de largeur et forme sur la » muraille une saillie de 1^m 06. »

Or les mesures ainsi exprimées à un centimètre près et qui, par conséquent, semblent annoncer une certaine précision, ne peuvent être traduites en mesures assyriennes qu'en assignant au grand palme une longueur de 0^m 10793, de la manière suivante:

hauteur	2^m 94	= 9 pieds ou 27 grands palmes,	soit	2^m 914
largeur	2^m 26	= 7 pieds ou 21 grands palmes,	soit	2^m 267
saillie	1^m 06	= 2 coudées ou 10 grands palmes,	soit	1^m 079
Ensemble	6^m 26	= $19^p + 1^p$ ou 58 grands palmes,	soit	6^m 260

d'où l'on déduit, en moyenne, 1 grand palme $= \frac{6^m 26}{58} = 0^m$ 10793, et par conséquent une perche $= 3^m$ 2379.

D'un autre côté, M. Botta a donné à la page 53 de son IIIe chapitre[1], les dimensions des marches d'accès du temple auxquelles il a assigné : en hauteur 0^m 27 et en largeur 0^m 45, dimensions qui sont entre elles dans le rapport exact de 3 à 5, et qui, se trouvant ainsi égales à un empan ou à 3 petits palmes et à 5 petits palmes, ne peuvent correspondre qu'à un empan de 0^m 27, c'est-à-dire à une coudée de 0^m 54, à un pied de 0^m 324 et à une perche de 3^m 24.

Mais alors, et puisqu'il est incontestable que la perche assyrienne ne peut s'élever, comme on vient de le voir et comme je l'ai démontré dans le premier paragraphe de ce chapitre, que jusqu'à 3^m 24 au plus, et puisqu'elle peut même être réduite, dans certains cas particuliers, ainsi qu'on l'a vu dans le second paragraphe, jusqu'à 3^m 20, alors, dis-je, comment et pourquoi les mesures précédemment rapportées et réglées, en longueur à 314 mètres et en hauteur à 343^m 45, semblent-elles conduire à élever la même perche jusqu'à 3^m 271?

M. Place l'a indiqué, si je ne me trompe, fort clairement, à la page 31 de son premier volume, où il a dit:

« Ces dimensions peuvent dépasser *un peu* celles du sommet de la plateforme, les mesures

1. *Monuments de Ninive*, découverts et décrits par M. Botta. Paris 1850.

» ayant dû être prises à la base, parce que les parties supérieures étaient trop dégradées. Le » mur de soutenement, devant résister à la pression d'un cube énorme de terre, avait été » construit *en talus,* comme le sont, en général, les murs de terrasses et de quais; mais » cette disposition engendrait un angle à peine sensible et produisait une très légère différence » entre la largeur de la base et celle du sommet.»

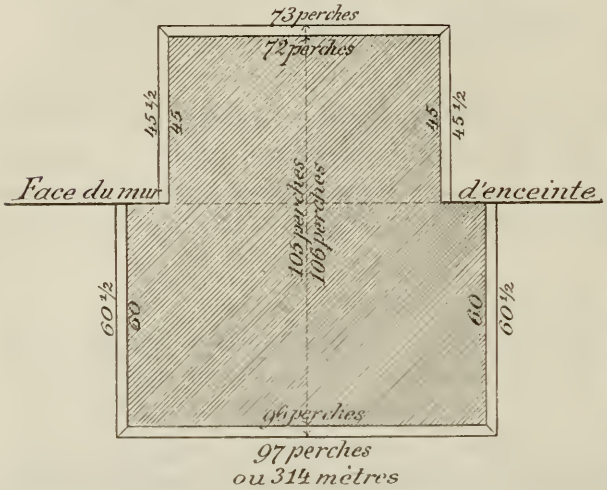

Il semble indispensable, d'après cela, de tenir compte de cette différence, quelque légère qu'elle puisse être, et quoique M. PLACE ne donne pas les moyens de l'évaluer avec exactitude, je ne crois pas néanmoins m'éloigner beaucoup de la vérité en la fixant, d'une manière approximative, à 4 briques ou, en d'autres termes, à 5 pieds, c'est-à-dire à une canne, ce qui permet d'évaluer l'allongement total à une perche. Et alors, en admettant, comme il y a lieu de le croire, que les longueurs régulières de 60 perches sur 96 et de 45 perches sur 72 sont précisément celles que les constructeurs ont voulu donner à la partie supérieure de l'esplanade, on voit, sur le plan ci-joint, qu'il devient alors nécessaire d'assigner :

à la hauteur du grand rectangle	60 perches ½	au lieu de	60
à sa base	97 perches	au lieu de	96
à la hauteur du petit rectangle	45 perches ½	au lieu de	45
à sa base	73 perches	au lieu de	72
et à la somme des hauteurs	106 perches	au lieu de	105.

D'où il y a lieu de conclure, puisque les 97 perches de la base du grand rectangle correspondent, en fait, 314 mètres, qu'une perche de Khorsabad est très approximativement égale à $\frac{314^m}{97}$, c'est-à-dire à 3^m 237, et que ainsi :

les 60 perches ½ de la hauteur du grand rectangle correspondent à	195^m 84, au lieu des 194^m	mesurés par M. PLACE
les 45 perches ½ de la hauteur du petit rectangle à	147^m 25, au lieu des 150^m	id.
les 73 perches de sa base à	236^m 30, au lieu des 237^m	id.
les 106 perches de la hauteur totale à .	343^m 12, au lieu des 344^m	id.
et les 12 perches de la saillie de la grande base sur la petite à	38^m 85, au lieu des 38^m 50	id.

Et comme les petites différences ainsi constatées, entre les dimensions théoriques et es mesures directes, sont toutes très exactement dans le sens que les explications précédentes ont déjà indiqué, la conclusion finale de cette longue discussion est très certainement que toutes ces dimensions correspondent à la vérité et que, puisqu'elles permettent d'assigner à la

perche 3^m 237 de longueur, elles nous autorisent, en même temps, à régler, avec une précision bien suffisante dans la pratique, quoique en nombres ronds de centimètres :

La coudée à . . . . . 0^m 54,
l'empan à . . . . . 0^m 27
et la perche à . . . . . 3^m 24.

§ 3. Dimensions relevées sur les statues découvertes par M. de Sarzec, dans la Basse-Chaldée et que le musée du Louvre possède maintenant.

Les considérations exposées dans les trois paragraphes qui précèdent permettent déjà de régler, avec une précision très suffisante dans la plupart des cas, quoique en nombres ronds de centimètres, l'empan assyrien à 0^m 27 et la coudée à 0^m 54, ce qui conduit à assigner 0^m 324 au pied, 0^m 027 au pouce et 0^m 0225 au doigt; et cette conclusion doit être remarquée d'une manière très particulière, car elle donne le droit de regarder, ainsi que je l'ai fait observer précédemment, le pied national des Gaulois, ou ce qui est la même chose, le pied lui-même de Charlemagne, c'est-à-dire l'ancien pied-de-roi des Français, comme introduit autrefois dans les Gaules par les nations qui y sont venues du fond de l'Asie.

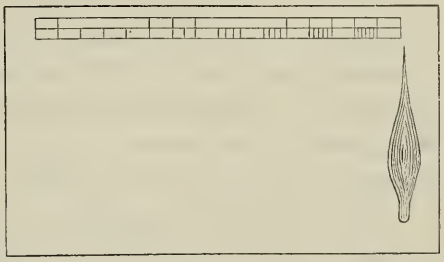

Il importe donc, à un très haut degré, de confirmer, autant que possible, les résultats ainsi obtenus, pour en établir définitivement l'exacte vérité, et je le ferai ici, une fois de plus, en m'appuyant sur les nouveaux arguments que peut fournir encore l'étude de quelques dimensions relevées sur les statues rapportées de la Basse-Chaldée par M. de Sarzec.

Chacune d'elles porte, sur ses genoux, une tablette rectangulaire sur les bords de laquelle on remarque, de la manière indiquée par le croquis ci-dessus :

1° du côté extérieur et dans le sens de la plus grande longueur de cette tablette, une règle graduée de forme triangulaire, tout-à-fait semblable à nos doubles-décimètres modernes,

et 2° dans l'autre sens, sur le côté droit, par rapport à la statue, une sorte de poinçon sculpté en relief.

Les dimensions de la plus grande de ces tablettes, relevées avec beaucoup de soin par M. Antoine Héron de Villefosse, l'un des conservateurs du Musée du Louvre, qui a bien voulu se charger de ce travail, sont :

En longueur { du côté de la statue 0^m 329 ; du côté opposé . . . 0^m 320 } ensemble . . . . 0^m 649
et en moyenne 0^m 324.5

En largeur { à droite de la statue 0^m 190 ; à sa gauche . . . . . 0^m 187 } ensemble . . . . 0^m 377
et en moyenne 0^m 188.5

De sorte qu'il est extrêmement probable, et je ne crains pas de dire, dès à présent, certain que la longueur de cette tablette, dont l'expression moyenne est de 0^m 324.5, ne peut correspondre, en fait, qu'à un pied assyrien et que sa largeur égale à 0^m 188.5 correspond

à son tour, avec la même exactitude, à 7 pouces égaux à 7 × 0m 027, c'est-à-dire à 0m 189. Et pour prouver surabondamment qu'il en est ainsi, il suffit d'ajouter que la règle graduée placée sur cette tablette a, fort exactement, 0m 270 de longueur et par conséquent correspond, avec une rigueur mathématique, à 10 pouces ou en d'autres termes, à un empan.

On ne pourrait se refuser à croire que telle est, en effet, la vérité, qu'à la condition d'admettre que c'est seulement après avoir réglé, *d'une manière arbitraire*, toutes les dimensions de cette tablette, que le sculpteur chaldéen les a trouvées, *par hasard*, non seulement exactement proportionnelles aux nombres entiers 12, 7 et 10, mais encore rigoureusement égales à 12, 7 et 10 pouces assyriens. Or, tout le monde le reconnaîtra, un semblable hasard doit être considéré comme absolument impossible et cela, avec d'autant plus de raison que le rapport de 12 à 7 réellement existant entre les deux dimensions de la planchette, quelque étrange qu'il puisse nous paraître aujourd'hui, était cependant considéré autrefois par le sculpteur chaldéen comme sérieusement motivé par des exigences esthétiques, puisque ce même rapport se retrouve, encore une fois, avec une exactitude très suffisante dans la pratique, sur la tablette qui appartient à la seconde statue, quoique les dimensions de cette dernière tablette soient très différentes des premières.

Celle-ci a malheureusement ses angles extérieurs complètement brisés et il résulte de là que les deux extrémités de la règle graduée qui lui correspond manquent à la fois. Mais toutes les divisions qui subsistent encore sur la partie conservée de cette règle y sont rigoureusement égales aux divisions semblables de l'autre règle et par conséquent il y a lieu de croire que les divisions étaient pareillement identiques, dans toutes les autres parties des deux règles, ce qui revient à dire que ces règles avaient, l'une aussi bien que l'autre, la longueur exacte d'un empan assyrien, soit 0m 270.

Or si, dans cette hypothèse, les dimensions de la tablette avaient été déterminées, pour la seconde statue, suivant la règle précédemment indiquée, en leur donnant exactement un empan ou 12 doigts de longueur sur 7 doigts de largeur, ces dimensions correspondraient maintenant, d'une manière rigoureuse, à 0m 270 sur 0m 157. Mais telle n'est pas la réalité, car les dimensions effectivement relevées sur le monument par M. HÉRON DE VILLEFOSSE sont un peu plus fortes et correspondent, en fait, à 0m 286 sur 0m 162.

Cependant il semble permis de croire que ce léger accroissement des dimensions de la tablette n'a pu être admis par le sculpteur que parce qu'il a voulu éviter de faire coïncider exactement les extrémités de la règle graduée avec les bords de cette tablette, et comme, pour atteindre ce résultat, il lui aurait suffi d'allonger un peu le grand côté, il y a lieu de conclure de ce qu'il a augmenté aussi la longueur du petit côté, d'une quantité à peu près proportionnelle à l'allongement du grand, qu'il s'est décidé à le faire dans l'unique but de ne pas altérer la proportion théorique de 12 à 7 qu'il tenait à conserver. De sorte qu'il ne serait pas raisonnable d'attribuer maintenant à un second effet du hasard ce rapport si étrange de 12 à 7 qui existe, avec une approximation plus que suffisante dans la pratique, sur la seconde tablette aussi bien que sur la première, et par conséquent il est nécessaire de reconnaître que ce rapport résulte, dans les deux cas, de la volonté même du sculpteur qui s'est évidemment appliqué à le conserver, pour obéir à une règle d'esthétique et qui, ayant entre les mains une coudée divisée, comme toutes les coudées assyriennes, sur une face en 24 doigts et sur l'autre en 20 pouces, s'en est effectivement servi pour mesurer, sur la première

statue, les longueurs de 7 pouces, de 10 pouces et de 12 pouces et sur la seconde, celles de 7 doigts et de 12 doigts, en conservant ensuite très exactement aux deux règles graduées cette longueur de 12 doigts = 10 pouces = 1 empan, et en augmentant un peu, sur la seconde tablette, par les motifs qui viennent d'être indiqués, les dimensions de 7 et de 12 doigts.

Il est ainsi parfaitement démontré, si je ne me trompe, par la comparaison et par la réunion de toutes les preuves précédemment exposées, que les mesures linéaires assyriennes doivent être réglées, d'une manière définitive et avec une très grande approximation, en assignant au pied assyrien une longueur de 0^m 324, rigoureusement égale à celle de notre ancien pied-de-roi, ce qui conduit à donner:

à la ligne, 12e partie du pouce, 60e du sulum	0^m 002.25
au sussu, égal à 2 lignes, 60e partie de l'empan	0^m 004.50
au quart de pouce, égal à 3 lignes, 60e partie de la grande brique	0^m 006.75
au double-sussu, égal à 4 lignes, 60e partie de la coudée	0^m 009.00
au demi-doigt, égal à 5 lignes, 12e partie du sulum	0^m 011.25
au demi-pouce, égal à 6 lignes, 10e partie du sulum, 60e du pas simple	0^m 013.50
au doigt, égal à 5 sussi, 12e partie de l'empan	0^m 022.50
au pouce, égal à 6 sussi, 12e partie du pied, 60e de la canne	0^m 027
au double-doigt, 12e partie de la coudée	0^m 045
au double-pouce, 10e partie de la coudée, 60e partie de la perche	0^m 054
au petit palme, tiers de l'empan, 6e de la coudée	0^m 090
au grand palme, tiers du pied, 5e de la coudée	0^m 108
au sulum, moitié de l'empan, quart de la coudée	0^m 135
à l'empan, égal à 10 pouces et à 12 doigts, moitié de la coudée	0^m 270
au pied, ou petite brique, égal à 12 pouces, 5e partie de la canne	0^m 324
à la grande brique, égale à 15 pouces, quart de la canne	0^m 405
à la coudée, égale à 24 doigts et à 20 pouces, 60^m du plèthre	0^m 54
à la demi-canne ou pas simple, quart de la perche	0^m 81
à la canne ou pas-double, moitié de la perche	1^m 62
à la perche, égale à 6 coudées, à 10 pieds et à 12 empans	3^m 24
à la déca-canne ou demi-plèthre, 12e partie du stade	16^m 20
au plèthre, égal à 100 pieds, ou à 60 coudées	32^m 40
à l'U-gagar ou demi-stade, égal à 360 empans	97^m 20
au stade ou ammat-gagar, égal à 600 pieds et à 360 coudées	194^m 40
au déca-U-gagar, ou sar d'empans, 6e de la parasange	972^m 00
au déca-stade ou sar de coudées, tiers de la parasange	1.944^m 00
et à la parasange ou sar de pas, égale à 30 stades	5.822^m 00

Il n'a été tenu aucun compte, dans cette nomenclature, de la différence que MM. Oppert et Lenormant admettent entre les mesures de Ninive et celles de Babylone, parce que je crois avoir prouvé, dans le premier paragraphe de ce chapitre, que les mesures dont on se servait à Khorsabad et à Ninive ne différaient pas, d'une manière sensible, de celles que l'on employait à Babylone.

Le schœne a été pareillement retranché, par ce motif que rien, à mon avis, ne peut autoriser à le considérer comme une mesure assyrienne, égale à deux parasanges, la vérité

étant, au contraire, que le schœne est une mesure exclusivement égyptienne qui occupe dans le système métrique égyptien, identiquement la même place que la parasange dans le système assyrien.

En dernier lieu, je me suis refusé à considérer, avec M. LENORMANT, la *journée de marche* comme une mesure itinéraire, parce que cette longueur, moyennement égale à 4 parasanges, varie, en fait, d'une manière sensible, d'une localité à l'autre, dans chaque pays.

Et comme plusieurs autres différences, souvent assez notables, peuvent être signalées encore entre les divers résultats que MM. LENORMANT et OPPERT ont obtenus et ceux auxquels je viens de parvenir, moi-même, il m'a semblé nécessaire de mettre toutes ces différences en évidence, à la fin de ce chapitre, en y ajoutant le tableau comparatif suivant:

Tableau comparatif

des résultats successivement obtenus par MM. LENORMANT *et* OPPERT *et par l'auteur de ce mémoire.*

Noms donnés aux mesures assyriennes			Longueurs assignées à ces mesures				
			par M. LENORMANT *Essai*, pages 53 et 63		par M. OPPERT, *Etalon*, pages 38 et 39		par l'auteur, tant à Ninive qu'à Babylone
par M. LENORMANT	par M. OPPERT	par l'auteur de ce mémoire	à Ninive	à Babylone	à Ninive	à Babylone	
—	Cheveu	—	—	—	0m 000.076	0m 000.073	—
—	Point	—	—	—	0m 000.914	0m 000.875	—
—	—	Ligne	—	—	—	—	0m 00c.25
—	Ongle	Sussu	—	—	0m 004.57	0m 004.375	0m 004.50
Ligne	—	Double sussu	0m 009	0m 008.75	—	—	0m 009.00
Doigt	—	—	0m 018	0m 017.40	—	—	—
—	—	Doigt	—	—	—	—	0m 022.50
—	Pouce	Pouce	—	—	0m 027.4	0m 026.25	0m 027
—	Palme	Petit palme	—	—	0m 091.4	0m 087.5	0m 090
Palme	Main	Grand palme	0m 108	0m 105	0m 109.7	0m 105	0m 108
—	Sulum	Sulum	—	—	0m 137.1	0m 131.25	0m 135
Demi-coudée	Avant-bras	Empan	0m 270	0m 262.5	0m 274.25	0m 262.5	0m 270
Pied	Pied	Pied	0m 324	0m 315	0m 329.1	0m 315	0m 324
—	—	Grande brique	—	—	—	—	0m 405
Coudée	Coudée	Coudée	0m 540	0m 525	0m 548.5	0m 525	0m 54
—	Coudée royale	—	—	—	0m 639.9	0m 612.5	—
—	—	Demi-canne (gressus)	—	—	—	—	0m 81
Pas	—	—	0m 864	0m 840	—	—	—
—	Aune	—	—	—	1m 014.7	0m 971	—
Demi-canne	Canne	Canne (passus)	1m 62	1m 575	1m 645.5	1m 575	1m 62
Canne	Toise	Perche	3m 24	3m 15	3m 291	3m 15	3m 24
—	Calame	—	—	—	3m 382.4	3m 237.5	—
Grande perche	—	—	9m 72	9m 45	—	—	—
—	—	Déca-canne	—	—	—	—	16m 20
—	Perche	—	—	—	19m 746	18m 90	—
Plèthre	Plèthre	Plèthre	32m 40	31m 50	32m 91	31m 50	32m 40
—	—	U-gagar	—	—	—	—	97m 20
Stade	Stade	Stade ou ammat-gagar	194m 40	189m	197m 46	189m	194m 40
Diaute	—	—	388m	378m	—	—	—
—	—	Déca-U-gagar	—	—	—	—	972m
Tiers de parasange	Déca-stade	Déca-stade	1.940m	1.890m	1.974m 60	1.890m	1.944m
Parasange	Parasange	Parasange	5.820m	5.670m	5.923m 80	5.670m	5.832m
Schœne	Schœne	—	11.640m	11.340m	11.847m 60	11.340m	—
Jour de marche (page 176)	—	—	23.280m	22.680m	—	—	—

APPENDICE.

Dans son compte-rendu de la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en date du 7 septembre 1883, M. Ferdinand Delaunay s'est exprimé de la manière suivante:

« M. Oppert communique les résultats de ses nouvelles études métrologiques sur les étalons gravés que portent les statues du roi chaldéen Goudéa . . . . . Il a adopté l'opinion de M. Aurès, suivant laquelle ces étalons sont divisés en seizièmes. En outre, il a remarqué que chaque espace de seizième, c'est-à-dire de 0^m 0168, est subdivisé en 6, 5, 4, 3 parties égales. Le 6e du 16e, c'est-à-dire le 96e, est même divisé en 3 parties. Il y a donc ici une division en 288 parties, et le nombre le plus petit que l'on puisse admettre est la division de la demi-coudée en 2.880 parties, dont chacune représente 93 millionièmes de mètre (0^m 000093). Les Chaldéens, dans ces temps reculés, avaient donc une mesure théorique d'une excessive ténuité, au moins dans le calcul.» (*Journal officiel* du 10 septembre 1883, pages 4752 et 4753.)

Cette appréciation de M. Oppert n'est pas et n'a jamais été la mienne; je ne la crois pas exacte et il me semble nécessaire de la combattre ici.

Lorsque ce savant assyriologue a admis, par hypothèse, dans son *Etalon des mesures assyriennes,* la division théorique du sussu en 60 parties égales, ou ce qui est la même chose, celle de l'empan en 3.600 parties, qu'il a appelées *cheveux,* je me suis cru autorisé à repousser cette manière de voir et j'ai soutenu, au contraire, que l'empan n'avait été divisé, en fait, sur les mesures assyriennes, que de la manière indiquée sur ma représentation d'une coudée, (voyez ci-dessus page 165) c'est-à-dire en 120 parties seulement, auxquelles j'ai conservé le nom de *lignes,* comme dans l'ancien système métrique français.

M. Oppert semble vouloir modifier aujourd'hui et améliorer un peu sa première théorie, en considérant l'empan assyrien comme divisé en 2,880 parties seulement, au lieu de 3,600. J'estime, malgré cela, qu'il exagère encore, la dernière limite des divisions qu'il est, à mon avis, possible d'admettre étant, si je ne me trompe, celle de l'empan en 1.440 parties, parce que cette division conduit à partager le pouce, 10e partie de l'empan, en 144 parties, et la ligne, 12e partie du pouce, en 12 parties, et parce qu'elle se trouve ainsi identique à la division de la ligne de notre pied-de-roi en 12 points.

Mais les règles sculptées sur les statues de M. de Sarzec ne reproduisent pas plus cette dernière division que les précédentes, car, en fait, l'empan ne se trouve divisé, sur ces règles, qu'en 16 parties, subdivisées ensuite en 2, 3, 4, 5 et 6 parties égales qui correspondent par conséquent au 32e, au 48e, au 64e, au 80e et au 96e seulement de la longueur de l'empan. En dernier lieu cependant une division exceptionnelle d'un 96e en 2 et en 3 parties égales finit par donner le 192e et le 288e de l'empan. Mais les divisions ne vont pas plus loin et, on le remarquera, aucune d'elles n'est métrique. Par suite les règles graduées de nos statues,

quoique ayant très exactement un empan de longueur, ne doivent pas être considérées comme de véritables mesures et ne peuvent avoir été graduées, de la manière qui vient d'être indiquée, que dans l'unique but de les transformer en *Echelles*.

Le roi Goudéa était certainement un roi constructeur, et le dessin gravé sur l'une des tablettes suffit pour montrer qu'il traçait lui-même les plans des édifices qu'il voulait faire construire. Les poinçons mis sur ces tablettes lui servaient donc pour cela et les échelles qui accompagnent ces poinçons ne lui étaient pas moins utiles que les poinçons eux-mêmes, parce que, sans elles, aucun plan régulier ne pouvait être dessiné.

En France, tous les géomètres du cadastre ont, en ce moment, à leur disposition des règles graduées d'un décimètre de longueur, divisées, d'un côté en 125 et de l'autre en 250 parties égales, et ces règles leur donnent les échelles de 1 à 1.250 et de 1 à 2.500 qui sont précisément les échelles du cadastre, mais personne n'a jamais songé cependant à considérer ces instruments comme de véritables mesures et il en était certainement de même pour les règles du roi Goudéa, avec cette différence pourtant que les règles du cadastre sont graduées de manière à ne pouvoir donner qu'un très petit nombre d'échelles, tandisque, au contraire, celles dont l'artiste chaldéen se servait pouvaient, ainsi qu'on va le voir, lui en fournir un nombre presque illimité.

Voici une représentation aussi exacte que possible de la règle chaldéenne, en la réduisant à la moitié de sa grandeur réelle:

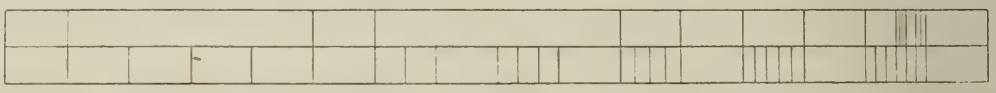

Si l'on fait correspondre, par hypothèse, chaque division de cette règle à une canne (pas double), la règle entière forme une échelle combinée de manière à prendre un empan pour une longueur de 16 cannes ou de 96 empans, puisque une canne contient 6 empans, et par conséquent l'échelle ainsi formée est celle du 96e. Dans ce cas, la demi-division correspond à une demi-canne (pas simple), le tiers à une coudée, le quart à une grande brique, le cinquième à un pied et le 6e à un empan, de la manière indiquée sur la figure suivante:

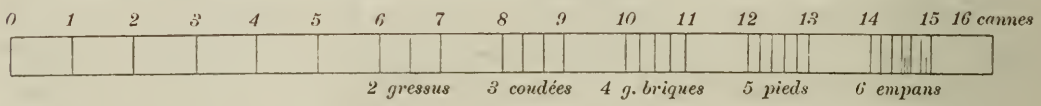

En outre la moitié d'une des subdivisions de la 15e canne correspond à un sulum et le tiers à un petit palme.

Si, au lieu de faire correspondre les divisions de la règle graduée à une canne, on les avait supposées égales à une coudée ou à un stade, les nouvelles échelles ainsi obtenues auraient été celles d'un empan pour 16 coudées = 32 empans, ou d'un empan pour 16 stades = 11.520 empans, c'est-à-dire en d'autres termes celles de $^{1}/_{32}$ ou de $^{1}/_{11520}$.

En résumé, lorsqu'on fait correspondre les divisions des règles graduées aux principales unités linéaires du système métrique assyrien, comprises entre un doigt et une parasange, on trouve, sur ces règles, les échelles suivantes:

1° Celle d'un empan pour 16 doigts ou de 12 pour 16 doigts, soit des . . . . . $^3/_4$
2° Celle d'un empan pour 16 pouces ou de 10 pour 16, soit . . . . . $^5/_8$
3° Celle d'un empan pour 16 sulums = 8 empans ou de . . . . . $^1/_8$
4° Celle d'un empan pour 16 empans ou de . . . . . $^1/_{16}$
5° Celle d'un empan pour 16 grandes briques = 24 empans ou de . . . . . $^1/_{24}$
6° Celle d'un empan pour 16 coudées = 32 empans ou de . . . . . $^1/_{32}$
7° Celle d'un empan pour 16 cannes = 96 empans ou de . . . . . $^1/_{96}$
8° Celle d'un empan pour 16 perches = 192 empans ou de . . . . . $^1/_{192}$
9° Celle d'un empan pour 16 déca-cannes = 960 empans ou de . . . . . $^1/_{960}$
10° Celle d'un empan pour 16 plèthres = 1.920 empans ou de . . . . . $^1/_{1920}$
11° Celle d'un empan pour 16 U-gagar = 5.760 empans ou de . . . . . $^1/_{5760}$
12° Celle d'un empan pour 16 stades = 11.520 empans ou de . . . . . $^1/_{11520}$
13° Celle d'un empan pour 16 Déca-U-gagar = 57.600 empans ou de . . . . . $^1/_{57600}$
14° Celle d'un empan pour 16 déca-stades = 115.200 empans ou de . . . . . $^1/_{115200}$
et 15° Celle d'un empan pour 16 parasanges = 345.600 empans ou de . . . . . $^1/_{345600}$

Mais ces échelles ne sont pas les seules qui peuvent être lues sur nos règles graduées, car rien n'empêche de faire correspondre une de leurs divisions à 2, à 3, à 4, à 5, ou à 6 coudées, par exemple, aussi bien qu'à une seule coudée. La règle donne alors les cinq échelles suivantes:

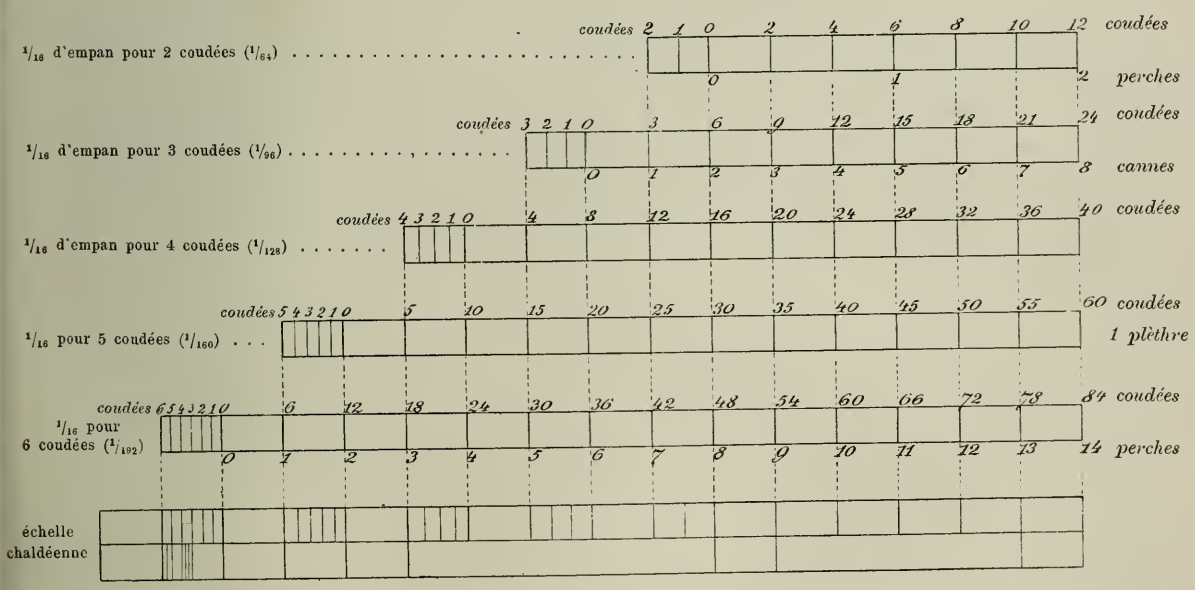

On peut aussi, à volonté, substituer à la coudée l'une quelconque des autres mesures assyriennes et voici quelles sont alors les nouvelles échelles que l'on obtient:

$^1/_{16}$ d'empan pour 6 parasanges correspondant à . . . . . $^1/_{2073600}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 5 parasanges correspondant à . . . . . $^1/_{1728000}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 4 parasanges correspondant à . . . . . $^1/_{1382000}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 3 parasanges correspondant à . . . . . $^1/_{1036800}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 2 parasanges ou 6 déca-stades correspondant à . . . . . $^1/_{691200}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 5 déca-stades correspondant à . . . . . $^1/_{576000}$

$^1/_{16}$ d'empan pour 4 déca-stades correspondant à . . . . . $^1/_{460800}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 3 déca-stades ou 1 parasange correspondant à . . . . . $^1/_{345600}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 2 déca-stades correspondant à . . . . . $^1/_{230400}$

et ainsi de suite en s'élevant graduellement jusqu'à:

$^1/_{16}$ d'empan pour 6 pouces, correspondant à . . . . . $^5/_{48}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 5 pouces ou 6 doigts correspondant à . . . . . $^1/_8$
$^1/_{16}$ d'empan pour 5 doigts correspondant à . . . . . $^3/_{20}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 4 pouces, correspondant à . . . . . $^5/_{32}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 4 doigts, correspondant à . . . . . $^3/_{16}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 3 pouces, correspondant à . . . . . $^5/_{24}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 3 doigts, correspondant à . . . . . $^1/_4$
$^1/_{16}$ d'empan pour 2 pouces, correspondant à . . . . . $^5/_{16}$
$^1/_{16}$ d'empan pour 2 doigts, correspondant à . . . . . $^3/_8$
$^1/_{16}$ d'empan pour 1 pouce, correspondant à . . . . . $^5/_8$
$^1/_{16}$ d'empan pour 1 doigt correspondant à . . . . . $^3/_4$

Ces échelles vont donc en augmentant depuis $^1/_{2073600}$ jusqu'aux $^3/_4$ et comme on peut encore imaginer un assez grand nombre de combinaisons nouvelles, on voit que je suis loin d'avoir exagéré lorsque j'ai annoncé, en commençant, que les échelles que l'on peut lire sur les règles de nos statues sont, par ainsi dire, en nombre indéfini. Et il résulte de là, si mon illusion n'est pas complète, qu'il est infiniment plus rationnel et plus conforme à la vérité d'admettre que les Chaldéens ont pu, en se servant de leur admirable système métrique et de la parfaite connaissance qu'ils avaient déjà de toutes les combinaisons des nombres, graduer leurs empans de manière à les transformer en échelles susceptibles de se plier, comme on l'a vu, à toutes les exigences de la pratique, plutôt que d'aller jusqu'à croire qu'ils se sont amusés à diviser ces mêmes empans, à un point de vue purement métrologique, en 2.880 ou en 3.600 parties égales.

MASPERO (G.). De Carchemis oppidi situ et historiâ antiquissimâ. Accedunt nonnulla de Pedaso Homericâ. gr. in-8° avec 3 cartes. 4 fr.

— — Mémoire sur quelques papyrus du Louvre. 1 vol. in-4°, orné de 14 planches fac-similé. 20 fr.

MÉLANGES d'archéologie égyptienne et assyrienne. T. I à III, in-4, chaque vol. 10 fr.

Cette publication a lieu par volumes de 20 feuilles d'impression divisés en fascicules paraissant à des époques indéterminées.

Le 4° volume est en cours de publication. — Aucun fascicule n'est vendu séparément.

OPPERT (J.). Mémoire sur les rapports de l'Égypte et de l'Assyrie dans l'antiquité, éclaircis par l'étude des textes cunéiformes. 1 vol. in-4°. 12 fr.

— — Duppe Lisan Assur, éléments de la grammaire assyrienne. 2e édition. in-8°. 6 fr.

LE PAPYRUS DE NEB-QED (exemplaire hiéroglyphique du Livre des Morts) reproduit, décrit et précédé d'une introduction mythologique, par T. Devéria, avec la traduction du texte par M. Pierret. gr. in-f°, 12 planches et 9 pages de texte. 50 fr.

Le même ouvrage avec les planches retouchées au pinceau. 65 fr.

PIERRET (P.). Études égyptologiques comprenant le texte et la traduction d'une stèle éthiopienne inédite et de divers manuscrits religieux, avec un glossaire égyptien-grec du décret de Canope. 1 vol. in-4°. 20 fr.

— — Recueil d'inscriptions inédites du musée égyptien du Louvre traduites et commentées. Première et deuxième parties avec table et glossaire. 50 fr.

(Ces deux ouvrages forment les 1re, 2e et 8e livraisons des Études égyptologiques.)

— — Vocabulaire hiéroglyphique comprenant les mots de la langue, les noms géographiques, divins, royaux et historiques classés alphabétiquement; accompagné d'un vocabulaire français-hiéroglyphique. 1 vol. gr. in-8° publié en 10 fascicules. 60 fr.

— — Essai sur la mythologie égyptienne. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50.

POGNON (H.). L'inscription de Bavian, texte, traduction et commentaire philologique, avec trois appendices et un glossaire. 1 vol. gr. in-8°. (Publié en 2 parties.) 12 fr.

RECUEIL de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes, publié sous la direction de M. G. Maspero. Prix de souscription: Paris fr. 30, Union postale fr. 32. — Le premier volume se vend fr. 40.

Les 4 premiers volumes sont en vente.

REVILLOUT (E.). Papyrus coptes. Actes et contrats des musées égyptiens de Boulaq et du Louvre. 1er fasc. Textes et fac-similés (forme la 5e livr. des Études égyptologiques.) 25 fr.

— — Apocryphes coptes du Nouveau testament. Textes. 1er fascicule. (Forme la 7e livraison des Études égyptologiques.) 25 fr.

— — Chrestomathie démotique. 1 vol. en 4 fascicules. in-4°. (Forme les 13e, 14e, 15e et 16e livr. des Études égyptologiques.) 100 fr.

RITUEL funéraire des anciens Égyptiens. Texte complet en écriture hiératique, publié d'après le papyrus du musée du Louvre, et précédé d'une introduction à l'étude du Rituel, par le vicomte E. de Rougé. Liv. 1 à 5. gr. in-f°; la livraison 25 fr.

La sixième livraison est sous presse.

ROBIOU (F.). Mémoire sur l'économie politique, l'administration et la législation de l'Égypte au temps des Lagides. 1 vol. gr. in-8°, orné d'une carte. 6 fr.

— — Croyances de l'Égypte à l'époque des Pyramides. in-8°. 50 c.

— — Recherches sur le calendrier macédonien en Égypte et sur la chronologie des Lagides. in-4°. 6 fr.

ROUGÉ (E. DE). Chrestomathie égyptienne ou choix de textes égyptiens, transcrits, traduits et accompagnés d'un commentaire et d'un abrégé grammatical. 4 vol. gr. in-8°. 100 fr.

— — Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon, précédées d'un rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique sur les résultats généraux de sa mission en Égypte. 1 vol. gr. in-4° accompagné de 8 pl. dont 5 doubles. 15 fr.

SAULCY, (F. DE). Dictionnaire topographique abrégé de la Terre Sainte. 1 vol. in-8°. 6 fr.

SCHACK (Gr. v.). Die Unterweisung des Königs Amenemhat I. Erste Hälfte. Paris 1883. pet. in-f°. br. 4 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par les professeurs et les élèves de l'École.

1er fascicule: La Stratification du langage, par Max Müller, traduit par L. Havet. — La Chronologie dans la formation des langues indo-germaniques, par G. Curtius, traduit par A. Bergaigne. 4 fr.

2e fascicule: Études sur les Pagi de la Gaule, par A. Longnon. 1ère partie: l'Astenois, le Boulonnais et le Ternois, avec 2 cartes. Épuisé.

3e fascicule: Notes critiques sur Colluthus, par Ed. Tournier. 1 fr. 50

4e fascicule: Nouvel Essai sur la formation du pluriel brisé en arabe, par Stanislas Guyard. 2 fr.

5e fascicule: Anciens glossaires romans, corrigés et expliqués par F. Diez. Traduit par A. Bauer. 4 fr. 75

6e fascicule: Des formes de la conjugaison en égyptien antique, en démotique et en copte, par G. Maspero. 10 fr.

7e fascicule: La Vie de Saint Alexis, textes des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, publiés par G. Paris, membre de l'Institut, et L. Pannier. Épuisé.

8e fascicule: Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne, par M. Gabriel Monod, et par les membres de la Conférence d'histoire. 6 fr.

9e fascicule: Le Bhâmini-Vilâsa, texte sanscrit, publié avec une traduction et des notes par A. Bergaigne. 8 fr.

10e fascicule: Exercices critiques de la Conférence de philologie grecque, recueillis et rédigés par E. Tournier. 10 fr.

11e fascicule: Études sur les Pagi de la Gaule, par A. Longnon. 2e partie: Les Pagi du diocèse de Reims, avec 4 cartes. 7 fr. 50

12e fascicule: Du genre épistolaire chez les anciens Égyptiens de l'époque pharaonique, par G. Maspero. 10 fr.

13e fascicule: La Procédure de la Lex Salica. Étude sur le droit Frank (la fidejussio dans la législation franke; — les Sacebarons; — la glose malbergique), travaux de M. R. Sohm, professeur à l'Université de Strasbourg, traduits par M. Thévenin. 7 fr.

14e fascicule: Itinéraire des Dix mille. Étude topographique par F. Robiou, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, avec 3 cartes. 6 fr.

15e fascicule: Étude sur Pline le jeune, par Th. Mommsen, traduit par C. Morel. 4 fr.

16e fascicule: Du C dans les langues romanes, par Ch. Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. 12 fr.

17e fascicule: Cicéron. Epistolæ ad Familiares. Notice sur un manuscrit du XIIe siècle par Charles Thurot, membre de l'Institut. 3 fr.

18e fascicule: Études sur les Comtes et Vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000, par R. de Lasteyrie. 5 fr.

19e fascicule: De la formation des mots composés en français, par A. Darmesteter. 12 fr.

20e fascicule: Quintilien, institution oratoire, collation d'un manuscrit du Xe siècle, par Émile Châtelain et Jules Le Coultre. 3 fr.

21e fascicule: Hymne à Ammon-Ra des papyrus égyptiens du musée de Boulaq, traduit et commenté par Eugène Grébaut. 22 fr.

22e fascicule: Pleurs de Philippe le Solitaire, poème en vers politiques publié dans le texte pour la première fois d'après six mss. de la Bibliothèque nationale par l'abbé Emmanuel Auvray. 3 fr. 75

23e fascicule: Haurvatât et Ameretât. Essai sur la mythologie de l'Avesta, par James Darmesteter. 4 fr.

24e fascicule: Précis de la Déclinaison latine, par M. F. Bücheler, traduit de l'allemand par L. Havet, enrichi d'additions communiquées par l'auteur, avec une préface du traducteur. 8 fr.

25e fascicule: Anîs el-'Ochchâq. Traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté, par Cheref-eddîn Râmi, traduit du persan et annoté par Cl. Huart. 5 fr. 50

26e fascicule: Les Tables Eugubines. Texte, traduction et commentaire, avec une grammaire et une introduction historique, par Bréal, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Accompagné d'un album de 13 planches photogravées. 30 fr.

27e fascicule: Questions homériques, par F. Robiou, professeur d'histoire à la Faculté de Rennes. Avec 3 cartes. 6 fr.

28e fascicule. Matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde, par P. Regnaud. 1re partie. 9 fr.

29e fascicule: Ormazd et Ahriman, leurs origines et leur histoire, par J. Darmesteter. 12 fr.

30e fascicule: Les métaux dans les inscriptions égyptiennes, par C. R. Lepsius, traduit par W. Berend, avec des additions de l'auteur et accompagné de 2 planches. 12 fr.

31e fascicule: Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle, par A. Giry. 20 fr.

32e fascicule: Essai sur le règne de Trajan, par C. de la Berge. 12 fr.

33e fascicule: Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et au XIVe siècle, par G. Fagniez. 12 fr.

34e fascicule: Matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde, par P. Regnaud. 2e partie. 10 fr.

35e fascicule: Mélanges publiés par la section historique et philologique de l'École des Hautes Études pour le dixième anniversaire de sa fondation, avec 10 planches gravées. 15 fr.

36e fascicule: La religion védique d'après les hymnes du Rig-Veda, par A. Bergaigne, maître de conférences à la Faculté des lettres. Tom. Ière. (Tom. II et III sous presse.) 12 fr.

37e fascicule: Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech, par M. Junghans, traduite par G. Monod, et augmentée d'une introduction et de notes nouvelles. 6 fr.

38e fascicule: Les monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale (Cabinet des Médailles et Antiques), par E. Ledrain, attaché au musée du Louvre, 1ère partie. 12 fr.

39e fascicule: L'inscription de Bavian, texte, traduction et commentaire philologique, avec trois appendices et un glossaire par H. Pognon, attaché au Ministère des affaires étrangères. 1ère partie. 6 fr.

40e fascicule: Patois de la commune de Vionnaz (Bas-Valais), par J. Gilliéron. Accompagné d'une carte. 7 fr. 50

41e fascicule: Le Querolus, comédie latine anonyme, par L. Havet. 12 fr.

42e fascicule: L'inscription de Bavian, texte, traduction et commentaire philologique, avec trois appendices et un glossaire, par H. Pognon, attaché au Ministère des affaires étrangères. 2e partie. 6 fr.

43e fascicule: De Saturnio Latinorum versu. Inest reliquiarum quotquot supersunt sylloge, scripsit L. Havet. 15 fr.

44e fascicule: Études d'archéologie orientale par Ch. Clermont-Ganneau. Tome I. 1ère Livraison. Avec nombreuses gravures dans le texte. 10 fr.

45e fascicule: Histoire des institutions municipales de Senlis par J. Flammermont. 8 fr.

46e fascicule: Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial par Ch. Graux. 15 fr.

47e fascicule: Les monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale par E. Ledrain. 2e et 3e Livraisons. 25 fr.

48e fascicule: Étude critique sur le texte de la vie latine de Sainte-Geneviève de Paris par Ch. Kohler. 6 fr.

49e fascicule: Deux versions hébraïques du livre de Kalîlâh et Dimnâh par J. Derenbourg. 20 fr.

50e fascicule: Recherches sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378 par Alfred Leroux. 7 fr. 50

51e fascicule: Les principaux monuments du Musée égyptien de Florence par H. B. Berend. 1ère partie : Stèles, Bas-reliefs et Fresques. Pet. in-fol. br. avec 10 pl. photogravées. 50 fr.

52e fascicule: Les lapidaires français du moyen-âge des XIIe, XIIIe et XIVe siècles par L. Pannier. Avec une notice préliminaire de G. Paris. 10 fr.

53e et 54e fascicules: La réligion védique d'après les hymnes du Rig-Véda par Abel Bergaigne. Vol. II et III. 27 fr.

55e fascicule: Les établissements de Rouen par A. Giry. Vol. I. 15 fr.

Vienne. — Typ. Adolphe Holzhausen, Imprimeur de la cour I. & R. et de l'Université.